QUARANTIÈME ANNÉE – N°11807

VENDREDI 14 JANVIER 1983

EN TURQUIE

Sept cent cinquante-neuf militants révolutionnaires comparaissent devant un tribunal militaire

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

3,60 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 16 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 75 p. ; Italie, 1 200 l. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, ... ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, ... ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207-23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Les pressions s'accentuent sur Washington et Moscou pour un compromis sur les euromissiles

Valse-hésitation aux Etats-Unis

Le départ de M. Eugene Rostow de l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement constitue, malgré les précautions de langage de M. Reagan, un véritable désaveu. C'est « avec regret » que le président a dit, mercredi 12 janvier, avoir accepté la démission de ce haut fonctionnaire chargé de coordonner l'ensemble des négociations engagées avec les Soviétiques, mais l'intéressé a tenu à faire savoir que cette démarche *lui* avait été demandée expressément par M. Reagan.

Ce congédiement à peine dissimulé ne manquera pas d'inquiéter tous ceux qui craignent que les Etats-Unis ne s'orientent vers une politique délibérée de confrontation avec l'U.R.S.S. Le « démissionnaire » n'était pas précisément une « colombe ». Il fut l'un des fondateurs du Comité sur le danger présent, association qui s'est donné pour but la dénonciation de l'effort d'armement soviétique et qui a joué un rôle dans l'échec final du traité SALT-2 devant le Sénat américain.

M. Rostow n'a rien renié de ses convictions, mais il a tout simplement pris au sérieux la tâche qui lui avait été confiée, qui consiste à aboutir avec les Soviétiques à un compromis viable. Il avait souligné à plusieurs reprises le climat « sérieux » des négociations de Genève, exprimant un certain optimisme sur leurs résultats. Les chefs des délégations américaines aux deux négociations de Genève, sur les « systèmes centraux » et les euromissiles, MM. Rowny et Nitze, tenaient un langage semblable. Mais la Maison Blanche faisait en sorte d'atténuer chaque fois leurs propos, tout en paraissant regretter le fait même qu'ils aient été tenus.

C'est également parce qu'on a jugé qu'il manifestait un peu trop ouvertement ses espoirs d'aboutir que la démission de M. Richard Starr, qui dirigeait à Vienne la délégation américaine à la conférence sur les réductions mutuelles des forces classiques en Europe (M.B.F.R.), a été acceptée.

Ce mouvement de personnel peut apparaître d'autant plus inquiétant que le remplaçant de M. Rostow est un jeune républicain de trente-six ans, qui a une réputation de « dur » et qui a été formé à l'école de Mme Jeane Kirkpatrick, la « dame de fer » qui a imposé son style, à la fois intellectuel et musclé, à la délégation américaine aux Nations unies.

Certains estiment que ces changements signifient que les Etats-Unis ne croient pas à la possibilité d'aboutir à un « bon accord » dans les diverses négociations engagées avec les Soviétiques, voire, ce qui serait infiniment plus grave, qu'ils ne souhaitent pas, pour des raisons d'ordre idéologique, leur succès. M. Rostow a lui-même suggéré cette interprétation en accusant « des gens qui ne veulent aucune espèce d'accord avec l'U.R.S.S. » d'être à l'origine de sa chute. M. Rostow visait apparemment le petit groupe de parlementaires ultra-conservateurs conduits par le bouillant sénateur de Caroline du Nord, M. Jesse Helms, qui a mené une guérilla sans pitié contre deux de ses collaborateurs, jugés trop « mous ».

Il reste à savoir si M. Reagan s'est rangé à l'avis du sénateur Helms pour des raisons tactiques ou si, comme on peut le craindre, son administration est empêtrée dans de telles contradictions qu'elle est incapable de définir une ligne claire et cohérente sur ce dossier fondamental de la réduction des armements.

A Bonn, le gouvernement de M. Kohl a réaffirmé sa fidélité à la décision de l'OTAN sur le déploiement de missiles américains en Europe et critiqué les positions exprimées à ce sujet par M. Vogel et d'autres dirigeants du S.P.D. Ceux-ci — et d'autres responsables européens — *n'en multiplient pas moins* les pressions pour qu'une formule de compromis soit trouvée entre les propositions de M. Andropov et « *l'option zéro* » (*liquidation de toutes les fusées à* portée intermédiaire) avancée par la Maison Blanche.

M. Vogel, candidat social-démocrate à la chancellerie de Bonn, qui **s'était entretenu avec M. Andropov à Moscou, a rencontré pendant une heure ce jeudi M. Mitterrand. Selon lui, l'U.R.S.S. « *est tout à fait consciente qu'il n'est pas possible de négocier les systèmes nucléaires français à Genève et encore moins possible d'en disposer* ».**

Querelle d'Allemand

La controverse sur les euromissiles, et *d'une manière plus générale* sur la sécurité occidentale et le désarmement, joue désormais un rôle essentiel dans la campagne pour les élections générales anticipées du 6 mars prochain en Allemagne fédérale. M. Hans-Jochen Vogel, depuis une semaine, occupait le devant de la scène. Reçu successivement par MM. Reagan à la Maison Blanche et Andropov au Kremlin, le candidat à la chancellerie du S.P.D. a *eu l'occasion*, ces derniers jours, de multiplier les *contacts au plus haut niveau* — des contacts dont il devait, jeudi matin à l'Elysée, donner un aperçu à M. Mitterrand — et les déclarations.

Manifestement, le gouvernement de Bonn a estimé qu'il lui fallait reprendre l'offensive, et il n'est probablement pas indifférent *qu'il l'ait* fait la veille du voyage-éclair de M. Vogel à Paris, en publiant une déclaration dont la forme n'est pas moins significative que le fond.

Le gouvernement commence par affirmer que l'OTAN décidera dans le *courant de l'automne prochain, en* fonction des résultats des négociations américano-soviétiques de Genève, du nombre de nouvelles fusées à installer dans les cinq pays concernés par ce projet (il s'agit, outre la R.F.A., de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Belgique).

BERNARD BRIGOULEIX.

(Lire la suite page 3.)

Le chef de l'Etat commence au Togo son troisième voyage en Afrique noire

M. François Mitterrand était attendu, ce jeudi 13 janvier en milieu *d'après-midi, à Lomé, capitale du Togo, première étape de son troisième* voyage officiel en Afrique noire. Le président de la République visitera ensuite le Bénin, où il est attendu samedi en début d'après-midi, et le Gabon, où son arrivée est prévue pour lundi matin.

Le « pré carré » de la francophonie

par PHILIPPE DECRAENE

M. François Mitterrand, qui commence jeudi 13 janvier la troisième série de visites officielles en Afrique noire de son septennat, consacre, une fois encore, l'ensemble de sa tournée à des Etats appartenant à l'univers francophone : Togo, Bénin et Gabon. Ainsi, la préférence pour ce « *pré carré* » de la francophonie *qu'il avait solennellement proclamée* l'année dernière à Dakar, lors de la conférence de presse qui avait mis fin à son séjour officiel au Sénégal, ne cesse de se confirmer. Il n'en demeure pas moins que, au-delà des affinités nées de l'appartenance à une aire linguistique et culturelle commune, le président de la République *française entend bien conserver à la* politique africaine française des ambitions continentales. D'autre part, en dépit de la place privilégiée que l'Afrique occupe dans le domaine des relations extérieures, il est indispensable, sous peine de trahir la pensée du chef de l'Etat, de ne pas isoler le continent noir du contexte mondial.

M. Mitterrand connaît déjà personnellement chacun de ses interlocuteurs et a même eu l'occasion de s'entretenir longuement à plusieurs reprises avec ses hôtes togolais et gabonais. Des contacts spécifiques, confiés les uns à M. Guy Penne, conseiller pour les affaires africaines, les autres à M. Jean-Christophe Mitterrand, fils du chef de l'Etat et plus proche collaborateur de M. Penne, ont précédé ce voyage.

(Lire la suite page 6.)

POINT

Prix : pari tenu mais...

Les prix de détail en France ont augmenté de 0,9 % en décembre d'après les premiers calculs de l'INSEE, ce qui porte à 9,7 % leur hausse annuelle. L'augmentation avait été de 14 % il y a un an à la même époque. Le ralentissement est donc net. Du même coup, MM. Mauroy et Delors atteignent d'un des objectifs qu'ils s'étaient fixés en juin 1982, au moment de la dévaluation en même temps qu'était annoncé un plan de rétablissement des grands équilibres : ramener la hausse des prix en France à moins de 10 % fin 1982.

Commentant ce résultat, les services de M. Delors l'attribuent à « l'efficacité du blocage et à la bonne maîtrise du dispositif de sortie ». *Les prochains objectifs fixés sont de 8 % pour 1983 et de 5 % pour 1984. Le premier peut être atteint, ou à peu près, le second posera au pays — et au gouvernement — des problèmes redoutables.*

Le ralentissement des prix obtenu en 1982 ne doit pas faire illusion : l'inflation reste forte en France. Le freinage de juillet (+ 0,3 %), août (+ 0,3 %), septembre (+ 0,4 %), octobre (0,5 %) a été obtenu de façon artificielle par un blocage très contraignant des prix à la production et à tous les stades de la distribution, ainsi que par une limitation autoritaire des marges commerciales. Dès la fin du blocage et malgré un « encadrement » qui reste sévère, les hausses ont repris à un rythme élevé (1 % en novembre, 0,9 % en décembre), alors même qu'elles restaient très faibles en R.F.A. (+ 0,2 % en décembre et + 4,6 % en un an).

Il faut bien voir que l'année 1982 aura été marquée dans le monde entier par un recul très net de l'inflation revenue, dans l'ensemble des pays industrialisés, de 10,4 % en 1981 à 7,2 % en 1982. En Europe, tous les pays sont sur la même voie favorable, sauf l'Italie, l'Espagne et la Belgique. Aucun d'entre eux n'a eu recours au blocage, la désinflation étant le fruit amer de la dépression mondiale et des politiques d'austérité menées par presque tous les gouvernements en matière monétaire, budgétaire et salariale.

Les résultats obtenus en France en 1982 sont ambigus. D'un côté, les déficits des comptes des entreprises publiques et privées se sont creusés de façon inquiétante à cause notamment de prix et de tarifs artificiellement contenus.

Difficile, dans ces conditions, d'évaluer le rythme réel de l'inflation en France et la chance que nous avons de nous rapprocher durablement des comportements étrangers dans ce domaine.

LE CONFLIT SUR LE COMMERCE AGRO-ALIMENTAIRE

Mme Cresson : les Etats-Unis exportent leur crise

Les mesures de soutien à l'exportation des denrées agricoles annoncées par M. Reagan le 11 janvier ont jeté un froid sur les négociations entre la C.E.E. et les Etats-Unis ouvertes le même jour à Washington et destinées à examiner le contentieux sur le commerce agro-alimentaire. Les pourparlers n'ont pas abouti. Les négociateurs devraient se rencontrer à nouveau le 10 février à Bruxelles et les deux parties publier en mars un rapport commun.

D'autre part, dix mille paysans nippons ont, selon le New York Times, *manifesté mercredi à Tokyo pour protester contre les* « pressions commerciales » *des Etats-Unis.*

Mme Cresson, ministre de l'agriculture, commente ci-dessous la politique américaine et affirme que « les Etats-Unis exportent leur aide ».

« L'agriculture américaine est en crise. Cette crise, profonde et profondément interne, résulte curieusement de deux causes conjoncturelles. D'abord, les taux d'intérêt trop élevés rendent impossible le financement de l'agriculture américaine. Ensuite un développement inconsidéré de certaines productions agricoles a créé des excédents massifs que le marché n'est tout simplement pas capable d'absorber.

» Ainsi, en trois ans, entre les campagnes 1979-1980 et 1981-1982, la récolte américaine de blé est passée de 58 à 76 millions de tonnes. Ces 18 millions de tonnes supplémentaires représentent à elles seules plus du double des exportations totales de céréales de la C.E.E.

» Les Américains nous accusent essentiellement de protectionnisme et critiquent les mécanismes européens comme autant d'obstacles au libre-échange. Je n'aime pas polémiquer sur des mots, je préfère regarder les faits. »

EDITH CRESSON.

(Lire la suite page 26.)

LA QUERELLE DE L'ÉCOLE PRIVÉE

M. Savary : les négociations ne pourront s'ouvrir aux dates prévues

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a annoncé, ce jeudi 13 janvier, que les conditions posées par les responsables de l'enseignement catholique *« rendent impossible l'ouverture des négociations sur l'avenir de l'enseignement public et de l'école privée aux dates prévues ».* Ces négociations ne pourront donc sans doute commencer qu'après les élections municipales.

Clarifications

C'est avec sérénité, mais en même temps avec la ferme intention de ne pas figer le débat dans un procès d'intention par voie de communi*qués de presse entrecroisés*, que M. Savary répond au Comité national de l'enseignement catholique. Les erreurs d'interprétation ne peuvent être corrigées que par le « *contact direct* » et non sur la place publique. Surtout, il va de soi que les conclusions des négociations — si elles ont lieu — ne peuvent être qu'un point d'arrivée et non de départ, contrairement à ce que demandent à travers des « *garanties explicites* » les responsables de l'enseignement catholique.

Telle est la teneur de la réponse apportée par le ministre de l'éducation nationale. Ce faisant, il précise plus nettement la méthode contenue dans ses propositions du 20 décembre et annonce la suite de la procédure qu'il envisage. La clarification s'imposait.

En effet, M. Savary dit en toutes lettres, aujourd'hui, que les six points qui faisaient l'objet de sa déclaration liminaire du 20 décembre, « *points pour lesquels sont demandées des garanties explicites, sont l'objet même de la négociation proposée* ». Il demande à ses partenaires d'y voir une « *base de départ* », un « *cadre organisé* » de méthode et non de contenu. Il répond ainsi à l'accusation des responsables de l'enseignement catholique de ne proposer à la discussion que les modalités d'application d'un « *cadre* » non négociable.

La clarification ne pourra s'arrêter là. Si le ministre propose à ses partenaires de venir lui poser directement des questions auxquelles il répondra de vive voix, sans pour autant considérer que les négociations sont ouvertes, il est certain que la procédure demandera du temps. En outre, à deux mois des élections municipales, le ministre — mais c'est aussi la volonté du chef du gouvernement, comme du président de la République, — veut éviter « *l'exploitation à des fins politiques immédiates recherchées par certains* » que traduit la mauvaise interprétation de ses propositions.

Selon toute vraisemblance, les négociations ne pourront donc débuter qu'après cette échéance électorale. D'ici là, les partenaires sont invités à demander audience pour « *poser des questions, demander les éclaircissements dont ils ont besoin* » afin que le sens de ce qui a été proposé « *ne soit pas mal interprété voire dénaturé* ».

En même temps, ce qui ne signifie pas négocier, le ministre réaffirme sa volonté de dialogue, de recherche de la paix, il propose d' « *affiner le contenu des propositions pour qu'elles constituent une base plus large et plus précise avant négociation* ».

CATHERINE ARDITTI.

(Lire la suite page 17.)

UN ESSAI DE ZEEV STERNHELL

Le fascisme et la France

Les historiens qui s'intéressent au fascisme en tant que phénomène de masse, ou en tant que forme de pouvoir, étudient généralement l'Italie, l'Allemagne et l'Europe centrale de l'entre-deux-guerres. Mais selon Zeev Sternhell, professeur à l'université hébraïque de Jérusalem, l'historien des idées et doctrines fascistes doit travailler en priorité sur la France.

D'après cet auteur, c'est dans la République jacobine des années 1885-1914 que s'élabore pour la première fois, avec vingt ans d'avance sur l'Italie, la synthèse du socialisme et du nationalisme, qui est la substance même de l'idéologie fasciste. Zeev Sternhell avait étudié les débuts de cette alchimie doctrinale dans la *Droite révolutionnaire, 1885-1914* publié en 1978. Avec *Ni droite ni gauche*, il étend aujourd'hui son analyse aux années 1920-1940, durant lesquelles Paris perd sa primauté culturelle et idéologique. Toutefois, l'examen de cette période permet à Sternhell d'établir des relations, inattendues et douloureuses, entre la gauche et le fascisme français.

Paris ne commande plus, alors, le mouvement idéologique de l'Europe, mais reste un objet d'étude, fascinant et paradoxal, pour l'historien des idées.

(Lire page 11, dans le Monde des livres, *l'entretien de Zeev Sternhell avec Emmanuel Todd.)*

AU JOUR LE JOUR

Métro

Il y a le métro, et il y a l'idée qu'on s'en fait.

Sept pour cent des personnes « sondées » par la R.A.T.P. déclarent avoir été « personnellement » *victimes d'une agression. Cela signifierait — si c'était exact — qu'il y aurait eu cent cinquante mille agressions dans le métro parisien. Or, les statistiques officielles n'en ont repéré que mille cinq cent quatre-vingt-cinq.*

On ne nous dit pas quelle est, parmi les gens qui ne prennent jamais le métro, la proportion de ceux qui croient dur comme fer y avoir été attaqués.

BRUNO FRAPPAT.

Le Monde

idées

DES DÉPARTEMENTS A L'HOPITAL ?

Les projets du ministère de la santé concernant la nouvelle organisation de l'hôpital public suscitent de nombreuses *réactions* chez les médecins. Transformer les « services » actuels en « départements » ? Il faut savoir être patient, estime le *professeur Pierquin*. Pour le professeur Amiel, le risque majeur est celui de la déstabilisation de l'institution hospitalière. Le docteur Gallois et M. Cayzac craignent plutôt une *« construction en trompe l'œil »*. Quant au professeur Derenne, il souligne qu'il serait *inacceptable* de voir dans ces nouvelles structures un moyen de réduire les dépenses hospitalières.

Savoir être patient

par le professeur BERNARD PIERQUIN (*)

LE système verticalisé actuel *comporte un défaut majeur*, dont l'importance croît avec la complexité de la médecine moderne : l'absence de relations systématisées entre les différents services.

Ces relations deviennent indispensables dans un nombre croissant de *secteurs. Si nous prenons l'exemple* de la cancérologie, nous constatons que le traitement de la plupart des cancéreux exige une stratégie où les représentants des services de chirurgie générale, de radiothérapie, de médecine interne et de différentes spécialités d'organes (urologie, hématologie, gastro-entérologie, etc.) doivent se concerter et se coordonner dans des consultations polydisciplinaires afin de pondérer et de programmer les différents temps *thérapeutiques, selon un protocole* établi en commun.

Ce qui est vrai pour le cancer, *l'est tout autant pour d'autres* secteurs, telles la pédiatrie, la neurologie, l'imagerie, etc... Au delà de ces impératifs intéressant les soins, cette concertation interdisciplinaire s'impose aussi pour la recherche et l'enseignement. C'est finalement tout le fonctionnement hospitalier qui dé*pend de cette coordination horizon*tale, sous forme de « départements ». L'organisation d'un département, tout à la différence des services, se définit dans un conseil où les représentants des différentes disciplines disposent d'un pouvoir équivalent, sans autre hié*rarchie que celle d'un coordonnateur* élu par ses pairs pour une durée limitée. Il s'agit là d'une structure de réflexion, éloignée de l'action directe, *destinée à légiférer* et à promouvoir les grandes directives intéressant le secteur considéré.

Depuis quelques années, cette départementalisation se développe à titre expérimental dans certains de nos hôpitaux, à partir d'initiatives locales. A Paris, la direction de l'As*sistance publique a pris en considé*raton ces tentatives : sous le contrôle des commissions consultatives médicales locales et celle de la commission médicale consultative centrale, *plusieurs départements, en particu*lier en pédiatrie et en cancérologie fonctionnent de façon satisfaisante.

Mais il faut savoir être patient : une telle mutation ne peut-être obtenue dans la hâte, pas plus que par la contrainte ou le sectarisme. Il serait en particulier catastrophique de supprimer brutalement *la verticalité* des services au seul profit de l'horizontalité des départements. Un bâtiment ne peut tenir debout que par l'association étroitement intégrée de cloisons *reliées* par des planchers. Un édifice qui ne disposerait que de planchers se retrouverait dans le *vide et s'effondrerait* aussitôt.

Les hôpitaux de notre pays ne pourront fonctionner de façon har*monieuse* et bien adaptée à l'évolution moderne que dans la mesure où le pouvoir « législatif » des départements s'associera progressivement au pouvoir exécutif des services. Le rôle de *l'administration, qu'il* s'agisse du ministère de la santé ou des directions des hôpitaux, est d'encourager la départementalisation en respectant les initiatives locales, en dégageant progressivement des facteurs communs à partir de patientes observations. C'est par des expériences sur *le terrain* qu'un système de départementalisation se définira dans les années à venir. Les méde*cins vivent avec la maladie et ses* drames : leur évolution imprégnée de prudence et de faits concrets reste lente, au rythme de la vie humaine. Pour le bien des malades, nous devons respecter cet état de la médecine, tout en nous efforçant d'inciter au changement nécessaire.

(*) Faculté de médecine de Créteil, coordonnateur du département de cancérologie de l'hôpital Henri-Mondor.

Le risque des constructions en trompe l'œil

par le docteur PIERRE GALLOIS (*) et M. DANIEL CAYZAC (**)

UNE réflexion et une expérience menée depuis plus de dix ans *sur le principe* de la départementalisation donnent sans doute le droit de participer au débat actuel. Les objectifs d'une telle structuration peuvent être classés en trois groupes : des objectifs médicaux, des objectifs écono*miques et de gestion, des objectifs* « politiques » de répartition des pouvoirs.

Les objectifs médicaux ont été à la base de la réflexion professionnelle *menée ces dernières années*. Ce sont eux qui nous ont amenés personnellement, depuis *1970*, à chercher à fonctionner en « départements ».

Deux *raisons principales* poussent, en effet, à dépasser, à modifier, la conception traditionnelle de l'organisation hospitalière en « services ».

Le malade doit pouvoir bénéficier à l'hôpital public d'une relation personnalisée avec le médecin qui le prendra en charge.

Le malade a, de plus, une double *exigence* : bénéficier des compétences affinées que donne la spécialisation, et aussi ne pas être soigné « en tranches », organe par organe, mais globalement par un même praticien capable de donner une réponse à l'ensemble de ses pro*blèmes. Le service traditionnel*, de plus en plus spécialisé, répond mal à ces besoins.

A ces objectifs médicaux sont venues s'ajouter des finalités écono*miques* : *le découpage de l'hôpital* en un nombre de plus en plus grand de services autonomes définissant leurs propres objectifs, cherchant à assurer par eux-mêmes l'ensemble *de leurs besoins, multiplie les inves*tissements, permet mal la définition d'une politique cohérente au niveau d'un établissement ou d'une population. Un hôpital moins « éclaté », un regroupement des unités de soins autour d'objectifs communs aboutissant *à des unités* d'organisation moins nombreuses répond mieux aux besoins actuels d'une politique de santé plus globale, d'une utilisation plus rationnelle des budgets *sociaux de la nation et d'une partici*pation plus réelle des médecins à la gestion de leurs établissements.

Reste un troisième groupe d'objectifs plus « politiques » : le *département implique un fonction*nement collégial des médecins et ainsi un nouveau mode de répartition des pouvoirs à l'intérieur de l'hôpital ; mais cette nouvelle répar*tition des pouvoirs doit*-elle être strictement médicale ? N'est-il pas nécessaire d'associer l'ensemble du personnel à la vie et aux responsabilités du département ? C'est, bien sûr, au niveau de ces objectifs politiques que se manifestent le plus de craintes, de réticences ou d'oppositions.

Malheureusement, selon que l'on privilégie *les objectifs médicaux*, économiques ou politiques, l'aspect que l'on donne au département peut varier beaucoup. Le *projet* gouvernemental, si on l'analyse, semble avoir très largement *privilégié* les enjeux économiques. De même, à l'intérieur de ces objectifs médicaux, certains privilégient ceux qui entraînent une nouvelle répartition *des fonctions et des pouvoirs, avec* le risque souvent dénoncé de balkanisation et d'introduction à l'hôpital d'un électoralisme permanent ; d'autres n'envisagent que la mise en place de *quelques structures de* concertation, mais sans modifier le système, et l'expérience a prouvé que ces structures surajoutées ne modifiaient pas le système actuel et *n'en corrigeaient pas les défauts*.

Quelques grands principes

Il apparaît de façon évidente que la départementalisation est un tout, et que l'« oubli » d'un des principes conduit à l'échec ou à la dénaturation. Il faut donc rappeler ces grands principes :

● *Démultiplication des responsabilités* pour assurer la personnalisation des soins. Cela implique une modification du statut des médecins, avec création d'un corps unique de médecins hospitaliers (englobant les hospitalo-universitaires) avec dissociation du grade et de la fonction. Cette première étape est un préalable sans lequel il n'est pas de départementalisation possible. Et, à l'inverse, il est raisonnable de penser que cette seule réforme conduit *tout* naturellement à un fonctionnement de type « départementalisé ».

● *Fonctionnement collégial* pour favoriser et institutionnaliser la *concertation. Mais celle-ci doit* s'établir dans un cadre plus large que celui des services actuels et notamment permettre des rencontres pluridisciplinaires. Les nécessités de ce *fonctionnement collégial* devraient déterminer la taille du département, qui ne devrait pas comporter plus d'une vingtaine de médecins permanents.

● *Reconnaisssance du département comme l'unité d'organisation de l'hôpital*.

C'est au département que sont *affectés les moyens*, les personnels. C'est à lui que s'adresse l'administration. Cela implique *la* création d'une fonction de coordonnateur, qui serait un des médecins permanents, élu par le conseil du département pour un temps limité et non *renouvelable immédiatement. Il* ne s'agit donc pas ici d'un chef de département qui, même élu, deviendrait vite et obligatoirement un *« supermandarin »*. Il doit être avant tout le *porte-parole du dépar*tement, son représentant auprès de l'administration. Il paraît alors tout naturel de créer un conseil de direction réunissant autour du directeur de l'établissement les coordonateurs des divers départements et des *représentants de l'encadrement* infirmier.

● *Décloisonnement à tous les niveaux*.

Ce grand principe ne doit pas être *perdu de vue, et la* départementalisation ne doit pas aboutir à créer trois ou quatre nouvelles structures autonomes à l'intérieur de l'établissement.

Le projet gouvernemental n'a pas pris en compte, nous semble-t-il, l'ensemble de ces objectifs. La notion de chef de département telle qu'elle est présentée répond sans *doute à un désir d'efficacité* pour atteindre des objectifs économiques. Mais elle vide de sa substance la collégialité, et le conseil du département n'a plus alors qu'un rôle très accessoire. *Les unités* fonctionnelles, insuffisamment précisées, semblent plus proches des services actuels que de la notion que nous avons tenté de cerner. Et la réforme des statuts des médecins n'apparaît pas comme le préalable indispensable. Enfin, cer*taines mesures techniques* très rigides ne tiennent pas compte de la diversité des situations.

Mais, surtout, les modalités de mise en œuvre, qui impliquaient initialement des délais très courts et des mesures contraignantes, risquent d'aboutir soit à un rejet, soit à des constructions en trompe l'œil.

Souhaitons que des modifications profondes du projet qui nous a été présenté permettent la réalisation d'un espoir de modification des structures et des mentalités que beaucoup d'entre nous souhaitent depuis de nombreuses années, *et qui* nécessite, pour devenir effective, une adhésion réelle de la grande majorité des parties prenantes.

(*) Médecin au département de *médecine interne du Centre hospitalier* de Mâcon.

(**) Attaché de direction du Centre hospitalier de Mâcon.

Les moyens

par le professeur JEAN-PHILIPPE DERENNE (*)

L'HOPITAL public est arrivé à un tournant. Les progrès de la médecine ont entraîné la multiplication des spécialités et sous-spécialités. Grand est donc le risque de dépersonnalisation des *soins pour le malade. Grand* est le risque de confiner le champ d'action des médecins à des domaines de plus en plus *rétrécis et de les transformer* en de simples servants de techniques guettés en permanence par l'obsolescence.

Il s'impose donc que le malade puisse choisir librement son médecin et puisse vraiment compter sur lui pour le prendre en charge d'une fa*çon globale, le conseiller et le suivre* à plus long terme s'il le désire. Or les services hospitaliers actuels sont à la *fois trop grands et trop petits*. Les tâches confiées aux médecins sont à la fois trop larges, trop floues, mal limitées. Certains médecins sont censés tout faire, tout savoir et tout contrôler. *Les autres sont* censés n'agir que *« sur délégation »* des premiers.

Tout ceci est cause de malaise. Malaise car ceux qui sont en position de subordination supportent de plus en plus mal de ne pas être légalement responsables de ce qu'ils assurent quotidiennement. Malaise car les chefs de service ont de plus en plus de mal à remplir leurs tâches. Malaise car les médecins qui ont, en plus, des attributions universitaires ne savent guère comment concilier en pratique *les exigences de leurs* missions de soins, d'enseignement et de recherche. Malaise car les grands *hôpitaux fonctionnent de plus en* plus avec des médecins non titulaires qui sont souvent obligés de quitter l'hôpital, faute de poste. Malaise car les plus jeunes, internes, chefs de clinique et assistants qui sont les pivots des hôpitaux, ne voient pas bien leur place future *dans l'hôpital. Malaise au fond* parce que l'hôpital est souvent une mosaïque de services coupés les uns des autres, parce que les médecins y ont des droits et des devoirs très dissemblables, parce que l'hôpital est coupé de la médecine de ville.

Il convient donc d'assurer une meilleure coordination entre les praticiens, de définir plus concrètement leurs attributions, de leur permettre *de moduler leurs activités en fonc*tion de l'intérêt commun et de leurs aspirations et compétences.

Il convient de repenser les rapports entre médecins hospitaliers et non hospitaliers. Il convient de permettre à tous les acteurs de *santé*, médecins et non-médecins, de confronter et d'intégrer leurs pratiques. La création de départements doit avoir pour but de regrouper, en *fonction de leur complémentarité*, un ensemble de moyens en personnels et en équipements, et ce afin d'assurer de façon coordonnée diagnostic et traitement des malades.

Une idée qui n'est pas nouvelle

Cette idée n'est pas nouvelle puisqu'elle est déjà largement appliquée en Amérique du Nord. Elle doit permettre tout à la fois person*nalisation* du rapport médecin-malade et diversification des pratiques. De ce point de vue, le projet de décret présenté par *le ministère* de la santé comporte certains aspects positifs que rappelait le mois dernier l'Intersyndicale des praticiens hospitaliers (*le Monde* du 1er décembre), *qui regroupe dix-sept organisations* et plus de dix mille membres : respect du libre choix du médecin par le malade, *responsabilisation* des médecins, décentralisation des conditions de mise en œuvre, affir*mation du caractère médical* et médico-technique du département, ce qui implique une direction médicale.

Par contre, il comporte un certain nombre de points qui doivent être *précisés : qui sera détenteur du pou*voir, ou, plus exactement, quels seront les rapports entre l'exécutif et le législatif, *que seront* respectivement le chef et le conseil du département ? Qui arbitrera en cas de conflits ? Comment les structures départementales pourront-elles évoluer ? Quelles seront la définition et *les attributions du* « département d'information médicale » ? Que seront les « actions d'évaluation des *soins » et le « rapport d'activité mé*dicale annuelle » ? Quelles sont les limites des tâches de gestion confiées au chef de département ?

Au-delà de ces interrogations, la départementalisation des hôpitaux présuppose que deux conditions soient remplies, faute de quoi elle *pourrait bien ne rien changer dans* l'hôpital, voire en détériorer le fonctionnement. Tout d'abord, il faut que les *praticiens qui y exercent* à plein temps aient tous les mêmes droits, c'est-à-dire qu'ils disposent d'un statut unique. Sans égalité statutaire, le département pourrait bien *créer un supermandarinat*, avec le risque de voir les chefs de département cumuler les responsabilités *sans pouvoir les assumer réellement*.

Une autre condition est de fournir à tous ceux qui sont en situation précaire (attachés plein temps, assistants non titulaires) les postes de ti*tulaires qui* permettront d'assurer une continuité de prise en charge des malades. De plus, cette régularisation de la *situation de ceux qui in*vestissent leur activité à temps plein dans l'hôpital public ne doit pas se faire au détriment de la promotion des internes. On voit qu'une politi*que de recrutement* de médecins titulaires est une autre condition indispensable à la *mise* en place de la départementalisation. L'hôpital est considéré comme inflationniste, et certains administratifs ne voient dans la mise en œuvre de la départementalisation qu'un moyen de ré*duire les dépenses de santé*.

Cette optique à courte vue est dangereuse car elle se heurterait inéluctablement à l'hostilité du corps médical. Elle est inacceptable car *elle entraînerait une dégradation des* soins donnés aux malades. Elle est illusoire car on ne s'attaquera au caractère inflationniste de la *médecine* qu'en améliorant qualitativement et quantitativement les conditions dans lesquelles elle est exercée, qu'en modifiant les rapports de l'hôpital avec les *structures de prévention et de* soins extrahospitaliers, qu'en rénovant l'enseignement des étudiants et *des médecins*.

Tout cela ne peut se faire qu'en donnant à l'hôpital public les *moyens en matériel et en personnels* dont il a besoin pour son fonctionnement. La départementalisation est *nécessaire, mais non suffisante. Elle* n'a de caractère positif que si elle s'intègre parmi d'autres mesures statutaires *et de recrutement*. C'est cet ensemble qu'attendent les médecins hospitaliers.

(*) Hôpital Saint-Antoine (Paris). Président du Syndicat de la médecine hospitalière.

Comme aux plus beaux jours de la Terreur ?

par le professeur MICHEL AMIEL (*)

ON peut s'interroger sur la ou les raisons profondes qui motivent la précipitation actuelle du gouvernement à imposer *une réforme bâclée de l'organisation* hospitalière. Certains y voient une motivation idéologique : quelques têtes devraient-elles tomber au fond du panier, comme aux plus beaux jours de la Terreur ? Certains des propos tenus par notre ministre sur les ondes tendraient à accréditer cette *interprétation. Il y aurait alors* une révolution culturelle avec nivellement par le bas : égalitarisme total du personnel et de la responsabilité médicale hospitalière. Mais cette hypothèse ne peut, en *toute* logique, être retenue, car on ne voit pas pourquoi elle ne s'appliquerait pas aux *autres personnels de l'hôpital pu*blic : surveillantes générales pour le personnel infirmier ou directeurs d'hôpitaux pour le personnel administratif.

Deuxième hypothèse, il s'agit de remplacer « quelques » mandarins par « un » Mao Zedong. On en reviendrait alors à une situation *anté*rieure (quoi de neuf sous le soleil ?) bien connue dans les services médicaux de la *fin* du XIXe siècle ou au début du XXe siècle, avec un empire de 300 à 400 lits possédant « ses » laboratoires, « ses » explorations fonctionnelles...

Enfin, troisième *possibilité*, et probablement la plus sérieuse, ceci s'inscrit dans une logique économi*que draconienne : le département ne* serait qu'un subterfuge, après les grandes envolées lyriques de Mme Questiaux, pour faire passer dans les faits des réductions budgé*taires du secteur hospitalier* encore plus contraignantes que sous la houlette de M. Barre. Le corps médical, *ainsi responsabilisé sur le plan éco*nomique, du moins en *théorie*, serait obligatoirement complice, bon gré mal gré, d'une stabilisation de l'enveloppe globale attribuée aux hôpitaux.

Il y a lieu de remarquer à ce sujet que :

● de façon paradoxale, la notion de *département* hospitalier, avec un coordonnateur élu, est un concept essentiellement anglo-saxon, et donc libéral, *qui serait* ainsi imposé par un gouvernement de gauche ;

● un gouvernement qui avait affirmé, *urbi et orbi*, lors de la première année du septennat, sa volonté majeure de décentralisation, impose une réforme centralisatrice puisque les modalités mêmes d'organisation de ce département vont être soumises à l'autorité de tutelle ;

● *comme le mot « démocratie »* n'a pas la même signification à l'est et à l'ouest, le terme de « département » recouvre des *concepts* d'organisation hospitalière très divers sinon antinomiques.

En fait, quel est l'enjeu des débats actuels ? Au-delà des problèmes (non négligeables) de carrière et de salaire des médecins *concernés*, c'est une évolution de toute l'organisation du monde hospitalier qui se profile ainsi à l'horizon. Cette évolution nécessaire, et même souhaitée par *beaucoup de médecins*, si elle est unilatéralement brusquée par le pouvoir, risque de déstabiliser l'institution hospitalière, *sans* concertation véritable et préalable avec les instances représentatives telles que les syndicats professionnels concernés, les commissions médi*cales consultatives et les conseils* d'administration des hôpitaux.

Les moyens nécessaires

Pourtant des départements biens conçus et mis en place progressivement pourraient être des structures *dynamisantes, responsabilisantes*, efficaces. Pour ce faire, il faut leur en donner les moyens. Cela implique un mandat *suffisamment* long et renouvelable du coordonnateur ; il faut que ce dernier soit élu par ses pairs (et seulement par eux) pour assurer pleinement sa tâche de res*ponsabilité. Il faut qu'il ait* les moyens en personnel gestionnaire et l'autorité hiérarchique voulue pour *assurer pleinement son rôle. Enfin*, il faut qu'il soit aidé par un conseil consultatif et représentatif des principaux acteurs des *professions* hospitalières.

Un autre aspect de cette évolution est celui de *la responsabilité* médicale vis-à-vis du malade. Il est peu imaginable qu'un pilote de Boeing *soit élu par* l'équipage ou qu'un commandant de paquebot soit élu par tout le personnel de son navire ! De même, le *médecin titulaire* et responsable d'une unité de soins doit détenir un pouvoir de sa seule compétence *technique*. Dans un pays au juridisme aussi formaliste que la France, une telle évolution doit être *examinée avec soin et sans précipita*tion excessive. La hâte manifestée actuellement par les hautes sphères du ministère de la santé est suspecte au corps médical.

Seuls sont écoutés des représentants syndicaux minoritaires et partisans. La grande majorité des médecins hospitaliers clament les dangers d'une réforme hâtive et qui peut être considérée comme incohé*rente par beaucoup de ses aspects*, même s'ils sont d'accord avec son esprit. Ils craignent l'intrusion de la politique à l'hôpital, la mainmise du pouvoir syndical sur les instances de décision à l'intérieur de l'unité de soins, et le remplacement de la compétence et de l'expérience par la dé*magogie*. L'idéal, *dans une structure* départementale, est de conjuguer cette expérience à une évolution nécessaire vers l'accession des meilleurs à l'animation d'un groupe ras*semblé* autour d'un chef de département.

Une période transitoire de deux à *cinq ans, avec des incitations* de différents types (investissement, recrutement...), aurait été beaucoup plus réaliste. Il faut aussi souligner que l'organisation de C.H.U. implique *des modalités d'application nécessai*rement différentes de celles des hôpitaux généraux.

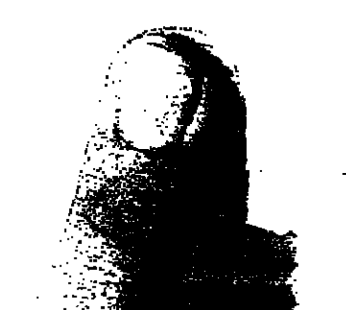
Au total, pourquoi s'acharner à faire des révolutions là où il suffirait de faire des réformes ? Cela éviterait bien des réactions de rejet. Dans la perspective d'un dialogue *constructif*, l'obstacle prévisible le plus clair serait de méconnaître combien *« chacun d'entre nous est esclave de ce qu'il est »* et combien les hommes sont attachés et à leurs habitudes et à leurs attitudes en face de toute évolution.

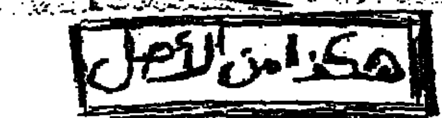
Dans le débat actuel, le plus important est de savoir :

● Si le médecin hospitalier, comme dans d'autres pays ou d'autres structures, admettra ou pas une *remise* en cause du rôle d'animateur ou de chef que toute organisation ou société doit comporter et qui est concentré actuellement sur un seul homme ;

● Si le médecin hospitalier (et il *ouvrirait* la *voie* dans la profession) est prêt à prendre conscience et à assumer sa responsabilité dans les choix économiques de l'hôpital... et du système de santé.

(*) Président des médecins chirurgiens et spécialistes des hospices civils de Lyon.





Le Monde

étranger

LA CONTROVERSE SUR LES EUROMISSILES

L'« option zéro » reste la « principale proposition » de la Maison Blanche

« Nous discuterons les idées soviétiques qui continuent de venir » de Moscou lors de la reprise, en février, des négociations de Genève sur les armements nucléaires en Europe, mais *« l'option zéro demeure notre principale proposition »*, a déclaré M. Larry Speakes, porte-parole de la Maison Blanche, mercredi 12 janvier. Pour Washington notamment, a-t-il déclaré, *« toute réduction* (des missiles soviétiques) *qui s'écarterait de l'option zéro préserverait l'avantage dont jouit l'U.R.S.S. »*.

Cependant, une source officielle non identifiée citée par l'agence Reuter a estimé que l'offre soviétique, annoncée à des parlementaires américains en visite à Moscou, de détruire un certain nombre de missiles SS-20 (*le Monde* du 13 janvier) pourrait constituer un pas dans la bonne direction, tout en laissant de nombreuses questions sans réponse.

Enfin, selon un porte-parole du département d'Etat, *« les Etats-Unis restent prêts à envisager toutes les propositions sérieuses soviétiques et se félicitent à l'idée de recueillir tout nouvel élément sur la position de l'U.R.S.S. »*.

A Bruxelles, un porte-parole de l'OTAN a indiqué, à l'issue de la réunion hebdomadaire des ambassadeurs des seize pays membres, que les alliés atlantiques *« étudient naturellement avec attention les propositions du pacte de Varsovie »*, notamment sur la conclusion d'un pacte de non-recours à la force, mais il a rappelé que l'alliance avait affirmé, lors du sommet de juin dernier à Bonn, qu'aucune de ses armes ne sera jamais utilisée, sauf en réponse à une attaque.

On rappelle également, dans les milieux de l'OTAN, que la décision du 12 décembre 1979 prévoyant l'implantation de missles américains en Europe précisait le nombre des engins prévus (464 missiles de croisière et 108 fusées Pershing-2), mais ajoutait que *« les besoins en forces nucléaires de théâtre de l'OTAN seront examinés en fonction des résultats concrets obtenus par la négociation »*.

La Belgique a fait connaître, d'autre part, au cours d'un entretien mercredi entre son ambassadeur à Moscou, M. Taelemans et M. Gromyko, son rejet de la proposition soviétique consistant à prendre en compte les fusées françaises et britanniques dans la négociation de Genève.

A Prague, les ministres de la défense des pays membres du pacte de Varsovie devaient poursuivre jusqu'à ce jeudi leur réunion qu'ils avaient ouverte mardi après-midi. Aucune information n'a filtré jusqu'à présent sur leurs délibérations. – *(A.F.P., Reuter).*

● *Londres et les euromissiles.* – Le gouvernement britannique a rejeté, lundi 10 janvier, comme *« totalement inacceptable »* la proposition soviétique visant à prendre en compte les missiles britanniques dans la définition de l'équilibre des forces nucléaires en Europe, a-t-on appris, de bonne source, à Moscou. Cette position a été exposée le même jour par l'ambassadeur de Grande-Bretagne en U.R.S.S., M. Sutherland, au cours d'un entretien avec M. Gromyko. M. Arnaud, ambassadeur de France à Moscou, avait donné la même réponse, le 27 décembre, au ministre soviétique des affaires étrangères. – *(A.F.P.)*

M. Martchouk, vice-président du conseil soviétique, a été reçu par MM. Mitterrand et Mauroy

M. Martchouk, vice-président du conseil des ministres de l'U.R.S.S., qui préside la délégation soviétique à la grande commission franco-soviétique réunie mercredi 12 et ce jeudi 13 janvier à Paris, a été reçu, mercredi, par M. Mitterrand pendant près d'une heure, et par M. Mauroy pendant une heure et demie.

C'était la première fois depuis qu'il est à l'Elysée que M. Mitterrand recevait une personnalité soviétique d'un rang aussi élevé. Bien que l'on ne puisse exclure que d'autres sujets (les relations Est-Ouest) aient été évoqués, il semble que dans les deux cas la conversation ait surtout porté sur les relations bilatérales et plus spécialement les échanges commerciaux, qui font l'objet des travaux de la grande commission. M. Martchouk n'a fait aucune déclaration à la presse, et l'Elysée n'a fait aucun commentaire après l'entretien avec M. Mitterrand.

Les responsables français ont souhaité une planification du rééquilibrage des échanges, actuellement fort défavorables à Paris, en deux ou trois ans. Les Soviétiques seraient, selon Matignon, *« très ouverts »* à cette préoccupation. Un développement de la coopération apparaît possible dans les secteurs énergétique (mise en valeur du plateau continental de la mer de Barents) et agro-alimentaire, mais aussi en matière de pétrochimie, d'exploitation des minerais, de transports ferroviaires et de modernisation de l'appareil industriel soviétique.

En outre, a indiqué M. Martchouk, l'U.R.S.S., qui serait prête *« à faire tous les efforts possibles »*, n'exclut pas la possibilité de régler au comptant certains contrats, comme ce fut le cas en décembre, moyennant une réduction non négligeable de prix, pour l'usine de traitement de gaz d'Astrakhan.

Querelle d'Allemand

(Suite de la première page.)

« Double décision » prise par l'Alliance atlantique en 1979 – négociations mais renforcement du potentiel eurostratégique en cas d'échec des pourparlers – pourrait être banal. Mais Bonn se comporte un peu, en la circonstance, comme si la République fédérale était chargée d'exprimer le point de vue de l'OTAN toute entière, ou au minimum de le réaffirmer.

En outre, tout en affectant de rappeler comme une vérité intangible un engagement sur lequel il n'y aurait pas à revenir – les décisions prises voilà plus de trois ans par l'alliance, – la déclaration gouvernementale ouest-allemande introduit une nuance, puisque le total de 572 fusées initialement prévu (dont 108 Pershing-2 et 96 missiles de croisière pour la seule République fédérale) apparaît désormais modulable.

Cette idée était dans l'air à Bonn depuis plusieurs mois, et la décision de 1979 ne l'écartait pas, comme on vient de le rappeler au quartier général de Bruxelles. Mais elle n'avait pas été, jusqu'alors, formulée de façon aussi précise. Et non plus comme une suggestion, mais comme une affirmation.

En second lieu, la déclaration publiée mercredi rappelle que l'objectif de l'alliance atlantique est d'obtenir la mise en œuvre de l'*« option zéro »*, c'est-à-dire la proposition d'origine américaine selon laquelle, en échange du démantèlement des SS-20 soviétiques menaçant l'Europe occidentale, l'OTAN renoncerait à ses nouvelles implantations.

Le gouvernement fédéral, ajoute ce texte, *« regrette le rejet actuel par l'Union soviétique de cette offre. Il part de l'idée que les propositions soviétiques d'une réduction partielle du nombre de ses fusées ne constituent pas le dernier mot de l'U.R.S.S., et estime que, dans la période de négociation qui va jusqu'à l'automne, l'objectif du démantèlement de toutes les fusées soviétiques et de la renonciation au déploiement des armes occidentales peut être atteint »*.

Cette mise au point gouvernementale s'adresse prioritairement au candidat de l'opposition social-démocrate à la chancellerie. Son dernier paragraphe dissipe toute espèce de doutes à cet égard, puisqu'il prend nommément à partie M. Vogel, dont les positions, selon le texte publié mercredi, *« s'éloignent de plus en plus de la politique de sécurité du précédent et de l'actuel gouvernement, ainsi que de l'alliance atlantique »*. De même pour le S.P.D. dans son ensemble.

Le parti social-démocrate est ainsi accusé de donner de plus en plus l'impression d' *« être prêt, en contrepartie d'une réduction partielle des fusées soviétiques pointées sur l'Europe occidentale, à renoncer complètement au programme de réarmement de l'alliance »*. Des fusées soviétiques dont Bonn estime la puissance destructrice à celle de quelque trois mille bombes d'Hiroshima.

La « dérive » du S.P.D.

Il est d'autant plus logique que M. Kohl et ses amis répliquent à M. Vogel que ce dernier est rentré de Moscou en affichant un optimisme sur l'assouplissement des positions soviétiques que Bonn ne partage guère. Et aussi en déclarant qu'il espérait bien voir les Etats-Unis renoncer à défendre *ne varietur* l'*« option zéro »*.

Les propos de M. Vogel, et plus encore ceux de M. Bahr, qui l'accompagnait – et qui passe pour être traditionnellement compréhensif à l'égard des analyses soviétiques, – en faveur d'une *« option zéro aménagée »*, par rapport à l'idée de départ qui est désormais qualifiée d'*« option zéro-zéro »*, ont inquiété le gouvernement de M. Kohl.

Non pas que le principe de cet aménagement – consistant à se contenter d'un démantèlement partiel du côté soviétique, et britannique pour compenser notamment les forces nucléaires françaises que les négociations de Genève ne prennent pas en compte – paraisse absolument et définitivement à écarter en toute hypothèse. Mais on estime, dans l'entourage du chancelier, que le fait d'en envisager dès maintenant l'éventualité revient à saper la position américaine à Genève. De même pour le proposition d'un moratoire, récemment lancée par le S.P.D. par la voix de M. Bahr, et qui consisterait à ajourner les implantations de l'OTAN si certains « petits pas » étaient accomplis au cours de ces pourparlers. Ce qui, selon la chancellerie, permettrait aux Soviétiques de gagner constamment du temps à très bon compte.

L'évocation, dans la déclaration gouvernementale, d'un écart croissant entre les positions actuelles du S.P.D. et de son candidat à la chancellerie, d'une part, et celles de l'ancien gouvernement, d'autre part, n'est sans doute pas dépourvue de fondement.

Le silence observé dans cette campagne par M. Schmidt, assure son entourage, est uniquement inspiré par le souci de ne pas « faire de l'ombre » à celui qui mène un combat difficile pour la reconquête du pouvoir par la social-démocratie. Il n'en reste pas moins que la ligne de conduite du gouvernement précédent était, sur ce point, pllus proche de celle de M. Kohl que des positions aujourd'hui exprimées par le S.P.D.

M. Schmidt lui-même avait mis *quelque acharnement à faire prévaloir* son point de vue au sein de son parti, *sensible à certains arguments* du courant pacifiste ou neutraliste, en particulier au congrès de Munich. On peut imaginer que l'importance prise par cette controverse dans la campagne décourage l'ancien chancelier d'y intervenir davantage, puisque lui aussi avait, en son temps, insisté sur la nécessité de ne pas torpiller les positions américaines à Genève, quitte à favoriser le moment venu les assouplissements nécessaires à la conclusion d'un accord.

Enfin, la mise au point assez sèche du gouvernement Kohl s'adresse *aussi, vraisemblablement, au...* vice-chancelier Genscher lui-même. Ce *dernier avait récemment* fait plusieurs déclarations dans lesquelles il ne paraissait pas hostile à une solution transitoire à Genève, en cas de blocage du côté soviétique (*le Monde* du 11 janvier). *« Si l'Union soviétique n'est pas prête à retirer tout de suite ses fusées à moyenne portée,* avait-il notamment indiqué, *il faudrait s'efforcer de parvenir à un résultat intermédiaire, qui pourrait ensuite déboucher sur une solution complète »*, afin de faire baisser, dans un premier temps, la menace pesant sur l'Europe occidentale. On n'était donc pas très loin, là non plus, de l'idée d'un moratoire de l'OTAN, ou de celle de l' *« option zéro aménagée »*.

A quelques jours de l'arrivée à Bonn de M. Gromyko – le chef de la diplomatie soviétique est attendu dans la capitale ouest-allemande le 16 janvier – le chancelier Kohl tenait aussi à faire clairement savoir au Kremlin qu'il n'avait pas à espérer, à travers M. Genscher, infléchir la ligne de conduite du gouvernement ouest-allemand ou y ouvrir une brêche.

BERNARD BRIGOULEIX.

M. ADELMAN A ÉTÉ NOMMÉ DIRECTEUR DE L'AGENCE AMÉRICAINE POUR LE DÉSARMEMENT.

M. Kenneth Adelman, qui a été nommé mercredi 12 janvier par le président Reagan à la tête de l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement en remplacement de M. Eugene Rostow, était jusqu'à présent le numéro deux de la mission américaine auprès de l'ONU. Républicain, âgé de trente-six ans, M. Adelman occupait les fonctions d'adjoint de l'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, Mme Jeane Kirkpatrick, depuis août 1981. A ce titre, il a participé aux travaux de la seconde session spéciale des Nations unies sur le désarmement en juin 1982.

Il a également dirigé la délégation américaine pour les travaux de la « première commission » de l'ONU qui traite des affaires de sécurité et notamment du désarmement, lors des trente-sixième et trente-septième sessions de l'Assemblée générale.

M. Adelman a occupé des fonctions au département du commerce de 1968 à 1970, à l'Agence américaine pour le développement international (A.I.D.) en 1975-1976 et avait été un des adjoints du secrétaire à la défense en 1976-1977. Il a par ailleurs publié de nombreux articles sur les questions de sécurité dans des publications spécialisées comme *Foreign Affairs* ou *Foreign Policy*. La nomination de M. Adelman doit être approuvée par le Sénat.

Le président Reagan a également annoncé que l'adjoint de M. Adelman serait un ancien représentant du Maine, M. David Emery.

M. Richard Starr, chef de la délégation américaine aux négociations de Vienne sur la réduction des forces conventionnelles en Europe, sera d'autre part remplacé par M. Morton Abramowitz, ancien ambassadeur en Thaïlande.

La Chine et l'Angola établissent des relations diplomatiques

Les représentants de la Chine et de l'Angola ont signé le mercredi 12 janvier à Paris un communiqué commun annonçant officiellement l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays. Le communiqué a été signé au nom du gouvernement angolais par l'ambassadeur à Paris, M. Luis Jose de Almeida, et, côté chinois, par le chargé d'affaies, M. Wang Jin.

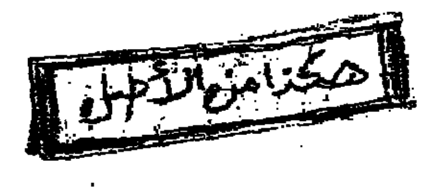
De notre correspondant

Pékin. – Négocié à Paris depuis le mois de septembre par M. Yao Guang, alors ambassadeur en France – il a été nommé entre-temps premier vice-ministre des affaires étrangères, – l'établissement de relations diplomatiques entre la Chine et l'Angola traduit l'évolution que connaît depuis plusieurs mois la politique étrangère chinoise. Lors de l'accession à l'indépendance, Pékin avait refusé de reconnaître le nouveau régime, estimant qu'il était inféodé à Moscou. Ces derniers temps, la Chine avait assoupli sa position, allant jusqu'à faire savoir, en octobre 1982, qu'elle avait cessé depuis longtemps son aide à l'UNITA, le mouvement rebelle de M. Savimbi.

Tout récemment, M. Wu Xueqian, le ministre chinois des affaires étrangères, qui accompagne M. Zhao Ziyang, le premier ministre chinois, dans sa tournée en Afrique, a eu l'occasion de préciser la position de Pékin. Il a notamment indiqué que *« la question de l'indépendance de la Namibie ne doit pas être liée au retrait des troupes cubaines d'Angola, ces deux problèmes étant de nature différente »*. En reconnaissant, il y a déjà quelque temps, que les soldats cubains n'étaient pas des *« mercenaires »* et qu'ils se trouvaient sur le territoire angolais à la demande du gouvernement de Luanda, Pékin avait laissé prévoir une telle évolution.

La Chine a pris note, par ailleurs, du désir manifesté par certains dirigeants angolais de se dégager de la tutelle soviétique et de diversifier leurs relations. Mercredi, Chine nouvelle relevait une déclaration faite l'an dernier par le ministre angolais du plan, M. Lopo Do Nascimento, dans laquelle celui-ci affirmait que *« les relations spéciales existant entre l'Angola et les pays socialistes ne signifient pas que nous appartenions à un bloc »*.

M. L.



EUROPE

U.R.S.S.

Le décès de Nicolas Podgorny ancien chef de l'Etat

Le décès de Nicolas Podgorny, président du présidium du Soviet suprême, a été confirmé à Moscou, le mercredi 12 janvier, par des sources officielles (voir nos dernières éditions du jeudi 13 janvier). On ignore cependant quand et où Nicolas Podgorny sera inhumé.

Gris à souhait

Moscou, mai 1977. La nouvelle éclate, dans ce pays feutré, comme un coup de tonnerre : Nicolas Podgorny vient d'être limogé, c'est-à-dire, pour commencer, chassé du bureau politique. Qu'un tel accident de parcours arrive à un homme comme lui a surpris plus d'un Soviétique. Peu connu, peu aimé, gris à souhait, Nicolas Podgorny ne passait pas — ou ne passait plus — pour un ambitieux depuis longtemps. Chacun aurait parié plus d'un rouble sur les chances qu'il avait de mourir fidèle au poste, c'est-à-dire à la tête de l'Etat où il avait été installé en 1965.

Dans la vie de Nicolas Podgorny, ce qui surprend le plus, c'est cette éviction brutale, le 24 mai. Personne, au plus haut niveau, n'a songé à masquer la disgrâce en maladie diplomatique.

Que s'est-il passé ? Aujourd'hui encore, on en est réduit aux hypothèses. La plus plausible, c'est que cet homme de soixante-quatorze ans n'a pas accepté de jouer le jeu qu'on lui proposait : s'effacer en tant que président du présidium du Soviet suprême et laisser la place au camarade Leonid Brejnev qui avait décidé de cumuler les fonctions de chef du parti et celles de chef de l'Etat. L'occasion, pourtant, était bonne, puisque l'on s'apprêtait à remplacer la Constitution stalinienne de 1936 par un nouveau texte, ni meilleur ni pire que le précédent, mais tout aussi surréaliste.

Un mois après, l'affaire était « bouclée » : Brejnev se retrouvait à la présidence du présidium — il lui avait fallu treize années pour en arriver là — et Nicolas Podgorny sombrait dans l'anonymat. Pas tout à fait, il est vrai, puisque, après avoir été privé, en 1979, de son siège de député, il devait réapparaître à l'occasion de telle ou telle cérémonie, légèrement en retrait, tolalement silencieux.

Pour le reste, la vie de Nicolas Podgorny manque quelque peu de relief. Né en 1903 dans une famille de métallurgistes d'une petite ville d'Ukraine (Kharlovka), il est envoyé dès quinze ans à l'usine ; c'est là sans doute qu'il entre au « komsomol » — il ne sera admis au parti qu'en 1930. Etudiant à la faculté ouvrière de Kiev, il entre ensuite à l'Institut technologique de la même ville, dont il sort en 1941 avec le diplôme d'ingénieur. Ce diplôme, il va l'utiliser jusqu'en 1939 dans diverses entreprises sucrières d'Ukraine, jusqu'à ce qu'il soit nommé à la veille de la guerre commissaire du peuple à l'alimentation pour l'Ukraine. Il passe la guerre à Moscou, d'abord comme commissaire adjoint à l'alimentation puis comme directeur de l'Institut de l'alimentation. A la fin des hostilités, il est nommé représentant de la République d'Ukraine auprès du conseil des ministres de l'U.R.S.S., car, ne l'oublions pas, l'Ukraine pour laquelle Staline a obtenu un siège aux Nations unies, est supposée indépendante...

Khrouchtchev trahi

C'est pendant et juste après la guerre que Podgorny va se lier avec Khtouchtchev, alors le grand maître du parti pour l'Ukraine. Lorsque M. « K » fait son entrée au secrétariat du parti — en 1950, — Podgorny est nommé chef du parti pour la région de Kharkov ; trois ans plus tard, à la mort de Staline, il est promu numéro 2 du parti pour l'Ukraine et en devient le numéro 1 en 1957. En 1958, il est membre suppléant du bureau politique, mais il lui faudra attendre 1960 pour en devendir membre à part entière.

Pendant toute cette période, Nicolas Podgorny apparaît comme un khrouchtchvien inconditionnel, en particulier dans l'affaire du groupe anti-parti. Il commence à cette période à apparaître sur la scène international : lorsque Khrouchtchev se déchausse aux Nations unies, en 1960, pour mieux marteler la table, Podgorny est à ses côtés ; en 1963, on le voit en Allemagne de l'Est, en Pologne, en Roumanie, puis, après qu'il ait été élu au secrétariat du comité central, en Tchécoslovaquie, en France, en Turquie. Cette fidélité à Khrouchtchev n'empêchera pas Nicolas Podgorny de faire partie du « complot » qui viendra à bout de M. « K » en octobre 1964. Tout alors est possible pour Podgorny, qui se retrouve en rivalité avec Brejnev et Kossyguine dans la course au poste de secrétaire général. Mais en un an, la partie est jouée... et perdue pour M. Podgorny, qui, après une disparition de deux mois, doit s'incliner en décembre 1965 et accepter le poste essentiellement honorifique de président du Présidium du Soviet suprême. Leonid Brejnev, sans doute avec l'aide de Souslov, a réussi à s'imposer. Douze années plus tard, fasciné par les honneurs, Brejnev devait porter un nouveau coup, définitif celui-là, à son ancien rival.

JACQUES AMALRIC.

Un appel de Mme Chtcharanski au président de la République

Anatole Chtcharanski est-il encore vivant ? Est-il sur le point de succomber à la grève de la faim qu'il fait, depuis le 27 septembre dernier, pour obtenir le droit de visite et de correspondance qui lui est dénié, depuis un an, à la prison de Tchistopol ? Il y purge une peine de prison de treize ans à laquelle cet activiste juif et militant des droits de l'homme avait été condamné, en 1978, pour « espionnage » après un procès forgé de toutes pièces.

Telles sont les craintes exprimées par sa femme, Mme Avital Chtcharanski, au cours d'une conférence de presse organisée à Paris, mercredi 12 janvier, par les nombreux comités de défense qui se sont constitués en faveur du prisonnier. Mme Chtcharanski a lancé à cette occasion un appel à M. Mitterrand et « à tous les hommes de bonne volonté », pour que l' « on arrête cet assassinat », que « l'on empêche cette tragédie ». Et « si son état est tel que l'on n'ose même pas le montrer à sa mère, qui, depuis le 4 janvier, attend devant la porte de la prison », qu'on le libère afin qu'il puisse recevoir les soins que nécessite son état. Un médecin a expliqué longuement que « l'alimentation forcée pratiquée tous les trois jours, selon le directeur de la prison » ne suffisait pas pour maintenir un homme en vie.

Le professeur Laurent Schwartz a, pour sa part, lancé un appel à M. Youri Martchouk, ministre soviétique de la recherche, actuellement à Paris pour présider la grande commission franco-soviétique. Il a demandé à ce collègue mathématicien de faire le nécessaire pour sauver « les collègues scientifiques en danger », tels que André Sakharov, Youri Orlov, Anatole Chtcharanski et bien d'autres. Le professeur Cartan a annoncé qu'il allait demander, avec d'autres mathématiciens et physiciens, une entrevue à M. Martchouk à ce propos.

Mme Chtcharanski, qui a été reçue, mercredi après-midi par M. Jacques Attali, conseiller spécial auprès du président de la République, a demandé aussi à rencontrer M. Badinter, le ministre de la justice. Puis elle reprendra ses voyages à travers le monde. — Am. B.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037

● *Le cardinal Anastasio Ballestrero*, président de la conférence épiscopale italienne, a qualifié d'« *incroyables, injustes et inquiétantes* » les récentes accusations soviétiques portées contre le pape par le mensuel soviétique *Auto-éducation politique* et reprises le 29 décembre par l'agence Tass. Le mensuel évoquait notamment « *la politique anticommuniste de l'Église catholique* », accusait le pape d'avoir adopté des positions « *considérablement plus conservatrices que celle de ses prédécesseurs* » *(A.F.P.)*

Pologne

La correspondante de l'agence UPI a été expulsée

Libérée mercredi 12 janvier dans l'après-midi après vingt-trois heures de garde à vue, Mlle Ruth Gruber, correspondante de l'agence de presse américaine UPI en Pologne, a appris en début de soirée par le journal télévisé et l'agence officielle PAP qu'elle était sous le coup d'une décision d'expulsion. On ignorait encore ce jeudi matin quand Mlle Gruber, qui était convoquée dans la matinée au ministère des affaires étrangères, devrait quitter le territoire polonais.

Selon l'agence PAP, il serait reproché à la journaliste d'avoir recueilli « *des documents photographiques relevant du renseignement* ». Cette accusation, extrêmement grave, n'avait pas été portée à la connaissance de Mlle Gruber par les policiers qui l'ont longuement et par deux fois interrogée durant sa garde à vue. *Il lui avait au contraire été dit qu'elle n'était interrogée que comme témoin et qu'aucune accusation n'était retenue contre elle. En l'état actuel de l'information*, cette affaire relève surtout du mauvais roman.

Mardi, en début de matinée, la secrétaire du bureau de l'UPI, Mlle Olszewska, est avertie par téléphone qu'un paquet de photos venant de Gdansk l'attend en gare de Varsovie. La chose n'a rien d'étonnant. UPI, comme d'autres agences, diffuse tout à fait légalement dans le monde entier des photos d'actualité prises sur le territoire polonais. La secrétaire se rend donc à la gare et disparaît. Inquiète, Mlle Gruber, après une tournée infructueuse des services d'urgence et des commissariats, signale cette disparition à la police et au ministère des affaires étrangères. Entre-temps, il est étable que le photographe travaillant à Gdansk pour U.P.I. n'est pas l'auteur du coup de fil et n'a envoyé aucune photo à son bureau de Varsovie. En fait, Mlle Olszewska, qui était *toujours détenue ce jeudi matin*, a été arrêtée et son chef de poste est bientôt interpellée à son tour dans son bureau. Son ambassade ne pourra pas prendre contact avec elle. L'assistance d'un avocat lui sera refusée. Elle ne pourra pas non plus voir les document photographiques litigieux car la police n'accepte de les lui présenter qu'à la condition que la scène soit filmée par la télévision — ce qu'elle refuse.

A défaut de ces images, le journal télévisé diffusera, sous le titre « Les activités antipolonaises de la correspondance de U.P.I. », un court reportage dans lequel on voit Mlle Olszewska prendre livraison d'un pli auprès de la conductrice du train. Interrogée devant les caméras, cette dernière déclare avoir été approchée *en gare de Gdynia* (près de Gdansk) par un inconnu qui lui a *demandé de remettre des « photos de famille »* à la personne qui se présenterait à elle en gare de Varsovie. Un plan général sur les photos permet ensuite de constater qu'il s'agit, notamment, de clichés du port de Gdansk et d'un bâtiment qui pourrait être une caserne.

Dans son commentaire, la télévision ajoute que ce n'est « *pas la première fois* » que Mlle Gruber se serait intéressée à des questions militaires et que, en août déjà, sa rédaction lui avait demandé par télex de rendre compte des « *opinions des experts militaires* » sur les Malouines et la guerre du Liban, « *notamment en matière d'armement* ».

C'est tout, et dans une contradiction troublante, l'agence PAP a expliqué qu'il a été décidé de ne pas poursuivre Mlle Gruber pour espionnage, car « *elle n'avait pas d'intentions criminelles* ». La véritable raison de cette « mansuétude » paraît être, en réalité, que le dossier est *vide et qu'on se trouve là devant une* simple affaire d'intimidation des *correspondants occidentaux*.

A la fin de l'année déjà, les autorités avaient refusé de prolonger le visa du correspondant de la B.B.C. qui a dû depuis quitter la Pologne. La semaine dernière ensuite, onze collaborateurs polonais de la presse étrangère s'étaient vus refuser le renouvellement de leur autorisation de travail. A la suite de démarches auprès du ministère des affaires étrangères, cette mesure a été finalement levée contre deux d'entre eux, mais le porte-parole du gouvernement vient de faire diffuser, à vingt mille exemplaires, une brochure dénonçant, de manière au demeurant bien peu convaincante, les « mensonges » de la presse occidentale sur la Pologne.

A Moscou, la *Pravda* estimait mercredi que la situation économique « *s'améliorait progressivement* » en Pologne et que « *l'atmosphère socio-politique était meilleure dans les collectifs de travail et dans toute la société* ». B. G

LE PAPE EXPRIME UN DOUTE SUR L'OPPORTUNITÉ DE SON VOYAGE

Le pape Jean-Paul II a exprimé pour la première fois publiquement, mercredi 12 janvier, au cours de son audience générale hebdomadaire, une incertitude sur l'opportunité de son projet de voyage en Pologne. Adressant en polonais une prière à la Vierge de Jasna-Gora, le Saint-Père, qui est en principe attendu à Varsovie le 18 juin, a déclaré : « En ce début d'année, je ne peux pas ne pas penser à ma visite en Pologne. (...) Je sais que les préparatifs sont en cours et j'en suis reconnaissant à ceux qui s'en occupent. Toutefois, tout en préparant moi-même cette visite dans mon cœur, je désire surtout qu'elle soit guidée par Toi, Mère de Jasna-Gora, et que toi seule décide si elle doit avoir lieu et comment elle doit avoir lieu. Je m'en remets à Toi. »

En dehors même de l'interrogation qui persiste sur la volonté des autorités polonaises de laisser venir le pape, cette visite suscite de nombreux doutes dans certains milieux catholiques polonais, qui craignent que le pouvoir ne puisse l'exploiter à son profit. Le primat, et, jusqu'à cette dernière déclaration, le pape aussi, en avaient au contraire fait leur objectif principal.

Hongrie

LES AUTORITÉS VEULENT METTRE FIN A LA DIFFUSION DE LA LITTÉRATURE AUTO-ÉDITÉE

Les autorités hongroises ont décidé d'expulser de son appartement du centre de Budapest, devenu le centre de diffusion du samizdat hongrois, le dissident Laszlo Rajk (fils de l'ancien ministre de l'intérieur exécuté en 1949, après le premier procès stalinien en Hongrie). M. Rajk a reçu un avis d'expulsion pour le 15 janvier de son appartement, appelé communément depuis deux ans la « *boutique* ». Tous les mardis, de 20 heures à 22 heures, des dizaines de personnes venaient acheter les samizdat (auto-édition) hongrois. On pouvait y trouver, dans une petite pièce aux murs couverts de livres, les publications (revues ou livres) des éditions *non officielles*, notamment la revue *Beszeloe (Parloir)*, *empilées sur des présentoirs* à tréteaux.

Selon la loi, cet avis d'expulsion est fondé sur le fait que M. Rajk possède, depuis la mort de sa mère l'année dernière, deux appartements à Budapest, ce qui est légalement interdit. L'intéressé a cependant protesté auprès des autorités en leur proposant de mettre l'appartement de sa mère à leur disposition. Les *non-conformistes interprètent* cette expulsion comme la volonté des autorités de détruire la « *boutique* », lieu de discussion et « *symbole* » pour eux de la liberté d'expression en Hongrie. Il y a quelque temps, la police était venue perquisitionner et interpeller les personnes présentes un mardi à la « *boutique* ». — *(A.F.P.)*

R.D.A.

Après ses révélations sur l'attentat manqué contre M. Honecker

LE CORRESPONDANT DE « STERN » PERD SON ACCRÉDITATION

Berlin-Est *(A.F.P.-Reuter)*. — Les autorités est-allemandes ont vivement réagi à la diffusion d'informations sur un attentat manqué contre le chef de l'État et du P.C. de la R.D.A., M. Erich Honecker, en décrétant, mercredi 12 janvier, l'expulsion du correspondant permanent, à Berlin-Est, du magazine ouest-allemand, *Stern* M. Dieter Bub, qui avait publié ces révélations. Selon l'hebdomadaire (*le Monde* des 12 et 13 janvier), un ouvrier chauffagiste avait, le 31 décembre dernier, tiré sur l'escorte de M. Honecker avant de se donnerla mort, parce qu'il était écœuré par le luxe dans lequel vit la classe dirigeante est-allemande, en particulier durant la période des réveillons.

L'agence officielle A.D.N. a annoncé *mercredi* que le correspondant de *Stern* s'était vu retirer son accréditation, et devait quitter la R.D.A. dans les quarante-huit heures. A.D.N. fait allusion à l'un des passages du décret du 21 février 1973, qui indique que les correspondants accrédités en R.D.A. sont tenus « *de rendre compte d'une manière véridique, objective et correcte et de s'abstenir d'une déformation malveillante des faits* ».

M. Bub est le quatrième correspondant étranger — tous Allemands de l'Ouest — à être expulsés de R.D.A. depuis 1975 pour « *usage abusif de ses possibilités de travail* ». Le gouvernement de Bonn a officiellement protesté contre cette mesure, dont il a souligné qu'elle était contraire aux dispositions de l'Acte final d'Helsinki et aux accords inter-allemands. L'hebdomadaire, de son côté, maintient sa version des faits, que les autorités ramènent à un incident provoqué par un automobiliste pris de boisson.

Grande-Bretagne

La leçon des Malouines incite Mme Thatcher à adopter un style « présidentialiste »

Mme Thatcher a quitté, le mercredi 12 janvier, les îles Malouines dans le plus grand secret, après une viste « triomphale » de cinq jours au cours de laquelle elle a parcouru des champs de bataille et rencontré la moitié des mille huit cents habitants de l'archipel, qui l'ont surnommée « notre Churchill », d'après les envoyés spéciaux britanniques. Ignorant la résolution appelant la Grande-Bretagne et l'Argentine à négocier le futur statut des îles, Mme Thatcher a affirmé que les îles Falkland étaient britanniques et « le deviendraient encore plus ». Un dirigeant syndical péroniste argentin, M. Juan José Taccone, a déclaré à Madrid qu'une telle visite incitait « à un nouveau coup d'Etat militaire en Argentine pour empêcher le retour à la démocratie ».

De notre correspondant

Londres. — Alors que Mme Thatcher revient de sa visite triomphale aux îles Malouines, les observateurs se demandent à Londres si le conflit avec l'Argentine n'a pas provoqué ou tout au moins précipité une restructuration du travail gouvernemental, qui pourrait à terme modifier sensiblement le fonctionnement du système politique britannique.

Mme Tatcher aurait, en effet, l'intention de créer autour d'elle un véritable département ministériel, qui, dans un premier temps, ne serait qu'un cabinet de style français, mais qui pourrait se développer en une véritable administration. Jusqu'à maintenant, le chef du gouvernement de Londres n'était, par rapport à ses collègues, qu'un *primus inter pares*. Mme Thatcher n'est entourée que d'une douzaine de conseillers et d'assistants qui l'aident à préparer le travail gouvernemental, coordonné par le Cabinet Office, une sorte de secrétariat général du gouvernement, qui a été créé par Lloyd George en 1916.

Estimant qu'elle n'a pas été bien informée par le Foreign Office à la veille de l'invasion des Malouines par les forces argentines, le Mme Tatcher a décidé d'étoffer son équipe. Elle a nommé deux nouveaux conseillers : Sir Anthony Parsons, ancien représentant de la Grande-Bretagne aux Nations unies, et M. Roger Jacklin, qui vient du ministère de la défense. Le premier s'occupera de la politique extérieure, le second des questions militaires. Le premier ministre avait déjà un conseiller politique et un conseiller économique.

L'objectif de ces deux nouvelles nominations est de renforcer le contrôle sur le Foreign Office, alors que les relations entre le chef du gouvernement et M. Pym, son ministre des affaires étrangères, qui n'ont jamais été très bonnes, se détériorent chaque jour un peu plus.

Lord Carrington n'était pas toujours d'accord avec Mme Thatcher, mais il savait se faire écouter et il imposait parfois une politique *a priori* opposée aux convictions de la « dame de fer » : le meilleur exemple en est le règlement du problème rhodésien. Ce n'est plus le cas avec son successeur au Foreign Office. Outre les erreurs d'appréciation dans l'affaire des Malouines, Mme Thatcher reproche notamment à l'administration des affaires étrangères d'avoir accepté en 1982 un mauvais compromis sur le budget de la Communauté européenne.

La situation de M. Pym devient inconfortable. Une décision du premier ministre a fait échouer la visite d'une délégation arabe parce qu'elle comptait un représentant de l'O.L.P. En conséquence, M. Pym a été contraint d'annuler deux tournées au Proche-Orient. Pour des raisons obscures, le secrétaire au Foreign Office a été amené ensuite à faire des déclarations parfaitement contradictoires, à deux jours d'intervalle, au sujet des propositions de M. Andropov : après avoir rejeté comme un nouveau « gadget » l'idée d'un traité de non-egression entre l'OTAN et le pacte de Varsovie, il a estimé qu'il s'agissait là d'une offre « importante ».

Selon le correspondant diplomatique du *Daily Telegraph* (conservateur), M. Pym entendrait dorénavant se tenir à l'écart des questions dans lesquelles Mme Thatcher a décidé d'intervenir personnellement. Ainsi assite-t-on à la naissance d'une sorte de « domaine réservé » du premier ministre.

Sir Anthony Parsons ne sera certes pas le Kissinger de Mme Thatcher, le conseiller spécial chargé des missions délicates. Son rôle est plus de préparer les dossiers que d'être impliqué dans la politique active. Sa longue carrière au Foreign Office semble, d'autre part, garantir ses anciens collègues contre des interventions inopportunes. Il n'en reste pas moins que certains observateurs croient déceler, dans le régime politique britannique, une dérive « présidentialiste » qui, selon eux, ne pourrait être qu'aggravée si, comme tout le laisse actuellement à penser, Mme Thatcher était réélue pour un deuxième mandat.

DANIEL VERNET.

Turquie

Plus de 750 militants révolutionnaires comparaissent devant un tribunal militaire

La commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, réunie mercredi 12 janvier à Paris, a adopté un projet de résolution sur la situation politique en Turquie, qui conduirait à suspendre la participation turque aux travaux de l'organisation européenne.

Le texte, qui sera soumis au vote de l'Assemblée lors de la session du 24 janvier, lance un nouvel « appel pressant au gouvernement turc » pour un retour à le démocratie pleine et entière. Le projet de résolution prend acte de l'évolution positive que représente, notamment, le référendum sur la Constitution, largement approuvé par le peuple turc en novembre dernier, mais demande au gouvernement du général Evren qu'il « s'abstienne de faire usage de son droit de vote au comité des ministres » de cette organisation.

De notre correspondant

Ankara. — Le procès de sept cent cinquante-neuf militants de Dev-Yol (« *voie révolutionnaire* »), une fraction du Parti de libération populaire de Turquie (T.H.K.P.-C.) de la région de Fatsa, sur le littoral de la mer Noire, s'est ouvert le mercredi 12 janvier devant la tribunal militaire d'Amasya.

Ils sont accusés d'avoir tenté de renverser l'ordre politique, économique *et social existant*, en vue d'établir un régime marxiste-léniniste. Trois cent trois d'entre eux comparaissent en prévenus libres. La première audience a été marquée par un incident : le premier accusé appelé à s'indentifier a déclaré qu'il ne le ferait qu'après avoir fait état des « problèmes » rencontrés pendant sa détention. Cette demande a été rejetée par le tribunal. L'accusé, ayant insisté, a été expulsé. Par solidarité, de nombreux accusés ont demandé à quitter la salle, ce qui a été autorisé par le tribunal.

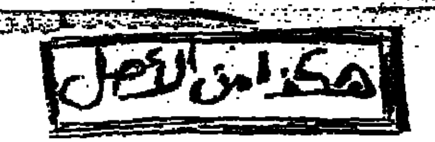
Le tribunal militaire requiert la peine capitale contre deux cent soixante-trois accusés, dont leur chef de file, le tailleur Fikri Sonmez, ancien maire indépendant de Fatsa, auquel on reproche d'avoir dirigé dans sa ville une « *commune* » animée par des « *comités populaires* » composés de militants de Dev-Yol. Une opération militaire, le 23 juillet 1980, avait mis fin à cette « expérience ».

On reproche aux accusés d'avoir assassiné quatre-vingt-dix personnes entre 1977et 1981, d'en avoir blessé vingt autres et d'avoir tenté d'en assassiner quatorze, enfin, d'avoir extorqué des sommes d'argent à des habitants.

Outre les accusés qui risquent la peine de mort, quatre cent cinquante-six autres encourent des peines allant de six mois à quinze ans de prison.

ARTUN UNSAL.





PROCHE-ORIENT

Iran

Le quotidien « République islamique » tourne en dérision la politique de la France dans le Golfe

Téhéran (*A.F.P.*). — L'éditorialiste du quotidien du parti au pouvoir en Iran, *République islamique*, tourne en dérision, le mercredi 12 janvier, les dernières initiatives françaises au Proche-Orient, estimant qu'il ne s'agit que d' *« apparences sans réalité »*.

Commentant l'accueil réservé au vice-premier ministre irakien, M. Tarek Aziz, à Paris et les voyages des ministres français des relations extérieures et de la défense dans certains Emirats du Golfe, le journal affirme que *« la France, dont le centre de la politique étrangère est l'Afrique, n'a pas les moyens d'engager les émirs dans un mouvement suicidaire contre la République islamique d'Iran »*.

Relevant que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis se sont tenus à l'écart de ces initiatives, le journal déclare : *« C'est sans doute que ce mouvement est illusoire, si illusoire que les Etats-Unis ne veulent pas perdre leur dignité et savent que cela ne marchera pas. Cependant, ils poussent la France, qui a la passion de se mêler des affaires du Moyen-Orient. Ainsi, si elle échoue, les Etats-Unis et leurs alliés européens ne perdent pas la face, et si, par hasard, Paris réussit, il y aura beaucoup de candidats pour en récolter les fruits. »*

Tandis qu'était annoncé, le 12 janvier, la démission du chef de la police, le colonel Ebrahim Hejazi, on apprenait que les forces de l'ordre avaient, au cours d'une période indéterminée, découvert vingt-trois caches d'armes. Au cours de ces opérations menées à Téhéran et dans d'autres villes, trente-sept personnes ont été tuées et cent vingt arrêtées. L'une des personnes tuées, selon un communiqué, était *« responsable de l'assassinat de dix membres des forces de l'ordre et avait torturé trois membres des comités de la révolution islamique* (milice de quartier) ».

● *Une personnalité iranienne inculpée de trafic de drogue.* — L'ancien vice-premier ministre iranien dans le gouvernement de M. Bazargan (1979), M. Sadegh Tabatabai, est sous le coup d'un mandat d'arrêt du parquet de Düsseldorf pour trafic de drogue, a-t-on appris de source judiciaire ouest-allemande, mercredi. Les douaniers de l'aéroport de Düsseldorf avaient découvert, samedi dernier, 1,6 kilogramme d'opium dans les bagages de M. Tabatabai, trente-neuf ans, qui est resté en liberté contre le paiement d'une caution de 200 000 marks (87 000 dollars). Il est passible de deux à quinze ans de prison. — (*A.F.P.*)

REÇU A MOSCOU PAR M. ANDROPOV

M. Arafat déclare que la seule issue est « autour de la table de négociations »

Arrivé mardi 11 janvier à Moscou pour *« une courte visite de travail »*, M. Yasser Arafat a été reçu le lendemain au Kremlin par M. Iouri Andropov. Le numéro un soviétique était entouré, pour ses entretiens avec le chef de l'O.L.P., de MM. Andréi Gromyko et Boris Ponomarev, respectivement ministre des affaires étrangères et secrétaire du comité central du parti communiste. Tandis que M. Arafat a estimé que *« la crise du Proche-Orient ne peut être résolue qu'autour de la table de négociations »*, M. Andropov a réitéré la proposition de son prédécesseur, Brejnev, d'organiser une conférence internationale sur le Proche-Orient *« avec la participation, comme membre de plein droit, de l'O.L.P., représentant unique du peuple palestinien »*. M. Arafat est maintenant attendu à Damas, où le comité exécutif de l'O.L.P. doit se réunir dimanche 16 janvier pour préparer la prochaine session du Conseil national palestinien (Parlement), prévue à Alger le 14 février.

Au chapitre des autres déplacements en liaison avec la question proche-orientale, on note que M. Walid Joumblatt, chef du parti socialiste progressiste libanais, a été reçu mercredi 12 janvier par le roi Fahd à Ryad, qui a mis l'accent sur la nécessité d'éviter la signature d'un accord libano-israélien *« similaire à celui de Camp David »* (accord égypto-israélien). Jusqu'à ces derniers temps, les rapports avaient été très limités entre le chef druze et l'Arabie Saoudite.

Cependant, la rencontre la plus attendue dans la région reste celle, prévue le jeudi 13 janvier, entre le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, et l'émissaire américain au Proche-Orient, M. Philip Habib, en vue de faire avancer les négociations avec le Liban, dont la sixième séance doit s'ouvrir, également jeudi, à Kyriat-Shmoneh, au nord d'Israël. Jérusalem n'a pas encore fait connaître sa position au sujet du projet d'ordre du jour proposé par Washington et déjà accepté, avec quelques réserves, par Beyrouth.

Aux Etats-Unis, où des rumeurs avaient circulé quant à un report, par le président Reagan, de la visite que devait y effectuer M. Begin au début de l'année, rumeurs qui avaient suscité une vive irritation du gouvernement israélien, un porte-parole de la Maison Blanche a précisé que Washington *« espérait »* bien recevoir le premier ministre d'Israël en février. La capitale fédérale *« espère »* aussi que le roi Hussein de Jordanie lui fera savoir début mars si Amman accepte de participer à des discussions de paix avec Israël (*le Monde* du 13 janvier).

A Beyrouth, enfin, l'émotion reste grande parmi la population, à la suite des tirs d'obus sur les banlieues de Hadeth et de Baabda (siège de la présidence de la République) qui ont fait, mardi 11 janvier, deux morts et neuf blessés. C'est la première fois depuis la prise en charge de la sécurité de la capitale, en septembre, par les forces franco-italo-américaines que le canon tonnait sur Beyrouth. Les Forces libanaises (à dominante chrétienne) ont accusé les miliciens druzes de M. Joumblatt d'être les auteurs des tirs meurtriers. Ceux-ci ont répliqué que, dans la nuit de lundi à mardi, les Forces libanaises avaient bombardé dans leur secteur proche de la capitale les localités d'Aïn-Ounoub et de Maaroufieh. — (*A.F.P., Reuter, A.P.*)

Israël

Regain d'agitation en Cisjordanie

De notre correspondant

Jérusalem. — La Cisjordanie a connu un regain d'agitation au cours des derniers jours, notamment à Naplouse, où les étudiants de l'université El-Najah ont voulu célébrer le dix-huitième anniversaire de la fondation du Fath, principal mouvement au sein de l'O.L.P. L'armée israélienne a bouclé le 11 janvier tout le secteur autour de cette université, dont les cours avaient déjà été perturbés depuis la rentrée à cause de l'expulsion d'une partie des enseignants, qui avaient refusé de signer un nouveau document leur imposant de ne pas avoir d'activité politique et de se dissocier de l'O.L.P. (*le Monde* du 23 novembre).

Une dizaine d'étudiants ont été interpellés mardi. Dans le centre de la ville, où le couvre-feu avait été imposé à deux reprises les jours précédents, les soldats ont dispersé à coups de grenades lacrymogènes des groupes de lycéens qui leur jetaient des pierres. En raison de ces manifestations, le principal lycée de la ville a été fermé par l'administration israélienne pour une durée d'un mois.

D'autres incidents de ce genre se sont produits également dans la région de Ramallah et de Bethléem.

Une vive tension règne, d'autre part, à Hébron où des colons israéliens de l'implantation voisine de Kyriat-Arba, malgré les protestations de la municipalité, ont récemment, à deux reprises, arraché des pylônes électriques sur un terrain dont ils revendiquent la propriété. En outre, un habitant de la ville a déposé plainte, accusant un groupe de résidents de Kyriat-Arba d'avoir détruit la maison qu'il venait de faire édifier sur un terrain dont la propriété est, elle aussi, contestée.

Depuis plusieurs semaines, les habitants de la ville s'inquiètent de l'extension du « quartier juif » qui est en cours de rénovation en plein cœur de la cité. Là encore, plusieurs maisons ont été détruites dernièrement. Selon la radio, l'armée a bouclé la ville d'Hébron, empêchant ainsi des manifestants du mouvement La paix maintenant qui entendaient apporter leur soutien aux Palestiniens de le faire.

A *Jérusalem*, au cours de la journée du 11 janvier, un engin de faible puissance a explosé près de la vieille ville, blessant un employé municipal. Cinquante et une personnes, *toutes arabes*, ont été interpellées comme « suspects » et relâchées dans la soirée. Les mesures de sécurité ont été renforcées dans la plupart des villes d'Israël après ce nouvel attentat et celui qui avait eu lieu le 8 janvier à Tel-Aviv, où un autobus avait été attaqué à coups de grenade.

FRANCIS CORNU.

456 SOLDATS ISRAÉLIENS ONT ÉTÉ TUÉS DEPUIS LE DÉBUT DE LA GUERRE AU LIBAN

Tel-Aviv (*A.F.P.*). — Les pertes israéliennes depuis le début de la guerre au Liban, le 6 juin 1982, s'élevaient, le 12 janvier 1983, à 456 morts et 2 461 blessés, a annoncé le porte-parole militaire israélien.

Le dernier bilan officiel publié le 12 octobre 1982 faisait état de 368 morts. Il faut y ajouter 76 soldats tués lors de l'explosion du quartier général de l'armée israélienne à Tyr et les victimes des diverses opérations lancées depuis par des guérilleros palestiniens ou libanais.

Les Israéliens avaient perdu 6 000 hommes en 1948, au moment de l'indépendance, 189 hommes lors de l'opération contre Suez (1956), 872 lors de la guerre des six jours (1967), environ 700 lors de « la guerre d'usure » (contre l'Egypte entre 1968 et 1970) et près de 3 000 hommes lors de la guerre d'octobre 1973.

AMÉRIQUES

États-Unis

A SON ARRIVÉE A WASHINGTON

M. Chirac déclare que la France « reste un allié sûr »

M. Jacques Chirac, qui poursuit son voyage aux États-Unis, devait être reçu ce jeudi 13 janvier à la Maison Blanche par le président Reagan après avoir passé quarante-huit heures à New-York. En arrivant à Washington, le maire de Paris a indiqué qu'il avait déclaré à M. Kissinger, avec lequel il avait pris à New-York son petit déjeuner, que *« chaque fois que l'essentiel est en cause, la France reste un allié sûr, probablement le plus sûr en Europe parce que le plus conscient des questions de défense. On chipote sur les responsabilités des État-Unis dans la défense de l'Europe,* a ajouté M. Chirac, *alors que l'Union soviétique avec ses missiles a pris en otage une partie du continent... Bien sûr cela ne nous empêche pas d'être vigilants sur notre indépendance. Nous ne pouvons faire aucune concession à cet égard »*.

Une leçon de show-business à New-York

De notre correspondante

New-York. — M. Jacques Chirac a commencé sa seconde journée new-yorkaise en prenant son petit déjeuner, mercredi 12 janvier, avec M. Henry Kissinger à Gracie Mansion, la résidence de M. Koch, le maire de New-York. Le Proche-Orient, les euromissiles, les relations Est-Ouest et la situation politique en République fédérale d'allemagne étaient au menu.

Le maire de Paris a ensuite rendu visite au secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, avec lequel il a évoqué les problèmes de Namibie, d'Afghanistan, du Cambodge, de Pologne et de la guerre irako-iranienne. M. Chirac a répété à son interlocuteur ce qu'il avait dit, la veille, aux représentants des organisations juives, sur les dangers des ventes d'armes à l'Iran et de l'expansion du « Khoménisme ».

Il a ensuite rejoint M. Koch au City Hall, où les deux maires ont tenu une conférence de presse conjointe. Les journalistes américains se sont fait expliquer les raisons pour lesquelles le métro de Paris était « sûr et propre », et par quel miracle le gouvernement français participait massivement aux dépenses sociales de la Ville. Une brève escarmouche a eu lieu sur le point de savoir si, oui ou non, l'antisémitisme existait en France, ce que M. Chirac a vivement démenti. M. Koch a ajouté que si on assistait à la renaissance d'un certain antisémitisme en Europe occidentale, c'était parce que trop de dirigeants politiques recevaient M. Arafat, M. Chirac étant *« l'un des rares à s'y refuser »*.

La prochaine rencontre du maire de Paris avec M. Reagan laisse-t-elle présager des « ambitions présidentielles » ? M. Chirac fait observer que les prochaines élections françaises ont lieu dans cinq ans et que sa visite aux États-Unis est *« strictement en réponse à l'invitation de M. Koch »*. *« Mais s'il y a des retombées fructueuses, il n'y aura pas de mal à cela, n'est-ce pas ? »*, a ronronné le maire de New-York.

M. Koch a donné ensuite à M. Chirac une leçon de show-business dans un style dont il a le secret : promenade à pied jusqu'à Chinatown à travers les rues peuplées à cette heure du déjeuner. M. Koch salue la foule à grands gestes. Son écharpe rouge et bleue aux couleurs de Paris mais ornée du fameux *« I love New-York »* — il a offert la même à M. Chirac — vole au vent. Embouteillages, coups de klaxon amicaux. Arrêt devant un jardin d'enfants peuplé de petits Chinois. Rires, embrassades, photos, les caméras de télévision ronflent. M. Chirac suit, légèrement dépassé.

Déjeuner au Peking Duck, un restaurant chinois célèbre de New-York. Les photographes se bousculent autour des deux maires. Cliché au dessert avec le propriétaire et le chef cuisinier.

NICOLE BERNHEIM.

El Salvador

LE LIEUTENANT-COLONEL OCHOA MET FIN A SA RÉBELLION

San Salvador (*A.F.P.*). — Le lieutenant-colonel Sigfrido Ochoa Perez, commandant militaire du département de Cabanas, dans le nord du Salvador, a mis fin à la rébellion qu'il avait commencée le 6 janvier à la tête de sa garnison, a annoncé le mercredi 12 janvier le président de la République, M. Alvaro Magana.

Le lieutenant-colonel Ochoa a, en effet, quitté ses fonctions. Il n'a pas été arrêté et ne fait, pour le moment, l'objet d'aucune sanction, a précisé M. Magana.

Le lieutenant-colonel Ochoa était entré en rébellion après avoir appris qu'il avait été nommé attaché militaire à l'ambassade du Salvador en Uruguay par le ministre de la défense, le colonel José Guillermo Garcia. Il avait alors réclamé la démission du ministre, l'accusant d'être « corrompu ». Celui-ci avait répliqué que la mutinerie était une conspiration de l'extrême droite contre le gouvernement, arguant des liens de l'officier mutin avec le chef de l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA), le commandant Roberto d'Aubuisson.

ASIE

APRÈS LA VISITE DE M. NAKASONE EN CORÉE DU SUD

Tokyo et Séoul interprètent différemment les engagements pris par le Japon en matière de sécurité

De notre correspondant

Tokyo. — Au cours de la visite « historique » qu'il vient d'effectuer en Corée du Sud, le premier ministre du Japon s'est-il engagé à développer la coopération bilatérale en matière de sécurité et, partant, à faire jouer à son pays un rôle dans une alliance triangulaire *de facto* entre Séoul, Washington et Tokyo ? Ce serait-là un développement de nature et de portée considérables, le Japon ayant jusqu'à présent refusé de participer à tout système de défense multilatéral.

Les Coréens du Sud, qui, comme les Américains, cherchent à entraîner le Japon sur le terrain d'une coopération et de responsabilités militaires mieux partagées, laissent entendre que la visite a abouti à un *« accord de principe pour une coopération étroite en matière de sécurité »*.

C'est du moins ce que prétend la presse sud-coréenne, étroitement contrôlée par le pouvoir. Les Japonais s'inscrivent en faux contre de telles interprétations. M. Nakasone a lui-même déclaré ne pas se souvenir avoir pris de tels engagements, fût-ce en aparté, avec le président Chon Doo Hwan. *« Notre Constitution nous autorise à nous défendre, elle ne nous donne pas le droit de participer à une défense collective »*, a-t-il précisé.

Le communiqué conjoint ne justifie pas non plus les interprétations sud-coréennes. Mais, d'une part, il n'est pas interdit de lire entre les lignes ; d'autre part, l'argument constitutionnel peut prêter à sourire : la Constitution pacifique n'a guère empêché le réarmement, et M. Nakasone est en outre partisan de sa révision pour faciliter ce processus.

Cela dit, affirmer la volonté japonaise de développer une coopération étroite avec Séoul dans tous les domaines, mettre en relief les idéaux de liberté et de démocratie, souligner que les efforts sud-coréens en matière de défense contribuent à la paix, et à la stabilité régionale, y compris à celles du Japon, c'est déjà faire un grand pas en avant par rapport aux réticences et aux atermoiements des gouvernements précédents.

L'aide de 6 milliards de dollars réclamée depuis deux ans par Séoul, notamment pour le renforcement de son potentiel défensif, en arguant du fait que la Corée du Sud est le premier rempart du Japon contre les menaces communistes perçues au Nord, a été réduite à 4 milliards et dépouillée du caractère militaire qui la rendait inacceptable pour Tokyo. Mais elle est accordée. La gauche nippone et l'U.R.S.S. n'ont pas manqué d'établir une relation directe entre son octroi et un renforcement indirect des capacités militaires du régime sud-coréen. Pékin a choisi de présenter l'affaire du point de vue de l'opposition japonaise. Washington, naturellement, se félicite.

Il paraît prématuré de parler d'*« alliance »*, ce qui est néanmoins évident, c'est que, pour la première fois depuis longtemps, Tokyo, Séoul et Washington semblent être sur la même longueur d'onde.

R.-P. PARINGAUX.

[A Pyongyang, dès avant la fin de la visite de M. Nakasone à Séoul, la presse nord-coréenne avait vigoureusement dénoncé ce qu'elle appelle *« le complot d'établissement d'une alliance militaire tripartite américano-nippo-sud-coréenne »*. Une telle opération, écrivait le *Rondong Sinmoun*, *« aggrave encore la situation dans la péninsule coréenne et ses alentours, à tel point qu'une guerre pourrait éclater n'importe quand »*.]

AFRIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DE M. MITTERRAND AU TOGO

L'opposition togolaise en France accuse le président Eyadema d'avoir « monté de toutes pièces » un complot

Le Mouvement togolais pour la démocratie (M.T.D.), qui regroupe des opposants en exil, a affirmé mercredi 12 janvier à Paris que le complot dénoncé la veille par les dirigeants de Lomé a été *« monté de toutes pièces »*. Dans un communiqué, le M.T.D. estime que ce complot ressemble *« curieusement au célèbre complot des mercenaires d'octobre-novembre 1977 », qui, selon lui, était de la « pure et simple fiction imaginée par Eyadema pour distraire l'opinion togolaise et internationale de la véritable situation que traversait le pays ». « Il se trouve*, ajoute le communiqué, *que le Togo fait face actuellement à une autre crise économique insurmontable, et c'est donc pour cette raison qu'Eyadema décide de recourir à sa vieille pratique : créer des complots de mercenaires imaginaires »*.

Mis en cause par les autorités togolaises, qui affirment que les deux fils de l'ancien président Sylvanus Olympio, assassiné le 13 janvier 1963, *sont impliqués dans le complot qui vient d'être éventé*, M. Benito Olympio a déclaré mercredi à l'agence Reuter : *« C'est de l'intoxication pour nous discréditer. »*

Le fils du président assassiné a donné sa propre version des faits. Il a affirmé que, selon les renseignements en sa possession, *« c'est le général Eyadema qui, il y a quelques semaines, sur la foi des révélations de John Tomkins (le nom de ce mercenaire avait été déjà avancé lors de la tentative de complot de 1977, et il aurait lui-même révélé au chef de l'Etat togolais ce qui se tramait contre lui) a averti le gouvernement d'Accra que des exilés ghanéens étaient en train de recruter des mercenaires britanniques pour le renverser ». Qui a des contacts avec Tomkins ?* s'est interrogé M. Benito Olympio. *C'est bien Eyadema, pas nous »*.

Mozambique

- PROCHAINE LIBÉRATION DES DEUX INGÉNIEURS FRANÇAIS. — Les deux ingénieurs français, enlevés le 22 décembre au Mozambique par la Résistance nationale du Mozambique (R.N.M.), opposition armée au gouvernement de Maputo, *« seront libérés prochainement »*, a déclaré mardi 11 janvier à Lisbonne M. Evo Fernandes, porte-parole de la R.N.M. Le porte-parole a confirmé également qu'un des deux Français a été blessé à un bras au moment de son enlèvement, mais sans gravité, et que l'état de santé des deux hommes *« est bon »*. — *(A.F.P.)*

Angola

- DÉMENTI GABONAIS. — M. Georges Rawiri, premier vice-premier ministre du Gabon, porteur d'un message du président Omar Bongo, chef de l'État gabonais, au président José Éduardo Dos Santos, a démenti, mercredi 12 janvier à Luanda, que son pays ait accueilli des opposants au gouvernement angolais. — *(Reuter)*.

Le pré carré de la francophonie

(Suite de la première page.)

Voyage qui ne se distingue guère apparemment de ceux qui ont eu lieu en *mai* (*Niger, Côte-d'Ivoire*, Sénégal et Mauritanie) et en octobre *derniers* (*Burundi, Rwanda et* Congo).

Au Togo, le président de la République française rencontrera un homme qui, le jour de son arrivée à Lomé, fêtera le seizième anniversaire de son accession au pouvoir. C'est en effet le 13 janvier 1967, quatre années jour pour jour après l'assassinat de Sylvanus Olympio, premier président de la république togolaise (1), que l'armée dont il était le chef confisque le pouvoir au débonnaire Nicolas Grunizky. Après un intérim qui ne permit pas de revenir au système traditionnel des partis, les militaires confièrent à Gnassingbe Eyadema la magistrature suprême.

la stabilité du régime togolais ne semble sérieusement menacée ni de l'intérieur ni de l'extérieur. Cependant, les contestataires s'impatientent et exigent, à partir de Paris, la mise à l'écart d'un *homme qu'ils* accusent de violations répétées des droits de l'homme. Certains de ces censeurs avaient placé de grands espoirs dans le changement de majorité intervenu en France en mai 1981 et espéraient mettre à profit cette mutation pour que la France les aide à écarter du pouvoir un chef d'Etat qui n'était pas conforme à leurs vœux. Or, à l'égard du Togo comme de tous les Etats, M. Mitterrand affiche une attitude de *non-ingérence dont il a* constamment souligné qu'il n'entendait point *se départir. Ni à Lomé ni* ailleurs à travers le monde — contrairement à ce qui se passa autrefois dans certaines capitales africaines — la France, assure-t-on à Paris, ne jouera la carte de la déstabilisation et de l'intervention dans les affaires internes de ses partenaires.

Le général Gnassingbe Eyadema, qui a longtemps caressé le projet d'obtenir le transfert, d'Addis-Abeba à Lomé, du secrétariat général de l'Organisation de l'unité africaine, manifeste un intérêt soutenu pour l'évolution de l'ensemble de l'*Ouest africain. A plusieurs* reprises, il a eu l'occasion de jouer un rôle de médiation au cours d'affrontements opposant deux Etats, comme la Haute-Volta et le Mali par exemple, ou lors de conflits internes comme la guerre civile du Tchad. Aujourd'hui encore, en dépit de la crise financière à laquelle les Togolais sont contraints de faire face du fait de la dépréciation des cours des phosphates, le président Eyadema souhaite continuer de mener *une action de conciliation qui* soit de nature à lui donner une *stature internationale*. L'austérité financière qu'il a choisi d'imposer à ses compatriotes pour les contraindre à vivre de nouveau selon leurs moyens, comme se fut le cas durant une décennie, ne saurait, estime-t-il, hypothéquer l'action de la diplomatie togolaise.

Au Bénin, pays qui fut pendant douze ans secoué par des convulsions politiques permanentes et qui continue de connaître de graves difficultés économiques, M. Mitterrand rencontrera en *la* personne du colonel Mathieu Kerekou, un *homme qui sera bientôt resté* plus longtemps au pouvoir que la douzaine de chefs d'Etat qui l'y ont précédé. Il s'entretiendra surtout avec un militant qui ne cesse, verbalement au moins, de se réclamer du marxisme-léninisme et des vertus qu'il prête à cette idéologie. S'il est moins critiqué rue de Solferino, au siège du parti socialiste, que le régime *togolais*, le système *politique* béninois n'en recouvre pas moins *une forme d'autocratie prononcée*. Mais les détentions arbitraires imputables aux dirigeants béninois *n'en* émeuvent pas moins les organisations humanitaires comme Amnesty International. Et toutes les interventions faites auprès du président Kkerekou, qu'il s'agisse de celles du Saint-Siège ou de celles de tel ou tel gouvernement ami, se sont, en dépit de leur caractère discret, heurtées *jusqu'à présent* à un mur d'incompréhension total.

Au Gabon, le président de la République française aura des entretiens d'*autant plus importants que*, à Libreville et à Franceville — sans doute plus encore qu'à Lomé et à Cotonou — seront évoquées des questions dépassant le seul cadre des relations bilatérales. La présence dans la banlieue de la capitale gabonaise de quelques centaines de soldats français et d'installations qui sont de nature à permettre une intervention militaire rapide souligne l'importance de cet *émirat équatorial*, riche en pétrole et en minerais *stratégiques* (*manganèse et uranium*) dans le dispositif français en Afrique centrale.

De Libreville, on peut aisément contrôler la situation au Centrafrique et au Tchad, pays sur lesquels la Libye fait peser en permanence une menace directe de déstabilisation. Du Gabon, on accède au Cameroun sur lequel se profile la redoutable ombre portée de l'immense Nigéria, et où M. Paul Biya vient de recueillir la succession qu'à volontairement abandonnée entre ses mains M. Ahmadou Ahidjo, retiré dans son *fief familial de Garoua. On se* trouve également à proximité immédiate du Congo, soucieux de renouer plus profondément avec l'Occident, comme l'a indiqué le président Sassou-Nguesso à M. Mitterrand, lors de la visite de celui-ci à Brazzaville en octobre dernier.

Le guêpier du Tchad

Ne sont pas très éloignés du Gabon les riches champs pétrolifères du Cabinda angolais, et sont relativement proches le vaste Zaïre et la Namibie, que l'ensemble des nationalistes noirs veulent porter aussi rapidement que possible à l'indépendance. En décembre, M. Penne s'est *rendu à Washington* et a *longuement* évoqué avec les hauts fonctionnaires *du département* d'État, *dont* M. Frank Wisner, adjoint de M. Chester Crocker, secrétaire d'État adjoint pour l'Afrique, et Mme Jeane Kirkpatrick, ambassadrice américaine à l'ONU, l'affaire namibienne. On sait que la France joue un rôle actif au sein du Groupe de contact sur la Namibie et s'efforce de trouver une formule de compromis avec les Américains, pour que ceux-ci mettent un terme à leur exigence de départ préalable des troupes *cubaines du territoire* congolais.

La question du Tchad préoccupe non seulement la France, qui, en *tant* qu'ancienne puissance tutrice, entend poursuivre son aide économique, financière et technique aux dirigeants de N'Djamena, mais également tous les responsables politiques d'Afrique francophone. En effet, ceux-ci sont très soucieux de voir la France contribuer dans toute la mesure du possible au maintien de la stabilité dans les États successeurs des anciennes *colonies françaises* — en accord évidemment avec les dirigeants *de ces États. Raisonnant* par analogie, les partenaires de la France redoutent que, si celle-ci venait à se désintéresser du *« guêpier tchadien »*, elle n'en vienne à considérer avec la même indifférence les difficultés auxquelles eux-mêmes pourraient un jour être, à leur tour, confrontés.

L'existence d'un gouvernement tchadien en exil dirigé par l'ancien président Goukouni Oueddeï, installé, selon les uns, à Bardaï, dans le nord du Tchad, selon d'autres, à Sebha, dans le sud de la Libye — gouvernement au *sein* duquel, affirment ses adversaires, siègent deux *Libyens* — ne simplifie pas la solution de la crise. Au demeurant, si le colonel Kadhafi accuse Paris de soutenir ouvertement M. Hissène Habré, ce dernier considère, en revanche, que les positions françaises restent trop « neutres ». Il a expliqué à M. Penne, venu le rencontrer le 9 janvier à N'Djamena, qu'il souhaitait un accroissement substantiel des moyens mis à sa disposition par l'ancienne métropole. *Il n'est d'autre* part pas certain qu'il ait admis le *point de vue, maintes fois réaffirmé* par M. Mitterrand, selon lequel *« pas un soldat français ne sera engagé au Tchad »*. La dégradation de la situation à Bangui, l'altération des rapports avec le Nigéria, qui soulève la question de sa souveraineté sur quelques îlots du lac Tchad, accentuent les inquiétudes de M. Habré. Enfin, les controverses autour de sa légitimité divisent aussi dramatiquement les dirigeants des pays membre de l'Organisation de l'unité africaine *que l'inextricable drame du* Sahara occidental.

En ce qui concerne l'O.U.A., le président de la République française entendra sans doute exposer cette idée, qui fait lentement son chemin dans certaines capitales *africaines*, de créer une organisation désormais *limitée aux seuls États sud*-sahariens. Les zélateurs de cette croisade, jusqu'à présent très informelle, soulignent que, *« puisque les querelles internes à l'O.U.A. sont le fait des Arabes »* et tiennent essentiellement aux positions adoptées par certains dirigeants du Maghreb et du Machrek sur la Sahara occidental et sur le Tchad, la solution logique est de renvoyer ces partenaires à la *Ligue* arabe (au sein de laquelle, indiquent-ils, la République *sahraouie n'a pas été admise) et de* mettre donc en place une *« O.U.A. noire »*. L'importance considérable des intérêts français dans l'ensemble du monde arabe, y compris en Libye, incitent les responsables politiques de la France à considérer avec beaucoup de circonspection ce point de vue pour le moins abrupt. De même, Paris s'intéresse de très près à l'avenir de l'O.U.A. en crise depuis désormais près d'un an, et dont le poste de secrétaire général, actuellement occupé par le Togolais Edem Kodjo, sera très prochaine*ment vacant. Souteau par la moitié* des chefs d'Etat membres de l'organisation panafricaine, voué aux *gémonies* par l'autre moitié, ce dernier compte de nombreux candidats à sa succession, mais aucun d'entre eux ne semble actuellement réunir un consensus important sur son nom.

L'héritage de M. Cot

Enfin, parmi les questions que ne sauraient passer sous silence les interlocuteurs de M. Mitterrand figure en bonne place l'avenir de la coopération franco-africaine. Le départ de M. Jean-Pierre Cot de la rue Monsieur et son remplacement par M. Christian Nucci ont été bien accueillis à Lomé et à Cotonou, comme dans plusieurs autres capitales francophones. La réputation faite à M. Cot et à certains de ses *collaborateurs de « flirter »* avec les opposants aux régimes en place, celle qu'on lui prêtait d'être un adepte inconditionnel du « tiers-mondisme », les conflits qui l'opposèrent au ministère des relations extérieures et surtout à l'Élysée, contribuaient à le rendre suspect à des hommes comme le président Omar Bongo.

M. Nucci bénéficie, en revanche, d'un préjugé favorable. Certes, il prend, à tout propos, la précaution d'indiquer qu'*« il y a eu changement d'homme rue Monsieur, mais non changement de politique »*. Mais, au-delà de cette volonté de courtoisie à l'égard de son prédécesseur, le nouveau ministre de la coopération ne dissimule point son souci de privilégier l'Afrique. Mieux, M. Nucci songe à la mise au point d'*« opérations triangulaires »*, susceptibles d'associer des pays comme l'Algérie à certains projets intéressant la coopération avec les Etats sud-sahariens.

Résolu à *« reconsidérer* dit-il, *la politique de développement en rompant avec certaines habitudes anciennes »* et à se consacrer moins à la politique qu'à la coopération proprement dite, M. Nucci attend, il est vrai, que les décrets fixant ses attributions passent à la signature présidentielle. D'autre part, sans prétendre s'intéresser directement à la culture, il souhaite avoir autorité sur ce qui touche à ce domaine, dont il entend ne pas être entièrement dessaisi au profit du ministère des relations extérieures. Pourtant, *le fait* qu'à Paris M. Nucci soit considéré *comme « un homme du président »*, l'harmonie de ses relations personnelles avec M. Penne, auquel il avait en son temps succédé à la commission des conflits du parti socialiste, incitent les dirigeants africains francophones à l'optimisme. Aujourd'hui, convaincus que, contrairement à M. Cot qu'ils accusaient de vouloir ignorer les relais de transmission traditionnels — et officieux — entre la présidence de la république française et eux-mêmes, *M. Nucci* tiendra *compte* de ce caractère spécifique des rapports franco-africains, les capitales du *« pré carré africain francophone »* communient dans une même satisfaction. Adeptes de la concentration du pouvoir sous la seule autorité du chef de l'Etat, les dirigeants sud-sahariens se félicitent pour la plupart de ce qu'ils considèrent comme une reprise en mains de la politique africaine de la France par M. Mitterrand lui-même.

PHILIPPE DECRAENE.

(1) C'est au cours de la nuit du 13 janvier que, dans l'enceinte de l'ambassade des Etats-Unis, Sylvanus Olympio fut tué par un groupe de soldats et de sous-officiers mutinés, parmi lesquels se trouvait le sergent-chef Eyadema.

A TRAVERS LE MONDE

Libye

- UN PORTE-PAROLE OFFICIEL SAOUDIEN a annoncé, le 12 janvier, que l'ambassadeur d'Arabie Saoudite auprès de la Jamahiriya libyenne *« rejoindra son poste dans les délais les plus brefs »*. L'Arabie Saoudite avait annoncé, le 31 décembre 1981, *rappelle-t-on*, le *rétablissement* des relations diplomatiques entre les deux pays, qui avaient *été* rompues, à l'initiative de Ryad, en octobre 1980. — *(A.F.P.)*

Maroc

- M. MOHAMED BEN MADANI, directeur de la *Mashreb Review*, publication universitaire consacrée aux problèmes de l'Afrique du Nord, qui paraît à Londres, se voit refuser, depuis plusieurs mois, le renouvellement de son passeport par les autorités marocaines. *Citoyen* marocain, vivant en Grande-Bretagne depuis plus *de douze ans, il a* indiqué que l'ambassade du Maroc, à *Londres, lui avait d'abord remis* un passeport expirant le 31 décembre 1982, *mais non* valable au Maroc, son pays d'origine. Les services consulaires ayant refusé de lui remettre un nouveau document, M. Ben Madani se trouve privé, pour des raisons obscures et malgré l'intervention de nombreuses personnalités britanniques en sa faveur, de tout titre de voyage. — *(Corresp.)*

- L'AMBASSADEUR DE FRANCE A RABAT, M. Jacques Morizet, a fait, mercredi 12 janvier, devant la Chambre de commerce internationale de Casablanca, le point des relations franco-marocaines et confirmé que la visite de M. Mitterrand, reportée en octobre dernier, aura bien lieu à la date prévue, c'est-à-dire les 27, 28 et 29 janvier. *Toutefois, le voyage, qui devait se* dérouler en trois étapes (Rabat, Casablanca et Marrakech) a *été* réduit à Rabat et Marrakech, *« pour des raisons de sécurité et de commodité »*. M. Morizet a, d'autre part, annoncé que la convention financière annuelle franco-marocaine sera signée vendredi 14 janvier à Paris par M. Jouahri, ministre des finances marocain, et son collègue français, M. Delors. — *(Corresp.)*

Sénégambie

- PREMIÈRE RÉUNION DU GOUVERNEMENT CONFÉDÉRAL. — Le conseil des ministres de la Sénégambie s'est réuni pour la première fois mercredi 12 janvier, à Dakar, sous la présidence de M. Abdou Diouf, président du *Sénégal* et président de la Confédération, et en présence *de M. Dawda Jawara, président* de la Gambie et vice-président confédéral. Cette première réunion du gouvernement confédéral consacre le début du fonctionnement de la Confédération de Sénégambie, créée le 17 décembre 1981 par un pacte signé à Dakar et entré officiellement en vigueur il y a presque un an, le 1er février 1982. — *(A.F.P.)*

Suède

- CRÉATION D'UN MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — M. Olof Palme a complété, mardi 11 janvier, son gouvernement homogène social-démocrate en créant un ministère du commerce extérieur. Il a confié ce poste à M. Mats Hellström, jusqu'à présent président de la commission des finances du Parlement. — *(Reuter.)*

Suriname

- LE CHEF DE L'ARMÉE DE L'AIR DU SURINAME, le commandant Fazilda, s'est réfugié, le lundi 10 janvier, en Guyane française, après que le chef de la junte, le lieutenant-colonel Bouterse, eut relevé de leurs fonctions douze des vingt officiers de l'armée de l'air, annonce l'agence de presse néerlandaise A.N.P., citant des sources bien *informées à Cayenne*. — *(A.F.P.)*

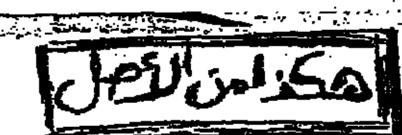
Tunisie

- LA COUR CRIMINELLE DE TUNIS a condamné, lundi *10 janvier, un étudiant*, M. Béchir Daghbougi, à dix ans de travaux forcés *pour* tentative de meurtre à la suite d'incidents qui avaient opposé, en juin dernier, à l'université, étudiants intégristes et gauchistes. Dans cette même affaire, la cour a prononcé huit peines de deux ans de prison, dont six par défaut, trois d'un an ainsi qu'un acquittement. — *(Corresp.)*

Yougoslavie

- CINQ YOUGOSLAVES D'ORIGINE ALBANAISE ont été condamné, mercredi 12 janvier, par un tribunal de Skopje (Macédoine) à des peines allant de 10 à 15 ans de prison. Ces deux étudiants et trois lycéens auraient constitué une organisation nationaliste albanaise dont l'action aurait visé, depuis 1978, à transformer en république la province du Kosovo et de la rattacher ensuite à l'Albanie. — *(Reuter)*.





Le Monde

politique

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les contentieux entre le P.S. et le P.C. sont en voie de règlement

La délégation chargée d'assurer l'application de l'accord P.C.-P.S. du 22 décembre sur les élections municipales s'est réunie mercredi 12 janvier. Les représentants du parti communiste et du parti socialiste ont constaté que les contentieux entre les deux formations sont en voie de règlement.

Il en est ainsi au Mans, où la fédération socialiste de la Sarthe s'est prononcée contre la décision de la section, qui souhaitait organiser une primaire entre les deux grands partis de gauche.

A Athis-Mons (Essonne), la commission exécutive fédérale, bien que la section locale ne soit pas d'accord, propose de céder la tête de liste au P.C.F.

Les travaux de la délégation ont été essentiellement consacrés au Pas-de-Calais, département dans lequel les désaccords entre le P.C. et le P.S. sont traditionnellement exacerbés.

D'autre part, un sommet entre M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., et M. Roger-Gérard Schwartzenberg, président du M.R.G., a eu lieu mercredi. Les deux délégations affirment, dans une déclaration commune, que les élections de mars *« doivent permettre à la gauche de consolider ses positions municipales actuelles, d'en gagner d'autres et, par la nouvelle loi électorale plus démocratique, de faire entendre sa voix dans tous les conseils municipaux »*. Les points de désaccord entre les deux formations restent nombreux, notamment dans le Sud-Ouest, région dans laquelle le M.R.G. est traditionnellement bien implanté.

A Castelnaudary (Aude), municipalité détenue par l'opposition, le M.R.G. revendique la tête de liste. A Lourdes (Hautes-Pyrénées), socialistes et communistes ont décidé de constituer une liste commune qui affrontera celle conduite par le maire sortant, M. François Abadie (M.R.G.), secrétaire d'Etat au tourisme, lequel refuse l'alliance locale avec le P.C. La liste d'union sera conduite par M. Joseph Cires, conseiller socialiste sortant.

D'autre part, le P.S. juge exorbitantes les prétentions des radicaux de gauche pour leur représentation sur les listes d'union à Paris et à Lyon.

Sarthe : au Mans, l'accord national P.C.-P.S. sera-t-il respecté ?

De notre correspondant

Le Mans. – C'est en insistant sur la nécessaire cohésion du P.S. et en brandissant le spectre d'une S.F.I.O. morte d'avoir subi les exceptions au point d'en faire une règle que M. Jean Poperen, secrétaire national du P.S., a réussi à convaincre, mardi 11 janvier, la majorité des membres de la commission exécutive départementale de la Sarthe de ne pas laisser les socialistes manceaux s'engager dans une primaire, derrière M. Jean-Claude Boulard. Le bureau fédéral doit entamer une négociation avec les communistes pour préparer la liste commune que conduira M. Robert Jarry, le maire communiste sortant.

Mardi soir, au Mans, il n'était donc plus question de revenir sur l'évolution des rapports de force entre P.C. et P.S. au cours des scrutins de 1981 et 1982 qui ouvrait certains droits aux socialistes manceaux. Plus question non plus de récriminer sur les *« cadeaux nécessaires »* à faire au P.C., ici, pour être sûr de sa loyauté ailleurs. Ce débat-là, en somme, avait été tranché dès le 22 décembre lorsque l'accord national P.C.-P.S. avait été conclu. C'est sur les risques que l'intransigeance des socialistes manceaux pouvait faire peser sur la cohésion du parti que l'on s'est attardé. C'est avec cet argument que M. Poperen a réussi à renverser la tendance au sein de la commission exécutive qui s'était prononcée, presque unanimement, pour une primaire, le 17 décembre. Vingt-cinq de ses membres ont accepté de rentrer dans le rang, dix-neuf *restant décidés à aller jusqu'au* bout.

L'argument aura-t-il le même poids mardi 18 janvier, devant les *militants socialistes de la section du* Mans, lorsque M. Boulard et les *siens rendront compte de la décision* de la commission ? Les militants *accepteront-ils d'en prendre acte ou* choisiront-ils de passer outre, au risque de se retrouver de plus en plus isolés ? Comment interpréteront-ils l'avertissement de M. Poperen selon lequel, si les socialistes manceaux s'entêtaient malgré tout dans une primaire, la direction du parti *« ne réagirait pas avec brutalité mais sans laxisme »* ? – A. M.

Hautes-Pyrénées : la fédération du P.S. réclame l'exclusion de trois conseillers sortants de Lourdes

De notre correspondant

Tarbes. – Après la rupture des négociations entre M. Abadie, maire sortant radical de gauche, secrétaire d'Etat au *tourisme*, et les socialistes de Lourdes (*le Monde* du 11 janvier), le bureau fédéral du P.S. des Hautes-Pyrénées a approuvé la constitution d'une liste comprenant des socialistes, des communistes et des personnalités de gauche, qui s'opposera à celle que conduira M. Abadie. Le bureau fédéral du P.S. s'est, d'autre part, prononcé en faveur de l'exclusion de trois conseillers socialistes sortants qui ont décidé de se représenter avec le maire sortant : MM. Etienne Blancard, Michel Corsini et Jean-Claude Fourment.

Pour leur part, les sections de Lourdes du P.S. et du P.C. ont fait connaître *« qu'elles ont décidé, dans la ligne des accords nationaux et départementaux, de constituer pour le premier tour de scrutin une liste d'union de la gauche à Lourdes »* et ont précisé : *« Cette liste n'est pas une liste de division. (...) Ce n'est pas non plus une liste destinée à faire le jeu du R.P.R. et le l'U.D.F. qui ne voient dans ce scrutin que l'occasion d'une revanche contre les acquis du 10 mai 1981. (...) En portant des exclusives contre les communistes, en refusant les légitimes prétentions des socialistes, M. Abadie a bien montré son souci de rassembler une majorité de colistiers dont les orientations politiques étaient plus marquées à droite qu'à gauche. (...) Enfin, notre accord veut manifester le souci de ne pas isoler les problèmes de gestion municipale des choix politiques. Il ne s'agit pas de faire de la mairie le siège des partis politiques, mais il ne s'agit pas non plus de dire que les élections municipales doivent désigner simplement des gestionnaires. »* – G. D.

M. Quilès met l'accent sur la sécurité des Parisiens

M. Paul Quilès, candidat du parti socialiste à la mairie de Paris, a présenté mercredi 12 janvier, au cours d'une réunion dans le vingtième arrondissement, *« quatorze propositions pour mieux assurer la sécurité des Parisiens »*.

Il suggère notamment la création d'une commission de prévention entre la Ville et l'Etat, le développement du logement social avec des espaces d'accueil pour les jeunes, des aménagements pour l'implantation des « gens du voyage », le renforcement de l'office municipal des sports. M. Quilès demande également que le système de l'îlotage policier soit étendu et que les rondes soient multipliées afin que *« la police soit en permanence au service des Parisiens »*. Il veut que *« les postes d'éducateurs de rue dans les quartiers les plus touchés par la drogue »* soient accrus.

M. Sarre : le bluff de M. Chirac

M. Georges Sarre, député socialiste de Paris, candidat dans le onzième arrondissement, a déclaré mercredi 12 janvier :

« C'est la réalité elle-même qui dément formellement le bilan en forme de propagande que vient de présenter Jacques Chirac. Dans le onzième, où je suis élu, la réalité quotidienne c'est la rareté du logement social, la pénurie d'équipements, ce sont les listes d'attente pour les crèches, les écoles maternelles, les résidences de personnes âgées, c'est l'absence de démocratie locale.

» Comment peut-on prétendre dans ces conditions que Jacques Chirac est un bon maire ? A la vérité, les Parisiens n'en ont jamais connu d'autre ! C'est cela avant tout qui fournit à M. Chirac son meilleur argument électoral. Mais en six ans aucun grand dessein n'a été forgé pour l'avenir de la capitale (...). Le maire de Paris s'est contenté de gérer un fief électoral.

Aujourd'hui, M. Chirac poursuit son mandat comme il l'a commencé, dans le bluff. »

Lyon : un adjoint au maire est mis en cause par le personnel administratif d'une société de construction de la ville

Dans une lettre adressée le 1er décembre à M. Francisque Collomb, sénateur (non inscrit), maire de Lyon, vingt-neuf employés administratifs de la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (S.A.C.V.L.) mettent en cause M. Jean Miriot, président de cette société. Ces accusations, qui sont étayées par des documents – dont de nombreuses photocopies circulent dans la ville – touchent un homme politique important. M. Miriot, ancien député du Rhône, est à la fois adjoint au maire de Lyon, chargé notamment de la circulation, et vice-président de la communauté urbaine. Il fait partie de l'équipe des amis « apolitiques » de M. Francisque Collomb.

De notre correspondant régional

Lyon. – La S.A.C.V.L. est une *société d'économie* mixte contrôlée à 55 % par la ville de Lyon. Parmi ses *douze administrateurs*, sept sont des élus municipaux. Leur nombre s'est *réduit depuis la démission*, le 17 décembre dernier, de M. Michel Noir, *député* et candidat R.P.R. au poste de maire.

M. Jean Miriot est président de cet organisme qui gère huit mille logements dans la ville depuis 1977. La S.A.C.V.L. est aussi un constructeur *« donneur d'ordres »* très actif sur le marché immobilier lyonnais. Outre des griefs sur la réduction des *« gratifications annuelles »*, alors que le président *« procédait pour lui-même à des dépenses somptuaires »*, les salariés, et notamment Mme Gayda, directeur général, et M. Pierre Brun, directeur financier, ont centré leurs critiques sur les conditions de passation des marchés.

Dans les documents remis à la presse, on reproche essentiellement à M. Miriot d'avoir accordé le marché de la construction de seize logements *sociaux (chantier Fontlup)* à la société G.F.C. Selon les accusateurs, la *consultation* préalable *« aurait dû être déclarée infructueuse »* puisque seules deux entreprises ont présenté des devis. Un proche du maire a cependant fait remarquer que la procédure suivie *était régulière* puisque, en tant que société d'économie mixte, la S.A.C.V.L. n'est pas tenue par le respect du code des marchés *publics, qui s'impose* aux seules collectivités locales. Argument juridique irréfutable, mais la pratique d'un large appel d'offres est, semble-t-il, la règle de base des constructeurs ou promoteurs, qu'ils soient semi-publics ou privés. Les salariés de la société soulignent également une importante hausse des coûts : 45 % en huit mois. En outre, la société bénéficiaire du marché a comme conseiller technique M. Christian Miriot, fils de l'adjoint au maire. Et le propre frère de M. Miriot, Stéphane, a lui aussi suivi ce dossier en qualité de chef des services techniques de la S.A.C.V.L., où il a été embauché en juillet 1980. Là encore, la loi n'interdit pas aux membres d'une même famille de travailler dans une même société. Mais le malaise des salariés, confirmé par leur présence massive devant les caméras de la Télévision régionale, mardi 11 janvier au soir, paraît se nourrir de tels *« détails »*.

Autre point litigieux : le marché, passé à la demande, semble-t-il, de M. Miriot, avec une entreprise de peinture, la société Sovit. Selon un rapport joint au dossier, la qualité des matériaux fournis serait très contestable. Et, toujours selon le personnel, la peinture achetée l'était à un prix *« très supérieur »* à d'autres propositions. Or, le marché est très important : 4 millions de francs. Une entreprise, la Société dauphinoise de peinture, s'était étonnée, le 24 mars 1982, dans une lettre adressée à M. Collomb, de ce que la S.A.C.V.L. *« procède depuis quelques mois à des consultations pour des travaux de ravalement de façade en imposant la marque de peinture »*. La réponse de M. Miriot à toutes ces critiques est simple : il a chargé son avocat, le bâtonnier Jean Perrot, de *« prendre en charge la défense de ses intérêts »*.

Une « heureuse » coïncidence

Du côté de l'hôtel de ville, la riposte s'effectue à deux niveaux. Sur le fond de l'affaire, l'arbitrage d'un *« sage »*, M. Jean Guinet, président honoraire du tribunal administratif, a été sollicité. Il vient de terminer un rapport dont les conclusions devraient être rendues publiques avant la fin de la semaine.

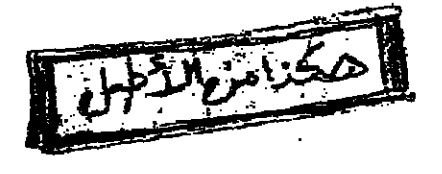
Sur le plan politique, l'approche des élections municipales complique la situation. *Les proches du maire* affirment que *« Mme Gayda, directeur général de la S.A.C.V.L. est au R.P.R. »*. *« Faux, archi-faux »*, répond celle-ci... Son adjoint, M. Brun, ne cache pas ses sympathies ; mais s'il est abonné au mensuel « Opinion » édité par M. Michel Noir, il affirme que *« tout cela n'est pas politique »*.

On doit cependant remarquer que la première *« confidence »* à une journaliste locale coïncide, jour pour jour, avec la présentation à la presse des têtes de liste du R.P.R. Le dossier était prêt le 1er décembre. Ce jour-là, les salariés de la S.A.C.V.L. souhaitaient simplement la désignation d'un nouveau président *« à l'issue*, écrivaient-ils à M. Collomb, *des prochaines élections, dont tout indique que vous sortirez vainqueur »*.

Le maire a publié, mardi 11 janvier, un communiqué très ferme contre les responsables administratifs de la S.A.C.V.L. : *« Je suis à la fois surpris et choqué*, écrit notamment M. Collomb, *par le fait que des collaborateurs de la S.A.C.V.L. se sont permis d'organiser une conférence de presse et de diffuser des documents extraits des dossiers de la société. Il apartiendra sans nul doute au conseil d'administration de prendre, à cet égard, les mesures requises »*.

Pour tenter de désamorcer des retombées politiques fâcheuses, M. Collomb conclut qu'il *« n'est pas de la dignité du maire de Lyon de participer à une polémique dont les arrière-pensées sont évidentes »*. Il ne serait pas surprenant de voir le nom de M. Miriot disparaître en tant que tête de liste dans le deuxième arrondissement, voire en tant que simple candidat. Son retrait lui permettrait, selon la formule consacrée, de pouvoir *« se défendre sereinement des accusations injustement portées contre lui »*. Le chef de file des socialistes, M. Gérard Collomb, député, a pour sa part demandé que l'*« affaire Miriot »* soit portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal, lundi 17 janvier. Réunion qui pourrait accueillir sur les bancs du public les salariés de la S.A.C.V.L.

CLAUDE RÉGENT.



POLITIQUE

LA NOUVELLE-CALÉDONIE

III. — L'enjeu de la France dans le Pacifique

Au-delà des incidents — parfois meurtriers — qui se renouvellent en Nouvelle-Calédonie, chacun sait, espère ou redoute, dans les milieux politiques de l'île, que l'évolution du statut de ce territoire d'outre-mer peut, à terme, conduire à l'indépendance. Mais se fera-t-elle contre ou avec les Européens installés ici ? (*le Monde* des 12 et 13 janvier.)

De notre envoyé spécial
PATRICE DE BEER

Nouméa. — Quand on débarque à l'aéroport de la Tontouta, après avoir franchi d'un coup d'aile la mer qui sépare la Calédonie des îles Fidji, on se sent immédiatement dans un autre monde. Une fois sorti du bâtiment ultra-moderne, l'autoroute d'une cinquantaine de kilomètres qui mène à Nouméa traverse des paysages vides et en friche. Nous sommes loin des archipels surpeuplés de Polynésie ou même de Fidji (trente-sept habitants au kilomètre carré), voire de Vanuatu voisin (dix habitants au kilomètre carré) : le territoire a une densité de 8,3 (chiffres de 1980), et seulement de 4,6 pour les zones rurales.

Mais, surtout, cette sous-préfecture écrasée par le soleil au bord d'une mer paresseuse détonne dans ce grand ensemble que forme le Pacifique sud. Nouméa, au contraire de Suva, de Nuku'alofa ou de Port-Moresby, est une ville française dans un monde mélanésien. Les emplois exercés par les autochtones dans les autres pays indépendants de la région — du serveur de restaurant au fonctionnaire, en passant par le chauffeur de taxi, la vendeuse, le douanier, mais aussi le commerçant, l'entrepreneur — sont surtout tenus par des Blancs ou des Polynésiens.

Les Mélanésiens sont encore loin d'avoir atteint l'égalité économique et sociale, même si leur niveau de vie est un des plus élevés du Pacifique. Qu'on en juge en quelques chiffres : 94,2 % des Européens ont l'électricité, contre 40 % pour les Canaques ; 40 % d'Européens ont le téléphone, 1,1 % chez les autres. Un Canaque dépense en moyenne, par an, 127 000 F C.F.P., soit 6 350 F ; mais un Européen 27 250 F. 30,6 % des ménages mélanésiens vivent avec moins de 350 000 F C.F.P. par an, contre 4,8 % des Européens. Ce qui confirme également l'existence de « Petits Blancs » dont le sort n'est guère meilleur que celui des Mélanésiens. De telles inégalités sont moins voyantes dans les autre îles, où les Européens sont très peu nombreux.

Voilà qui explique que, pour nombre de responsables canaques, la présence française ne soit pas considérée avec autant de faveur que par les Européens, ou même les Polynésiens. Voyageant dans d'autres archipels, ils y ont découvert que leurs frères de race pouvaient, eux aussi, être indépendants, prendre en main leurs propres affaires. En même temps, les nouveaux pays indépendants voyaient d'un mauvais œil le maintien de la présence « coloniale » française et demandaient que le peuple canaque accède à la souveraineté. Position soutenue par les deux nations blanches de la région, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Leurs raisons sont diverses. Une vieille rivalité oppose depuis plus d'un siècle la colonisation française et la colonisation anglo-saxonne, la langue française et l'anglaise, le catholicisme et le protestantisme. Longtemps aussi Canberra et Wellington ont mal toléré la présence rivale de la France. Mais il faut aussi dire que nombre de « Caldoches » qui crient leur haine de l'Australien ont investi leurs économies à Sydney et à Brisbane, où ils comptent se retirer.

Un préjugé favorable

Depuis l'élection de M. François Mitterrand, la situation a sensiblement évolué. L'intérêt manifesté, à la fin du septennat précédent, pour le Pacifique — en particulier par M. Olivier Stirn, ancien secrétaire d'État aux affaires étrangères, — suivi l'an dernier par une grande conférence sur le Pacifique organisée par la Quai d'Orsay et l'Elysée, en est, en partie, la cause : la France avait appris, enfin, à plaider son dossier. Mais surtout, le processus de réformes engagé en Nouvelle-Calédonie par la gauche a convaincu les États de la région de la bonne volonté de Paris. La visite effectuée l'été dernier dans plusieurs capitales par M. Nucci, alors haut commissaire, a été très bien accueillie et n'a pas peu contribué au changement d'attitude des pays du Forum du Pacifique sud à l'égard de la France. Encore qu'ils aient été surpris de voir M. Nucci rentrer à Paris quelques semaines plus tard !

Contrairement aux années précédentes, les chefs de gouvernement des pays du Forum (qui regroupe les États indépendants de la région) réunis à Rotorua, en Nouvelle-Zélande, en août dernier, n'ont pas condamné la politique française. La conférence, qui avait été précédée, au printemps, par la visite à Paris d'une délégation présidée par le premier ministre fidjien, Ratu Sir Kamisese Mara — qui avait été reçu par M. Mitterrand, — s'est déclarée *« réjouie du programme de réformes du gouvernement français en Nouvelle-Calédonie et a exprimé l'espoir qu'il poursuive ce processus et accorde la priorité à la déclaration de ses intentions sur le statut politique futur du territoire »*. En dépit de l'opposition du premier ministre de Vanuatu, le Père anglican Walter Lini, le Forum a, en fait, accordé à la France un délai de deux ans et a décidé de ne pas demander l'inscription de la question calédonienne à l'ordre du jour du comité de décolonisation des Nations unies.

Succès diplomatique

Ce succès de la diplomatie française est, bien entendu, sous bénéfice d'inventaire. Un vote similaire, lors de la prochaine réunion du Forum, l'été prochain, dépendra à la fois de l'adoption d'un nouveau statut et de l'absence de troubles sur le territoire. Ce qui, en effet, inquiéterait le plus les nations du Pacifique serait une explosion de violence qui, craignent-elles, pourrait être utilisée par des puissances extérieures à la région, terme diplomatique pour désigner l'Union soviétique. Les régimes en place dans le Pacifique sont conservateurs et farouchement anticommunistes.

L'étendue du changement d'attitude à l'égard de la France, fondé sur la conviction que Paris s'achemine vers une reconnaissance du fait national calédonien, nous l'avons ressentie en visitant plusieurs capitales de la région. La question de l'autodétermination de la Polynésie française et même celle — qui pourtant inquiète beaucoup le Pacifique sud — de la poursuite des expériences nucléaires à Mururoa ont été pratiquement mises de côté, pour ne pas rendre plus délicate la tâche de Paris en Calédonie. Le Pacifique veut éviter une décolonisation bâclée, comme ce fut le cas à Vanuatu en 1980.

« Nous sommes très satisfaits des efforts faits au cours des douze derniers mois pour mettre en place des réformes en Nouvelle-Calédonie, nous déclarait, en novembre, le ministre australien des affaires étrangères (voir *le Monde* daté 5-6 décembre). *Mais nous ne sous-estimons pas les difficultés. L'indépendance peut être obtenue de manière pacifique, comme dans la majorité des États du Pacifique sud. »* Position partagée par l'opposition travailliste.

Les Néo-Zélandais, qui avaient trouvé *« très encourageante »* la visite de M. Nucci, estimaient que, *« en dépit des complications de la situation locale, le gouvernement Mitterrand a montré sa détermination d'aller de l'avant »*.

Satisfaction également du premier ministre de Samoa Occidentales, M. Tupuola Efi, qui nous affirmait que *« l'opinion éprouve beaucoup de sympathie à l'égard des initiatives françaises. (...) Nous ne voulons pas d'une confrontation. Je suis embarrassé quand je discute avec mes amis de Calédonie ou de Vanuatu. Ils parlent de confrontation, de sang versé. Je sympathise avec eux, mais je leur répète : cela ne devra avoir lieu qu'en dernier ressort »*.

Cette volonté de modération se retrouve également à Tonga ou à Fidji, dont le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Moïses Qionibaravi, nous disait : *« Nous voudrions bien voir une progression plus rapide vers l'indépendance, mais nous savons ce qui est arrivé dans certains pays auxquels on a donné l'indépendance alors qu'ils n'étaient pas prêts (...) Si la France devait se retirer, il y aurait confrontation entre ethnies. »* Et de conseiller aux deux principales ethnies de *Calédonie de suivre l'exemple de* Fidji, où deux populations, les Fidjiens d'origine et les Indiens — majoritaires — cohabitent grâce à une Constitution qui garantit les droits de chacun et qui fut négociée avant l'indépendance.

Il est évident qu'une telle attitude n'est pas partagée par Vanuatu, et que les deux autres nations mélanésiennes, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les îles Salomon, observent une position moins bienveillante envers la France. Mais on est loin des craintes exprimées par des Européens de Nouméa, à la mentalité d'assiégé, et qui ignorent dramatiquement le monde qui les entoure. Un échec de la politique française, une trop grande prudence qui serait considérée comme une hésitation, une vague de violence, remettraient tout en question. Pressions diplomatiques des uns, soutien matériel ou politique aux indépendantistes des autres, seraient alors inévitables. Voire même une intervention étrangère, comme ce fut le cas à Vanuatu en 1980.

Si l'on devait en arriver à une telle extrémité, ce serait d'autant plus dommage que les relations entre la France et les pays de la région n'ont jamais été si bonnes. Ceux-ci, qui reçoivent une aide française — soit directe, soit par le biais de la C.E.E., — réalisent aujourd'hui le rôle que la France peut jouer chez eux dans de nombreux domaines. Tout en souhaitant qu'elle mette fin à sa tutelle, ils espèrent qu'elle maintiendra, à l'instar de la Grande-Bretagne, une présence économique, culturelle et politique. Sans parler de sa présence militaire, que nombre de capitales jugent indispensable au maintien de la sécurité du Pacifique sud.

Le risque de « réactions épidermiques »

Deux Calédoniens d'origine française l'ont compris. Un organisme mixte, Intecpac (Association pour la promotion des industries et des technologies françaises dans le Pacifique), a vu le jour en 1982 à Nouméa. M. Gaston Morlet, conseiller territorial de la F.N.S.C. (Fédération pour une nouvelle société calédonienne), veut que l'île soit le *« porte-avions »* de la présence française : *« La France a des choses à vendre. On ne parle pas assez le français dans le Pacifique »*, ajoute-t-il, suggérant l'ouverture d'un embryon d'université locale, faisant pendant aux deux universités anglophones de Fidji et de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dans une autre optique, MM. Frouin et Faure, du R.P.C.R., se posent la question : *« Quelle est la meilleure manière de rester Français, pour la Calédonie et pour la France, et pourquoi ? » « La présence de la France,* poursuivent-ils *peut être une force pour le Pacifique sud. »*

Une Nouvelle-Calédonie indépendante tomberait-elle inéluctablement sous la coupe de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ? Déjà leur rôle économique y est considérable. Les dirigeants indépendantistes ont jusqu'à présent gardé leurs distances. M. Yann Céléné Uregeï, membre du Front indépendantiste, dénonçait en septembre ces deux pays, plus intéressés, selon lui, à développer leur commerce qu'à manifester leur unité avec leurs voisins. D'autres leur ont demandé comment ils pouvaient à la fois soutenir l'indépendance canaque et la refuser aux minorités maorie et aborigène.

Etant donné leur nombre, les Canaques ne peuvent pas espérer obtenir l'indépendance aussi facilement que d'autres nations voisines, où le peuple d'origine est largement majoritaire. Un compromis avec les autres ethnies, européenne et polynésienne, apparaît inévitable, si l'on veut sortir de la confusion présente. Mais, plus les échéances se préciseront, plus les passions, les antagonismes se développeront, plus le risque que font peser les extrémistes des deux bords sera dangereux. *« Plus le combat pour l'indépendance progresse,* reconnaît M. Tjibaou, *plus il sera difficile pour le peuple indigène de supporter le pouvoir lié à la colonisation »*, et plus grand sera le risque de *« réactions épidermiques »*. Il n'est cependant pas réaliste d'en rejeter, de part et d'autre, la seule responsabilité sur Paris. Blancs, noirs ou bruns, les Calédoniens doivent apprendre, enfin, à se parler.

FIN

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Paris
CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 30 septemre 1982, la 31e chambre, 2e section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour : NON RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIÈNE ET A LA SECURITE DU TRAVAIL.

Pour avoir, à Paris, le 14 mai 1980, étant responsable, par délégation du chef d'entreprise, d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, titre III du Code du travail, et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux concernant les immeubles en omettant de veiller à ce qu'un travailleur chargé de la construction d'un échafaudage soit muni d'une ceinture de sécurité et l'utilise effectivement (article 138 et 16 du décret du 8 janvier 1965).

Condamne à la peine de 1 500 francs d'amende :

Le sieur HERVO René, Jean, né le 24 avril 1926, à LE QUILLIO, arrondissement de Saint-Brieuc (22), demeurant 140, rue Oberkampf, à Paris (11e), chef de chantier.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde* et *le Quotidien de Paris*. Pour extrait conforme délivré par nous, secrétaire-greffier soussigné, à M. le procureur de la République sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Paris
CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 30 septembre 1982, la 31e chambre, 2e section du tribunal correctionnel de Paris, a condamné pour : NON RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIENE ET A LA SECURITE DU TRAVAIL.

Pour avoir, à Paris, le 27 août 1981, étant responsable d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, titre III du Code du travail, et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs visées par l'article 100, alinéa 1, du décret du 8 janvier 1965, en faisant travailler un ouvrier sur un chantier sans casque protecteur.

Condamne à la peine de 1 000 francs d'amende :

MIONE René, né le 28 juillet 1944, à Touille, arrondissement de Saint-Gaudens (31), chef de chantier, demeurant 24, avenue des Charmes, à Périgny (94).

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde* et *le Matin*. Pour extrait conforme délivré par nous, secrétaire-greffier soussigné, à M. le procureur de la République sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

Par arrêt en date du 10 décembre 1980, la 9e chambre de la cour d'appel de Paris a condamné :

GRANDELAISE Marie-Antoinette, née le 16 août 1918, à Paris (13e), demeurant 30, rue du Poteau, Paris (18e), à 1 an d'emprisonnement avec sursis et 10 000 francs d'amende pour FRAUDE FISCALE.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Paris
CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 13 juillet 1982, la 31e chambre, 1re section, du tribunal correctionnel de Paris, a condamné pour : NON RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIÈNE ET LA SECURITE DU TRAVAIL.

Pour avoir à Paris, le 20 mars 1981, étant responsable, par délégation du chef d'entreprise, d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, titre III du Code du travail, et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics, ou tous autres travaux concernant les immeubles en laissant travailler quinze salariés sur le chantier, et qu'il n'avait pas pris les mesures propres à l'installation d'un point d'eau sur le chantier (articles 7 et 189 du décret du 8 janvier 1965).

A la peine de quinze amendes de 700 francs chacune (15 × 700 francs).

Le sieur MARONI Tebaldo, né le 13 septembre 1920, à Feltre (Italie), directeur technique de la société Maroni, demeurant 46, rue Saint-Denis, à Montreuil.

Le tribunal a, en outre, ordonné, aux frais du condamné, la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par nous, secrétaire-greffier soussigné, à M. le procureur de la République sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Paris
CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement (défaut), en date du 14 avril 1982, la 11e chambre, 1re section du tribunal correctionnel de Paris, a condamné, pour NON RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIENE ET A LA SECURITE DU TRAVAIL.

Pour avoir à Paris, le 19 novembre 1980, en tout cas depuis temps non prescrit, étant gérant de la S.A.R.L. « I.C.P. » (Imprimerie Cartonnage Papeterie), sise 4 bis, rue Saint-Sauveur, à Paris (2e), établissement soumis aux dispositions du Code du travail relatives à la sécurité, enfreint, par une faute personnelle, les dispositions relatives à la sécurité, des chapitres I, II, III du titre III du Code du travail, en omettant de présenter à l'inspecteur du travail le registre spécial prévu par l'article 14 du décret du 12 décembre 1948, relatif à l'application des mesures propres à assurer le respect des dispositions particulières d'hygiène applicables dans les établissements dont le personnel est exposé à l'intoxication saturnine — art. 14 du décret du 11 décembre 1948 — à la peine de 1 500 francs d'amende.

Le sieur ESNAULT Albert, André, né le 22 novembre 1932, à Paris (12e), demeurant 10, rue Arthur-Rozier, à Paris (19e). Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans les journaux *le Monde* et *l'Aurore*. *Pour extrait conforme délivré par nous,* secrétaire-greffier soussigné, à M. le procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Nanterre

Audience publique du tribunal correctionnel de Nanterre, 15e chambre, en date du 25 février 1982.

A la requête de M. le procureur de la République :

Le sieur DURANCEAU Maurice, né le 12 juillet 1923, à Terce (86), demeurant 39, rue de Bezons, Courbevoie (92), a été condamné à la peine de quatre mois d'emprisonnement avec sursis. Pour s'être, à Courbevoie, courant 1977 et 1978, en tout cas sur le territoire national, depuis temps non prescrit, étant gérant de la S.A.R.L. « Garage Harold », frauduleusement soustrait à l'établissement et au paiement de l'impôt sur les sociétés, dû au titre des exercices 1976 et 1977, et à l'établissement et au paiement des taxes sur le chiffre d'affaires pour la période comprise entre le 1er janvier 1976 et le 31 décembre 1977, en omettant volontairement de faire ses déclarations dans les délais prescrits et en dissimulant volontairement une part des sommes sujettes à l'impôt, la dissimulation excédant le dixième de la somme imposable ou le chiffre de 1 000 francs.

Le tribunal a ordonné l'affichage par extrait dudit jugement pendant trois mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles à Courbevoie et sur la porte extérieure principale de l'immeuble dans lequel la S.A.R.L. « Garage Harold » exerce son activité, soit : 2, place Charras, à Courbevoie, le tout aux frais du condamné. Ordonne la publication par extrait du jugement dans le *Journal officiel* de la République française et dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par nous, secrétaire-greffier soussigné, à M. le procureur de la République, sur sa réquisition.

Extrait des minutes du secrétariat greffe de la cour d'assises du département des Alpes-Maritimes

Par arrêt de la cour d'assises du département des Alpes-Maritimes, séant à Nice, en date du 17 septembre 1982, le nommé MICHOT Francis, né le 20 janvier 1947, à Huy (Belgique), célibataire, sans profession, ayant demeuré 4, rue de la Reine, à Huy (Belgique), et actuellement sans domicile connu, déclaré coupable de recel de billets de banque contrefaits, faits commis à Paris, au début du mois d'octobre 1976, notamment dans la nuit du 5 au 6 octobre 1976, a été condamné par contumace, à la peine de la réclusion criminelle à perpétuité, en vertu des articles *139, 164, 460* et *461* du Code pénal.

La cour a, en outre, ordonné l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 633, 634 et 635 du Code de procédure pénale.

Pour extrait conforme. Le greffier de la cour d'assises.

Extrait des minutes du secrétariat greffe de la cour d'assises du département des Alpes-Maritimes

Par arrêt de la cour d'assises du département des Alpes-Maritimes, séant à Nice, en date du 17 septembre 1982, le nommé AUPART Jean, né le 18 novembre 1946, à Marseille (13), célibataire, télétypiste, ayant demeuré 3, rue du Pas-de-la-Mule, à Paris (4e), et actuellement sans domicile connu, déclaré coupable d'usage et de recel de billets de banque contrefaits, faits commis à Paris, courant septembre 1976 et jusqu'au 8 octobre 1976, a été condamné par contumace, à la peine de la réclusion criminelle à perpétuité en vertu des articles 139, 164, 460 et 461 du Code pénal.

La cour a, en outre, ordonné l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 633, 634 et 635 du Code de procédure pénale.

Pour extrait conforme. Le greffier de la cour d'assises.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Paris
CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire rendu le 27 septembre 1982, la 31e chambre, 1re section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour : NON RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIÈNE ET A LA SECURITE DU TRAVAIL.

Pour avoir à Paris, le 28 novembre 1980, étant gérant de la société à responsabilité limitée SOTRABA, établissement soumis aux dispositions du Code du travail relatives à la sécurité, enfreint, par une faute personnelle, des dispositions des chapitres I, II, III du titre III du Code du travail, en laissant travailler quatre salariés à proximité de trémies, ni clôturées, ni obturées — article 7 du décret du 8 janvier 1965, — et en les laissant emprunter un escalier non éclairé — article 12 du décret du 8 janvier 1965.

A la peine de quatre amendes de 1 500 francs chacune (quatre salariés concernés), le sieur GUILLOUAIS Pierre, Lucien, né le 15 septembre 1940, à Paris (14e), gérant de société, demeurant 10, avenue Léon-Maugé, à Verrières-le-Buisson (91). Le tribunal a, en outre, ordonné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par nous, secrétaire-greffier soussigné, à M. le procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.




A L'HEURE DU CHOIX

« Ici la loi ne remplace pas la coutume... »

Nouméa. — La Nouvelle-Calédonie est calme mais inquiète. L'embuscade de Sarraméa, qui a coûté la vie à deux gendarmes, a jeté la consternation dans la communauté européenne. L'effet de stupeur passé, les questions sur le devenir du « Caillou » — du nom de cet appendice de la France situé aux antipodes de la mère patrie — sont de nouveau sur toutes les bouches, d'autant que nous sommes à deux mois des élections municipales.

Mais, d'abord, comment cela a-t-il été possible ? Comment les Canaques ont-ils été amenés à faire le coup de feu contre les gendarmes mobiles ? L'enquête ne fait que débuter mais les données du problème sont connues. Au centre, l'exploitation forestière de M. Louis Barbou, qui bénéficiait sur les réserves de Koindé et d'Ouipoin d'un permis temporaire d'exploitation. Or les travaux d'abattage et de débardage ont entraîné une pollution importante de la rivière, source d'eau potable pour les tribus, mais aussi ressource importante en raison de la pêche des crevettes d'eau douce. « *C'est notre seul gagne-pain*, explique M. Berger Kawa, grand chef de la région de La Foa, petit chef-lieu situé à 120 kilomètres de la capitale. *On en ramassait 300 à 400 kilos par semaine pendant la période de récolte, le dernier trimestre de l'année. Maintenant, il n'y en a presque plus. Après nous avoir chassés des plaines, maintenant, on vient polluer nos montagnes. Tout le bassin de la rivière est détruit et le gibier disparu.* » L'homme est amer, accusant « *les colons qui disposent de centaines d'hectares* », alors que les tribus accrochées aux montagnes ne peuvent pratiquer de cultures : « *le bétail vit mieux que nous dans la plaine* ».

Le problème est devenu plus aigu quand la pollution a touché sévèrement la tribu, où vivent quatre cents Canaques. « *Pendant six ans*, explique M. Bernard Euribeari, *on nous a fait des promesses, mais nous n'avons jamais rien obtenu et, aujourd'hui, on est obligé d'amener l'eau potable de La Foa.* » Quand

(De notre envoyé spécial)

les Canaques ont appris que M. Barbou allait quitter le secteur et déménager son matériel, ils ont dressé des barrages pour essayer d'obtenir quelque chose en dédommagement. C'était le 17 novembre. Alors d'interminables palabres ont commencé. M. Barbou a fait d'importantes concessions, notamment celle de verser 5 millions de francs C.F.P. (soit 270 000 F) et un protocole a été signé le 23 décembre par les chefs de tribu qui devraient en rendre compte à leurs clans et donner leur réponse au plus tard le 29 décembre. Mais les choses ont traîné et le 10 janvier les gendarmes intervenaient en exécution d'une ordonnance de référé pour que M. Barbou puisse récupérer son matériel.

A qui incombent donc les responsabilités ? Pour M. Félix Basquin, maire de La Foa, on a eu tort de trop laisser pourrir la situation. Il aurait fallu, dit-il, intervenir tout de suite, regrettant au passage que les autorités administratives l'aient trop souvent tenu pour quantité négligeable. La plupart des « Caldoches » (les « pieds-noirs » locaux) estiment également qu'il était temps de percer l'abcès et qu'il n'y avait pas d'autre solution possible.

En revanche, dans les tribus de Koindé et de Ouipoin, on n'est pas du même avis et on accuse les autorités d'avoir manqué à leur parole. Les Canaques affirment que le délai imparti expirait le 21 janvier pour la signature des procès-verbaux des palabres et que ce délai n'a pas été respecté. « *C'était une fausse palabre*, affirme M. Bernard Euribeari. *Les autorités n'ont pas respecté la coutume. Les gendarmes mobiles ont pénétré dans la réserve sans autorisation et sans avoir prévenu les chefs. Si des gendarmes sont morts, c'est la faute des autorités. Ici, la loi ne remplace pas la coutume. Nous sommes dans notre droit. Ceux qui ont tiré ont été forcés de devenir des criminels.* » M. Euribeari déplore les victimes, d'autant que les gendarmes mobiles n'ont fait qu'exécuter les ordres, mais comme beaucoup d'autres, dans les tribus, il dénonce leur attitude. « *Ils ont agressé le chef des Koindé et tiré les premiers avec des grenades lacrymogènes.* »

« C'était affreux... »

Telle n'est pas l'opinion de M. Jacques Mariotti qui, au volant de son camion, a assisté à ce qui s'est passé : « *Ils nous ont attaqués avec des tamiocs* (sorte de hachettes), *des cocktails Molotov et des morceaux de bois, cassant les pare-brises et tapant sur les engins. Les coups de feu sont partis presque aussitôt et les gendarmes ont riposté avec les grenades. J'aurais pu être tué. On ne s'attendait pas à ça. C'était affreux de voir les mobiles pleurer devant les corps de leurs copains.* »

Le père de ce jeune garçon, M. Henri Mariotti, maire de Farino, un petit village proche, ulcéré par ce qui s'est passé, a immédiatement annoncé la formation d'une milice « *pour le maintien de l'ordre* ». « *A partir de ce jour, nous circulerons armés pour la sécurité de nos personnes et de nos biens* ». Un arrêté a été publié par le chef de la subdivision administrative sud interdisant la vente d'alcool pendant vingt-quatre heures. L'arrestation d'une vingtaine de Canaques, dont les principaux protagonistes de la fusillade lors d'une vaste opération de police, le 11 janvier, a contribué à calmer les esprits. Et M. Mariotti est revenu à de meilleurs sentiments, le haut commissaire, M. Jacques Roynette, étant intervenu fermement. « *Maintenant qu'ils sont arrêtés, il n'y a plus aucune raison de bouger*, précise M. Mariotti. *Nous laissons faire la justice !* »

Que peut-il se passer désormais ? Le R.P.C.R. (Rassemblement pour la Calédonie dans la République), proche du R.P.R., organise un rassemblement devant le monument aux morts de Nouméa vendredi matin 14 janvier et une messe sera célébrée à la cathédrale samedi matin à la mémoire des victimes. Ces deux manifestations permettent de mesurer l'intensité des passions soulevées par cet événement. Pour l'instant, la situation est parfaitement calme. La quarantaine de gendarmes mobiles arrivés en renfort de Tahiti se font discrets à La Foa. Deux autres escadrons sont attendus à Nouméa venant de la métropole. Mais aucune force de l'ordre n'est présente à proximité des tribus d'Ouipin et de Koindé. La fusillade a toutefois jeté un trouble profond tant au sein de la communauté canaque que parmi les habitants de souche européenne. Fait-elle partie du processus de déstabilisation annoncé l'automne dernier par le Front indépendantiste lors de son congrès à Sarraméa, ce même Front qui prône l'indépendance pour 1984 ? A vrai dire, même si certains voient derrière le double meurtre de Koindé la main des indépendantistes, il semble bien que cet événement ne soit que l'aboutissement tragique d'un conflit local. Et cela bien qu'il soit tout à fait significatif et révélateur des difficultés de la population canaque face à la communauté européenne, qui se demande si un processus incontrôlable n'est pas en train de se mettre en marche.

MICHEL BOLE-RICHARD.

M. PONS (R.P.R.) : une brèche dans le respect de la démocratie.

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a notamment déclaré, mercredi 12 janvier : « *Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans la dégradation de la situation. La mise en cause, par voie d'ordonnances gouvernementales du principe de la propriété, la récession économique organisée, la méconnaissance des réalités sociales et culturelles du territoire, ont semé le plus grand doute en l'esprit de tous, Européens et Mélanésiens, sur les objectifs du pouvoir (...) La promotion d'une société multiraciale unie, de même que l'attribution de véritables responsabilités à l'Assemblée territoriale et au conseil de gouvernement ne peuvent être assises que sur le suffrage universel. En tournant le dos à ces principes, le gouvernement ouvre lui-même une brèche dans le respect de la démocratie qui risque de mettre en cause l'unité nationale.* »

● *Le Conseil constitutionnel*, saisi le 18 décembre par soixante députés R.P.R. d'un recours sur la conformité à la Constitution de la loi modifiant certaines dispositions relatives à l'élection des conseils municipaux dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, a rendu sa décision mercredi 12 janvier, et déclaré la loi conforme à la Constitution. Les députés signataires avaient estimé « *qu'en étendant à l'ensemble des communes de la Nouvelle-Calédonie la représentation proportionnelle, la loi généralisait pour un territoire d'outre-mer une disposition exceptionnelle dérogatoire au droit commun* », et qu'en fixant « *des mesures qui vont au-delà de l'organisation particulière des territoires d'outre-mer, elle portait atteinte au principe d'égalité* ».

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres du 12 janvier a été consacré au programme de travail du gouvernement, à l'enseignement de la danse, à la formation continue (lire page 25), à la prévention des risques naturels (lire page 17), à la rencontre ministérielle franco-espagnole de La Celle-Saint-Cloud et aux visites de M. Cheysson dans les pays du Golfe.

M. BARRE INVITÉ D'ANTENNE 2

Un « oiseau de malheur » ?

Depuis son départ de l'hôtel Matignon, M. Raymond Barre *n'avait jamais participé à une émission télévisée*, si ce n'est brièvement, le 18 juin, comme invité du journal de TF 1. Il n'a pas pour autant été absent de la scène politique, jouant, à sa manière, son rôle d'« *opposant solitaire* », qui est de sillonner la France en participant à des réunions-débats auxquelles assiste un large public.

Jeudi soir 13 janvier, l'ancien premier ministre devait se livrer à un autre genre d'exercice en se soumettant, pendant une « heure de vérité » sur Antenne 2, aux questions de trois journalistes et des téléspectateurs.

Trois jours plus tard, M. Valéry Giscard d'Estaing, qui l'avait précédé à cette émission le 16 septembre, sera l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1. L'ancien chef de l'État développera sans doute les thèmes de l'interview qu'il a accordée à *l'Express* (daté 14-20 janvier). Il imagine notamment quatre « scénarios » pour l'avenir, qui vont d'une « *turbulence morose* » à l'« *explosion* » en passant par une évolution de l'opposition qui se montrerait plus attractive ou une évolution de la majorité qui se débarrasserait de ses « *archaïsmes* ».

Ces perspectives pour l'avenir, M. Barre ne devrait pas manquer non plus de les évoquer. Il s'y attache au cours de ses « *tournées* » en province. S'il brosse un tableau plutôt sombre de la situation économique et se montre préoccupé par l'évolution de certaines « *institutions de la société* », il affirme toujours son « *optimisme* » quant à l'avenir de la France s'il rime avec effort et travail. M. Barre ne veut pas apparaître comme un « *oiseau de malheur* » mais comme celui qui aide à la prise de conscience des réalités de demain.

Dans le numéro de janvier de sa lettre mensuelle *Faits et arguments*, M. Raymond Barre émet pour 1983, « *année difficile* », trois souhaits. Pour le monde d'abord : « *Je souhaite que par un effort conjoint de tous les pays intéressés, le système financier international puisse être consolidé.* » Pour la Communauté européenne ensuite : « *Puisse-t-elle maintenir l'acquis de vingt-cinq ans d'efforts et affirmer son identité.* » Pour la France, enfin : « *Puisse 1983 apporter aux Français une prise de conscience précise de la situation de notre pays dans un monde en plein changement et des conséquences de l'expérience socialiste pour son avenir* », écrit M. Barre.

Il ajoute : « *Le verbalisme généreux du pouvoir, la distribution habilement orientée d'"une manne financière, l'artifice en matière d'inflation et de chômage, une rhétorique de la rigueur et de la justice sociale, peuvent fausser le jugement des Français. (...) Mais il y a une chose simple et grave que tout Français peut comprendre à la lumière de son expérience personnelle : la France est devenue en dix-huit mois, du fait de la politique inconsidérée menée depuis juin 1981, un pays lourdement endetté vis-à-vis de l'étranger. (...) La seule chose qui s'imposera aux Français dans l'avenir, s'ils veulent du moins que leur pays conserve son indépendance et son rang, ce sera de travailler pour rembourser ses dettes.* »

Le message se veut simple et clair. Il tient en fait en quelques mots : le travail et l'effort... pour la France. « *Cela plaît ou cela ne plaît pas* », a coutume de dire M. Barre. Peu importe puisque — il en est convaincu — c'est là le seul langage vrai, le seul qui soit réaliste. Et il s'amuse de voir que ceux-là mêmes qui, il n'y a pas si longtemps, le considéraient comme un « *maniaque de l'austérité* » en arrivent à tenir des propos dans lesquels il « *se demande* » si ce n'est pas lui « *qui s'exprime* ».

Cette évolution de la politique gouvernementale toutefois, n'incite pas l'ancien premier ministre à atténuer ses critiques qui, au fil de ses interventions en province, paraissent de plus en plus acerbes. Notamment quand il évoque la situation économique de la France (1).

La croissance ? « *On nous l'avait promis et nous sommes comme sœur Anne : depuis dix-huit mois, nous ne la voyons pas venir* ».

L'inflation ? « *Leur grande victoire sur l'inflation, il n'y a que M. Mauroy qui y croit.* »

Le chômage ? « *Bien que les statistiques aient été quelque peu arrangées, bien que l'on ait forcé beaucoup de gens à prendre leur retraite au nom de contrat de solidarité, bien que, un peu partout, on ait mis des fonctionnaires ou des agents publics dont personne n'avait besoin, nous voilà avec plus de deux millions de chômeurs.* »

La monnaie ? « *Nous sommes en train de voir s'accumuler sur les épaules de nos enfants une charge considérable [de dettes].* »

Le déficit budgétaire ? « *S'il est le plus faible en pourcentage de tous les pays, en réalité, nous ne sommes pas capables de le financer.* »

Mais M. Barre ne veut pas laisser parler seulement l'économiste même s'il a été qualifié de « *meilleur de France* » par M. Giscard d'Estaing. « *Faites-moi la grâce de penser que je suis capable de m'évader de mes popres habitudes, de ma propre routine* », dit-il volontiers à ses interlocuteurs. Alors M. Barre s'évade. Mais c'est pour faire part de ses préoccupations quant à trois « *institutions de la société* » qui lui semblent menacées : la justice, l'enseignement et l'armée. S'il n'est pas de ceux qui jugent que la France vit dans une « *insécurité totale* », M. Barre n'en dénonce pas moins le manque d'« *objectivité* » de la justice et le manque de « *solidité* » de la police. Il estime, d'autre part, que l'enseignement « *est en train de manquer à cette règle fondamentale qui avait été établie par les pères fondateurs de la République : la laïcité [qui] consiste aussi à empêcher l'endoctrinement politique des jeunes* ». Or, selon lui, « *nous assistons à la formation de jeunes que l'on veut transformer explicitement ou implicitement en marxistes de première ou deuxième catégorie.* ».

Enfin, M. Barre craint que « *les malheurs financiers de la France* » ne conduisent à une remise en cause de « *la priorité que le gouvernement donnera à la défense* ».

Pourtant, en dépit de cette peinture sombre des réalités, M. Barre se veut « *optimiste* ». Optimiste parce que « *lucide* », la France n'a-t-elle pas toujours eu la capacité de « *s'en sortir* » tôt ou tard ? Et depuis l'expérience socialiste n'aura-t-elle pas cette « *vertu* » de faire peu à peu comprendre aux Français qu'« *ils ne peuvent continuer à considérer la moindre petite entorse à leurs habitudes comme insupportable ?* » M. Barre le croit. C'est là sa conviction et la raison de son optimisme. Il s'efforce de le communiquer à ses auditoires de province. Il semble y parvenir. Au cours de *l'Heure de vérité*, l'exercice est un peu différent.

M. Barre, à l'inverse de M. Giscard d'Estaing, n'a pas voulu s'entourer d'experts en communication ou autres spécialistes pour le préparer. Il croit à l'« *authenticité* » et semble estimer que, quoi qu'il en soit, l'enjeu n'est pas tel qu'il puisse annuler le patient travail sur le terrain qu'il accomplit depuis des mois. L'approche des échéances municipales le conduit à participer dorénavant à des réunions dont le caractère est plus électoral. Vendredi soir 14 janvier, il est à Lille et à Tourcoing, puis il se rendra à Châlons-sur-Marne, à Saint-Brieuc, à Laval, à Epinal, à Reims, à Grenoble..., là où l'union de l'opposition a été réalisée et où la mairie est tenue par la majorité.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

(1) Discours de M. Barre à Toulouse, le 16 décembre, et à Troyes, le 21 décembre.

AU COURS DE SON CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER

Le R.P.R. proposera un « plan de redressement »

Le R.P.R. attache à plusieurs titres une particulière importance au congrès extraordinaire et au rassemblement populaire qu'il organise le dimanche 23 janvier au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris. Cette manifestation aura tout d'abord un objectif politique qui va au-delà des élections municipales des 6 et 13 mars. Certes, il s'agira de lancer de façon spectaculaire la campagne électorale, bien que celle-ci soit, en fait, déjà bien commencée. Mais il s'agira surtout de répondre à la question que se pose une partie de l'opinion, surtout celle qui n'est pas totalement engagée dans l'opposition et qui peut être ainsi formulée : « *Le R.P.R. critique, mais que propose-t-il ?* »

Les responsables du mouvement de M. Chirac et le maire de Paris lui-même sont généralement reconnus comme d'actifs contestataires de la politique gouvernementale. Or, malgré cette dépense d'énergie, les progrès de l'opposition à travers les sondages ne sont pas très spectaculaires. Les « *déçus du socialisme* » n'ont pas tous rejoint les formations hostiles au gouvernement. L'opposition peut se prévaloir de succès appréciables dans les consultations partielles et lors des élections cantonales de mars 1982, et M. Chirac peut constater qu'il devance, en « opinions favorables », les autres chefs des partis de droite. Mais les solutions de remplacement, la politique proposée, comme solution de rechange à celle de la majorité font défaut. C'est cette image négative que le R.P.R. a décidé à d'essayer de changer. Le congrès extraordinaire du 23 janvier devra approuver deux textes : un « *projet politique* » et un « *plan de redressement* » qui constitueront une sorte de charte d'action pour l'avenir et devraient rendre plus crédible la revendication de l'alternance au bénéfice de l'opposition.

Le « *projet politique* » sera le rappel d'un certain nombre de ces grands principes auxquels toutes les formations politiques aiment à se référer. Celui qui dominera tous les autres sera, cette fois-ci, celui de la « *responsablité* ».

Dans tous les domaines de la vie publique la responsabilité individuelle sera exaltée avec, en corrolaire, la revendication d'un « *allégement de l'emprise de l'État* ». Mais si les gaullistes demandent que soit mis en terme à l'« *invasion de l'étatisme* » ils recommandent aussi que soit précisée la notion de « *solidarité* » de façon à la distinguer de l'« *assurance tous risques* » qui, précisément selon eux, entrave toute initiative et supprime toute responsabilité. Ce « projet politique » a été élaboré après les débats qui se sont déroulés dans les fédérations R.P.R. depuis les assises de Toulouse de janvier 1982. Quatre commissions ont siégé, dont les rapporteurs s'exprimeront au congrès du 23 janvier : M. Mancel, pour les libertés, M. Delalande pour « nation et défense », Mme Chouraqui pour « travail » et M. Juppé pour « économie ».

Les congressistes adopteront également un « *plan de redressement* ». Ce document énumère quelques mesures concrètes et précises dans les domaines économiques et sociaux. Ce sont, en quelque sorte, les contre-propositions à opposer aux réalisations de la gauche.

Ce sont des mesures immédiates qui figureront parmi les premières à être mises en œuvre en cas de changement de majorité. Ce sera l'esquisse d'un programme d'urgence pour un nouveau gouvernement. Toutefois il ne s'agira pas d'un programme complet. Le R.P.R. a toujours refusé de présenter un catalogue comparable, par exemple, aux « *110 propositions* » du candidat Mitterrand. Il dénonce, en effet, l'irréalisme de propositions préparées trop longtemps à l'avance.

Ces deux textes, qui seront soumis aux quelques trois mille membres du Congrès extraordinaire, doivent concrétiser les deux slogans qui encadreront la tribune de la porte de Versailles et qui diffèrent des précédentes formules : « *Rassembler pour reconstruire* » et « *Donner à chacun sa chance* ». Ces deux objectifs s'adresseront — comme dira M. Chirac — à l'ensemble des électeurs et pas seulement à ses propres troupes.

Le rassemblement du 23 janvier doit être également, dans l'esprit de ses promoteurs, une vaste manifestation populaire, une de ces « messes » politiques dont les gaullistes ont toujours aimé jalonner les étapes de leur histoire depuis la libération.

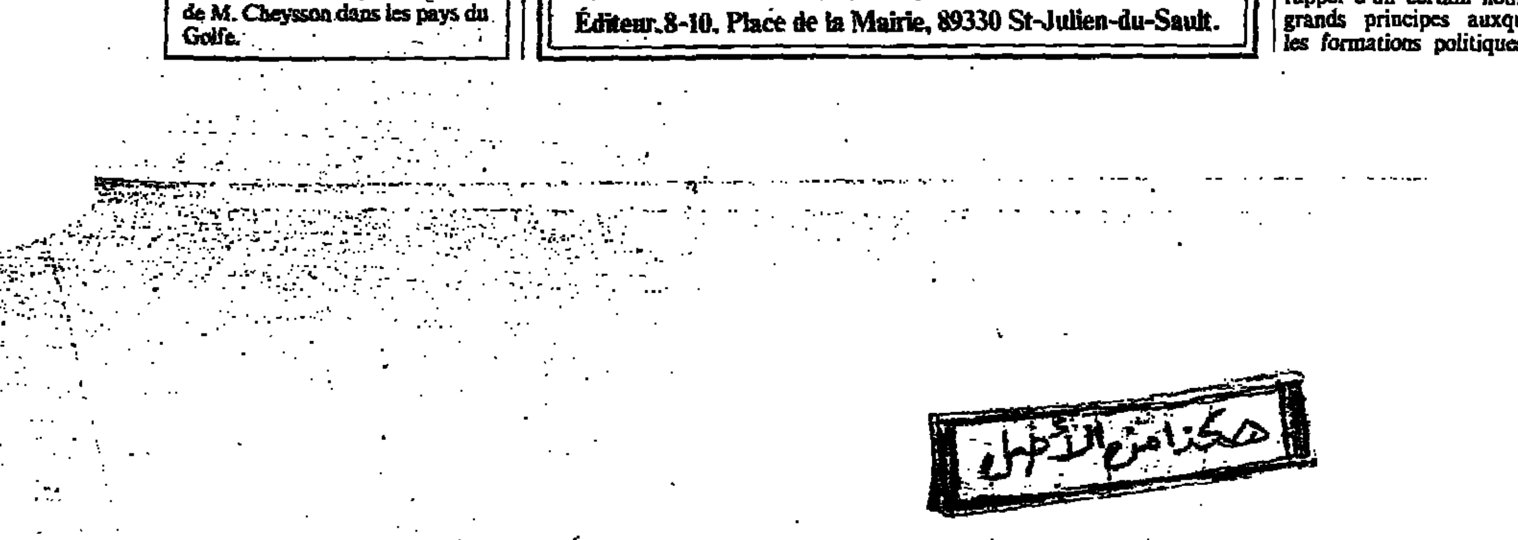
Après les premières heures de la matinée réservée aux membres du congrès, le public aura entrée libre dans un hall sensiblement plus vaste que celui qui avait abrité quelque cinquante mille personnes le 5 décembre 1976 pour la fondation du R.P.R.

La partie politique de cette séance publique sera réservée à des discours prononcés par les parlementaires les plus jeunes du R.P.R., mais aussi par des élus locaux et par de jeunes candidats aux municipales. Le mouvement de M. Chirac veut souligner à la fois son caractère populaire et son image renouvelée.

Ont été conviés à assister à cette manifestation les représentants diplomatiques en poste à Paris, les délégués des partis étrangers « amis », toutes les têtes de listes municipales de Paris et de province, et également les responsables de l'U.D.F., MM. Jean Lecanuet et Michel Pinton, et du CNIP, M. Philippe Malaud.

Vers 16 heures, M. Jacques Chirac prononcera, pendant plus d'une heure, un discours auquel le président du R.P.R. attache une grande importance politique, non seulement dans la perspective des élections municipales, mais aussi pour façonner une nouvelle image du R.P.R. et pour donner un souffle différent à l'opposition.

ANDRÉ PASSERON.



Le Monde

société

UN DÉBAT AU PARLEMENT EUROPÉEN UN PROJET DE LOI EN FRANCE

Les objecteurs de conscience entre deux statuts

Le débat sur l'objection de conscience, toujours reporté en France, sera à l'ordre du jour du Parlement européen le 13 janvier. Un rapport fort audacieux de Mme Maria Antonietta Macciocchi (Italie, apparentée groupe socialiste), adopté d'ores et déjà par la commission juridique présidée par Mme Simone Veil, servira de base à ces discussions.

Ce texte n'affirme pas seulement *« le droit de refuser d'effectuer le service militaire armé »* ; il pose également les conditions très libérales à l'obtention du statut d'objecteur qui peut *« dans l'immense majorité des cas »* être obtenu par une simple déclaration individuelle, sans intervention d'une commission comme c'est le cas dans la plupart des pays. La durée du service de remplacement, toujours d'après ce rapport, *« ne devrait pas excéder celle du service militaire normal »*.

Mme Simone Veil, qui a engagé son autorité dans ce débat, voit dans l'objection de conscience davantage un problème de droits de l'homme que de défense à proprement parler. *« Dans des pays confrontés à des problèmes d'armement importants,* a-t-elle déclaré, *une telle réforme qui permet à certains de trouver leur propre chemin devrait réduire la portée des thèses pacifistes »*.

Les législations en Europe sont nettement moins avancées que les propositions du rapport. C'est le cas en particulier de la Grèce socialiste où seuls des motifs religieux peuvent modifier le refus du service militaire, où le service de remplacement dans une unité non combattante est le double du service normal (soit quatre ans), et qui est un pays où il n'y a pratiquement aucun objecteur. De nombreuses plaintes d'appelés grecs auprès de parlementaires européens ont été à l'origine de l'intérêt de la commission juridique pour ce problème.

Rien en France n'a vraiment changé sur cette question depuis le 10 mai 1981, si ce n'est la large concertation qui s'est engagée au printemps dernier avec les mouvements d'objecteurs. Un projet de loi devrait être déposé, sinon discuté, à la prochaine session: la commission actuelle qui attribue le statut d'objecteur sera en tout état de cause supprimée même si le gouvernement n'a pas encore tranché sur le maintien éventuel d'un filtrage des candidats ; la durée du service civil resterait selon toute vraisemblance plus longue que celle du service normal. L'information sur cette question ne serait plus interdite.

Depuis le 31 décembre dernier, le contrôle du service civil des objecteurs de conscience, confiée jusqu'alors au ministère de l'agriculture, dépend du ministère de la solidarité : le caractère social du service civil est ainsi plus marqué et les possibilités d'affectation élargies. Malgré tout, les objecteurs insoumis au service civil tel qu'il existait avant le 31 décembre sont toujours condamnés par les tribunaux : ainsi au Mans, nous indique notre correspondant, un éducateur, Jean-Albert Lebouc (vingt-six ans) vient d'être condamné le 7 janvier à un an de prison avec sursis pour avoir remis en cause le régime ancien du service civil et « ses affectations arbitraires ».

NICOLAS BEAU.

LES ENFANTS DU DIVORCE

Le combat d'un père pour la « garde conjointe »

Depuis le 15 décembre, un père de famille, M. Stephan Ditchev, secrétaire du Mouvement de la condition paternelle (M.C.P.), observe une grève de la faim pour qu'on lui accorde la garde conjointe de ses deux filles, Chloris, douze ans et demi, et Guenièvre, huit ans.

Voir ses enfants tous les quinze jours, du samedi midi au dimanche 18 heures, et la moitié des vacances, beaucoup de parents divorcés s'en satisfont ou s'en font une raison. Pas M. Stephan Ditchev, architecte, animateur du Mouvement de la condition paternelle (1).

Cela fait six ans que Stephan et son ex-épouse sont séparés. Six ans qu'il se bat pour obtenir la garde conjointe de Chloris et de Guenièvre. Le 15 décembre 1982, la cour d'appel de Paris a *refusé* sa demande pour confirmer les traditionnels droits de visite déjà accordés : première, troisième et, éventuellement, cinquième fin de semaine et la moitié des vacances.

« Ma demande de garde conjointe, explique M. Ditchev, *est fondée sur une double question : vivre un peu du quotidien avec mes enfants et être responsable. J'ai proposé que mes filles soient avec moi selon un calendrier clair, par exemple tous les mercredis, depuis le mardi après la classe, c'est-à-dire : suivi scolaire et éducatif, contacts réguliers avec les enseignants, activités continues à jour fixe dans la semaine. Je demande à être responsable de mes filles. »*

L'ex-femme de M. Ditchev donne en effet les enfants à garder à une tierce personne, le mercredi. Or les anciens conjoints habitent à proximité l'un de l'autre et le responsable du M.C.P. dit qu'il peut être disponible ce jour-là. Mais la cour d'appel de Paris a estimé que *« les attestations produites n'établissent pas que le régime de garde, de visite et d'hébergement (...) ne suffise pas à satisfaire le légitime besoin d'affection paternelle de Chloris et de Guenièvre ou qu'il interdise aux enfants tout soutien de leur père dans leurs études »*.

Lorsque, le 15 décembre, raconte M. Ditchev, *j'ai lu cet arrêt qui parle de mes filles sans les connaître, j'ai senti mon cœur battre fort, comme à chaque audience. Allais-je continuer à vivre cette absence de paternité comme j'ai vécu les six années passées ? Allais-je donc continer à lutter pour porter la « bonne parole » des pères divorcés partout où il faut la dire ? Allais-je prolonger ce combat pour une cause qui est maintenant établie, sans vivre moi-même pour mes filles ? Non. Que reste-t-il à faire ? Vivre la tête baissée, brimé, battu, les enfants au loin ? La grève de la faim, c'est le refus de cette vie-là. »*

« Je sais que je m'isole, explique M. Ditchev, *mais je ne peux accepter cette pire injustice de ne pas vivre mes filles au quotidien... »*

Ch. CH.

(1) M.C.P. : 144, avenue Daumesnil, 75012, Paris. Tél. : 341-45-18.

TÉMOIGNAGE

OUVRIR LES PORTES AUX HANDICAPÉS

Mlle Annie Abrard, étudiante à Paris, nous a adressé le témoignage suivant :

L'année 1981 fut proclamée Année des handicapés, mais ceux-ci, dont je suis (depuis plusieurs années *je ne peux me déplacer qu'en fauteuil roulant*), n'en ont guère vu les conséquences. Certes, on ne peut reconstruire tous les bâtiments publics pour leur permettre l'accès aisé ; du moins pourrait-on le leur faciliter lorsque c'est possible, surtout s'il ne *faut pour cela qu'un peu de compréhension* et de bonne volonté.

Etudiante inscrite en maîtrise d'administration économique et sociale à Paris-I, je dois suivre des *cours au Panthéon,* immeuble dont les constructeurs n'avaient évidemment rien prévu pour des cas comme le mien. Néanmoins, j'ai fini par découvrir une entrée sans marches et située non loin d'un ascenseur. Ouf ! me suis-je dit, pour une fois, tout *s'arrange. Hélas !* la porte, ouverte dans la journée, est fermée en fin d'après-midi, et c'est précisément alors qu'ont lieu mes cours. Le gardien se tient dans une salle précédée de plusieurs marches, et il me faut le faire prévenir par un étudiant de passage. *Ensuite, il faut qu'il se dé*range et qu'il admette la nécessité où je suis de passer par cette porte, ce qui ne va pas sans longs conciliabules et hésitations : il estime que sa responsabilité est *gravement* engagée et que je devrais lui présenter une autorisation administrative. Il finit cependant par l'ouvrir, mais la referme derrière moi, et tout recommence quand il s'agit de ressortir. Et il en est ainsi chaque semaine, car, *bien sûr, ce n'est jamais le même* gardien. Peut-être que les choses seront plus simples quand je les aurai tous rencontrés !

Serait-il donc si compliqué de laisser la porte ouverte jusqu'à la fin des cours ? On parle beaucoup d'intégrer les handicapés dans la vie sociale et professionnelle, et si je poursuis mes études c'est précisément dans cette intention. Or, intégrer, n'est-ce pas ouvrir les portes, au figuré, sans doute, mais aussi au sens propre ?

Je ne crois pas que mon cas soit unique et c'est dans l'intérêt de tous les handicapés que je vous demande de bien vouloir publier ma lettre.

JUSTICE

La déconfiture de l'empire Schlumpf

Mulhouse. — Abus de biens sociaux, banqueroutes simples et frauduleuses, présentation de bilans inexacts, comptabilités irrégulières, c'est la kyrielle classique sur le plan pénal *d'une déconfiture qui sera au centre du procès* qui s'ouvre jeudi 13 janvier devant le tribunal correctionnel de Mulhouse. C'est plus encore l'analyse et la recherche des raisons de la chute d'un empire, celui des frères Fritz et Hans Schlumpf, constitué avec patience, ténacité et orgueil par deux capitaines d'industrie et qui, en cinq années — 1971-1976 — devait passer de son Austerlitz à son Waterloo.

Car voilà bien aujourd'hui six ans qu'elle défraie la chronique, l'histoire vertigineuse de ses deux Suisses aujourd'hui réfugiés dans leur pays, à Bâle, sous le coup d'un mandat d'arrêt *lancé contre eux depuis 1977 et qui,* de leur retraite, vont suivre avec grande attention ce procès pénal, comme il en ont déjà suivi les prolégomènes commerciaux. Aussi bien les juges de Mulhouse n'auront-ils devant eux que cinq de leurs collaborateurs retenus pour des complicités diverses.

La passion des textiles et des voitures anciennes

De notre envoyé spécial

Avant la bataille judiciaire et juridique, l'affaire mérite un peu d'histoire pour être comprise. Ils ne sont plus tout jeunes, les Schlumpf. *Hans, l'aîné, né en 1904,* approche les quatre vingts ans et Fritz, avec ses favoris *blancs qui lui* donnent l'allure d'un chambellan de la cour de Vienne au siècle dernier, n'est son cadet que de deux ans.

Mais ils avaient les dents longues lorsque, en *1935,* dans la force de l'âge, ils créaient leur première entreprise en France, la Société anonyme pour l'industrie lainière (SAIL). Vocation familiale pour les *fils d'un négociant suisse en textile,* formés l'un et l'autre en France, à Mulhouse, où la famille était venue s'établir au début du siècle. De bonnes études à l'école de com*merce, une courte expérience* dans la banque pour Hans, une autre dans le courtage en charbon pour Fritz. Mais bientôt ils vont choisir leur voie, celle du textile.

Dans les années 30, l'industrie lainière en Alsace subit déjà une rude crise. Les Schlumpf, qui ont encore peu de capitaux, en profitent. Achetant du fil sur bobine, ils font travailler à façon, de l'autre côté de la frontière, en Allemagne et en Suisse. *Ils le revendent avec déjà de solides* bénéfices.

La situation politique de ce temps *leur est* favorable. *Ils en jouent sans* vergogne, en hommes d'affaires. Ainsi l'empire, leur empire, se constitue-t-il année après année. A la SAIL s'ajoutent, par des prises de contrôle *successives,* la Filature de laine peignée de Malmerspach, en *1940, les Etablissements Jean De*frenne à Roubaix, en 1953, la S.A.R.L. Champagne Schlumpf et la Compagnie de laine peignée d'Ernstein, en 1956, les Etablisse*ments Heilmann Koechlin et Cie* (H.K.C.), en 1957. D'autres encore, plus tard, avec, en 1971, pour couronner l'ensemble, la Filature alsacienne de laine peignée Gluck et Cie.

Prospérité

C'est le temps de la prospérité, celui aussi d'un patronat à leur façon et que leurs salariés, comme la population alsacienne, ne songent pas encore à remettre en cause. Patrons de combat ? A coup sûr, ils refusent l'appellation. *Mais patrons* paternalistes, assurément, et sans honte de l'être, bien dans leur peau, la conscience tranquille. Ils ont leurs œuvres sociales. Ils vont à la com*munion du petit de tel ou tel de leurs* meilleurs employés. Ils consentent des primes aux plus méritants. Ils veulent, et ont, des ateliers propres, des salles de gymnastique, des cantines, des maternités exemplaires.

Les voilà maîtres à bord, colonels, pères de leur régiment. Pas d'incartade, encore moins de syndicat. Les salaires sont ceux qu'ils fixent et les licenciements, en cas de grogne, ceux qu'ils décident. Cependant, *dans le monde, ils se montrent* très vieille France, charmants et diserts, cachent cette volonté de fer, surtout chez Fritz, et avec laquelle ils pensent pouvoir sans accroc mener leur barque. La crainte du chômage est aussi dans ce temps-là pour eux une alliée.

La « folie » devint musée

Puissance, richesse. La richesse permet des folies, au sens dix-huitième siècle. La leur sera l'automobile ancienne, une passion *héritée* de leur mère. En 1960, ils commencent à *acquérir ces premières* voitures d'autrefois, ces Bugatti, ces Rolls, ces Delahaye, ces De Dion-Bouton, ces Hispano des premiers âges. Certaines sont en piteux état *mais, par leurs soins, elles seront res*taurées, à la perfection et dans les moindres détails, briquées, bichonnées de la calandre à l'arbre à cames.

En dix ans, la *« folie » devint* musée, le premier musée privé du genre, avec près de six cents modèles. On ne se soucie pas encore de savoir le prix qu'a pu coûter pareil *exploit. Encore moins se demande*-t-on si ce financement considérable n'aurait pu être fait au détriment du groupe.

C'est pourtant la question-clé au terme de cette information pénale, ouverte en 1976, à partir de laquelle va s'ouvrir le débat au tribunal de Mulhouse, avec comme parties civiles, à côté des syndics, les comités d'entreprise des établissements ruinés ainsi que la C.F.D.T., représentée par M. Jean Kaspar, qui fut l'un des fers de lance de l'action, et à *l'origine des premières plaintes.*

C'est que la prospérité a fait son temps. Peu à peu, le syndicalisme a forcé les portes de l'entreprise SAIL. La toute-puissance de Fritz *et Hans Schlumpf va y succomber.* Après les journées de mai 1968, même dans la sage Alsace, on commence à revendiquer plus haut et plus fort. Des comités d'entreprise des usines du groupe entendent dire leur mot. Des grèves éclatent, sans *envergure, certes, mais suffisantes* pour annoncer la fin d'une époque. Malgré tout, les établissements commandés par les frères Schlumpf représentent une telle donne économique que les autorités invitent les syndicats à temporiser. Il n'empêche que *la crise du textile continue* de sévir. Elle a frappé les Vosges et le Nord. Elle frappe l'Alsace. L'empire Schlumpf serait-il le seul épargné, où l'on continue de travailler *quarante heures par semaine ? Il n'y* aura pas de miracle.

A la fin de juin 1976, les banques locales refusent d'accorder de nouvelles facilités de crédit aux sociétés *du groupe. Les frères Schlumpf,* qui, cinq ans plus tôt, après l'acquisition de leur dernier fleuron, la Filature Gluck et Cie, avaient annoncé sans retenue qu'ainsi ils venaient d'atteindre *« leur but, à force de volonté, d'opiniâtreté, d'endurance, de persévérance, de courage, de peine, de souci et de travail »*, doivent abdiquer.

Ils abandonnent sans gloire, gratuitement, les intérêts qu'ils détenaient dans la Filature de Malmerspach et dans la Filature Gluck, se déclarant prêts à y renoncer en faveur de tout groupe ou société de textile susceptible de poursuivre la gestion. Ce sont *alors* des dépôts de bilan en cascade. Il restait à en connaître les raisons.

La *réaction ouvrière* fut brutale. Les frères Schlumpf, séquestrés à la fin du mois de septembre, brûlés en effigie, seront libérés le 2 octobre, à Malmerspach, par les forces de l'ordre et partiront dans la voiture du préfet jusqu'à Mulhouse. C'est de là que, prudemment, *ils gagneront* Bâle, retraite sûre.

Sans eux, donc, va commencer une double et longue procédure, pénale d'une part, commerciale de l'autre, avec la désignation des syndics et des administrateurs provisoires contre lesquels ils allaient mener une guerre difficile mais acharnée criant à la spoliation.

Les débats permettront-ils de s'y retrouver dans la complexité d'un dossier qui retient une série de charges au premier rang desquelles figurent les abus de biens sociaux ? *Parmi ceux-ci, le plus important* apparaît dans l'utilisation qui aurait été faite de l'argent des sociétés pour la constitution du fameux Musée de l'automobile. Selon les experts, *sur les 26 360 000 F* qu'il aurait coûté — voitures et locaux pour *les abriter, — les frères Schlumpf* n'auraient apporté personnellement que 845 000 F, 723 000 autres francs restant de source inconnue. Du coup, cela signifierait que la « folie » aurait été réalisée avec 24 millions de francs au détriment *des sociétés* du groupe *et sans* contrepartie. Reste bien sûr la discussion sur la valeur que peut avoir aujourd'hui ce musée, vendu finalement à forfait à un groupe de collec*tivités locales avec participation* de l'État pour un total de 44 millions de francs. Et comme, de surcroît, il a été classé musée historique en 1978, cela interdit toute vente à l'étranger, c'est-à-dire, selon les frères Schlumpf, toute possibilité d'une *réalisation à la véritable valeur.*

C'est sur ce chapitre qu'ils crient le plus fort à la spoliation. De la même façon, selon le réquisitoire établi, la société anonyme Hôtel du Parc, du nom d'un établissement que les deux frères avaient édifié pour accueillir les visiteurs les plus huppés de leur collection, aurait coûté au groupe encore 6 millions de francs.

A cela s'ajoutent d'autres opérations jugées tout aussi délictueuses *comme ce prêt fictif* qui aurait rendu créditeur de 2 500 000 F le compte de Fritz Schlumpf, alors débiteur de 2 300 000 F. Ce sont aussi des opérations sur titres en grand nombre, réalisées entre 1964 et 1973 par des circuits d'actions d'une so*ciété à une autre, vendus et* revendus avec des différences de prix toujours profitables aux frères Schlumpf. Tout cela grâce à des écritures évidemment fausses. Grâce aussi à la complaisance de subordonnés à la fois confiants et dociles.

De ce maquis de chiffres, il ressort qu'au total un peu plus de 40 millions de francs auraient été ainsi prélevés dans les caisses des diverses sociétés pour servir à d'autres fins que celles de leur objet social et plus précisément encore pour l'usage personnel de leurs dirigeants, comme, *entre* autres, l'acquisition de cette villa de Vintzenheim, occupée encore aujourd'hui par l'amie de Fritz.

Si les frères Schlumpf ont décidé *de déclarer forfait à l'audience,* cela ne signifie pas qu'ils ont renoncé à toute espérance et qu'ils ne feront pas opposition, en des temps qu'ils jugeront plus favorables, au jugement par défaut auquel ils sont promis sauf coup de théâtre. Leur âge *n'a* point abattu, dit-on, leur fierté, mais ces représentants d'un *« patronat indigne »*, selon une expression de M. André Bord au plus fort de la crise, savent bien que, quoi qu'*il advienne, ce n'est plus eux qui* commanderont les orages.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

● *Un psychologue inculpé de viols sur des enfants d'un I.M.P.* — M. Jean-Paul Codaccioni, âgé de trente-neuf ans, psychologue à l'institut médico-pédagogique Les Cèdres, à Marseille, où sont scolarisés des infirmes atteints de troubles mentaux légers, a été inculpé par M. Dominique Panzani, juge d'instruction, de *« viols sur mineurs par personne ayant autorité, et attentat à la pudeur »*. Le psychologue a reconnu s'être livré à des attouchements, mais nie l'accusation de viol. — (*Corresp.*)

LA RENTRÉE DU TRIBUNAL DE PARIS

Pluie d'éloges et autocritique

Les idées de M. Badinter *feraient-elles leur chemin ?* Le garde des sceaux pouvait le *croire en assistant, mercredi* 12 janvier, à la rentrée annuelle du tribunal de Paris. Au cours de cette audience solennelle, M. Claude Hanoteau, qui fut *longtemps juge d'instruction et* préside aujourd'hui une chambre correctionnelle, a prononcé un discours qui ressemble à un décalque de la pensée ministérielle. Même constat désolé sur le surpeuplement des prisons. Même regret *impuissant* face à l'augmentation des détenus, alors que le recours à *l'incarcération* fait trop souvent d'un petit délinquant un récidiviste, etc.

A *en* croire M. *Pierre* Drai, le nouveau président du tribunal, *« la bienveillance naturelle et souriante »* des deux plus hauts magistrats de la Cour de cassation ne le céderaient en rien à l'autorité *« souriante et tellement humaine »* des chefs de la cour d'appel. Ces hommages *mérités* rendus, M. Drai a glissé un mot aimable sur son prédécesseur, *M. Marcel Caratini, dont* le procureur de la République, M. Robert Bouchery, avait quelques instants auparavant fait lui aussi l'éloge.

C'est M. Jean-Georges Die*mer, vice-président, qui, le premier,* avait déclenché cette pluie d'éloges et de sourires tous azimuts en insistant sur l'autorité, elle aussi *« souriante »* de son ancien patron, M. Caratini, et en souhaitant à son successeur, *M. Drai,* une *« bienvenue souriante »*. Tout sourire, M. Drai n'en fut que plus à l'aise pour saluer la *« riche personnalité »* de M. Diemer, après avoir évoqué, pour montrer sans doute qu'il n'était pas tout à fait dupe de la situation, *« l'ordonnance immuable, ostentatoire et démodée, diront certains »* de telles cérémonies. — B. L. G.

Admissions à l'École nationale de la magistrature

● **PREMIER CONCOURS**

Mmes et MM. Bruno Albouy, Anne-Claire *Almuneau,* Pascale André, *Fabienne* Atzori, Bernard Angonnet, Catherine Ayache, *Nathalie* Azema, Sylvie Balanca, Dominique Barella, Sylvie Barucco, *Laurence* Beaudonnet, Anne Beaujean, Brigitte Bech, Jean-Luc Beck, Corinne Becker (épouse Chassagne), Pierre Becquet, Luc Belan, Thierry *Bellancourt,* Laurence Bellon, Nicole Bergougnan, Jean-Marie Besse, François Besson, Robert Bidart, François Billon, Hubert Blaison, Isabelle Bœuf (épouse Orsini), Dominique Boisselet, Marie-Josephe Bondet, Nicolas Bonnal, *Dominique* Borron, Sylvie Bourgogne, Philippe Boussand, Éric Bousuge, Lydie Bouvelle, Joël Boyer, Alix Cabot, Pierre Calloch, Catherine Canal (épouse Paffenhoff), Stéphane Chassard, Stéphane Choppin Haudry de Janvry, Catherine Chruscielewski, Patrick Chupin, Marc Cimamonti, Joëlle Cleroy, Brigitte Connen, Martine Coquerelle, Catherine Cosson, Marie-Hélène Counillon, Bruno Courtat, Pierre Creton, Patricia Debaux, Colette Dechaux, Anne Deguercy, Jérôme Deharveng, Alain Déjardin, Aline Deliere, Pascale Desoureaux, Martine Dizier (épouse Schillio), Françoise Domages, Christian Dreux, Brigitte Ernoult, Olivier Etienne, *Christian-Rémy Fabre,* Caroline Fagalde, Pascale Fontaine, Françoise Fourrier, *Patrick Gachon,* Yves Gambert, Cécile Garnier, Claude Gate, Suzanne Gandy, Martine Giacometti ;

Mmes et MM. François Giacomoni, Nicole Girona, Sylvie Gossent, Denis Goumont, Christine Grillat, Marie-Laure Guilaine, Sylvie Hanoteaux, Sylvie Heras de Pedro, Sophie Hertzog, Marie-Christine Hervier, Benoît Holleaux, Jean-Marc Houée, Marie-Pierre Hourcade, Philippe Hoyet, Odile Hubert, *Frédéric Jacques, Marie Kermina,* Agnès Kervegant, Évelyne Kitanoff, *Magali du Lac,* Véronique Lauche, Dominique Laurens, Bruno Lavielle, Jean Leandri, Catherine *Lecaplan,* Emmanuèle Leclere, Patricia Ledru, Anne Le Mennier, Marie-Suzanne Le Queau, Patricia Rose, Michel Liegeon, Christine Loubet, Dominique Luciani, Sonia Lumbroso, Marie-Laure Macaire, Colette Malick, Eric Maréchal, Maurice Marlière, Pascale Martin, Denise Martino, Anne du Mesnil-Adelée, Françoise Michaca, Catherine Micheloud, Sylvie Moisson, Agnès Moulet, Isabelle Mouysset, Claude Nedelec, Dominique Negre (épouse Jaubert), Vincent Nicolas, Véronique Noclain, Michel Ortiz, Richard Pallain, Catherine Paoli, Chantal Parisot, Béatrice Pastout, Dominique Pangam, Catherine Pavec, Alex Perrin, Jean-Louis Persico, *Françoise Petel,* Brigitte Petit, Michel Petit, Thierry Pfauwadel, *Françoise Pieri, Isabelle Prevost* (épouse Desprez), Charles Prost, Thérèse Prunet (épouse Andrieu), Nathalie Rambour, Marie-Gabrielle Ratel, Véronique *Regnauld, Anita Ribet,* Michel Rismann, Christine Robert, Isabelle Robin, *Sophie Rollet,* Catherine Rouaud, Danièle Rouillier, Carine Roussy, Jean Rovinski, Christine-Joëlle Roy, Fabienne Roze, Hubert Raff, Elisabeth Schellino, Catherine Schreiber, Marie-Florence Sciortino, Marie-France Serée, Christophe Seys, Christophe Soulard, Chantal Thiaudiere, Anne-Françoise Tissier, Patrick Titiun, Nicole Trassoudaine, Christophe Trillon, Didier Triscos, Dominique Trouilhet, Anne Vella, Françoise Vidor, Florence Vigier.

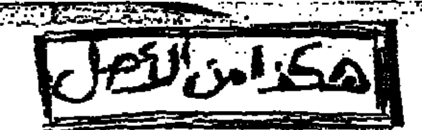
● **SECOND CONCOURS**

Mmes et MM. Claude Andrieux, Patrick Ardid, *Jean Bayard, Michel* Beaulier, Michel Belin, Marie-Jeanne Biévelot (épouse *Simonin*), *Jean-François* Blanchet, Dominique Boeraeve (épouse *Labonne*), Annie Bonneau, Jean-Pierre Boucher, Jean-Louis Charvet, Jean Collas, *Michel Daurum,* Philibert Demory, Francis Gatty, Françoise Guennec (épouse Le Brun), Jean-Louis Herail, François Jallin, Yoland Labonne, Pierre Lageze, Roger Le Loire, Yves Lernout, Hubert Liffran, Alain Osmont, Jean-Patrick Peju, Bernard Perrier, Yannick Pressense, Alain Rolland, Madeleine Simoncello, Isabelle Teissonière.

Ont en outre été admis, sous réserve des résultats des examens médicaux prévus par le règlement du concours :

Mmes et MM. Jean-Luc Beck, Laurence Bellon, Dominique Borron, Pierre Calloch, Christian-Rémy Fabre, Pascale Fontaine, Patrick Gachon, Nicole Girona, Christine Grillat, Sylvie Heras de Pedro, Sophie Hertzog, Marie-Pierre Hourcade, Véronique Lauche, Michel Liegeon, Françoise Michaca, Nicole Trassoudaine, Didier Triscos, Anne Vella.





Le fascisme et la France

***Ni droite ni gauche*, de Zeev Sternhell, est une analyse du phénomène fasciste dans la France de l'entre-deux-guerres, qui bouleverse bon nombre de lieux communs idéologiques. On n'y trouvera pas la vision classique d'un fascisme sécrété par la droite ou le grand capital pour faire face à la montée d'une gauche révolutionnaire. On n'y trouvera pas non plus l'image d'une gauche angélique, sagement divisée en socialistes réformistes et communistes réactionnaires, pour laquelle le fascisme ne constitue qu'un rival extérieur.**

Dans la représentation de Sternhell, la gauche contribue largement par ses hommes et ses idées à l'élaboration du fascisme. Même les sciences humaines les plus respectables – psychanalyse, sociologie – favorisent entre 1890 et 1940, plus ou moins consciemment, l'apparition d'une idéologie antilibérale et antiégalitaire.

Foisonnant, parfois décousu, *Ni droite ni gauche* est un livre important et discutable qui soulève en fait autant de questions qu'il en résout. Zeev Sternhell expose, dans l'entretien ci-dessous, sa vision du fascisme.

« Le fasciste est-il un homme de droite ?

– Il n'est ni un conservateur ni un réactionnaire. Thierry Maulnier disait très joliment : *« Conservateur, voilà un mot qui commence bien mal »*. Le fasciste est un révolutionnaire en ce sens qu'il veut briser l'ordre établi, qui est celui de la démocratie libérale. C'est l'une des raisons fondamentales pour lesquelles les vrais fascistes, dans la France de l'entre-deux-guerres, se coupent de l'Action française. Le fasciste est obsédé par un idéal de modernité et de jeunesse : il veut façonner un homme nouveau, amateur de sport et d'auto-stop, dans une ville nouvelle, régénérée par une architecture futuriste. Il admire Le Corbusier, Marinetti, Gropius. Il aime les moteurs, la mécanique, la vitesse.

– Quel a été le rôle de la gauche dans la formation du fascisme ?

– Commençons par l'Italie. Dans la péninsule, le syndicalisme révolutionnaire du début du siècle fut véritablement la colonne vertébrale du fascisme. La grande majorité des syndicalistes révolutionnaires suivent Mussolini. Ils lui resteront fidèles jusqu'à la fin. Mais, dans tous les pays, sur le plan idéologique, l'apport de la gauche au fascisme prend la forme d'une révision du marxisme, d'une mise en question du matérialisme. La gauche part de la constatation que le prolétariat n'est plus la classe révolutionnaire et que, si l'on tient à la révolution, on doit élaborer une conception du socialisme en tant qu'*Idée éternelle*, indépendante de la structure sociale ou économique et du moment historique.

» Il faut citer ici le nom de Sorel – le lien idéologique fondamental entre syndicalisme révolutionnaire et fascisme – mais aussi ceux de Michels, Berth, Labriola. A la veille de 1914, le cercle Proudhon, où se mêlent socialisme et nationalisme, fut le lieu d'élaboration du concept même de fascisme. Celui-ci naît de la rencontre de soréliens et de maurrassiens, unis par une même volonté de briser la démocratie bourgeoise et libérale. Sur le plan théorique, le fascisme français est très en avance sur celui de l'Italie.

– Si l'on pense en termes d'hommes plutôt que d'idéologies, quelle a été la contribution spécifique de la gauche française au fascisme de l'entre-deux-guerres ?

– Elle a fourni au moins la moitié des têtes pensantes. Déat et Marion viennent de la S.F.I.O., Doriot du parti communiste, Jouvenel du parti radical. De Man était l'un des grands leaders du parti ouvrier belge. Parmi les gens venus de la droite, on ne pense guère qu'à Brasillach ou Maulnier, et, dans une certaine mesure, à Drieu la Rochelle.

– Vous soulignez l'importance idéologique du fascisme comme facteur d'imprégnation et de démoralisation de la société politique française, mais admettez volontiers son insignifiance politique proprement dite. Qu'est-ce qui a empêché en France le développement du fascisme en tant que force politique ?

– La droite très évidemment. C'est pour cela que j'ai étudié en détail le cas de Georges Valois, qui fut l'un des premiers vrais fascistes en France, et dont le mouvement du Faisceau fut consciemment et systématiquement torpillé par la droite conservatrice dans les années 1925-1927. Celle-ci lance contre Valois toutes ses ligues – Ligue Millerand, Ligue des patriotes, Jeunesses patriotes – en une campagne d'intimidation vraiment spectaculaire.

» La droite refuse à Valois son argent, ses troupes. Elle l'accuse d'être un agent de la police. L'Action française fait à ce fasciste, en pire, ce qu'elle fera à Léon Blum. En Europe, le fascisme ne réussit que là où la droite est faible. La droite française, installée dans une société dont la vitesse de modernisation est lente, jouit d'une force et d'une stabilité qui lui permettent à tout moment de se passer de son appui politique.

– N'exagérez-vous pas la logique des comportements individuels ? Vous dites souvent : la révision du marxisme implique telle ou telle évolution, le passage au fascisme de tel ou tel individu en particulier. Cela peut paraître un peu curieux dans la France d'aujourd'hui, où la dernière révision en date du marxisme a mené des intellectuels maoïstes vers la nouvelle philosophie, c'est-à-dire à une redécouverte des valeurs libérales.

– Il faut se remettre dans le contexte de l'époque et partir du concept de révisionnisme, qui n'a plus aujourd'hui qu'une seule signification mais qui en avait, en pratique, *deux* entre 1890 et 1940. Il y a le révisionnisme qu'on connaît, celui de Jaurès, Turati, Bernstein, qui mène à un abandon de la dimension révolutionnaire du marxisme. Mais il y en a un autre qui révise, tout en restant révolutionnaire, et conduit au fascisme. D'où la complexité des itinéraires. Le marxisme associe prolétariat et révolution. Une fois que l'on constate que le prolétariat abandonne l'idéal révolutionnaire, on a le choix entre suivre le prolétariat – cas de Bernstein – ou suivre l'idéal révolutionnaire – cas des fascistes.

– Votre précédent livre, la Droite révolutionnaire, *concernait les pré-fascistes des années 1885-1914. Celui-ci étudie les fascistes des années 1920-1940. On a un peu l'impression en vous lisant que ces derniers vous intéressent moins, vous apparaissent moins originaux.*

– Sur tous les plans, la culture française des années 20 et 30 est moins riche que celle du tournant du siècle. Paris cesse d'être le centre du monde pour ce qui concerne les lettres, les arts, les sciences sociales... et la vie politique ou idéologique.

» Durkheim et Péguy ont disparu. Bergson n'a pas fait école. La vie culturelle prend un tour provincial. On connaît très peu et très mal Weber ou Freud. Les héritiers ne sont pas de la taille des ancêtres. Mounier ne remplace pas Péguy. Maulnier et Brasillach ne remplacent pas Barrès. Durkheim n'a pas de successeur. Peut-être Henri de Man vaut-il Sorel, mais c'est un Belge cosmopolite, éduqué en Allemagne et parlant quatre langues. La France brille alors surtout par ses milieux *« journalistico-politicards »* comme disait très bien Jouvenel. En attendant la remontée des années 40 avec Sartre et une nouvelle marxologie. Mais dans l'entre-deux-guerres le déclin de la pensée politique est à l'image du déclin intellectuel en général.

– Vous affirmez que les nouvelles sciences sociales font le lit du fascisme. C'est un peu bizarre quand même.

– Pas du tout. Même si Durkheim et Freud sont personnellement des bourgeois libéraux, leurs théories sapent la confiance en elle-même de la démocratie. La psychologie sociale de l'époque insiste sur l'irrationnel dans l'homme, sur le rôle des mobiles inconscients et des instincts. Elle détruit le modèle de l'individu conscient et rationnel construit par la philosophie du dix-huitième siècle, et sur lequel reposait explicitement l'idéal libéral et démocratique. La sociologie politique et la politologie, qui sont alors à leurs débuts, découvrent les mécanismes *réels* de la vie politique qui n'ont que peu de chose à voir avec l'idéal du « peuple souverain ».

– Vous parlez très peu de l'Allemagne, qui fut pourtant l'un des lieux d'accomplissement de l'idéal fasciste.

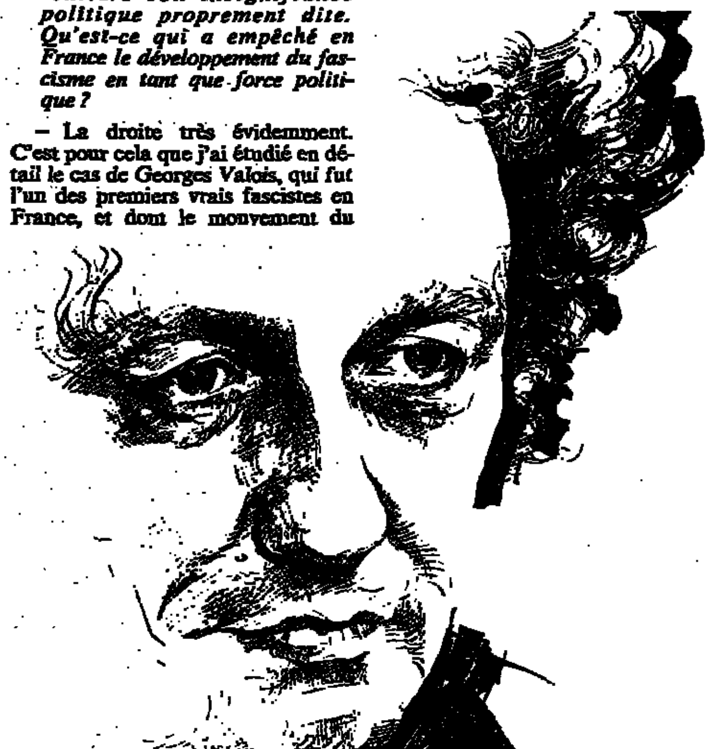
– J'établis une distinction très stricte entre fascisme et nazisme. Le fascisme ne s'intéresse pas, comme le nazisme, à la question du déterminisme biologique, au concept de prédestination raciale. Le fascisme italien n'est pas raciste. Il n'y a aucune trace d'antisémitisme chez Valois, ni chez les fascistes qui viennent de la gauche. Des gens comme Déat ou Doriot ne découvrent l'antisémitisme que tardivement. C'est une idée qu'ils empruntent au nazisme. L'antisémitisme n'est pas une composante nécessaire du système fasciste.

– Pourquoi avez-vous décidé de travailler sur la France ?

– D'abord sans doute pour des raisons sentimentales. Entre la Pologne et Israël, j'ai passé quatre ans en France, à Avignon, au lycée Mistral. Mais surtout, l'histoire de France est la plus intéressante de toutes, plus encore que celle de l'Allemagne. C'est une histoire bariolée, contradictoire. Il y a de multiples traditions politiques et idéologiques françaises. La France est le seul pays qui ait fait une grande révolution libérale. Elle fut le grand laboratoire idéologique de l'Europe du vingtième siècle. Y compris pour le fascisme, dont la conception aurait été impossible sans la combinaison de ces deux traditions que sont le socialisme et le nationalisme français. C'est parce que la France du début du siècle était la seule grande société libérale et égalitaire que put s'y élaborer la contestation idéologique des idéaux de liberté et d'égalité.»

Propos recueillis par
EMMANUEL TODD.

★ NI DROITE NI GAUCHE. L'IDÉOLOGIE FASCISTE EN FRANCE, de Zeev Sternhell, Le Seuil, 405 p., 99 F.


*Zeev Sternhell par CAGNAT.

Un historien travailliste

NÉ en 1935 en Pologne, Zeev Sternhell est professeur de sciences politiques à l'université hébraïque de Jérusalem, où il vient de fonder un centre interdisciplinaire de recherches sur la civilisation française. Il est également l'auteur de Maurice Barrès et le nationalisme français *(Armand Colin, 1972) et de* la Droite révolutionnaire 1885-1914 *(Le Seuil, 1978).*

Sternhell est entré dans la vie politique israélienne au lendemain même de la victoire de Menahem Begin et de la défaite du parti travailliste, en mai 1977. Il a fondé le Club 77, groupe d'intellectuels qui se situe à l'extrême gauche du parti travailliste et milite pour une politique de modération dans les rapports avec le monde arabe, pour l'évacuation de la Cisjordanie et, sur le plan intérieur, pour une politique aussi socialiste que possible, c'est-à-dire pour le maximum d'égalité. Minoritaire dans le parti, Zeev Sternhell est cependant membre de son comité exécutif.

Hannah Arendt et les démons du totalitarisme

● *Le secret de l'horreur.*

Trente-deux ans. Il aura fallu exactement trente-deux ans pour que le public français puisse lire dans son intégralité l'ouvrage classique et monumental de Hannah Arendt : *les Origines du totalitarisme*. En ordre dispersé, nous étaient déjà parvenues la première et la troisième partie du livre (1). Le second volume, consacré à l'impérialisme, paraît seulement aujourd'hui chez Fayard. Ce purgatoire, faut-il le préciser, est bien dans notre tradition. La culture française est trop accaparée par elle-même – ses productions aussi bien que ses intrigues – pour accorder autre chose qu'une curiosité distraite ou tardive aux pensées nées sur un autre sol. Nul impérialisme culturel n'est aussi pernicieux que cette passion de soi : plus un peuple se prend pour le nombril du monde, plus il se provincialise.

Durant les années 50, c'était dans un esprit de guerre froide qu'on abordait la question du totalitarisme : les uns refusaient de comparer l'incomparable, à savoir le nazisme, inexorablement fidèle à son projet nihiliste, et le communisme, qui, lui, s'était mis en contradiction ouverte avec ses propres valeurs, et qui avait raté son utopie. Ceux-là voulaient garder le bébé tout en jetant l'eau sale, et mettre l'espoir d'un avenir postcapitaliste à l'abri des désillusions engendrées par la révolution d'Octobre. Les autres, c'est-à-dire les adeptes du concept global de totalitarisme, opposaient les bienfaits de l'économie de marché et la sagesse de la tradition libérale à la tyrannie des monstres froids. L'œuvre de Hannah Arendt, comme on peut enfin s'en rendre compte, est d'une autre ampleur. Son travail n'est pas apologétique, mais métaphysique. Il est né du choc de la deuxième guerre mondiale et de la volonté éperdue de convertir la stupeur en savoir.

Comment comprendre l'autodestruction de l'Europe, sa dévastation par un phénomène qui outrage le sens commun, et qui bafoue les principes fondamentaux de la civilisation occidentale ? Le nazisme a répudié le concept d'égalité humaine pour créer un monde où l'idée même d'humanité n'avait plus cours. Quelles sont les origines d'une perversion aussi totale des valeurs européennes ? A ces questions, s'efforce de répondre le livre qui, après avoir été successivement intitulé *les Eléments de la honte* et *les Trois Piliers de l'enfer*, deviendra finalement : *les Origines du totalitarisme*.

C'est dans un deuxième temps seulement, et sous l'effet des révélations sur les camps de travail soviétiques, que s'infléchira le plan initial, et que l'idée s'imposera à Hannah Arendt d'étudier systématiquement les analogies entre les deux grands systèmes de terreur du vingtième siècle.

ALAIN FINKIELKRAUT.

(Lire la suite page 16.)

(1) *Sur l'antisémitisme*, Calmann Lévy, coll. « Diaspora », 1973 ; *le Système totalitaire*, le Seuil, coll. « Points », 1972.

le feuilleton

« LE BON PLAISIR », de Françoise Giroud
« LA MALADIE DE LA MORT », de Marguerite Duras

Scénariste ou écrivain

ON ne peut imaginer deux livres plus étrangers l'un à l'autre que les derniers ouvrages de Françoise Giroud et de Marguerite Duras. Si je les réunis dans un même feuilleton, ce n'est pas parce qu'ils sont signés de deux femmes, aux notoriétés comparables, mais pour leur dissemblance même, preuve que les mots d'écriture et de lecture recouvrent des activités, des risques, des modifications intimes, des prestiges, sans mesure commune.

Alors que Marguerite Duras poursuit, à l'écart de la foire aux vanités, une aventure de pur écrivain et que *la Maladie de la mort* suggère, en quelques pages de descriptions incertaines et de musiques intérieures, un indicible effroi, Françoise Giroud, un des premiers rôles de la comédie politico-journalistique, aborde le roman sans autre ambition apparente que de ficeler un scénario à suspens, et sans surprise, sur l'inhumanité bien connue des gens de pouvoir.

par Bertrand Poirot-Delpech

UN certain Castor achève son septennat à l'Elysée. Selon les lois du genre, il hésite à solliciter un second mandat. La révélation d'une vieille lâcheté d'ordre intime décidera-t-elle, négativement, pour lui ?

Douze ans plus tôt, alors qu'il n'était qu'un député plein d'avenir et amateur de chair fraîche, Castor a « embarqué », lors d'une réunion électorale en province, une petite dessinatrice à yeux mauves. Claire, c'est son nom, a rompu avec un fiancé énarque et est tombée enceinte. Castor, par ailleurs marié et sans enfant, ne pouvait envisager ni divorce ni reconnaissance, vu ses ambitions nationales. Il a écrit à sa maîtresse de se faire avorter, au nom de la France. Il a eu cette imprudence incroyable, de la part d'une bête politique. Claire a en effet gardé l'enfant, Mike, qui vit chez une amie aux Etats-Unis..., et la lettre compromettante, dans un portefeuille rouge qui ne la quitte pas.

Or voilà qu'un petit traducteur paumé, Pierre, pour l'amour d'une Elisabeth qui va le quitter bientôt, vole le sac à main de Claire et, sans le vouloir, la lettre du président. Le ministre de l'intérieur, Pollux, craint des chantages crapuleux (ou) politiques. Il prend contact avec Claire, devenue styliste haut de gamme, et il resserre les mailles du filet policier autour du voleur. Celui-ci n'a rien d'un maître chanteur. Mais son ami Herbert, patron obèse et allemand d'une « lettre confidentielle », l'est pour deux. Par passion homosexuelle, il va pousser Pierre, lui-même fils naturel, à se venger de sa bâtardise contre le président.

Au terme de péripéties nombreuses, Castor revoit Claire, fait la connaissance de leur fils Mike, et les séquestre paternellement dans une résidence présidentielle. Bien que son ministre de l'intérieur ait fait disparaître le petit Pierre, le gros Herbert, et les traces du document volé, le président, selon toute vraisemblance, ne se représentera pas. Déjà il rêve que son fiston, parti se reposer en Grèce avec maman, héritera de son ambition et deviendra un jour président des Etats-Unis !

IL faut espérer que Françoise Giroud s'est réservé les droits d'adaptation de ce véritable découpage. *Le Bon Plaisir* est prêt à tourner. On croit voir, en lisant, le film bien français que cela donnerait sur l'âpreté torve de nos élus, avec Michel Piccoli, Michael Lonsdale, Gérard Depardieu et Nicole Garcia dans les principaux rôles. « Ça fonctionne », comme on dit dans le cinéma, où l'auteur a débuté et où elle gagne aujourd'hui ses galons pleins de scénariste.

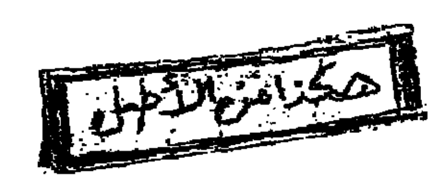
Au détriment de l'écrivain, semble-t-il. A-t-elle été intimidée par le genre, comme il arrive souvent aux romanciers tardifs ? Inexplicablement, la journaliste, dont on connaît le brio acéré, écrit ici une prose de débutante, gauche, banale ou inutilement fleurie.

Autre déception : d'une femme aussi avertie de la condition féminine, puisqu'elle a milité et gouverné sous son enseigne, on regrette qu'elle s'en tienne, sur les personnages de son sexe, notamment sur les épreuves d'une mère célibataire, à des sentiments stéréotypés et à des signes extérieurs de réussite.

D'UN ancien ministre, à qui la fascination pour le pouvoir a tenu lieu de conviction et qui en a fréquenté les avenues les plus opposées, on s'étonne qu'elle ne sorte pas des lieux communs sur la passion exclusive et le complot permanent où jette l'ambition de commander.

L'auteur prend un plaisir voyant à imaginer les pièges sordides que se tendent les protagonistes. Mais les fausses clefs et les faux-fuyants du *Bon Plaisir*, comme déjà *la Comédie du pouvoir*, n'apportent aucune révélation sur le monomanie des hommes d'État ; moins que les délires féroces de *Y a-t-il un Français dans la salle ?* ou *Les clefs du pouvoir sont dans la boîte à gants !*

(Lire la suite page 13.)



la vie littéraire

Deux nouvelles démissions aux *Temps modernes*

Le comité de rédaction des *Temps modernes, la revue fondée par* Jean-Paul Sartre, a connu, au cours des dernières années, une série de démissions. *Sans explication à l'intention* des lecteurs, les noms de Pierre Victor (Benny Lévy), François George et Jacques-Laurent Bost ont disparu, respectivement en décembre 1979, avril 1981 et septembre 1982. Seul Pierre Rigoulot a donné les raisons de son départ en janvier 1982 : le refus, par le comité, de remettre en cause la référence positive au socialisme, à la suite des événements polonais.

Dans leur numéro de janvier, les *Temps modernes publient un communiqué faisant connaître* la démission d'Elisabeth de Fontenay et *celle de Dominique Pignon. Ce dernier se déclare* en désaccord avec l'orientation de la revue sur la situation en Pologne et la guerre israélo-palestinienne au Liban.

Les textes publiés dans les numéros d'octobre et de novembre 1982 avaient mis en lumière le différend existant, de longue date, au sein des *Temps modernes* sur l'appréciation de la politique israélienne, Elisabeth de Fontenay, *Dominique Pignon, André Gorz et Claire Etche*relli condamnant l'intervention au Liban, tandis que *Simone de Beauvoir*, Claude Lanzmann et Jean Pouillon prenaient la défense d'Israël. Les cinq derniers nommés demeurent, seuls, au comité de direction pour débattre du problème qui les divise.

La Grèce sans Zorba

Poète, Dimitri Analis a contribué par ses traductions à faire connaître en Grèce Yves Bonnefoy et Julien Gracq. Politologue averti, il a entraîné le public français dans la poudrière balkanique, notamment avec sa thèse sur *les Balkans, 1945-1960* (PUF).

Dans la Grèce, hors saison (éd. Plasma. 186 p. 69 F.), le poète et le diplomate ont *cédé leur plume au chroniqueur amusé et nostalgique.* La Grèce dont il nous entretient n'est pas celle des dieux, des héros ou des touristes, mais celle, inattendue, d'Hydra sous la pluie, des chats où encore du palais Zappion, à Athènes. Là, dans une ambiance fellinienne, les jeunes talents prennent le pouls d'un public goguenard, cependant que les badauds égrènent inlassablement lieux communs et obsessions en tous genres.

Ces croquis ont le charme insolite des reportages de *François Reichenbach ; ils nous invitent* à découvrir une Grèce autre, plus quotidienne, plus démunie, plus émouvante. Les dessins de Fassianos et les photos de Costis Antoniadis accompagnent subtilement les promenades d'Analis dans le pays de sa mémoire. — R. J.

Des inédits dans le premier *Cahier Marcel Aymé*

Publié par la Société des Amis de Marcel Aymé (1), *voici le premier Cahier Marcel Aymé.* Mort à soixante-cinq ans en 1967, l'auteur de *la Jument verte, la Tête des autres* et *les Contes du chat perché* (c'est dire la diversité de son œuvre) traverse, dirait-on, le purgatoire qu'évitent rarement les plus grands écrivains.

Pourtant, la bibliothèque de la Pléiade fourbit *un volume de « Romans, nouvelles et contes »*, un colloque se prépare pour octobre 1984 et, *dans le même temps, aura lieu* à Paris une exposition : *Marcel Aymé et son temps*, pour laquelle est sollicité le concours des possesseurs de tous documents utiles.

Placé précisément sous le signe de la « diversité », le recueil présente des inédits : deux textes où l'on retrouve l'humour d'un auteur *qui masquait* sa pudeur de drôlerie, des lettres à son frère, trois à Robert Brasillach. Plusieurs *études révèlent le critique littéraire de Gringoire*, le « recréateur » d'une langue paysanne *savoureuse, le moraliste, mais s'amusant* à l'être.

Ce grand « taiseux », comme le définissait Maurice Fombeure, fut, finalement, un écrivain abondant, sans illusions sur les hommes, mais ne faisant la leçon à personne, même lorsque ce qu'il en voyait le révoltait.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

(1) Adhésions auprès de M. Lecureur, 14, rue Belle-Vue, 76620 Le Havre, ou de M. Yves-Alain Favre, faculté des lettres, avenue du Doyen-Poplawski, 64000 Pau. — Membre bienfaiteur : 130 F. Membre actif : 100 F. Étudiants : 25 F.

Vient de paraître

Romans

ALAIN GALAN : *Bordebrune.* — Portrait d'un village enveloppé de songes bucoliques qui devient personnage romanesque. Par l'auteur du *Retour de Rastignac.* (Pygmalion-Gérard Watelet, 160 pages, 53 F.)

ANDRÉ DELCOMBRE : *Tuer...* — Sous le couvert du roman, l'auteur lance un cri de guerre à la guerre, à la violence et à la mort, et contre les tueries d'animaux : corrida, chasse, vivisection, etc. (128 pages, 51 F franco, en vente chez l'auteur, 30, rue de la Mare, 75020 Paris.)

NINE MOATI : *Les belles de Tunis.* — Trois générations de femmes juives dans la Tunisie de l'époque coloniale. Par l'auteur de *Mon enfant, ma mère* et du *Mariage de Lucie Enriquez.* (Le Seuil, 348 pages, 69 F.)

Essai

COLLECTIF : *Actualité du marxisme.* — Premier tome de deux volumes qui réunissent, sous la direction de Jean-Claude Delaunay, les actes du colloque de Lille (26-28 avril 1980) consacré à l'actualité du marxisme. (Éditions Anthropos, 345 pages.)

Critique littéraire

JACQUES NOIRAY : *le Romancier et la Machine.* — Dans ce second tome d'une étude consacrée à l'image de la machine dans le roman français de 1850 à 1900, l'auteur examine l'apport de Jules Verne et de Villiers de L'Isle-Adam. (Librairie José Corti, 420 pages, 115 F.)

Critique littéraire

PIERRE CAIZERGUES : *Apollinaire journaliste, les débuts et la formation du journaliste*, 1900-1909, tome I. — Une enquête à travers plus de trois cents périodiques *pour établir et apprécier l'importance* du journal dans la carrière *et dans la production du poète*, avec des textes inédits d'Apollinaire. *(Bibliothèque des lettres* modernes, Minard, 252 pages, *135 F.)*

Sciences humaines

MEYER SCHAPIRO : *Style, artiste et société.* — Un historien de l'art *américain* enquête sur quelques bévues de psychanalystes, notamment le *Léonard* de Freud, et de philosophes. (Éd. Gallimard. 443 pages, *160 F.*)

Histoire

JEAN-PIERRE CHALINE : *les Bourgeois de Rouen. Une élite urbaine du dix-neuvième siècle.* — Une étude de sociologie historique qui s'efforce de dépasser les stéréotypes marxistes ou flaubertiens. (Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 510 pages, 250 F.)

Anthologie

COLLECTIF : *Noir et Rouge, anthologie 1956-1970.* — Une période du mouvement anarchiste retracée à travers les articles de la revue *Noir et Rouge* et qui révèle en filigrane une critique de l'intelligentsia de l'époque. (286 pages, 65 F, Spartacus, diff. : Alternative, 36, rue du Bourdonnais, 75001 *Paris*)

en poche

L'ingénieur et le destin

PRÈS d'un *quart de siècle après sa parution, Homo Faber* a conservé la charge bouleversante du chef-d'œuvre que la *durée ratifie. En mettant aux prises l'homme de la technique*, sûr de son fait, et les lignes brisées du destin, fortuites et fatales, Max Frisch a construit son roman *sur la combinaison implacable* et pourtant ouverte d'un « *enchaînement de hasards* ». Rarement le mélange de l'intelligence et de l'émotion aura produit un effet aussi fort.

« *Je ne crois pas à la fatalité ni au destin, en tant que technicien j'ai l'habitude de m'en tenir au calcul des probabilités* » : c'est le style concis dont use l'ingénieur Walter Faber pour narrer son histoire et *pour faire, on l'imagine, ses rapports à l'Unesco* sur le montage des turbines qu'il supervise pour le compte de celle-ci.

Quelles probabilités pour que l'avion qui le mène de New-York à Mexico ait une panne ? Quelles probabilités pour qu'à la suite de cet accident tout le cours de son voyage soit infléchi au point de le mettre en présence d'Elisabeth, la fille que son ancienne *compagne, la juive Hanna, a eue de lui à son insu, il y a vingt ans*, dans la Suisse entourée par le nazisme montant ? Et les risques de commettre *un inceste, peut-on les évaluer ? Et ceux d'une* morsure de serpent sur le sol de la Grèce et des dieux anciens ? « *Même Hanna ne pouvait pas prévoir que Sabeth, pendant ce voyage, rencontrerait justement son père, qui détruirait tout* » : derrière la froideur, la tendresse ; derrière l'humour, la tragédie. Une trajectoire pathétique, un admirable tracé.

SERGE KOSTER.

★ Homo Faber, de Max Frisch. Traduit de l'allemand par Philippe Pilliod. Gallimard éd., coll. « Folio »., 253 p. 14 F.

● EMMA, qui est l'avant-dernier roman achevé de Jane Austen, parut en 1816, un an avant la mort de son auteur. Jane Austen y contait l'éducation sentimentale et sociale d'une jeune *femme, sur ce fond de malentendus* cher aux « *janéites* ». 10/18 le réédite en deux volumes avec une postface de Ginevra Boni*piani et une note biographique de Jacques Roubaud.*

● JACK LONDON fit, pour l'*Examiner* de San-Francisco, le reportage de la première guerre de Corée qui éclata en 1904 entre Russes et Japonais. *La Corée en feu*, qui paraît en 10/18 dans la série consacrée à cet auteur par Francis Lacassin, raconte cet épisode de la vie tumultueuse de London. C'est aussi un attachant autoportrait. Jean-Louis Postif a traduit ce texte.

● *EN 1981, Michel del Castillo a obtenu* un prix Renaudot mérité pour *la Nuit du décret*, impressionnante fiction sur la police, qui conduisait un jeune inspecteur espagnol au bout de l'horreur et de la lucidité. L'ouvrage est repris en « Points/Romans ».

● *LA COLLECTION « IDÉES »-Gallimard, réédite l'Avenir de la philosophie*, d'Etienne Souriau, mort il y a trois ans. « *Savoir ce qu'est la philosophie, c'est savoir jusqu'à quel point elle est périssable et si son destin, à l'aurore du vingt et unième siècle, est de disparaître ou d'être en pleine action.* » C'est pourquoi Etienne Souriau recherchait dans le passé de la philosophie les traces de son futur.

● LE CAPITAINE DE REIXACH, abattu en mai 1940 par un parachutiste allemand, a-t-il délibérément cherché cette mort ? Georges, *cavalier dans le même régiment, tentait de découvrir* cette mort et nous entraînait sur *la Route des Flandres*. Le roman, sans doute le plus connu des œuvres de Claude Simon, reparaît dans la collection « Double » des éditions de Minuit, avec un commentaire de Lucien Dällenbach.

● JEAN CAZENEUVE, avec *la Vie dans la société moderne*, qui paraît dans « Idées »-Gallimard, montre, à partir des fêtes, *des manières de s'habiller, d'avoir des chiens et des chats*, comment la plupart d'entre nous vivent réellement et pourquoi nous *nous comportons de telle sorte. C'est un moyen parmi d'autres* d'explorer les divers conditionnements engendrés par les nouvelles techniques d'action sur l'opinion.

● *MOLLOY*, paru en janvier 1951 à Paris, est considéré comme un livre majeur dans l'œuvre de l'Irlandais Samuel Beckett. *Jean-Jacques Mayoux propose une lecture enrichie par le* temps de cet ouvrage qui est repris dans la collection « Double » des éditions de Minuit.

● LA « BIBLIOTHÈQUE COSMOPOLITE » DE STOCK publie, en un volume, deux admirables récits centrés sur le secret et la mort, et caractéristiques *du génie de Henry James, l'Autel des morts* et *Dans la cage*, traduits par Diane de Margerie et François-Xavier Jaujard.

● LA COLLECTION « ESSENTIEL » des Editions sociales publie une nouvelle série de grands textes : *Utopie*, de Thomas *More, traduit par Victor Stouvenel et présenté par Marcelle Botti*gelli ; *Positions*, de Louis Althusser ; *la France dans la tourmente* (1939-1944), de Roger Bourderon et Germaine Willard ; *Lire le théâtre*, d'Anne Ubersfeld et un recueil de textes de Rosa Luxemburg sur la réforme, la révolution et la social-démocratie, présentés par Gilbert Badia.

en bref

● AU COMITÉ DE LECTURE DE GALLIMARD arrivent Françoise Mallet-Joris, Jacques Reda, Hector Bianciotti, et René-Louis Des Forêts s'en va. Françoise Verny assiste aux réunions du comité en tant que membre de la direction.

● L'ÉPÉE D'ACADÉMICIEN QU'A LÉGUÉE JOSEPH KESSEL à l'État d'Israël sera bientôt transférée à l'université hébraïque de Jérusalem, a annoncé l'ambassade d'Israël à Paris. Cette épée fera l'objet d'une cérémonie spéciale au cours de la Foire internationale du livre qui se tiendra à Jérusalem à partir du 25 avril 1983. Le dessin de l'épée, conçu par Jean Cocteau et réalisé par Cartier en 1964, évoque les origines, l'œuvre et la vie de l'écrivain.

● QUATRE CASSETTES DE *BRASSENS, GRÉCO, MONTAND* ET MOULOUDJI, interprétant Hugo, Paul Fort, Francis Jammes, Aragon, Verlaine, Queneau, Carco, Sartre, Mac Orlan, Desnos, Prévert, Baudelaire, Ronsard, Rimbaud, Vian, *Giraudoux*... ont été rassemblées dans un luxueux coffret, avec un livret reproduisant la musique et les paroles des chansons (préface de Jean-François Kahn. Textes de Luc Bérimont et Geneviève Zarate. Productions sonores *Hachette*. Ministère des relations extérieures).

● « LE LIVRE ET SON IMAGE », avec illustration, mise en pages et typographie de Roman Cieslewicz, est le thème d'une exposition qui se tient jusqu'au 1er mars, à « Palissades », 21, rue Bonaparte, 75006 Paris.

● *LES JURYS INTERNATIONAUX* DES CONCOURS PROMÉ*THÉE ET MAX-POL FOUCHET* ont choisi leurs lauréats pour 1983. *Le prix Prométhée, qui couronne un* romancier ou un nouvelliste inédit, a *été décerné à Dominique Lemaire* pour son manuscrit intitulé *Un certain Walk-Man*, et le *prix Max-Pol* Fouchet, qui promeut un poète inconnu ou méconnu, à Anne Rothschild pour son recueil de poèmes titré *Sept branches... Sept jours.* Les deux manuscrits seront publiés par les éditions *l'Age d'homme* à la fin de mars, avec une préface de Françoise Xenakis pour le premier, et une préface de Marie-Claire Baucquart et Georges-Emmanuel Clancier pour le second. Les jurys se sont prononcés sur une sélection faite par une centaine de lecteurs avertis de la « chose littéraire » à partir de cent sept manuscrits et de deux cent soixante-dix-huit recueils poétiques anonymes. D'ores et déjà, les personnes intéressées par les prochains concours peuvent demander les renseignements en échange d'une enveloppe timbrée, auprès du fondateur des prix : Guy Rouquet, président de l'Atelier imaginaire - B.P. 2 - 65290 Juillan.

● UNE SEMAINE SERA CONSACRÉE A L'ÉCRIVAIN ISMAIL KADARÉ, en collaboration avec la légation albanaise, à la fin de janvier, par la librairie « La lune et les jeux » (41, rue Jean-Pierre-Timbaud, 75011 Paris). Cette librairie est spécialisée dans la littérature étrangère, notamment italienne et germanique.

● *LES ACTES DU COLLOQUE* CONSACRÉ A RENÉ-GUY CADOU, qui s'est tenu à la faculté des lettres de Nantes en septembre 1981, ont été réunis en un volume que l'on peut obtenir contre un chèque au nom de « Les amis de René-Guy Cadou », à adresser au secrétariat de l'Institut des lettres modernes, faculté des lettres, chemin de la Sensive-du-Tertre, B.P. 1 025, 44036 Nantes Cedex.

au fil des lectures

Lettres étrangères

MILOVAN DJILAS, ROMANCIER

L'historien des *Conversations avec Staline*, le théoricien contestataire de la *Nouvelle Classe*, « *l'ami-ennemi* » de Tito était donc, aussi, un romancier ? Il le démontre en une centaine de pages dans ce curieux *Destin des voleurs.* C'est le récit, à la première personne, d'un petit truand serbe incarcéré pendant l'occupation d'une Yougoslavie indomptable. Les nazis entassent dans les prisons — dont le personnel n'a guère changé — la bourgeoisie des « *messieurs* » et le peuple des voleurs pêle-mêle. On fusillera cent détenus chaque fois qu'un Allemand périra dans un attentat.

Le Reich se moquant bien des chapardages, on fusille d'abord et surtout les bourgeois. Puis, au fil des mois, voici que se structure en classes la société disparate des otages. Massacreurs désordonnés, les nazis s'avisent que ce genre lui-même a ses lois. Promus malgré eux patriotes, les voleurs meurent en héros et sont les seuls à tenter de faire payer cher leur peau.

L'humour cruel, la familiarité avec les braqueurs et les matons d'un narrateur à la subtile balourdise, sont d'un écrivain de grand talent. Comme tout apologue, celui-ci demeure ambigu. C'est une réflexion sur la société à l'*épreuve du totalitarisme, qui*, de toute évidence, n'est pas seulement nazi. Une « *nouvelle classe* » s'en accommode tandis que meurent les pauvres diables et les Bohémiens, fils du vent. *Le* Prince, cambrioleur sage, tire la leçon : « *La vie est un vol et la mort le voleur d'entre les voleurs... Vous devez être un meilleur voleur que le voleur des voleurs.* » A tout ordre social clos et cadenassé, la liberté oppose le défi angoissant et furtif du perceur de coffres.

P.-J. FRANCESCHINI.

★ LE DESTIN DES VOLEURS, de Milovan Djilas. Traduit et adapté en français par Philippe Mikriammos. Éd. Syros, 96 p., 36 F.

Philosophie

LE CREUX DE L'INTÉRIORITÉ

Les Notes sur l'expérience privée, de Ludwig Wittgenstein, écrites en anglais autour de 1935, posent *un jalon sur le* cheminement qui aboutit aux *Investigations philosophiques*. Comme les autres milliers de fragments posthumes de Wittgenstein, presque aussi difficiles à ordonner que les manuscrits de Pascal, ces *Notes* guettent inlassablement les métaphysiques embusquées dans le langage de tous les jours.

Notre langage privé a-t-il un sens pour autrui ? Une expérience intime, *une joie, une douleur*, sont-elles communicables ? Mettons que chacun possède « *une boîte contenant quelque* chose que nous appelons insecte. Nul ne peut jamais regarder dans la boîte de l'autre ; et chacun dit qu'il sait ce qu'est l'insecte en regardant son propre insecte. Il se pourrait que chacun ait dans sa boîte quelque chose de différent. »

Nos paroles fondent à chaque instant un idéalisme de la subjectivité, en affirmant une intériorité susceptible d'introspection. Quand je dis que j'ai mal, je crois me comprendre et me faire comprendre. Pourtant, admettra-t-on que j'ai mal de la même façon que j'ai 5 *shillings* ? *Que je décris mes sensations* aussi sûrement que je peux décrire ma chambre ? *L'égotiste qui se* croit le plus maître de lui-même et des mots de son journal intime n'est qu'un possédé du langage.

JACQUES LE RIDER.

★ *NOTES SUR L'EXPÉRIENCE PRIVÉE*, de Ludwig Wittgenstein, édi*tion bilingue, traduit de l'anglais et pré*senté par Élisabeth Rigal. Trans-Europ-Repress (32120 Mauvezin), 160 pages, 49 F.

Histoire

LE PAPE DE L'AN MIL

LE COQ ET LA LOUVE, de Florence Trystam est une bonne biographie de Gerbert, petit moine aquitain devenu, après une longue vie de recherche intellectuelle et d'errance, le pape de l'an mille, sous le nom de Sylvestre II. *Parce que très savant*, et initié au système *arabe* de numération, *il laisse le souvenir, ou* plutôt le mythe, d'un pape satanique dont l'histoire s'accorde bien aux visions apocalyptiques du temps.

Parce qu'il n'est pas question, pour une époque si reculée, de *faire un portrait* intellectuel et psychologique fouillé du personnage, *le Coq et la Louve* est surtout l'occasion d'une vaste promenade *à travers* l'Europe de la fin du dixième siècle. L'auteur suit Gerbert dans sa quête intellectuelle et politique, d'Aurillac en Catalogne, de Rome à Reims, de Ravenne à Rome une seconde fois. Il en résulte un tableau raisonnable et nuancé du monde à la fois divers et informe qu'est la *civilisation occidentale* à la veille de l'an mille.

E. T.

★ LE COQ ET LA LOUVE, de Florence Trystam. Flammarion, 400 p., 85 F.

Essais

« LE LIVRE DU DEDANS »

Le Livre du dedans, principal traité en prose du grand poète mystique persan Djalal-ud-Din Rûmi (1), et *Maître et disciple*, de Sultan Valad (2), sont le résultat d'une triple filiation charnelle et spirituelle. Célèbre théologien, le père de Rûmi, Baha-ud-Din Valad, avait dû fuir l'Iran en 1219 devant l'invasion *mongole*.

Après quelques pérégrinations qui lui firent connaître à Damas l'éminent soufi Ibn Arabi, il s'installa à Konya, en Anatolie. C'est là que Rûmi, appelé « mawlana » (le maître), fonda l'Ordre des derviches tourneurs qui a donné à l'empire ottoman nombre de ses plus grands poètes, artistes, musiciens et calligraphes.

C'est aussi à Konya qu'il prodigua *son enseignement*, et c'est Sultan Valad, son fils aîné et son préféré, qui l'ayant *recueilli* avec les autres disciples, l'a retranscrit en lui conservant sa spontanéité. *Maître et disciple*, traduit pour la première fois en français, est plus élaboré et plus didactique. On y voit le maître éveiller l'âme du disciple et lui faire gravir les degrés ascendants du paradis. Mais l'inspiration des deux œuvres est la même, et elles sont complémentaires. On y trouve plus ou moins les mêmes thèmes : la communication sans paroles entre maître et disciple, la nature de l'homme astrolabe de Dieu, l'amour, la prière, la recherche mystique, le problème du mal et celui de la souffrance...

Pour mieux situer cette pensée dans son époque, on pourra se référer au très beau livre de Michel Random (3), *Mawlana, le soufisme et la danse*, fruit de nombreux voyages en Orient.

PAUL BALTA.

(1) Rûmi, *le Livre du dedans*, Ed. Sindbad, 320 p., 98 F.
(2) Sultan Valad, *Maître et disciple*, Ed. Sindbad, 192 p., 75 F.
(3) Michel Random, *Mawlana (Rûmi), le soufisme et la danse*, Tunis, Sud-Éditions (1980).

FREUD ET LA BIBLE

Dans une lettre à son ami le pasteur Oscar Pfister, Sigmund Freud posait la question suivante : « *Pourquoi la psychanalyse n'a-t-elle pas été créée par l'un de tous ces hommes pieux, pourquoi a-t-on attendu que ce soit un juif tout à fait athée ?* »

Cette question court en filigrane dans l'ouvrage d'une érudition et d'une honnêteté irréprochables de Théo Pfrimmer, pasteur lui aussi, qui a étudié scrupuleusement la Bible de Philippson, ignorée en dehors du monde juif. Cette Bible que le jeune Sigmund avait lue enfant, son père la lui remit symboliquement pour son trente-cinquième anniversaire.

La lecture précoce qu'il en fit ne fut pas, de son propre aveu, sans retentissements sur son œuvre, ne serait-ce que par les citations abondantes qu'il en tire — plus de quatre cents, — ainsi que par les personnages *bibliques* (Joseph, Abraham, Moïse, Jésus-Christ...) qu'il surinvestit. Au-delà d'une enquête rigoureuse sur la place qu'occupa la Bible dans la vie, la correspondance et l'œuvre de Freud, Théo Pfrimmer est amené à se demander si la démarche iconoclaste du fondateur de la psychanalyse n'était pas inscrite non seulement *dans la lettre de la loi, mais également* dans l'esprit de son peuple.

R. J.

★ FREUD, LECTEUR DE LA BIBLE, de Théo Pfrimmer. P.U.F., 383 pages, 200 F.





autobiographies

« Échanger les mots comme des secrets d'enfants »

● Les aveux tourmentés d'Ingrid Nahour révèlent un véritable écrivain.

IL est rare que les aveux d'un auteur inconnu s'imposent d'emblée, comme ceux d'Ingrid Nahour, par leur âpreté douloureuse et par cette nudité pudique, à quoi se reconnaît la vraie littérature. Alors que tant de confessions versent dans les mesquineries de la complaisance, cette jeune femme, née en 1953, s'expose, à la corne du taureau, comme le recommandait Michel Leiris. Elle n'a pas craint de courir tous les périls que comporte l'autobiographie. Aussi chacun de ses mots ravive cruellement les blessures qu'elle a reçues. Ingrid Nahour le dit elle-même : *« J'écris avec un scalpel... Je fais ma mue à coups de couteau. » « Je suis une exhibitionniste,* poursuit-elle, *mais, au bout du compte, personne ne me déchiffrera. »* Non, personne, car elle met sur ses aveux le masque du défi et ne s'autorise aucune plainte.

Cette jeune femme nous a donné rendez-vous dans les aubes du désespoir, et devant le *« tribunal des insomnies »*. Elle nous entraîne à penser, comme Montesquieu, qu' *« il faut pleurer les gens à leur naissance, et non pas à leur mort ». « Ma naissance,* écrit-elle, *fut un interminable coma. Ce coma dura dix-neuf ans. Dix-neuf années d'exil de moi-même. Et si l'état civil daigne m'accorder vingt-neuf ans, je ne m'en reconnais que dix. Mon enfance m'est inconnue. Quelquefois, elle m'apparaît comme une terre étrangère livrée à tous les pillages. Pendant toutes ces années,* « ils » *me suicidèrent et ma seule résistance fut l'autodestruction... »* « Ils », c'est-à-dire les parents de la narratrice : la mère, qui avait la maternité pour *« résidence secondaire »* car elle ne cessait de faire des enfants ; le père, qui se vengeait du malheur de vivre, en tyrannisant le reste de la famille. *« Les coups furent mon premier maquillage »*, se souvient Ingrid Nahour...

L'existence de cette famille, dans l'univers des terrils, était soumise au règne de *la « misère »* et de *la « banalité ». « Je n'ai jamais fait des projets,* confie la narratrice, *car à la maison, l'avenir c'était l'usine. »* En attendant d'avoir l'âge de s'y rendre, Ingrid Nahour servait de domestique : *« Toutes les fins de semaine...* [mon père] *organisait la battue contre mes rêves. Dès qu'il me voyait inactive, il vidait, de rage, un placard à chaussures et me les donnait à cirer. »* Elle devait apprendre, plus tard, que cet homme n'était pas son vrai père, et qu'on l'avait surnommée dérisoirement *« Bouchnouck »* pour la punir d'être une bâtarde, sans doute engendrée par un étranger. Elle écrit maintenant, sur le mode de l'ironie la plus amère : *« Mes parents n'étaient pas monstrueux, ils étaient français. »*

Desserrer l'étreinte des souvenirs

On voit la nature de ce livre, à la fois réquisitoire sauvage, invocation tourmentée, prière éperdue, mélange de violence et de pathétique. Avec ses *« lèvres mortes »*, Ingrid Nahour s'efforce de trouver les mots de la vie. Elle écrit pour respirer, desserrer l'étreinte de ses souvenirs. *« Je suis passée directement,* dit-elle, *du silence au cri. »* Évoquant la petite fille de neuf ans, qui désirait mourir pour entrer *« dans un autre corps, un corps intouchable »*, et qui volait le moindre de ses rires ou de ses rêves, l'auteur a ces mots terribles : *« Personne ne remarqua que je n'étais qu'une caricature d'enfant. »*

Ingrid Nahour s'est mise au monde elle-même, à dix-neuf ans, en accouchant de sa fille Carole, dont les traits ont offert un refuge au pauvre fantôme de l'enfant qu'elle n'avait pas été. Ses aveux, dans *les Lèvres mortes,* allaient venir ensuite comme une autre délivrance. *« Jamais,* écrit Ingrid, *je ne me suis pardonnée de survivre à l'offense d'être une humaine. »* Son livre apparaît, précisément, comme la tentative d'une jeune femme pour obtenir le pardon des humiliations qu'elle a subies. *« Seules,* dit-elle, *des phrases absoutes se souviennent... »* Ingrid Nahour aime et pratique la littérature de cette manière désespérée, qui révèle un véritable écrivain. *« Les mots,* dit-elle encore, *sont faits pour être échangés comme des secrets d'enfants ».*

FRANÇOIS BOTT.

★ *LES LÈVRES MORTES, d'Ingrid* **Nahour. Préface de Pierre Drachline. Ed. Papyrus, 116 p., 48 F.**

EXTRAITS

« J'aimerais perdre mes organes au fil des ans. Atteindre la nudité parfaite et n'être plus *qu'une tache de silence.* »

∴

« Les morts ne sont que des vivants amnistiés. »

∴

« J'aimais les morts de ma famille. Je pouvais partager avec eux certains secrets. La mort fait de l'individu le plus veule et le plus bavard un être retenu et pudique. »

∴

« Les aveugles jouent ce qu'ils voient, aux dés avec leurs fantasmes. »

∴

« Il y a mille sortes de rires. Mille *manières d'assassiner...* Les enfants tuent sans permis de chasse. »

∴

« La révolte n'est pas un sentiment. C'est une douleur du regard. »

le feuilleton

Scénariste ou écrivain

(Suite de la page 11.)

« Pourquoi ne raconte-t-on jamais ce que le pouvoir fait des hommes ? », s'étonne Françoise Giroud. Mais elle ne répond pas... et elle oublie Shakespeare, Balzac, San Antonio. Si ces devanciers parlent mieux qu'elle du besoin morbide de disposer d'autrui, c'est qu'ils regardent vraiment cette folie du dehors, qu'ils en sont indemnes. Comme les truands, dont ils partagent décidément les mœurs, les gens « mouillés » dans la politique restent tenus, à vie, par la loi maffieuse du silence ; ils ne balancent pas, ils baladent leur monde.

Seule information inédite du *Bon Plaisir* : un des marronniers du cours Albert-Iᵉʳ à Paris, bourgeonnerait avant les autres, et ce serait grâce à une conduite d'eau chaude enfouie à ses pieds. Comme quoi on ne perd jamais son temps, un livre à la main...

L*A Maladie de la mort* n'a qu'une soixantaine de pages écrites gros. On n'y raconte rien de racontable, sinon l'instant d'un couple : elle, réduite à une flaque blanche dans des draps tandis que la mer, dehors, monte ; lui, debout, penaud dans la chambre, *du moins on le présume — à chaque lecteur d'imaginer la* scène puisque l'auteur, comme en voix *off,* le désigne par le *pronom « vous »... Et malgré ce laconisme évasif, tout un destin se* scelle sous nos yeux, en nous.

La femme, prostituée ou non, a accepté que l'homme la prenne, parce qu'elle le sentait menacé de mort. Et l'évidence a surgi que cette *maladie fatale, l'homme n'en était* pas la *victime* poignante, comme dans *la Fleur à la bouche,* de Pirandello, mais la *cause. Si on sent déjà sur lui une odeur de cadavre, c'est qu'il n'a* jamais su aimer, désirer, regarder une femme. L'amour lui semblait *déplacé, encombrant, aliénant. On ne l'a jamais aimé, à cause de* cette froideur fade. La dernière chance que lui offrait la femme *maintenant assoupie, il n'aura su que la gâcher avant qu'elle soit* advenue.

Cette abominable fragilité, cette insulte à la logique de l'univers, l'origine s'en trouve sans doute dans l'enfance de *l'homme. Mais la femme ne veut pas le savoir.* L'*amour n'a pas à* entrer dans ces raisons-là, qui appartiennent à une époque révolue, *insauvable.*

Toute la tragédie stérile de l'impuissance à aimer est là, dans *sa nudité et son immobilité antiques, grâce à un art sans pareil de* réinventer les mots les plus familiers, de peser leurs sons. Notre *ouïe, notre vue, et notre sensibilité, saccagées par le bataclan* moderne, retrouvent subitement leur acuité douce. Là où la scéna*riste Giroud n'a fait qu'effleurer du rebattu, l'écrivain Duras sculpte* du mémorable et nous incite, au plus secret de nous, à nous appartenir, *à nous donner davantage.*

Marguerite Duras fait semblant de croire que la critique la *négligé, comme pour consoler des auteurs moins considérables.* Elle sait très bien qu'il y a des silences et des embarras, à son sujet, *qui sont autant d'éloges. On reconnaît les plus grands textes à ce* qu'ils défient le commentaire. Le compte rendu qu'on vient de lire, *comment ne pas voir, dans son flou même, l'impossibilité d'égaler* l'œuvre décrite, le souci de la suggérer et une invite, frémissante, à *s'y reporter ?*

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ **LE BON PLAISIR, de Françoise Giroud, Éditions Mazarine, 300 pages, 65 F.**

★ **LA MALADIE DE LA MORT, de Marguerite Duras, Éditions de Minuit, 64 pages, 24 F.**

« Le Testament de la fille morte »

● Il faut redécouvrir cette femme mystérieuse qui signa « René », et qui fut l'amie d'Artaud.

Le Testament de la fille morte fut publié en 1954, sous le pseudonyme de « René ». Personne n'en dit mot alors, sauf, paraît-il, André Breton, qui l'aurait signalé autour de lui. Pourtant, avec les *Écrits* de Laure et *l'Homme-Jasmin* d'Unica Zürn, deux suicidées, ce livre bref éclaire l'époque. Depuis la parution du Journal de Jacques Prevel (1) et grâce à Bernard Noël et à Michel Camus (2), il commence à circuler. On a même dû se résoudre à le réimprimer.

Nous savons qui est René. C'est Colette Gibert, la première femme d'Henri Thomas. Jeune comédienne, elle alla visiter Antonin Artaud, à Rodez, en 1946. Leurs relations, *« le contraire de l'amour courtois, un vampirisme sans amour »*, selon Michel Camus, revivent, épurées, dans les maximes et les litanies du *Testament. Colette Thomas disparut* ensuite pour toujours, et, si elle vit encore, cloîtrée quelque part, elle n'a plus jamais consenti à donner de ses nouvelles à quiconque. Artaud parla de son *« épouvantable lucidité »*. Celle-ci, qui l'a emmurée vive, attribue à ses formules un cruel pouvoir d'envoûtement.

« Aimer, c'est haïr les autres. Faire l'amour, c'est les trahir. » « L'Être de la femme connaît la mort, et son devenir connaît la vie. » Ces aphorismes, parmi tant d'autres, distribués dans les cinq parties du *Testament*, aideront à évaluer la hauteur d'une tentative qui congédie froidement la « littérature ». Il s'agit d'aller sur l'autre versant du langage, vers le silence, en se retournant, une dernière *fois,* pour nous faire signe. On trouve des injonctions aussi pressantes chez Guénon et Joë Bousquet, mais ce « testament de la voyance » se veut *« total et absolu, sans rémission »*.

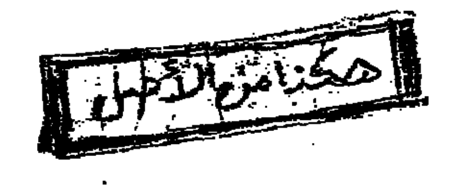
Ingrid Nahour, *« passagère clandestine »* dans le monde de la marchandise, née juste avant la publication du *Testament,* crie à son tour son horreur de la vie et de la mort. Ses mots parlent d'une mutilation qui est le sort des femmes. L'existence des hommes ne vaut pas mieux, mais qui, en leur nom, essaie encore de se sauver ?

RAPHAËL SORIN.

(1) *En compagnie d'Antonin Artaud,* Flammarion.

(2) « Colette Thomas ou la fin du *narcissisme* », de Michel Camus, *in la Femme surréaliste. Obliques,* nᵒˢ 14-15.

★ **LE TESTAMENT DE LA FILLE MORTE, par René. Gallimard, 218 pages, 39 F.**



essais

Nietzsche et la psychanalyse

Zarathoustra sur les mêmes chemins que Freud

« *JE n'ai de cesse*, déclarait Friedrich Nietzsche, *que je n'aie éclairci l'immoralité d'une chose. Quand je tiens cette immoralité, je sens mon équilibre rétabli.* » Il déplorait également de n'avoir jamais rencontré personne d'assez honnête, ni d'assez audacieux à qui il pût faire part de sa façon d'envisager la morale.

Quant à la raison profonde de sa solitude, il l'attribuait au caractère funestement démocratique de son temps. Une époque, ajoutait-il, qui a pris pour devise le grand mensonge de l'égalité des hommes ; une époque plate, hâtive, soucieuse uniquement de l'apparence, c'est-à-dire que tout aille bien pour l'homme et que « bien » et « mal » ne soient plus un problème. Par un paradoxe singulier, c'est à la psychanalyse, qui lui doit tant, qu'allait échoir la tâche de substituer les catégories du « normal » et du « pathologique » à celles du « bien » et du « mal »...

La pratique du soupçon

Thomas Mann voyait en Nietzsche le plus grand critique et psychologue de la morale que l'histoire spirituelle de l'humanité ait jamais produit. Pourtant, si l'auteur du *Gai Savoir* instaure effectivement dans l'ordre moral la pratique systématique du soupçon, ce n'est pas uniquement dans un dessein iconoclaste. Il exige, en effet, de l'homme, abandonnant la morale du troupeau, qu'il s'impose à lui-même une obligation plus haute et plus inexorable. Dans une lettre à son ami Paul Rée, à propos de Lou Salomé, il écrivait : « *Elle me disait qu'elle n'a pas de morale – et je pense qu'elle a comme moi une morale plus sévère que n'importe quelle autre.* »

Si l'homme est « *quelque chose qui doit être surmonté* », selon le message de Zarathoustra, c'est qu'il est écartelé entre sa fausse moralité et ses pulsions et désirs inassouvis. *Ce conflit, il ne peut le résoudre* qu'en rejetant toutes les valeurs établies et en expérimentant en lui-même, dans toute leur violence, ses instincs refoulés. Ainsi, par exemple, un homme assoiffé de vengeance devrait se saoûler de tels sentiments jusqu'à la nausée ; alors seulement il se sentira prêt à pardonner, à bénir, à honorer son ennemi.

On sait que Freud – il était de *douze ans seulement le cadet de* Nietzsche – a toujours refusé de le lire vraiment. Pourquoi ? Il a donné comme explication son horreur des abstractions philosophiques, ce qui est injuste et prouve effectivement sa méconnaissance d'un auteur qui s'est toujours attaché à exprimer ses pensées de la manière la plus concrète.

Autre explication, plus vraisemblable : il tenait à garder son esprit libre de toute influence. Freud n'ignorait cependant pas que les intuitions nietzschéennes concordaient souvent de la façon *la plus étonnante* avec les résultats laborieusement acquis par la psychanalyse. Quant à la personnalité de Nietzsche, elle le fascinait. Le 28 octobre 1908, lors d'une *soirée de la Société viennoise* de psychanalyse, il en parla longuement et dit à plusieurs reprises que Nietzsche avait de lui-même une plus pénétrante connaissance que tout homme ayant déjà vécu ou devant vivre un jour futur.

Les cours de Jung

Si Freud se maintint toujours à la lisière de l'œuvre, ce ne fut pas le cas de ses disciples. Otto Gross, Alfred Adler, C.G. Jung, Otto Rank, Georg Groddeck, Wilhelm Reich, proclamèrent ouvertement la puissante stimulation qu'avait représentée pour eux la pensée de Nietzsche. Les seuls cours de Jung sur *Zarathoustra* ne comptent pas moins de dix volumes dactylographiés inédits ; ils constituent, selon l'historien Ellenberger, l'exégèse la plus exhaustive du célèbre ouvrage de Nietzsche qui ait jamais été tentée.

Il est devenu banal aujourd'hui d'affirmer que Nietzsche, en réduisant les *superstructures morales et* culturelles à l'infrastructure inconsciente de la psyché, préfigurait la psychanalyse. Dans un ouvrage qui a fait date : *Freud et Nietzsche* (1), *Paul-Laurent Assoun a montré comment*, par l'importance que le philosophe allemand et le médecin viennois accordent au pulsionnel et à l'inconscient, par leur méfiance à l'égard des ruses de la conscience, par le soupçon qu'ils jettent sur la moralité, par leur volonté d'être des chimistes de la vie mentale et par leur certitude de manipuler des substances explosives, ils appartiennent à la même famille spirituelle, l'un empruntant la voie disruptive et aphoristique, l'autre la méthode scientifique pour aborder la même *terra incognita* ».

Un lecteur des moralistes français

*C'est un projet semblable qui sou*tient l'ouvrage du docteur Louis Corman, intitulé : *Nietzsche, psychologue des profondeurs*. On y trouvera une présentation judicieuse et facile d'accès des principales analyses nietzschéennes ayant trait à la vertu, la pitié, la responsabilité, la création ou la connaissance. A juste titre, Louis Corman insiste sur la parenté profonde existant entre Nietzsche et les moralistes français des dix-septième et dix-huitième siècles. Nourri de La Rochefoucauld, de La Bruyère, de Chamfort, de Rivarol, Nietzsche maniait la forme aphoristique avec le même bonheur et la même cruauté que ses maîtres. « *Je ne comprends pas*, écrivait-il ironiquement, *à quoi peut servir la calomnie ; si l'on a envie de nuire à quelqu'un, il suffit de dire sur lui quelque vérité.* » Ou encore : « *On se refuse de croire aux sottises des hommes intelligents : quelle entorse aux droits de l'homme !* »

Les nietzschéens se réjouiront enfin d'apprendre que le tome X (*Fragments posthumes*, partiellement inédits en français) et le tome V (*le Gai Savoir*), sont maintenant disponibles dans la remarquable édition critique publiée par les éditions Gallimard. Ils reliront avec jubilation l'inoubliable exergue du *Gai Savoir* :

J'habite ma propre maison,
Je n'ai jamais imité personne en rien
Et — je me ris de tout maître
Qui n'a su rire de lui-même. »

Soit dit en passant, on ne peut s'empêcher de regretter que Freud n'ait pas gravé en lettres d'or cette devise au-dessus de sa porte. Et, puisque nous mentionnons, de nouveau, Freud, n'oublions pas la très subtile étude psychanalytique de Charles Boyer : *le Cas Nietzsche — Comment on devient ce qu'on est*, dans laquelle l'auteur établit une double filiation spirituelle de Nietzsche. La première, qui le lie, à travers son père, à ses trois ancêtres symboliques : Goethe, Napoléon et Frédéric-Guillaume IV, et la seconde, qui le rattache à Dionysos, Zarathoustra, Ariane, et le mène aux confins de la folie.

Au sujet de la démence de Nietzsche, signalons pour conclure que le docteur Corman réfute à l'aide de *nombreux arguments médicaux* le diagnostic de paralysie générale progressive, d'origine syphilitique, généralement appliqué au philosophe. En revanche, il voit dans la folie de Nietzsche l'aboutissement presque naturel de la tension nerveuse dans laquelle ce dernier vivait, conscient qu'il était de mener une existence suprêmement périlleuse, car, écrivait-il à son ami Peter Gast en 1881, « *je suis de ces machines qui peuvent sauter* ».

ROLAND JACCARD.

(1) Réédité aux P.U.F.

★ NIETZSCHE, PSYCHOLOGUE DES PROFONDEURS, de Louis Corman. PUF, 410 pages, 65 F.

★ FRAGMENTS POSTHUMES, de Friedrich Nietzsche (Printemps — Automne 1884). Textes établis et annotés par G. Colli et M. Montinari. Traduits de l'allemand par J. Launay. Gallimard, 386 pages, 110 F.

★ LE GAI SAVOIR, suivi de fragments posthumes écrits entre l'été 1881 et l'été 1882. Textes établis par G. Colli et M. Montinari. Traduits de l'allemand par P. Klossowski. Édition revue, corrigée et augmentée par Marc B. de Launay. Gallimard, 686 pages, 195 F.

★ LE CAS NIETZSCHE, de Charles Boyer. Étude publiée par Analytica, volume 28. Éd. Navarin. Diffusion : Seuil ; 25 F.

Le philosophe de l'héroïsme

Lire Nietzsche, c'est éprouver une légère griserie, un bien-être nouveau, comme si ses aphorismes rétablissaient un ordre vital anémié *et rendaient à notre volonté sa* puissance, à notre esprit sa subtilité, à notre cœur son héroïsme, *à notre être sa légèreté. Si nous* consentons si difficilement à nous séparer de lui, si dans les moments les plus douloureux, les plus gangrenés par le désespoir, *nous revenons à lui, c'est parce* que nous savons que le solitaire de Sils-Maria a traversé des minuits autrement plus terribles et qu'il en est sorti plus fort, plus exigeant, plus intraitable aussi. Sa liberté ne pouvait connaître d'autres limites que la démence *ou la mort.*

Cependant, l'exaltation qu'il provoque ne doit pas nous faire oublier qu'il est aussi, qu'il est d'abord, un philosophe, *même si*, contre toute une tradition idéaliste, il a rétabli dans leur dignité ce qui constitue le ferment indispensable de toute création : les *instincts, les passions, les désirs*. Au culte de la raison, il a substitué la sagesse du corps. Et s'il *fulminait* contre les décadents, c'est qu'il les tenait pour des infirmes de l'instinct, s'évertuant pitoyablement à compenser leurs manques par une hypertrophie de la logique et de la conscience du pur devoir.

La force véritable, chez Nietzsche, est à l'opposé de la violence *(barbare ou mesquine)* : elle ne vise pas à dominer autrui, ce qui serait un signe de faiblesse, mais à se déprendre de toute maîtrise, hormis, bien sûr, celle que nous exerçons sur *nous-mêmes* ; elle exige aussi que nous renoncions à toute croyance. « *La mesure suprême de la force*, écrit-il : *dans quelle mesure un homme peut-il vivre sur des hypothèses, et non sur la croyance, c'est-à-dire s'aventurer sur des mers illimitées !* »

S'il faut toujours défendre le fort contre le faible, c'est que partout la morale des esclaves progresse au nom d'un bonheur collectif et obligatoire. Le christianisme et le socialisme ont engendré le « *dernier homme* » qui rapetisse toutes choses au nom de son unique exigence : la sécurité. Comme l'écrit Jean Granier : « *La lutte finale ne sera pas celle que prévoyait Marx ; elle opposera le philosophe tragique au nihilisme de la massification planétaire.* »

Jean Granier, dans son admirable présentation de Nietzsche, montre bien comment Dionysos symbolise pour l'auteur de « Zarathoustra » l'être doué d'une *énergie si luxuriante qu'elle peut* tout transmuter en affirmation et qui, par conséquent, accueille avec une ferveur égale les termes contradictoires dont la lutte est au cœur de la vie même. Dans l'esprit de Nietzsche, le retour éternel, véritable panthéisme *dionysiaque*, arrache l'homme à la malédiction de Sisyphe. Il enseigne que seul le vouloir est *créateur* : « *J'aime ceux qui ne savent vivre qu'à condition de périr, car, en périssant, ils se dépassent.* »

R. J.

*** NIETZSCHE, de Jean Granier. PUF, 125 p., 18,50 F.**

Vu par un marxiste

Que peut bien penser un marxiste d'un philosophe aussi insolemment élitiste et aussi farouchement opposé à l'emprise de l'Etat sur les individus ? Nous avons posé la question à Pierre Fougeyrollas, professeur de sociologie à l'université de Paris-VII, militant trotskiste et auteur d'un roman : *Un destin planétaire* (1), qui mêle adroitement les expériences érotiques et les passions politiques. Voici sa réponse :

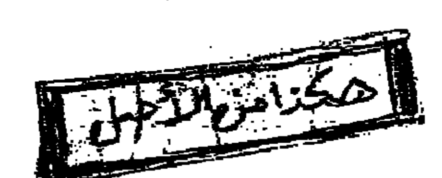
« *Je tiens pour rétrograde la vision nietzschéenne de l'histoire : nostalgie des origines et élitisme du surhumain, au parfum vieillot. En revanche, je ne méconnais pas l'extrême lucidité de Nietzsche annonçant l'effondrement de toutes les valeurs, la décadence, ainsi que le « nihilisme européen », qui est devenu, de nos jours, le péril du chaos mondial.*

» *Si, d'aventure, le développement de la lutte des classes ne parvenait pas demain à engendrer une société libérée de l'exploitation et de l'oppression, dans leurs fondements et sous toutes leurs formes, Marx n'en aurait pas moins correctement posé le problème crucial de notre temps. Mais si la révolution mondiale finissait par échouer, Nietzsche pourrait alors passer pour le prophète de la catastrophe universelle. Pour faire qu'il se soit trompé, tant que rien n'est encore irréversiblement accompli, il faut savoir l'écouter en distinguant la mélodie poétique de son accompagnement d'apocalypse.* »

R.J.

(1) Pierre Fougeyrollas : *Un destin planétaire*. Ed. Papyrus, 226 p., 76 F.





essais

Hannah Arendt et les démons du totalitarisme

(Suite de la page 11.)

L'opposition entre les pays démocratiques et les pays totalitaires n'est pas « *un conflit entre socialisme et capitalisme, capitalisme d'Etat et libre entreprise, société de classe et société sans classe. C'est un conflit entre un gouvernement fondé sur les libertés civiles et un gouvernement fondé sur les camps de concentration* » *(2)*. Cette prise de conscience progressive anticipe et condense la réflexion politique de l'intelligentsia française depuis l'après-guerre.

Consacrés plutôt à la compréhension du nazisme, les deux premiers volumes scrutent, avec une érudition fiévreuse, les horreurs cachées de cet « âge d'or de la sécurité » que *fut*, en apparence, le dix-neuvième siècle européen.

Pourquoi placer l'impérialisme au centre de l'enquête ? Pour deux raisons, au moins : parce que l'aventure coloniale, qui a jeté l'Europe hors d'elle-même, a fait du racisme son idée politique de base ; et parce que le fonctionnaire impérialiste est le précurseur du bureaucrate de l'extermination : assidu, intègre et surtout détaché, il pratique une forme de gouvernement plus féroce que le despotisme, plus inhumaine que la corruption, car elle le rend inaccessible à ses sujets, alors que corrupteur et corrompu vivent dans le même univers et se battent pour les mêmes choses.

Une idéologie qui revendique le privilège de l'humanité au profit d'une élite restreinte ; une froideur qui mobilise au service de l'oppression les vertus les plus grises : voici mis en place les ingrédients nécessaires à la production massive de cadavres. Qu'est-ce que le totalitarisme ? La contamination du centre par la périphérie ; la profanation du sanctuaire ; l'application au cœur de l'Europe des techniques et des discours de pouvoir que l'impérialisme avait expérimentés « au cœur des ténèbres ».

Deuxième grande atteinte, en plein siècle bourgeois, à l'unité du genre humain : la propension de certaines nations à s'ériger en peuples divins et à justifier par un choix du Seigneur leurs ambitions territoriales. Au pangermanisme et au panslavisme — qui prêchaient l'origine céleste de leurs peuples respectifs — Hannah Arendt donne le nom d'« *impérialisme continental* » (concept lumineux qui modifie, soit



*Dessin de BÉRÉNICE CLEEVE.

dit en passant, notre perception de la réalité contemporaine : le soviétisme étant l'accomplissement du rêve panslave, Hannah Arendt nous met en mesure d'appliquer la grille anticolonialiste aux révoltes populaires d'Europe centrale).

« *Un peuple divin vit dans un monde où il est le persécuteur prédestiné des autres peuples.* » Comme le racisme, ce nationalisme tribal transforme les données de l'éthique, puisqu'il met l'idée de peuple au-dessus de l'idée d'homme. Faut-il voir dans cette affirmation d'éminence l'avatar moderne de la notion juive de peuple élu ? Hannah Arendt montre, au contraire, que la prétention nationaliste à l'élection n'a rien à voir avec le message biblique dont elle paraît s'inspirer. La mission divine commande, dans un cas, l'*établissement* du genre humain, et, dans l'autre, la domination de tous les autres peuples de la Terre. Il ne s'agit plus de réaliser l'idéal biblique de l'humanité commune, mais de le détruire. Diffamation et jalousie : le nationalisme tribal réussit le double exploit de pervertir la tradition hébraïque et d'aggraver l'antisémitisme, dans la mesure même où les juifs apparaissent comme des rivaux insupportables aux nouveaux peuples divins.

Le nationalisme tribal

La dernière partie du livre traite du problème des réfugiés et des minorités dans l'Europe d'après 1914. Que faire des nations et des individus sans Etat, au siècle des Etats-nations ? Question qui restera insoluble (jusqu'à ce remède expéditif : la solution finale) et qui mettra la civilisation des droits de l'homme en contradiction avec elle-même. « *La conception des droits de l'homme, fondée sur l'existence reconnue d'un être humain en tant que tel, s'est effondrée au moment où ceux qui s'en réclamaient ont été confrontés pour la première fois à des gens qui avaient bel et bien perdu tout le reste de leurs qualités ou liens spécifiques — si ce n'est qu'ils demeuraient des hommes. Le monde n'a rien vu de sacré dans la nudité abstraite d'un être humain.* »

Le racisme affirme la supériorité du colonisateur sur l'indigène. Le nationalisme tribal rompt l'unité humaine au profit d'une antinomie absolue entre peuple divin et peuples non divins. Face à cette offensive, l'Europe civilisée proclame les droits de l'homme et les refuse concrètement à ceux qui n'ont pas d'Etat, mais rien d'autre que leur humanité à faire valoir.

Il faut lire *l'Impérialisme* comme une tentative géniale pour arracher son secret à l'horreur, et pour penser historiquement le fanatisme et l'indifférence, dont la combinaison unique a rendu possible, en plein vingtième siècle et au centre de l'Europe, l'extermination des « races inférieures ».

ALAIN FINKIELKRAUT.

★ L'IMPÉRIALISME, d'Hannah Arendt, Fayard, 350 pages, traduit de l'anglais par Martine Leiris, 89 F.

(2) Cité dans *la biographie de Annah Arendt*, par de Elisabeth Young-Bruehl.

Une biographie « intellectuelle »

LORSQU'ELLE disparut le 4 décembre 1975, à l'âge de soixante-neuf ans, Hannah Arendt laissait une œuvre méconnue en France — délibérément méconnue sans doute, — *même si la plupart de ses œuvres avaient été, avec plus ou moins de retard, publiées chez nous* (1).

C'est qu'à tous les moments de sa vie elle avait su, au nom d'une éthique de la liberté, poser *à elle-même, et à ses lecteurs*, les questions gênantes pour le confort intellectuel de chacun. Trop tôt. Beaucoup trop tôt, pour être réellement prise en considération... Comment un être humain, enfermé dans un système contraignant, peut devenir le complice de ses bourreaux (ce *qu'elle appela « la banalité du mal »*)... Comment le régime nazi et le régime stalinien sont comparables si l'on prend en considération leurs caractères constitutifs (idéologie officielle, parti unique de masse, terreur, mainmise sur la propagande)... Autant d'interrogations qui donnèrent lieu à des querelles aussi violentes qu'interminables — notamment chez les tenants du sionisme — parce qu'on préférait caricaturer la pensée d'Hannah Arendt en l'accusant grossièrement d'accepter le totalitarisme. Alors qu'elle ne voulait que comprendre.

Désormais, il est certain qu'on va relire — ou lire — cette œuvre originale et profonde d'une femme qui fut l'un des grands penseurs politiques de notre temps et qui, partie de la philosophie classique, ne cessa de *chercher comment « fonder »* la liberté, sans la laisser dépérir ou *dégénérer. Son premier livre, la Condition de l'homme moderne*, va être réédité cette année chez Calmann-Lévy. Et son grand ouvrage *les Origines du totalitarisme* est enfin édité complètement en français. Mais chez trois *éditeurs différents* !...

Une biographie consacrée à la vie et à l'œuvre de Hannah Arendt par une de ses anciennes étudiantes a paru il y a quelques mois aux États-Unis. Ce travail permettra enfin de se faire une idée plus juste de l'itinéraire intellectuel de cette philosophe de l'histoire qui, selon sa biographe, chercha toujours la signification générale des choses à partir de sa propre expérience.

Née à Königsberg (aujourd'hui Kaliningrad), en Prusse-Orientale, dans une famille juive très assimilée, elle faisait figure de génie dès l'âge de quinze ans, *avant de poursuivre de très brillantes* études de philosophie à Marburg et à Heidelberg avec Karl Jaspers et Martin Heidegger (elle eut avec ce dernier, entre 1925 et 1929, une aventure sentimentale très discrète).

Réfugiée en France en 1933, elle anime une organisation sioniste pour faciliter l'immigration en Palestine des enfants juifs, et quitte l'Europe en 1941 pour *New-York avec Heinrich Blücher*, son mari, un Berlinois, ancien communiste revenu du parti, un admirateur de Brecht, qu'elle avait épousé à Paris et qui eut sur elle une grande influence. Le livre d'Elizabeth Young-Bruehl *donne notamment* un aperçu assez corrosif de l'intelligentsia new-yorkaise de *gauche où elle* choisit ses amis (Randall Jarrel, Mary McCarthy, Hans Morgenthau, W.H. Auden) et montre bien comment Hannah Arendt — devenue citoyenne américaine en 1951 — ne cessa jamais d'être *une intellectuelle européenne. Le* long chapitre qui traite de la controverse née de son livre sur Eichmann est tout à fait passionnant et démonte bien le rituel d'une exclusion au nom de l'anti-totalitarisme. Une biographie capitale qui n'est pas, comme le dit l'auteur, une « biographie philo*sophique », mais plutôt la « biographie intellectuelle »* d'une femme remarquable qu'il faut retrouver dans ses écrits.

N.Z.

(1) Voir l'étude sur Hannah Arendt dans « le Monde des livres » du 20 octobre 1978.

★ HANNAH ARENDT : FOR LOVE OF THE WORLD, d'Elisabeth Young-Bruehl. Yale University Press, 1982, en anglais.

lettres étrangères

Un pessimisme lapidaire

● ***Vingt et une nouvelles du Portugais Michel Torga***

Peu à peu, très doucement, Michel Torga — ce Portugais de *soixante-quinze ans, médecin*, poète et écrivain, auteur d'une œuvre considérable (1) — commence à prendre sa place, la place qui lui est due, dans le panorama littéraire contemporain. En grande partie, grâce à la persévérance de sa traductrice, Claire Cayron, qui, depuis des années, s'est attachée à faire connaître l'œuvre d'un homme qu'elle admire et dont elle comprend tous les replis de l'âme.

Quelques mois après la parution des pages choisies du *Journal*, précieuse entrée en matière pour faire connaissance, les jeunes éditions de l'Equinoxe, avec courage — car il est bien connu qu'on ne gagne rien à publier de la littérature étrangère, et *encore moins* avec les nouvelles d'un inconnu ! — font paraître un petit volume qui porte bien son nom : *Lapidaires*. Vingt et une très courtes nouvelles, claires et ombreuses, nettes et tourmentées, d'un humour pince-sans-rire mais jamais glacé. Vingt et une nouvelles « lapidaires », œuvre de longue haleine de ce chirurgien qui travaille *comme le* lapidaire, cet artisan qui taille, polit, grave les pierres précieuses.

On retrouvera là Torga l'enragé, le solitaire, l'indigné, dont le pessimisme n'accepte jamais ni la faiblesse de l'homme ni la douleur sous toutes ses formes, pas plus qu'il n'a accepté, tout au long de sa vie, l'« *ordure nationale* » représentée par Salazar ou les certitudes illusoires des militaires qui avaient succédé au dictateur détesté. Tous les personnages que nous fréquentons, le temps d'une crise brève, nous avons l'impression de les avoir rencontrés dans le *Journal* (mais il n'est pas indispensable de commencer par le *Journal*, et ces nouvelles, si soigneusement ciselées, n'ont besoin d'aucun préambule), ces êtres frustes ou rustres, profiteurs ou exploités, éduqués ou illettrés, que Torga connaît bien, en bon médecin *de campagne qu'il fut longtemps*, parcourant en tous sens ce pays si pauvre, arriéré, isolé, comme un cancer au coin de l'Europe...

Un chemin de croix

Car c'est toujours du Portugal et de l'homme portugais, du paysan le *plus souvent*, que Torga nous parle dans ses nouvelles laconiques et aiguës. De la calamité d'être portugais (« *Nous sommes une pauvre nation nivelée par la pauvreté et l'analphabétisme* », écrit-il), mais aussi du bonheur d'aimer son pays (« *Le Portugal! C'est parce que je le sais si pauvre et si tourmenté que je l'aime et le respecte tant. Dans une Europe de nations au féminin, je m'attendris à le voir mâle, sec et ardent, aspirant à séduire des dames élégantes et dodues, malgré son pantalon rapiécé.* »).

La mort est la conclusion logique et obligatoire de toute chose, et chaque histoire, avec ses meurtres, ses suicides, ses avortements réels ou moraux, n'est qu'une facette de notre attirance nostalgique pour le néant. Il y a le torero, vert de peur, qui termine sa *faena* à genoux devant son taureau, comme un chemin de croix où tous deux sont frappés, « *l'un percé par l'épée de l'agresseur, l'autre par les cornes de l'agressé, puisque la plus parfaite des gloires, c'est de mourir* » *(la Gloire)*.

Il y a la veuve de quatre-vingt-deux ans qui découvre que la fille adoptive du couple stérile était la fille de son mari et qui lui lègue tout leur bien devant notaire *(l'Héritage)*. Il y a le P.-D.G. « *écœuré de pratiquer la tromperie en amour, en morale, en politique, dans sa foi comme dans son travail* », qui fait une fugue, quand tout est raté, quand tout est trop tard, pour aller contempler le fleuve et « *garder sur la rétine la douce caresse de l'émerveillement* » *(le Millionnaire)*. Il y a le frère transformé en émigrant pour ne pas tuer celle qu'il aime : la femme de son frère *(Marine)*. Et la mère qui attend le suicide inéluctable de son fils androgyne à la veille du conseil de révision *(le Secret)*. Et la haine de Matilde qui ne cessera de rappeler à son mari que c'est un autre qu'elle aime, dont il ne connaîtra jamais le nom : « *Ça vaut sans doute mieux, conclut-il, désespéré. Sinon le malheur serait complet* » *(le Silence)*. Et le condamné de droit commun qu'on veut régénérer et qui va subir « *des mois et des années d'une opiniâtre infiltration de vertu* » et qui, fidèle à lui-même, conçoit le grand projet de dévaliser une bijouterie le jour même de sa libération, quitte à désespérer l'assistant social, le directeur, l'aumônier, le juge *(Régénération)* !

Il y a enfin cette merveilleuse brève rencontre du médecin troublé par la trop belle étrangère, jeune, svelte, blonde qui va « *à moitié nue, sans crainte, confiante dans l'idée qu'il est aussi neutre et utile que les appareils qu'il manœuvre* », vêtu du tablier de plomb des radiologues pour mieux cacher l'orage intérieur qui le bouleverse *(la Consultation)*.

On sent à tout moment le frémissement de la chair et du vent, et la violence de ces braises masquées par les cendres. Découvrez ces joyaux lapidaires! Lisez Torga! Vous ne le regretterez pas.

NICOLE ZAND.

★ LAPIDAIRES, nouvelles de Michel Torga. Traduites du portugais par Claire Cayron. Editions de l'Equinoxe, 144 p., 54 F.

(1) Torga est le pseudonyme du docteur Adolfo Correia Rocha, toujours médecin à Coïmbra. *En franchise intérieure (Pages de journal 1933-1977)* est paru chez Aubier (voir *le Monde des Livres* du 27 août 1982). Une quarantaine de volumes (prose, poésie, théâtre) ont été publiés à compte d'auteur au Portugal.

Un grand romancier portugais réédité

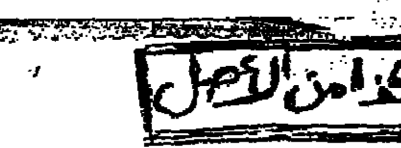
● ***Émule de Zola et de Flaubert***

ON connaît peu en France *José-Maria de Eça de* Queiros, ce romancier portugais qui domina pourtant, pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, l'histoire littéraire de son pays. Né à Povoa de Varzim, au nord de Porto, en 1845, il fut avocat à *Lisbonne*, directeur d'un journal d'opposition à Evora, puis sous-préfet dans la petite ville de Leiria, où il situa l'intrigue de son premier grand roman, d'inspiration naturaliste, — il disait « réaliste » — *le Crime du Père Amaro* (1875). La carrière consulaire le conduisit ensuite à La Havane, à Newcastle et à Bristol, où il se maria (1866). En 1888, il était consul à Paris, où il devait habiter jusqu'à sa mort. C'est dans son appartement de l'avenue du Roule, nº 38, à Neuilly, qu'il expira le 16 août 1900.

Eça de Queiros se passionnait pour la littérature française : c'était un disciple de Taine, un fervent lecteur de Hugo, de Balzac, de Flaubert, de Zola. On a voulu voir dans Luisa, l'héroïne du *Cousin Basilio* (1878), une sorte d'Emma Bovary portugaise. On a quelquefois reproché à l'auteur du *Crime du Père Amaro* d'avoir emprunté à Zola le thème du prêtre séducteur, assassin de l'enfant né de son péché. Or ce roman est antérieur à *la Faute de l'abbé Mouret*. Conteur fantastique dans *le Mandarin* (1880), composé en quelques jours dans une chambre d'hôtel à Angers, et humoriste dans *la Relique* (1887), Eça de Queiros est le créateur lucide d'une saisissante fresque de la vie portugaise de son temps, dominée par l'aristocratie et la haute bourgeoisie, chargée d'allusions autobiographiques : *les Maia* (1888).

Ce roman — son chef-d'œuvre — avait déjà été publié en français, sous le titre *Une famille portugaise*, par le Club bibliophile de France en 1956, puis sous son titre original par la Fondation Calouste Gulbenkian et les Presses universitaires de France en 1971. Il vient d'être réédité en deux élégants volumes par la Société des éditions portugaises (31, rue Gay-Lussac, 75005 Paris). Paul Teyssier, pour cette réédition, a revu et corrigé sa traduction. Elle est rigoureuse et raffinée. Ajoutons que l'éditeur annonce, pour paraître prochainement, d'autres textes, inédits en français, d'Eça de Queiros.

CLAUDE COUFFON.



ÉDUCATION

L'ouverture des négociations avec l'enseignement catholique est reportée après les municipales

Voici le texte intégral du communiqué de M. Savary :

« Le Comité national de l'enseignement catholique a fait connaître, le 10 janvier 1983, sa réponse officielle aux propositions pour l'ouverture de négociations que j'ai rendu publiques le 20 décembre 1982. Cette réponse, longue et argumentée, vient compléter et éclairer la déclaration de la Commission permanente de l'enseignement catholique du 21 décembre.

» Après avoir rappelé ses positions et l'interprétation qu'il donne aux propositions que j'ai faites, le Comité national énonce *« les conditions d'un dialogue possible »*. Pour ce faire, il indique quels seraient, à son avis, les grands objectifs à atteindre dans la réforme du système éducatif français, puis définit les points sur lesquels il souhaite obtenir des *« garanties explicites »* avant d'envisager de *« formuler des propositions »*. Enfin, et dans cette hypothèse, il précise sur quoi pourraient porter les propositions qu'il pourrait faire.

» Ce texte appelle bien des commentaires, tant dans l'interprétation erronée qu'il fait du texte ministériel que dans certaines convergences qui apparaissent au plan des grands objectifs et des perspectives du système éducatif français.

» *Cependant*, l'examen des conditions qu'il pose pour l'ouverture du dialogue diminue considérablement l'intérêt de la correction des erreurs et du constat des convergences. En effet, les six points sur lesquels sont demandées des garanties explicites sont l'objet même de la négociation proposée. Il tombe sous le sens qu'on ne peut pas demander les conclusions d'une négociation qui n'est même pas ouverte.

» La méthode retenue par le gouvernement s'efforce de donner un contenu concret et concerté au *débat sur l'évolution du système éducatif français* ; là où chaque partenaire campe sur ses principes, je me suis appliqué à proposer des modalités d'évolution qui tiennent compte de toutes les sensibilités, de tous les héritages et de tous les héritiers.

» Qu'on s'accorde ou qu'on s'oppose, chacun ne peut se limiter à énumérer des libertés. L'énoncé d'une liberté n'a de sens que si on décrit son contenu et la manière dont elle doit être vécue. C'est en engageant le dialogue sur les propositions qui permettent de la mettre en œuvre qu'on peut progressivement définir comment une liberté se construit sans porter atteinte à d'autres libertés.

» Tel est l'esprit de la démarche que le gouvernement a proposé aux différents partenaires du système éducatif.

Exploitation politique

» Le temps est venu de mettre un terme à la querelle scolaire ; l'opinion l'attend. Personne ne peut comprendre qu'on puisse refuser d'entrer dans une négociation, d'autant qu'on en connaît le caractère ouvert.

» Doit-on redire que pour l'ouverture des négociations il n'est demandé à aucun de ces partenaires de faire siennes les propositions qui en constituent la base de départ, mais seulement d'accepter d'en discuter dans un cadre organisé et selon un calendrier adapté à la complexité du problème ?

» La méthode et les objectifs sont inchangés, mais il reste que les conditons posées par le Comité national de l'enseignement catholique rendent impossible l'ouverture de négociations aux dates prévues.

» De plus, la déformation des propositions que j'ai faites et l'exploitation à des fins politiques immédiates recherchées par certains ne permettraient pas de commencer les négociations dans le climat de commune sérénité qu'elles requièrent.

» La rénovation de l'appareil éducatif est une œuvre de longue haleine ; elle est engagée et sera poursuivie. Les obstacles qu'elle rencontrera ne seront pas contournés mais franchis, dans le même esprit d'ouverture et avec la même méthode de concertation que ceux que j'ai fait prévaloir jusqu'ici.

Deux objectifs

» Dans la période qui s'ouvre maintenant il convient de s'assigner deux objectifs précis :

● D'une part, permettre aux partenaires qui le souhaitent de poser les questions, de demander les éclaircissements dont ils ont besoin, afin que le sens et le contenu de ce qui a été proposé ne soient pas mal interprétés, voire dénaturés ;

● D'autre part, et en tenant compte des réactions enregistrées, affiner le contenu des propositions pour qu'elles constituent une base plus large et plus précise avant négociation.

» Ainsi qu'il en va depuis dix mois en matière de concertation, les *questions qui* seront posées et les réponses qui y seront apportées ne procéderont pas d'échange de communiqués ou de déclarations publiques mais feront l'objet de contacts directs entre les partenaires et le ministère.

» *Quant au travail d'approfondissement des propositions*, il sera effectué par un groupe de travail *interne* à l'administration placé sous ma responsabilité et conduit avec une perpective de mise en œuvre partielle prenant ses premiers effets à la rentrée 1983.

» Ce délai devrait donner à tous les partenaires la possibilité de réunir les conditions d'un dialogue ouvert, éclairé et dégagé des contingences immédiates.

(Les intertitres sont de la rédaction du Monde.)

LES RESPONSABLES DE L'ÉCOLE JUIVE EN FRANCE REJETTENT LES PROPOSITIONS DE M. SAVARY.

Les responsables de l'école juive en France ont décidé de *« ne pas retenir »* les propositions de M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, sur l'avenir de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

Dans un communiqué, le Groupe de liaison de l'école juive, qui réunit le Fonds social juif unifié, les parents d'élèves, les directeurs d'école et les conseils d'administration des écoles juives, affirme avoir *« jugé nécessaire une étude approfondie »* du texte de M. Savary. Les responsables de l'école juive *« ont noté avec intérêt la volonté clairement exprimée par le président de la République et par le ministre de l'éducation nationale de ne rien imposer par la contrainte »*. Ils se déclarent *« convaincus de l'importance de voir préservées l'unité de la société française et la richesse que constitue la diversité de ses familles spirituelles.*

» Cependant, ils estiment que, dans leur forme actuelle, ces propositions, ainsi que le cadre juridique qu'elles impliquent, ne sauraient être retenues, car elles ne répondent pas aux besoins spécifiques et aux finalités de l'école juive, vecteur pour toute une communauté de son identité propre et de sa pérennité ».

Le grand rabbinat a rappelé que le prochain conseil supérieur rabbinique, qui doit se réunir le 26 janvier, sera *« entièrement consacré à l'étude du dossier de l'éducation, qui constitue pour la communauté juive la priorité des priorités »*.

Clarifications

(Suite de la première page.)

Cette tâche reviendra à un *« groupe de travail interne à l'administration »* placé sous la responsabilité du ministre. Sa composition reprendra celle des quatre groupes dont émanent les propositions ministérielles rendues publiques le 20 décembre. Ses travaux seront tout aussi secrets.

En revanche, et sans préjuger de l'éventualité de l'ouverture des négociations, le ministre ne cache pas qu'une mise en œuvre partielle des propositions approfondies faites par ce nouveau groupe de travail, pourra donner ses premiers effets dès la rentrée 1983. Les décisions pourraient porter sur les quelques convergences qui existent entre lui et le Comité national de l'enseignement catholique, notamment en ce qui concerne *« l'harmonisation de l'organisation du réseau scolaire »*.

Sur ce point précis, l'accord relatif des dirigeants de l'enseignement catholique ne porte que sur l'aspect de la carte scolaire qui concerne les ouvertures et fermetures de classe, et non sur une remise en cause de la liberté de choix des familles. Mais c'est déjà une bonne base de départ. Puisque dans le contexte actuel d'austérité économique M. Savary n'a jamais caché que la rentrée scolaire de 1983 ne pourra se faire dans les mêmes conditions que celle de 1982. De même, le budget de 1984 ne pourra ressembler à celui de 1983. En d'autres termes, il ne sera pas possible d'appliquer une politique de restriction financière à l'enseignement public en continuant de satisfaire, parce que c'est la loi, à toutes les demandes de créations de classes ou de sections dans l'enseignement privé.

Dans sa conférence de presse de rentrée, le 24 septembre, le ministre n'excluait pas l'éventualité de recourir à la voie réglementaire ou législative.

Diplomate, M. Savary donne, en définitive, à ses interlocuteurs l'occasion de le rencontrer pour s'expliquer, sans pour cela se déjuger, ni perdre la face.

CATHERINE ARDITTI.

Les réactions à l'avant-projet sur l'enseignement supérieur

Satisfaction nuancée ou refus quasi total

L'avant-projet de loi sur l'enseignement supérieur, rendu public le 6 janvier, et qui a recueilli l'approbation de nombreux présidents d'université (*le Monde* du 8 janvier), a été accueilli avec une satisfaction nuancée de quelques réserves par les syndicats d'enseignants et d'étudiants proches de la majorité. En revanche, le rejet est presque total dans les rangs de l'opposition.

Les responsables de deux syndicats d'enseignants proches de la majorité (1), qui avaient été déçus par les premières déclarations du ministre de l'éducation nationale, se félicitent de l'extension du champ d'application de la loi à l'ensemble des formations du *« service public de l'enseignement supérieur »*, qu'elles relèvent ou non du ministère de l'éducation nationale. Ils en approuvent les missions telles qu'elles sont définies dans le texte : équilibre de l'enseignement et de la recherche, complémentarité de la formation générale et professionnelle, qui devraient être désormais plus étroitement imbriquées. Enfin, parmi les points positifs de l'avant-projet, ces représentants syndicaux apprécient que tous les directeurs d'institut, y compris ceux des instituts universitaires de technologie (I.U.T.), soient désormais élus.

Mais d'autres dispositions de l'avant-projet sont considérées, par les mêmes responsables, comme *« encore floues, ambiguës ou négatives »*. La possibilité de sélection pour l'entrée dans le second cycle et le maintien du *numerus clausus* en médecine, le manque de précision sur la composition des trois instances remplaçant l'actuel conseil d'université, sont les principales sources d'interrogation. S'y ajoute l'inquiétude de ne trouver dans l'avant-projet aucune référence à la réforme des carrières, qui est l'une des principales préoccupations des universitaires.

La réaction de la Fédération nationale des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche est beaucoup plus négative : celle-ci *s'« élève vigoureusement »* contre un texte qui *« vise, par l'uniformisation des structures et la banalisation de l'enseignement, à niveler par le bas la qualité de l'enseignement supérieur »*.

Les organisations étudiantes font état des mêmes clivages. Les responsables de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF ex-Renouveau, dirigée par des communistes) apprécient les perspectives de démocratisation et de professionnalisation de l'enseignement supérieur, malgré quelques craintes quant au maintien de la représentativité étudiante et à l'importance des personnalités extérieures dans les instances dirigeantes des établissements. Ceux de l'Union nationale des étudiants de France indépendante et démocratique (UNEF-ID, animée par des trotskistes et des socialistes) préfèrent *« l'université de masse laïque et décentralisée »* définie dans l'avant-projet à l'autonomie et à la participation mises en œuvre depuis 1968. Ils réfutent aussi l'alternance et la possibilité d'une *« orientation autoritaire »*.

Le Collectif des étudiants libéraux de France (CELF, proche des jeunes giscardiens) prédit dans un communiqué la *« politisation »* de l'enseignement supérieur. Les responsables étudiants et enseignants de l'Union nationale interuniversitaire (UNI, antimarxiste) sont *« consternés »* par l'avant-projet de loi.

(1) Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) affilié à la Fédération de l'éducation nationale) et Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.).

DÉFENSE

ANCIEN CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

Le général Méry critique la « doctrine Rogers » et le projet de réorganisation de l'armée de terre française

Devant la commission de la défense de l'Assemblée nationale, qui l'a invité à s'exprimer dans le cadre des réflexions des députés sur la programmation militaire 1984-1988, le général Guy Méry, ancien chef d'état-major des armées, s'en est pris aux conceptions stratégiques du général Bernard Rogers, commandant suprême des forces alliées en Europe, et au projet de réorganisation de l'armée de terre française, exposé par le ministre de la défense, M. Charles Hernu.

Le général Guy Méry a émis des doutes sur la crédibilité de la « doctrine Rogers » (*le Monde* du 6 janvier), selon laquelle de nouveaux plans d'attaque soviétiques en Europe imposent le développement de nouvelles catégories d'armes classiques. Il a estimé que cette doctrine pouvait recéler un piège en favorisant le *« découplage »* – c'est-à-dire une dissociation des plans de défense – des États-Unis par rapport à l'Europe. Les États-Unis peuvent également, selon lui, en tirer argument pour inciter les États européens à s'approvisionner de plus en plus chez eux en s'appuyant sur leur avance technologique.

S'il est nécessaire de continuer à moderniser l'armement classique, a expliqué le général Méry, il est cependant inutile et certainement trop *dispendieux* de chercher à égaler les Soviétiques et de se lancer dans une course-poursuite avec eux.

D'autres faiblesses de l'OTAN portent, selon l'ancien chef d'état-major des armées, sur sa stratégie. *La doctrine de la réponse flexible* n'est justifiée que si l'on est le plus fort. Si l'inverse se produit, elle peut *devenir impossible à appliquer*. De plus, la tactique de la bataille de l'avant est techniquement critiquable même si l'on comprend que les Allemands y tiennent. En effet, elle donne, a indiqué le général Méry, un dispositif de combat filiforme, sans profondeur et qui n'est pas occupé en permanence, certaines unités devant venir parfois de plusieurs centaines de kilomètres.

Interrogé sur le projet de réorganisation de l'armée de terre française telle que M. Hernu l'a exposé au Conseil supérieur de l'armée de terre (*le Monde* daté 28-29 novembre, et des 7 et 16 décembre 1982), l'ancien chef d'état-major des armées s'est déclaré *surpris* de certaines des conceptions ainsi mises en avant et il a notamment critiqué la décision d'allonger la portée du missile Hadès.

La portée du missile Hadès

Selon le général Méry, l'emploi de l'hélicoptère, très efficace pour faire face à des percées blindées adverses, requiert deux conditions. Très vulnérable à l'artillerie et à l'aviation adverses, l'hélicoptère doit toujours se trouver au-dessus de nos propres troupes et disposer d'une bonne couverture aérienne. D'autre part, le regroupement des régiments d'hélicoptères, actuellement affectés aux corps d'armée, au sein d'une *force d'intervention rapide*, ne paraît pas au général Méry s'imposer, car il risquerait d'engendrer le développement *« parkinsonien »* d'un nouvel échelon intermédiaire de commandement.

Doutant que cette réorganisation ajoute un char ou un hélicoptère de plus au dispositif militaire français, l'ancien chef d'état-major des armées estime que l'important est de faire une nouvelle génération d'hélicoptères et de chars de combat.

A propos du missile nucléaire tactique Hadès qui commencera de remplacer le Pluton à partir de 1991, le général Méry a expliqué que l'Hadès, comme successeur du Pluton éloigné de la zone de combat avec l'ennemi, aurait suffi avec une portée de 250 kilomètres. *« Lui donner une portée de 350 à 400 kilomètres*, a expliqué l'ancien chef d'état-major, *ne peut être justifié que par des motifs politiques. »*

Sur le plan militaire, la question se pose alors de savoir sur quels objectifs tirer à cette distance. S'il s'agit des bases ou des dépôts adverses, les avions équipés du missiles A.S.M.P. (air-sol à moyenne portée) sont prévus pour cela et l'allongement de la portée de l'Hadès est une dépense inutile. Le lanceur sol-sol tactique ne se justifie que contre des objectifs mobiles, au contact avec un adversaire. *« On voit mal, dans ces conditions*, a ajouté le général Méry, *comment l'Hadès pourrait être dissocié du champ de bataille. »*

L'ancien chef d'état-major des armées a conclu qu'une armée de terre française de 315 000 hommes n'est pas excessive et que, si l'on veut réduire cet ensemble, on ne peut toucher aux unités de combat. En termes financiers, a-t-il expliqué, une réduction de 30 000 soldats du contingent ne représente que 10 hélicoptères modernes ou 40 chars. Une déflation d'une certaine ampleur atteindra également de nombreux sous-officiers et officiers. *« Or une loi de dégagement des cadres, dans les conditions actuelles du marché de l'emploi, serait beaucoup plus dramatique qu'il y a quelques années et elle porterait une atteinte sérieuse au moral de l'armée »*, a considéré le général Méry après avoir rappelé que la défense risquait, dans ces conditions, *« de perdre sur tous les tableaux »*.

SCIENCES

LES ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT A L'ÉTUDE ET A LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Des plans « super-ORSEC » à l'étude

Commentant les orientations et mesures décidées après examen, le 12 janvier, par le conseil des ministres, M. Haroun Tazieff, commissaire à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs, a dégagé les principaux axes de son action passée et future. D'une part, a-t-il indiqué, le commissariat a été créé *« parce qu'il manquait la vision de la catastrophe majeure »*. En particulier, les plans ORSEC *« sont de simples répertoires des moyens disponibles et ne peuvent faire front à un cataclysme majeur »*. Pour ce cas, il faut une coordination qui dépasse le cadre départemental, avec désignation d'un responsable unique par le premier ministre. Cette constatation a conduit au projet de plans *« super-ORSEC »* qui *« devront faire l'objet d'essais »*.

D'autre part, il manquait une coordination des diverses actions préventives, ce qui a d'ailleurs conduit le commissariat à s'intéresser à des risques qui ne sont ni majeurs ni toujours naturels. La plus importante est sans doute l'établissement de *« plans d'exposition aux risques naturels »*. Il existe actuellement des cartes de zones d'avalanches couvrant à peu près 600 000 hectares et aussi quelques cartes de risques sismiques.

Des groupes de cartographes et de spécialistes des différents risques ont au cours des derniers mois pratiquement défini les modalités techniques d'élaboration de ces plans. Leur coût de réalisation est estimé à environ 600 millions de francs sur dix ans qu'il faut comparer au milliard que coûtent chaque année les catastrophes non majeures.

M. Tazieff a expliqué que ces plans seront efficaces s'ils donnent naissance à des textes réglementaires précis et appliqués. Il a précisé qu'il y veillerait. *« Je n'ai pas vocation à être un gadget »*, a-t-il affirmé.

Une autre action importante est le débroussaillage des forêts pour réduire les risques d'incendie. Actuellement, le ministère de l'agriculture traite 2 500 hectares par an. Les actions pilotes qui ont été décidées ajouteront 4 000 hectares en 1983. L'objectif est de débroussailler et d'entretenir 200 000 hectares en dix ans (40 000 hectares brûlent en *moyenne chaque année*). *La* combustion des broussailles ou leur utilisation pour fabriquer du compost et du gaz de fermentation devrait, d'après M. Tazieff, rentabiliser l'opération.

M. A.

● *Les douze mille Britanniques* qui ont participé aux essais d'engins *nucléaires faits par la Grande-Bretagne* pendant les années 50 vont subir des examens médicaux pour *savoir s'ils ont contracté* des cancers ou des maladies dus à leurs expositions aux radiations. Ces examens devraient *permettre de savoir si, en* plus des cent cinquante militaires déjà recensés par les pouvoirs publics, des personnes civiles ou militaires souffrent ou ont été victimes de tels maux liés aux tirs nucléaires effectués en Australie et dans l'île Christmas, située dans la Pacifique. – *(A.P.)*.

AÉRONAUTIQUE

EN 1983 ET 1984

Les industries aéronautiques et spatiales pourraient traverser une « passe difficile »

« Le chemin que nous avons devant nous est étroit. Il ne faut pas, cependant, verser pour autant dans le catastrophisme. » S'exprimant, mercredi 12 janvier, au nom du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), le général Jacques Mitterrand, président de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), s'est voulu d'abord rassurant.

Dans le portrait chiffré qu'il a présenté de l'activité d'ensemble des quelque cent soixante sociétés de ce secteur, il n'a pas relevé de *« préoccupations majeures »* et fait remarquer que le chiffre d'affaires consolidé de la profession s'élevait à environ 50 milliards de francs (1) pour l'année écoulée, contre 44 milliards de francs en 1981. Sur ce total, la part des livraisons à l'exportation est de l'ordre de 30 % et le montant des prises de commandes s'est élevé à 58 milliards de francs – dont 44,5 milliards de francs à l'exportation – contre 52 milliards de francs en 1981. Dans le même temps, cependant, les commandes nationales sont tombées de 17 milliards de francs à 14,5 milliards de francs. Les effectifs de la profession ont, quant à ceux, enregistré une hausse légère, passant de 114 000 à 116 000 personnes.

Ce constat ne doit, toutefois, pas faire oublier que les industries aéronautiques et spatiales vont, comme cela est le cas pour la SNIAS elle-même (*le Monde* du 8 décembre 1982), se trouver dans une *« passe difficile »* pendant les années 1983-1984.

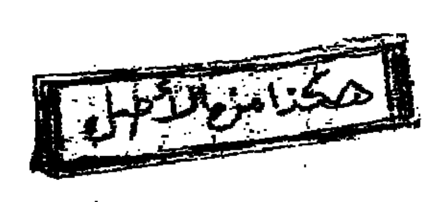
Pour passer cette période de morosité, dont on ne sait pas si elle durera dix-huit mois ou deux ans, mais que les industries *« devraient pouvoir supporter »*, le général Jacques Mitterrand estime que les pouvoirs publics et les patrons d'entreprises vont devoir rapidement donner un second souffle à la coopération européenne, lancer de nouveaux programmes et résoudre les problèmes techniques inhérents aux *« procédures d'aménagement du financement des ventes »* ; cela signifie qu'il convient de s'interroger sur la durée des crédits que l'on peut accepter, sur le montant des taux d'intérêt que l'on peut consentir et même sur les avantages du crédit bail dont Douglas et Boeing font, outre-Atlantique, bon usage pour certaines compagnies aériennes.

Tâches peu aisées, dans la mesure où il n'est guère aisé de prendre, en période difficile, des mesures sans toucher aux capacités à long terme de l'industrie aérospatiale.

La situation de l'emploi, si l'on en croit le général Mitterrand, devrait *« en principe être maintenue stable »* avec, pour les motoristes, des perspectives allant dans le sens d'une légère croissance et pour la SNIAS, par exemple, allant dans celui d'une légère réduction qu'un aménagement du temps de travail permettrait d'absorber.

J.-F. A.

(1) Ces chiffres ne sont que des évaluations, le bilan précis des activités de ce secteur ne devant être achevé que dans les prochaines semaines.



Le Monde

régions

Bretagne

Deux chalutiers font naufrage : douze victimes

Une enquête va être ouverte par l'administrateur des affaires maritimes de Concarneau, le port d'où a appareillé le chalutier *Cité-d'Aleth*, qui a sombré avec dix hommes à bord au large des côtes sud de l'Irlande, le mercredi 12 janvier. Un seul corps a été retrouvé.

Ce naufrage, qui est un des plus graves dans le monde de la pêche depuis de très nombreuses années, a jeté la consternation en Bretagne, d'autant que le même jour un autre chalutier, plus petit, a, lui aussi, été victime d'une avarie dans l'Atlantique, faisant deux victimes (un mort, un disparu).

M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, devait annoncer ce jeudi l'accélération des travaux de la commission sur la sécurité à bord des navires de pêche, constituée il y a quelques mois.

De notre envoyée spéciale

Brest. — A Concarneau, on ne comprend pas. C'est invraisemblable. « *C'était un bon bateau, bien entretenu, un bon équipage.* » La patronne du Café de la Forge le sait bien, son « *mari faisait les révisions à bord, les deux moteurs étaient neufs* ». Un bateau de 33 mètres ne peut pas disparaître alors que la mer, « *houleuse dans le coin* », n'était pas pire que d'habitude et qu'aucune tempête n'avait été annoncée.

« *Des filets se sont-ils pris dans l'hélice ?* » ; « *Des panneaux de cale sont-ils restés ouverts ?* » ; « *Ont-ils accroché quelque chose, au fond ?* » « *Le premier bateau qui aurait pu porter secours était à quatre heures de route. Et quatre heures, c'est long...* » Chaque année, les pêcheurs laissent en mer quelques-uns des leurs. Mais voilà bien longtemps que « *tout un équipage n'avait disparu...* ». — M.-C. R.

Les risques du métier

Il y a la mort normale, presque logique, celle qui fait suite à la vieillesse. Il y a la mort-hécatombe et révoltante, celle qui fauche sur l'autoroute des dizaines d'enfants, endormis dans un autocar, par une nuit d'été. Il y a les suicides et les crimes, et les échecs de la médecine.

Mais il existe aussi une mort banale, celle que trop de gens assimilent facilement aux « risques du métier ». Le naufrage du chalutier Cité-d'Aleth et d'un autre bateau de pêche breton le même jour s'inscrit dans cette catégorie de drame.

Chacun des dix membres de l'équipage du Cité-d'Aleth a droit à autant d'hommages et de sollicitude nationale qu'un grand poète, qu'un grand artiste ou qu'un politicien célèbre qui disparaît. Son métier était dur et sans doute l'exerçait-il parfois avec une excessive témérité, mais toujours avec fierté.

En cette époque, où l'on parle tant d'unité et de solidarité nationales, ne serait-il pas souhaitable que les Français — en majorité des « terriens » — tournent leurs regards vers les gens de mer et leurs métiers, qu'ils ne connaissent, la plupart du temps, que sous les couleurs chatoyantes des vacances d'été ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.

A PROPOS DE...

LES OBJECTIFS DE LA S.N.C.F.

Comment éponger 12 milliards de déficit ?

Le changement de statut de la S.N.C.F., le 1er janvier dernier, n'a pas réglé d'un coup de baguette magique toutes les difficultés de la société nationale. En particulier, le nouvel établissement public hérite de la situation financière catastrophique de l'ancienne société d'économie mixte. Son président, M. André Chadeau, a révélé, mardi 11 janvier, qu'en dépit d'une augmentation de ses recettes de 11,5 % (+ 20 % pour les voyageurs, + 6 % pour les marchandises) et de 25 milliards de francs de subventions et de compensations de l'Etat, la S.N.C.F. avait terminé l'année 1982 avec une perte d'exploitation de 5 milliards de francs (2,2 milliards en 1982).

Ces 5 milliards représentent approximativement le montant des frais financiers imposés à l'entreprise du fait d'un endettement à moyen et à long terme, qui atteint 50 milliards de francs. Il est donc évident que sa mauvaise santé tient à des raisons plutôt structurelles que commerciales, son capital insuffisant et la passivité financière de l'Etat l'ayant contrainte, dans le passé, à recourir de manière systématique à des emprunts ruineux sur les marchés français et étrangers pour payer des investissements très lourds. Mais ces investissements étaient justifiés par la modernisation du réseau et du matériel (ils atteindront cette année 8 170 millions de francs pour les autorisations d'engagement et 9 384 millions pour les crédits de paiement).

La perpétuation d'une telle situation étant exclue par les pouvoirs publics comme par M. Chadeau, la solution la plus simple et la plus radicale eut consisté pour l'Etat, devenu unique actionnaire, à éponger d'un coup les quelque 12 milliards du déficit cumulé. Mais l'échéance se révélait particulièrement mal venue à un moment où le gouvernement entend prôner la rigueur budgétaire. Toute l'année 1982 se passa donc dans la recherche de solutions plus ou moins indolores pour le bailleur, lequel ne se serait pas trouvé fâché d'associer la S.N.C.F. à sa propre responsabilité. Faute de solution miracle dans les délais, la loi d'orientation des transports, intérieurs qui définit le nouveau cadre de l'exploitation des chemins de fer français, ne retint que la nécessité d'un assainissement progressif des finances de la S.N.C.F. Elle renvoyait prudemment les modalités au cahier des charges et au contrat de plan qui constitueront désormais les « bibles » de l'établissement public.

Or aujourd'hui, l'heure d'élaborer ces deux documents est arrivée. Et il semble qu'on ait encore quelque hésitation devant les choix qui s'offrent. M. Chadeau préconise une formule qui assurerait « *un retour progressif à l'équilibre des comptes* » : la création d'une caisse d'amortissement qui déchargerait la S.N.C.F. d'une partie de sa dette et étalerait l'effort budgétaire demandé à l'Etat sur quinze à vingt ans. Le même dispositif avait déjà permis d'éponger les dettes des anciens réseaux privés lors de la prise de participation majoritaire de l'Etat dans les chemins de fer en 1937.

Mais ce qui compte dans l'esprit des dirigeants de la S.N.C.F. c'est de faire vite, car le temps qui passe alourdit la facture. Et M. Chadeau, à cet égard, a lancé un avertissement : « *Les résultats de 1983 dépendront de la date d'application des nouvelles dispositions du cahier des charges et du contrat de plan.* »

JAMES SARAZIN.

Lorraine

Le conseil régional accorde à trente fonctionnaires un statut original et « attractif »

De notre correspondant

Metz. — La Lorraine vient de se doter d'un corps de trente fonctionnaires régionaux, promus officiellement mardi 11 janvier à Metz par M. Jean-Marie Rausch, sénateur et maire de la ville et aussi président (U.D.F.) du conseil régional. Cette initiative, la première en France, a, en raison de son originalité, retenu l'attention de nombreux présidents de conseils régionaux, de la majorité et de l'opposition. Ces nouveaux fonctionnaires bénéficient d'un statut reconnu par les pouvoirs publics et qui leur est propre.

L'intérêt essentiel de ce statut général du personnel de la région Lorraine est double. « *Il permet d'une part au conseil régional de pouvoir recruter, au plus niveau de la fonction publique et du secteur privé, des hommes ou des femmes compétents et aussi de leur assurer une sécurité* », a souligné M. Rausch.

La définition du poste de « chargé de mission » est particulièrement révélatrice. Ce grade est en effet accessible par la voie du recrutement externe, aussi bien pour les titulaires d'un doctorat d'université qu'aux anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration ou aux ingénieurs des grandes écoles, mais également à la promotion interne (un fonctionnaire du bas de l'échelle pouvant progressivement gravir les échelons vers les postes les plus importants). Ce dernier point constitue aux yeux de M. Dominique Schmitt, directeur général des services de la région, « *le garant absolu de motivation des agents* ».

Deux hommes viennent d'être nommés à cette fonction : M. Frédéric Niedzielski, ancien administrateur au Parlement européen et actuellement chef de cabinet de M. Rausch et M. Jean-Pierre Huet, docteur d'Etat en sciences économiques, ayant aujourd'hui la charge du *développement économique*. D'autre part, le statut adopté à l'unanimité par l'assemblée régionale rend attractifs les postes de fonctionnaires régionaux. Il prévoit en effet des « passerelles à double sens », non seulement avec les grands corps de l'Etat, *mais aussi avec les corps* de fonctionnaires départementaux ou communaux. Cette action destinée à combler un vide juridique, selon M. Rausch, s'inscrit dans le cadre de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 qui a transféré le pouvoir exécutif aux présidents de conseils régionaux.

Mais, au-delà des textes, il y a l'esprit dans lequel cette équipe de nouveaux fonctionnaires travaille déjà. M. Schmitt l'a défini en quatre mots : responsabilité, qualification, décloisonnement et confiance.

JEAN-LOUIS THIS.

[L'initiative de la Lorraine n'est pas unique en France. La région Bourgogne (le conseil régional est présidé par M. André Billardon, député P.S. de Saône-et-Loire) a mis en place, pour ses fonctionnaires, un statut comparable.]

DEVANT LES ÉLÈVES DE L'ENA

M. Gaston Defferre précise les quatre prochaines étapes de la décentralisation

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a donné, le 12 janvier, *devant les élèves de l'École nationale d'administration* (ENA), des précisions sur le calendrier de la décentralisation au cours des prochains mois.

La deuxième partie de la loi sur le transfert des compétences sera examinée *par le Parlement au printemps*. Les textes d'application de la loi du 2 mars 1982, « droits et libertés », auront tous été définitivement publiés avant la fin janvier, soit dix *mois après la promulgation* de la loi.

D'autres textes sont en cours d'élaboration et quatre d'entre eux devraient être déposés avant l'été sur le bureau du Parlement.

Les uns portent sur le statut des hommes qui sont appelés à mettre en œuvvre la décentralisation et qui sont la clef de la réussite de la réforme. Il s'agit du projet de loi sur le statut du personnel et du projet sur le statut des élus qui définira les conditions d'exercices des mandats locaux.

Les deux autres textes portent, *l'un sur la coopération intercommunale*, destiné à assouplir les régimes existants, notamment dans les districts, tout en encourageant la coopération, l'autre sur la participation des citoyens à la vie locale. Cette loi permettra d'étendre à l'ensemble *des communes plusieurs des dispositions* sur l'information et la concertation adoptées pour les grandes villes : Paris, Lyon et Marseille.

A plus long terme, deux autres textes seront présentés au Parlement : le premier tirera les conclusions du rapport Debarge (1) sur le cumul des mandats. Le second portera sur les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales et consolidera les dispositions financières contenues dans les premiers textes votés. On précise au ministère de l'intérieur qu'on pourrait, par exemple, envisager de globaliser et de regrouper les différents concours de l'Etat aux collectivités locales : dotation globale de fonctionnement (D.G.F.), dotation globale d'équipement (D.G.E.), dotation de décentralisation, fonds de compensation des charges de la T.V.A.

(1) *Le Monde* du 4 juin 1982.

Franche-Comté

Le jumelage avec le Val d'Aoste soulève la question de la « politique étrangère » des régions

De notre correspondant

Besançon. — Le gouvernement italien n'est pas favorable au jumelage du Val d'Aoste avec la Franche-Comté. Le 5 septembre dernier, une délégation franc-comtoise conduite par M. Edgar faure, président (U.D.F.) du conseil régional, avait été reçue par les autorités valdotaines et un protocole de jumelage avait été signé.

L'accord devait être officialisé le 18 janvier à Besançon, à l'occasion d'une cérémonie à laquelle devaient participer les élus valdotains.

Le gouvernement de Rome renâcle, car il voit dans cet acte (auquel la Franche-Comté accorde un intérêt culturel certes, mais surtout économique) une nouvelle manifestation d'un courant autonomiste qui mettrait en cause l'intégrité du territoire italien.

Il est vrai que l'Union valdotaine revendique une révision du statut spécial accordé en 1948 à cette région francophone de la péninsule et que le président de ce parti entend que le Val d'Aoste « *progresse sur la voie de l'autonomie vers un fédéralisme européen* ».

Préoccupation à laquelle M. Edgar Faure avait paru répondre début septembre en déclarant : « *Il faut concevoir l'Europe comme une Europe des régions.* » Le président du conseil régional de Franche-Comté avait cependant ajouté : « *sans nier bien sûr l'entité nationale...* ». Si la réaction de Rome n'a pas paru surprendre les élus valdotains, elle a « *légèrement amusé* » M. Edgar Faure, qui considère que « *ce jumelage ne menace en rien l'Etat italien dont l'attitude relève de la brimade* ».

Le président de l'assemblée régionale du Val d'Aoste, pour sa part, a fait savoir qu'il en référerait à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, au bureau du Parlement européen et à la Conférence européenne des pouvoirs locaux.

D'ailleurs, le 12 janvier, au cabinet du conseil régional de Franche-Comté, on s'efforçait de réduire la portée de l'incident en indiquant qu'il ne s'agit pas vraiment de jumelage mais d'un « *protocole d'échange* », comme la Franche-Comté souhaite en établir avec divers pays ou contrées francophones dont le Québec. On faisait remarquer qu'il ne s'agit que d'étendre au niveau d'une région une pratique admise entre villes. Besançon est d'ailleurs déjà, depuis plusieurs années, jumelée avec Pavie.

Pour sa part, M. Jean-Marie Bressand, président-délégué de la Fédération mondiale des villes jumelées et qui, habitant Besançon, a pris une part active à l'établissement des relations privilégiées entre le Val d'Aoste et la Franche-Comté a, lui aussi, l'intention de saisir les instances européennes de cette affaire.

CLAUDE FABERT.

Incident mineur

[Notre correspondant en Italie, Philippe Pons, nous indique que les autorités de la région du Val d'Aoste sont pour le moins étonnées de l'interprétation qui est donnée en Franche-Comté du différend qui les oppose au gouvernement de Rome. L'incident est mineur. Il est simplement reproché par Rome aux autorités régionales d'être allées un peu trop loin dans le texte annexe au protocole d'accord de coopération entre le Val d'Aoste et la Franche-Comté, rédigé en septembre, et qui prévoit notamment le jumelage de deux vallées.

Dans le communiqué, les deux délégations lançaient « *le plus pressant* » appel à « *toutes les collectivités locales et régionales de l'Europe et du monde* » pour obtenir des gouvernements et des Nations unies « *une réduction progressive et contrôlée jusqu'à l'interdiction et la suppression des armes de destruction massive* » et « *des armes conventionnelles* ». Ce texte a provoqué l'irritation de Rome, car certaines régions ont tendance à vouloir mener une « *politique étrangère* » dépassant leur compétence. C'est pourquoi a été introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle pour faire reconnaître le caractère inconstitutionnel d'une telle initiative et dissuader en quelque sorte d'autres régions d'en faire autant. Mais ce n'est en rien le jumelage qui est en cause.]

CARNET

Naissances

— Claude et Georges CLUIS ont la joie de faire part de la naissance de leur quatrième petit-enfant,

Michael,

à Marseille le 29 décembre 1982, chez Peggy et Renaud CLUIS.
1, rue des Flots-Bleus à Marseille.
21, rue Ruhmkorff, Paris-17e.

Adoptions

— Aline et Gérard DELACOUR, Moïra et Roman,

ont la joie d'annoncer l'arrivée à leur foyer de

Sarah-Maïa,

née le 6 novembre 1982 au Honduras.

138, avenue de Suffren,
75015 Paris.

Décès

— M. Yvan Chauviré et Mme, née Barrès, et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BARRÈS,

survenu à Chambéry le 6 janvier 1983.
30, rue de la République,
94160 Saint-Mandé.

— Mme le docteur M.-H. Bouillard,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Robert Galand,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Georges Bouillard,
M. et Mme Dubois,
leurs enfants et petits-enfants,
Amis et alliés,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Maurice BOUILLARD,
née Marcelle Bordereau,

le 4 janvier 1983 dans sa quatre-vingt-quinzième année.
Les obsèques ont eu lieu le 6 janvier 1983 dans l'intimité en l'église Saint-Germain à Falaise.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Une messe sera dite à son intention le samedi 5 février, à 11 heures, à l'église Sainte-Marie des Batignolles, Paris-17e.
Dr Bouillard,
4, rue Mariotte, Paris-17e.

— Mme René Benoist-Lucy,
ses enfants et petits-enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme Yves CHATAIGNEAU,
née Madeleine Boisnier,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,
survenu le 9 janvier 1983 dans sa quatre-vingt-huitième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine.
23, rue de l'Eglise, 92200.

— M. le docteur Assus André,
Mme le docteur Assus Marguerite, née Cottin,
M. Garnier-Euziol Claude,
Mme Cottin-Euziol Georgette, née Cottin,
M. Cuenat Jean et Mme Cuenat Gabrielle, née Cottin,
Leurs enfants,
Leurs petits-enfants,
Les familles Lecucq et Cottin,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme COTTIN Céline,
née Lecucq,

survenu dans sa quatre-vingt-sixième année.

— Mme Charles Daloz,
M. et Mme Jean-Pierre Daloz
et leur fille,
Mme Françoise Daloz et sa fille,
Les parents et amis de la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles DALOZ,
directeur honoraire de C.E.G.,
officier
dans l'ordre des Palmes académiques,

survenu à Meussia, le 9 janvier 1983.
Les obsèques civiles ont eu lieu à Meussia, le 11 janvier 1983.

— Le colonel et Mme Pierre Decaillot
et leur fils,
M. et Mme Philippe Decaillot
et leur fille,
Mme Marie-Antoinette Finnigan-Decaillot
et ses enfants,
Mme Agnès Valduga-Decaillot
et ses filles,
ses enfants,
Le colonel Henri Brenac, son frère,
Les familles Decaillot, Brenac, Chrestien du Souchay et Neballe,
ont la douleur de faire part du décès le 10 janvier 1983, dans sa soixante-treizième année, de

Mme Maurice DECAILLOT,
née Elizabeth Brenac.

Les obsèques ont eu lieu, dans l'intimité le 12 janvier aux Essarts-le-Roi.
62 Petinello,
20166 Pietrosella.
32, allée Pasteur,
78690 Les Essarts-le-Roi.
61720 RR1 Downs (Illinois) U.S.A.
1, rue de Belgique,
54500 Vandœuvre.
5, rue des Roses,
92260 Fontenay-aux-Roses.

— Mme Feneyrou René, son épouse,
Ses enfants, sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René FENEYROU,
premier juge d'instruction
au tribunal de grande instance de Paris,

pieusement survenu le 3 janvier 1983.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à Cruéjouls (Aveyron).
Cet avis tient lieu de faire-part.
51, boulevard Auguste-Blanqui,
75013 Paris.

— Cholet.
Hubert Nivet
Et les familles Nivet-Goubeau,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Solange NEPVEU,

survenu dans sa soixante-neuvième année.
L'inhumation a eu lieu le mardi 11 janvier dans l'intimité familiale.
16, rue de Roussel,
49300 Cholet.

— Les obsèques du

docteur S. ROSEMBLUM,

auront lieu le mardi 18 janvier, à 14 heures, porte principale du cimetière parisien de Pantin, 164, avenue Jean-Jaurès, Pantin.

Communications diverses

— L'Association du personnel de l'UNESCO organise une soirée de gala au profit de son fonds d'entraide, le 14 janvier 1983, à partir de 20 h 15, dans la grande salle de spectacle — palais de l'UNESCO — 7, place de Fontenoy à Paris-7e.
Ce gala comprendra un spectacle en deux parties auquel participeront des vedettes de nom international, puis une soirée dansante.
Participation : 100 F.
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au secrétariat de l'Association.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

— Université Paris-V (René-Descartes), vendredi 14 janvier, à 8 h 30, salle Louis-Liard, M. Manuel Castells : « Changer la ville ; éléments pour une théorie sociologique des mouvements sociaux urbains ».

— Université Toulouse-II, vendredi 14 janvier, à 14 heures, salle du Château, M. Jean Lamore : « José Marti et l'Amérique ; recherches sur la formation et le contenu de l'idée de Mestra America chez José Marti (1853-1895) ».

— Université Paris-I (Panthéon-Sorbonne), vendredi 14 janvier, à 14 h 30, amphithéâtre Descartes, M. Paul Oudart : « Les grandes villes et la couronne urbaine de Paris de la Picardie à la Champagne ».

— Université Paris-X (Nanterre), samedi 15 janvier, à 9 h 30, salle des Actes (bât. F), M. Louis Travadel : « Des états fiscaux de la sylviculture française et des subsides du Fonds forestier national ».

— Université Paris-IV (Sorbonne), samedi 15 janvier, à 14 heures, salle Louis-Liard, Mme Marie Semon : « Les femmes dans l'œuvre de Léon Tolstoï ; romans et nouvelles ».

— Université Paris-IV (Sorbonne), samedi 15 janvier, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, Mme Colette Daube : « Ronald Firbank 1886-1926 : l'homme et l'œuvre ».



Le Monde

culture

THÉATRE

« UN GRAND AVOCAT », de H. Denker

L'introuvable sorcière

*Robert Hossein s'installe au Théâtre Mogador, fidèlement remis à neuf (*le Monde *du 26 août 1982). Les peintures sombres, les ors, les chérubins en médaillons, les feuilles d'acanthe, tout est là, et l'on peut s'asseoir sur les fauteuils rouges sans risquer de tomber. Le rock, qui avait succédé à l'opérette, cède la place au théâtre à thèse.*

Dans le grand et beau théâtre Mogador, remis à neuf, avec des installations techniques de pointe, par Fernand Lumbroso, Robert Hossein présente une pièce américaine de Henry Denker, *Un grand avocat.*

A New-York, dans la période McCarthy et de chasse aux sorcières, un journaliste qui a le danger rouge pour idée fixe se met à prendre à parti, dans ses articles, un autre journaliste, ancien correspondant de guerre. Celui-ci fait appel aux soins d'un avocat réputé. La pièce de Henry Denker nous fait assister aux séances du procès, aux interrogatoires serrés des témoins, aux joutes des avocats adverses. Cette œuvre, mineure, traduite par Pol Quentin, nous apporte des informations assez curieuses sur les procédés du maccarthysme et sur des détails de la justice américaine, très différente de la nôtre.

Paul Guers joue le journaliste diffamé avec son aisance, sa simplicité, sa précision habituelles. Jean Topart a cherché, pour figurer le journaliste méchant, des solutions originales, un calme souriant chronique qui camoufle l'aliénation. Roger Hanin interprète le « grand avocat » avec une fine énergie, face à l'avocat de la partie adverse, excellent lui aussi, Gabriel Cattand. Michel Beaune, Hubert Noël, Yolande Folliot, douze autres acteurs sont là aussi, et Robert Dalban, fidèle compagnon du metteur en scène.

La vision et l'audition de ce spectacle sont un petit peu gênées par une paroi d'étamine tenue entre la scène et la salle, qui rend les visages et les voix moins nets, et par un jeu de micros disposés çà et là sur la scène, qui font que l'intensité des voix n'est pas égale, mais la mise en scène de Robert Hossein saisit avec subtilité le climat spirituel de cette situation politique.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Mogador, 20 h 30.

VARIÉTÉS

Robert Charlebois à l'Olympia

Quand, à la fin des années 60, Robert Charlebois fait sa première apparition dans cette salle de l'Olympia qu'il chante aujourd'hui dans une chanson un peu à la manière de *Moi, j'aime le music-hall* de Charles Trenet, il est le précurseur de tout un courant de la chanson québécoise et il met la langue française en accord avec le rythme du rock. Le besoin d'espace et de mouvement qui anime Charlebois, son imagination, son goût des instantanés de la vie mais aussi des images renouvelées, multipliées comme dans une mosaïque, ont poussé le chanteur et poète dans une aventure sans doute moins baroque qu'autrefois mais où il y a toujours une certaine folie, une volonté de surprendre et de séduire.

Superdoué et professionnel jusqu'au bout des ongles, Robert Charlebois participe d'abord à un jeu où se développent sa fantaisie, son goût de la parodie et de l'ironie, sa puissance et sa tendresse, son envie de fabriquer des mots (« *les taux d'intérêt sont funkylastiques* »), de se mettre en scène, de se découvrir un nouveau masque, un déguisement inédit. Ce qui frappe à l'Olympia où il chante deux heures durant jusqu'à la fin de la semaine, c'est sa nouvelle vigueur physique, son moral à tout casser. Accompagné par une petite formation française (Michel Valy à la basse, Clément Bailly à la batterie, Jean-Michel Kajdan à la guitare, Dominique Perrier et André Hervé aux claviers, Michel Gaucher au saxophone), Robert Charlebois joue de l'humour ou de la confidence, ramène quelques personnages anciens comme Joe Finger's Ledoux, s'amuse de lui-même et s'évade naturellement dans un rock'n'roll simple et efficace.

L'ensemble du show est mené avec une sorte de spontanéité chaleureuse, de simplicité et de bonheur éclatant. Avec, toujours présent, un regard vif et attentif. Et la malice de celui qui n'a pas perdu son enfance ou plutôt qui a su la rattraper.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ *Olympia, 20 h 45.*

Simone Bartel au Théâtre de Paris

Dans la petite salle du Théâtre de Paris, dans le décor blanc à peine voilé de la *Fuite en Chine,* Simone Bartel se donne une allure de statue d'argile, délibérément neutre, avec des mouvements économes. Tout est dans la voix, dans ses émotions, ses violences, ses brisures. Elle ne parle pas d'elle, elle se sert de Brecht, Aragon, Caussimon, Montéhus, Jean-Baptiste Clément – entre autres – pour chanter son regard sur l'humanité, sur la peur, la misère, l'amertume, la résignation, la révolte, la guerre. Sur l'indéracinable plaisir de vivre. Des chansons dites « à texte » qui se relient comme les épisodes d'une histoire toute simple, universelle.

Simone Bartel parle en son nom, sans pathos, avec sa sensibilité de femme courageuse, généreuse, dans la tradition des diseuses rive gauche, à contre courant des outrances ultra-spectaculaires et des tonitruances sonorisées. La mise en scène est inexistante et le répertoire un peu trop uniforme, mais il y a une sincérité qui touche juste, et il y a sa voix, sûre, subtile. Simone Bartel sait chanter, chante vraiment, c'est devenu une rareté.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre de Paris, petite salle, 18 h 30.

MUSIQUE

RÉOUVERTURE DU THÉATRE DE LA VILLE

Le Schubert essentiel du Quatuor Brandis

L'équipe du Théâtre de la Ville est enfin revenue chez elle, ce mardi 11 janvier, après l'incendie qui avait ravagé la scène il y a presque un an. « Une équipe formidable, » *disait Jean Mercure, qui lui-même a tenu à bout de bras son théâtre meurtri pendant de longs mois, organisant la « résistance », maintenant ses spectacles et les transportant partout où c'était possible.*

Somptueuse réouverture que cette reprise des concerts de 18 h 30 (une des grandes réussites de Mercure) avec un programme Schubert par le Quatuor Brandis, issu de la Philharmonique de Berlin. La merveilleuse opulence sonore de cet instrument à seize cordes, où chaque note ressort et se fond dans une polyphonie aux phrasés de lumière et de plénitude, l'égale déjà aux plus beaux ensembles. Mais ses interprétations ont de plus une densité particulière. Dans le Quartettsatz *et le quatuor* la Jeune Fille et la Mort, *on notait comme une sorte de refus d'un expressionnisme trop pathétique, une grande retenue, une « réflexion » et un calme profonds qui n'excluaient pas l'intensité. Le sentiment intime transparaissait à travers une perfection instrumentale qui est l'exactitude ce qu'est le poème à la versification. Un Schubert moins visionnaire qu'essentiel.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Le Quatuor Brandis rejouera Schubert les 13 et 15 janvier, et la *Sérénade italienne* de Wolf et le *Douzième quatuor* de Beethoven le 14 janvier (18 h 30).

Après l'incendie

Dans le « nouveau » Théâtre de la Ville, tous les lieux ouverts au public et demeurés intacts après l'incendie du 31 janvier 1982 ont simplement fait toilette (sols, murs et fauteuils vêtus de neuf), de l'autre côté du nouveau rideau de fer de 12 tonnes, il y a eu une véritable métamorphose des installations scéniques entièrement détruites. La mairie de Paris et les progrès de l'électronique ont permis la réalisation d'un projet rêvé depuis longtemps par l'équipe technique pour l'univers scénique.

Le Théâtre de la Ville aura des installations perfectionnées et « personnalisées » grâce à l'expérience acquise ces dernières années. Un cintre « sur mesure », pour répondre aux impératifs de l'alternance, des programmes multiples et des changements-express de décors entre les spectacles de 18 h 30 et de 20 h 30, *a été exécuté.*

Les 61 nouveaux élévateurs de scène, plus puissants et dotés de mémoire, se déplaceront par système informatique. Le jeu d'orgue électronique (750 circuits au lieu de 200 précédemment), déjà adapté à de futurs perfectionnements, est relié par téléphone, pour dépannage, à l'ordinateur central du constructeur suédois. La Neve 5116, console capable de répondre aux exigences de toutes les sonorisations des spectacles, et des haut-parleurs volants ont remplacé l'installation qui datait de la construction du théâtre. Enfin, une régulation électronique de la climatisation la rendra plus agréable aux spectateurs. Et la sécurité, expérimentant des normes nouvelles d'efficacité, ne compte pas moins de 350 détecteurs de fumée !

Rappelons que le Théâtre de la Ville a donné 5 278 représentations au cours des quatorze saisons écoulées.

L'ORCHESTRE PROVENCE-COTE-D'AZUR

Un excellent style

Créé il y a six ans et rattaché en 1979 à la ville de Cannes, l'Orchestre régional de Provence-Côte-d'Azur fait preuve d'une grande activité et offre chaque année une centaine de concerts à son vaste territoire, avec de nombreuses incursions à l'étranger. Il est actuellement en Ile-de-France, où il a déjà présenté un difficile programme de musique contemporaine, au forum de la création de l'IRCAM, et un concert classique, salle Gaveau, qui permettait de mieux apprécier ses qualités.

Son chef, Philippe Bender, lui a incontestablement donné un excellent style, et la Symphonie n° 104, *de Haydn respirait largement avec une sorte de vie et de grandeur pleine de bonhomie. Ce n'est pas si simple avec une « formation Mozart » (trente-neuf musiciens) que d'obtenir cette cohésion et cette qualité instrumentale, même si les cordes françaises restent un peu pâles et rêches dans le répertoire classique autrichien.*

L'orchestre se montrait aussi à l'aise dans le Concerto pour clarinette *d'Aaron Copland, œuvre bien venue et plaisante, qui débute dans un lyrisme discret et heureux, se poursuit par un allegro très Stravinski néo-classique et s'achève en une fantaisie syncopée de comédie américaine ; Michel Lethiec y fit une belle démonstration, tout son corps mis en branle produisant un son riche et prenant dans la première partie, puis de brillantes saillies d'une virtuosité échevelée.*

L'interprétation du Concerto pour violon *de Mendelssohn par Maurice Hasson avait paru auparavant plus raide et grise, quelque peu maniérée dans les phrasés et parfois exagérée dans les nuances, malgré un indéniable brio déjà fort apprécié dans le* Concerto pour deux violons *de Bach, où cependant l'on était plus sensible à la sonorité et au style d'Olivier Charlier, plus souple, colorés et bondissants.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ L'Orchestre de Cannes-Provence-Côte-d'Azur jouera à Maisons-Alfort le 14, à Athis-Mons le 15 et à Évry le 16 janvier (ce dernier concert à 16 heures).

CINÉMA

FILMS ET MUSIQUES DU MONDE

Un festival des genres

« Un fou sensuel est arrivé et a mis le chaos dans la ville ». Traversé de phrases énigmatiques comme celles-ci, baigné d'une lumière douce et enflammée – quelle lumière ! une irradiation lumineuse plutôt, qui semble sortir de la terre, de l'ai, des plantes, de l'esprit même des Fous de Dieu, les Bauls, ces chanteurs mendiants qui parcourent les villages du Bengale exaltant la relation amoureuse, – le film de Georges Lumeau, *le Chant des fous,* ne donne pas la signification secrète de cette mystique : la Libération à travers la jouissance est aussi une quête rituelle jalonnée d'épreuves. Mais il fait vivre le quotidien simple, le voyage à pied, en train, sur des camions surchargés, avec la poussière, les paysages, la crasse, le mouvement, tout ce qui disparait justement quand on assiste à un concert de « musiques traditionnelles » des mêmes artistes musiciens.

A Radio France, il y a un peu plus d'un an (en juin 1981 précisément) on a vu ces « Fous de Dieu », concert *inoubliable, un des plus* beaux auquels on ait pu assister en *ce domaine. La salle avait été touchée* par la grâce sensuelle de ces *étranges « mendiants ». Le film de* Luneau permet de mesurer tout ce *qui se perd dans l'abstraction d'une* scène vide, sans ces arbres formida*bles dont les racines ressemblent à* des colonnes de temples, sans les *temples (en ruine). Le cinéma – sur* le concert – a l'avantage de montrer les *musiciens dans leur milieu nor*mal. Ce qui est fondamental pour les *musiques traditionnelles.*

La Maison des cultures du Monde *et le département d'ethnomusicolo*gie du Musée de l'Homme présentent *ainsi jusqu'au 17 janvier,* sous le titre « Premier festival du film des musi*ques du monde », une cinquantaine* de documents projetés dans deux en*droits simultanément :* le Théâtre de l'Alliance et le Musée de l'Homme. *Une initiative intéressante :* le département d'ethnomusicologie avait à la fois *le désir de se faire connaître du public, de sortir du cadre universitaire* strict et se se confronter à d'autres. Bernard Lortat Jocob et *Hugo Zemp,* chercheurs, Pierre-Marie Goulet et Georges *Luneau, cinéastes qui font* partie du comité d'organisation, ont tenu à mêler les sources et les démarches. A l'Institut pour le film scientifique (I.W.F.) de Göttingen en Allemagne, ils ont vu une quarantaine d'heures de fims pour en garder six. (Ces documents dint le propos général est « encyclopésique » sont montrés pour la première fois en France. Un certain nombre de films viennent du C.N.R.S.-audiovisuels, d'autres de petites maisons de production privées comme Neyrac-Filmsou les Films du village, d;'autres encore de différents ministères et ambassades, ou detélévisions. Il est particulièrement difficile parait-il de montrer des films de la télévision française et Bernard Lortat-Jacob regrette de ne pas avoir pu obtenir les films de l'INA sur Bali.

Des petitsdocuments de sept ou dix minutes (en noir et blanc) aux longs métrages (en couleur), des drames dansés de la cour de Batuan à Bali, aux fêtes de l'initiation chez lez Indiens Txicao au Brésil, en passant par les *Mitshogo du Gabon ré*putés détenir les severyts d'une théorie du monde, des *films de cher*cheurs aux documents plus personnels, *sinon personnalisés, de Gilbert* Rouget à Jean Rouch, Bernard Bouthier, Claude *Fléouter ou Yves Billion,* il y a tout un éventail d'approches qui devrait permettre d'avancer (un peu) dans la réflexion sur les qualités et les *défauts des différents* genres et méthodes.

CATHERINE HUMBLOT.

* Tous les jours jusqu'au 17 janvier, séances à partir de 18 heures jusqu'à 23 heures environ au Théâtre de l'Alliance (101, boulevard Raspail, Paris-6e) et au Musée de l'Homme (place du Trocadéro, Paris-16e). Parallèlement la Cinémathèque française, salle Beaubourg, *programmera des films sur* la musique à sa séance de 15 heures pendant la durée du Festival.

UN ARTICLE DU « NEW YORK TIMES »

Le gouvernement socialiste peut-il sauver la culture française ?

L'idée qu'un gouvernement puisse *avoir un projet culturel,* et *plus encore* que celui-ci bénéficie d'une certaine *priorité, apparaît profondément bizarre aux yeux d'un Américain. Il n'est donc guère sur*prenant que le *New-York Times,* dans son *dernier supplément domini*cal consacré aux « arts et loisirs » et *sous la plume de John Vinocur,* étrille de la belle manière les ambitions *culturelles du gouvernement* socialiste français. Mais la lecture *de ce long article, intitulé* « La culture française sera-t-elle plus française ? », *outre quelques perfi*dies destinées à faire rire aux dépens *de M. Jack Lang, offre matière à ré*flexion.

D'emblée le problème est posé avec une certaine brutalité. « *La première tâche de M. Mitterrand et de ses amis,* écrit John Vinocur, *est de faire croire à la fois aux Français et au monde que la culture française des années 80 est importante.* » Tout en affectant de ne pas prendre parti, l'auteur de cet article n'en est visiblement pas convaincu. Il rappelle au passage un certain nombre de faits. La France est passée récemment de la troisième à la cinquième place dans la liste des pays exportateurs de livres. Entre 1980 et 1981, les ventes de films français à l'étranger ont diminué de 11 %. Si l'on raisonne sur le plus long terme, la peinture et la littérature françaises souffrent difficilement la comparaison avec ce qu'elles étaient il y a cinquante ans, et cela se sait au dehors.

Les rodomontades du ministre de la culture prennent, dans ce contexte, une allure burlesque. Le journaliste du *New-York Times* fait dire en effet à ce dernier : « *Paris devient la capitale intellectuelle du monde* », tout en glissant ailleurs dans son article une remarque de M. Le Roy Ladurie selon laquelle l'appartenance de M. Lang à la communauté intellectuelle « *pose problème* ».

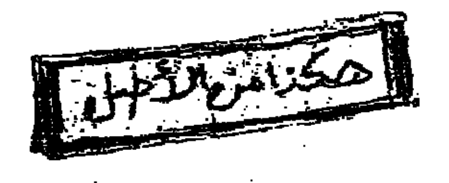
Dans ce jeu de massacre, d'où les attaques personnelles ne sont pas absentes (il est fait allusion notamment à l'attribution d'un rôle à la fille de M. Lang dans un film directement subventionné par le ministère de la culture), M. Mitterrand est traité avec infiniment plus de respect que son ministre. Le président est présenté comme un fin lettré, qui *relit* Thomas Mann dans l'avion qui l'amène à Athènes pour un voyage officiel. Cet éloge apparent n'est cependant pas dénué de malice. Les goûts esthétiques raffinés de M. Mitterrand vont de pair, en un savant balancement qui correspond fort bien à l'idée traditionnelle qu'ont les Américains de la vieille Europe, avec un certain autoritarisme. C'est « *par décret* » que M. Mitterrand aurait jadis « *imposé la beauté* » aux habitants « *récalcitrants* » de la ville dont il était le maire, Château-Chinon, en les forçant à adopter l'ardoise traditionnelle pour leurs toitures.

A l'évidence, pour un observateur *américain,* on n'impose pas plus la beauté à coups de lois ou de règle*ments qu'on ne suscite, à la force du* poignet, et par la seule vertu du volontarisme, une *renaissance* culturelle. D'autant que l'élitisme person*nel du président et l'apparente* incohérence de son ministre, qui tan*tôt pourfend les films américains* et tantôt proclame son admiration pour *John Ford et King Vidor, font un* étrange mélange.

Socialisme oblige, la volonté culturelle du régime devrait favoriser *les créations qui trouvent* audience auprès d'un public populaire, c'est-à-dire amener à la culture ceux qui n'y ont pas généralement, ou pas du tout-accès. Or, selon le *New-York Times,* par exemple, les bâtiments dont la construction est projetée sont, curieusement, « *pour un gouvernement attaché à la décentralisation, essentiellement parisiens* », et pour un ministre de la culture qui voudrait faire de chaque Français l'artisan de sa vie culturelle, l'architecture, plutôt conventionnelle, ne devrait guère permettre d'éveiller la participation de ses utilisateurs.

La vision des efforts culturels entrepris par le gouvernement français qui ressort de cet article correspond, on le voit, à une certaine idée du Vieux Continent dont les Américains ne démordent pas facilement : les Français ne sont démocrates qu'en apparence ; au fond, ils aiment l'autorité, en art comme ailleurs. Les classes sociales, et les valeurs esthétiques qui leur correspondent, sont plus tranchées en France qu'aux États-Unis, pays dont la culture serait unifiée et qui *ne connaîtrait pas la coupure,* tellement familière aux Français qu'ils *ne la voient même plus, entre art sa*vant et art populaire. Le *New-York Times, bien sûr, ne s'avance pas ou*vertement jusque-là. Mais cette critique mordante du système culturel français sous-entend une telle idée. Susceptibilité nationale mise à part, celle-ci n'est pas à rejeter sans examen.

DOMINIQUE DHOMBRES.



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ. — Gémier (727-81-15), 20 h 30.
PEOPLE LOVE ME. — Centre Kiron (523-54-20), 20 h 30.
LOHENGRIN. — Centre Mandapa (589-01-60), 20 h 30.
MILLE ET UNE NUITS. — Plaine (842-32-25), 20 h 30.
SCARAMOUCHE. — Théâtre 13 (588-16-30), 20 h 30.
FREE THEATRE. — *Villepreux*, Val de Gally (462-49-97), 21 h.
EDEN CINÉMA. — *Lucernaire* (544-57-34), 18 h 30.
LA MÈRE. — Cité Internationale, Grande Salle (589-38-69), 20 h 30.
LE VISON VOYAGEUR. — Michodière (742-95-22), 20 h 30.
LES TROIS MOUSQUETAIRES. — Créteil, Maison des arts (899-94-50), 20 h 30.
LE TEMPS DES CERISES. — *Montreuil*, TEM (858-65-33), 21 h.

Les salles subventionnées et municipales

SALLE FAVART (296-06-11), 19 h 30 : Carmen.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : 20 h 30 : Andromaque.
CHAILLOT (727-81-15) : Grand Théâtre, 20 h : Hamlet.
ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : Superdupont.
PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : *Comptine.*
TEP (797-96-06) 20 h 30 : le grand orchestre d'Eddy Louis.
BEAUBOURG (277-12-35), Débats-Rencontres Musée : 18 h 30 : Les Etats-Unis : fondement d'une démocratie ; à 18 h 30 : Modernité et terreur ; à 20 h 30 : Débat en relation avec l'exposition « Fera-t-il beau demain ? » ; 20 h 30 : Œuvres sur des poèmes d'Eluard (Sol. de l'Ensemble 2e2m) ; Cinéma-Vidéo : 16 h, 19 h : nouveaux films B.P.I.
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), Opérette : 20 h 30 : la Veuve joyeuse.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) : 20 h 30 : les Bas-Fonds ; 18 h 30 : Brandis Quartett de Berlin.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : le Cocu magnifique.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71) 20 h 30 : Coup de soleil.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
BASTILLE (357-42-14), 20 h 30 : Léonce et Léna.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 20 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : la Nuit des rois ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : le Roi des Aulnes.
CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), 20 h 30 : J.-L. Craver, M. Bloch, Kapia.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69) Resserre 20 h 30 : les Larmes amères de Petra Von Kant ; Galerie, 20 h 30 : Les habits du dimanche ou le Lutrin vivant.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
DEUX PORTES (361-49-92), 20 h 30 : les Fourmidiables.
EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : la Dernière Nuit de l'été.
ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 : les *Rustres.*
ESCALIER D'OR (523-15-10), 20 h 30 : 1981.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : Valardy 83 ; 22 h : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
FONTAINE (874-74-40), 18 h 30 : Mon Isménie - Gibier de potence ; 20 h 15 : Vive les femmes ; II : 20 h 30 : S. Joly.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 30 : M. Lagueyrie : Rouleur.
GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : The Lover.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30 : la Farce du roi Force.
HUCHETTE (326-38-99) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : *la Leçon* ; 21 h 30 : le Cirque.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Au *Bois lacté.*
LIERRE-THÉATRE (586-55-83), 20 h 30 : Armaguedon.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 19 h : Moman ; 21 h : Six heures au plus tard ; 22 h 15 : Tchoufa ; II. — 20 h 30 : la Noce. Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09) 20 h 45 : la Dixième de Beethoven.
MATHURINS (265-90-00) 21 h : l'Avantage d'être constant.
MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : l'Education de Rita.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MOGADOR (285-28-80), 20 h 30 : Un grand avocat.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos. — Petit Montparnasse, 21 h 15 : *Trois fois rien.*
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
STUDIO BERTRAND (783-64-66), 20 h 45 : Les Burlingueurs.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : les Enfants du silence.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), 20 h 30 : Huis clos ; 20 h 30 : l'Ecume des jours ; 22 h : la Voix humaine.
TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02), 18 h 30 : Yes, peut-être ; 20 h 30 : la Nourrice des étoiles ; 22 h : Chant du monde.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DE L'ÉPICERIE (272-23-41), 20 h 30 : Conte cruel.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle, 20 h 30 : la Fuite en Chine.
THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), 20 h 30 : Mille et une nuits.
THÉATRE 14 (545-49-77), 21 h : Une minute encore.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), Petite salle, 20 h 30 : Camera oscura.
THÉATRE *DU TOURTOUR* (887-82-48), 20 h 30 : Le mal court.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Sur une île flottante.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : *20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 :* Philippe Ogouz : Tout a changé ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier. — II : 20 h 15 : Version originale ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : les Bonniches.

Jeudi 13 janvier

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. — II : 18 h 30 : Pas de fantaisie dans l'orangeade ; *20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués* ; 22 h : Une goutte de sang dans le glaçon.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 22 h : Tragédie au radar.
LE FANAL (233-91-17), 20 h : La Musica ; 21 h 15 : J. Menand -Le Mac-Amour.
LA GAGEURE (367-62-45), 20 h 30 : Quelque estaminet.
LES LUCIOLES (526-51-64), 20 h 45 : A poil ; 22 h 15 : S. Deschaumes.
PATACHON (606-90-20), 22 h 30 : Un sifflet dans la tête.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : X. Lacouture ; 22 h 30 : Douby.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : Elle voit des géants partout.
RESTO SHOW (508-00-81), 20 h 15 : Et si c'était vrai.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Autant en emporte le banc.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 22 h : Albert.
LA TANIÈRE (337-74-39), I : 20 h 45 : Macadam.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : W. Anice ; Sam., 16 h : la Timbale.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 18 h 30 : Auto-censure ; 20 h 30 : Excuse-moi si je te coupe ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Nitro Goldwyn-Pinson.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : A la courte-paye.
THÉATRE DES DEUX-ANES (606-10-26), 21 h : A vos ronds... fisc.

La danse

AMERICAN CENTER (321-42-20), 21 h : R. Chopinot, R. Kovich.
THEATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Pilobolus Dance Theater.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : B. Haller.
CHEVALIER DU TEMPLE (277-40-21) 21 h et 23 h : R. Bahri.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : G. Bedos.
OLYMPIA (742-25-49), 21 h : R. Charlebois.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Cirque de Moscou sur glace.
THÉATRE DE LA PORTE SAINT-*MARTIN (607-37-53), 20 h 30* : A. Cordy.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES *(260-44-41), 21 h 30 : L. Rizzo, M. Fernandez, O. Guidi.*

Les concerts

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Beaux-Arts Trio (Haydn, Schumann, Brahms).
THÉATRE DU RANELAGH, Auditorium 106, 20 h 30 : Trio à cordes de Paris, W. Chodack (Copland, Condé, Tessier, Beethoven).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h 30 : J.-Ph. Collard, A. Dumay (Schumann, Brahms, Strauss).
SALLE PLEYEL, 15 h et 18 h : G. Fremy (Beethoven).
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, 20 h 45 : F. Thiry (Debussy, Stravinski, Weber).
CENTRE D'ART CELTIQUE, *20 h 45* : P. Brodin (Da Milano, Spinaccino, Dowland, M. Ivanissevich, Weiss, Dufaut, Bach, Kellner).
SALLE CORTOT, 20 h 30 : M. Winthrop, F. Boulanger (Mozart, Beethoven).

Jazz, pop, rock, folk

ARC (723-61-27), 20 h 30 : G. Acogny, Secret.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : J.-L. Longnon.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : A. Hoist's Salsa Band.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 20 h : P. Meige.
DEPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30 : Metronome Big Band.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : Big Band des guitares.
FORUM (297-53-39), 21 h : Factory, P. Personne.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : Art Blakey and the Jazz Messengers.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Watergat Seven + One.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Betina.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : M. Laferrière.
VIEILLE HERBE (321-33-01), 20 h : A. Giraud.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, théâtre de la Commune *(833-16-16), 20 h 30 : Diderot à* Petersbourg.
BOULOGNE-BILLANCOURT, T.B.B. (603-60-44), 20 h 30 : le Malade imaginaire.
BOUSSY-SAINT-ANTOINE, La Ferme (900-98-37), à 21 h : la Fausse suivante.
CRÉTEIL, Comédie (339-21-87), 20 h 30 : Chattelise, ma Chattelise.
GENNEVILLIERS, théâtre (793-26-30), 20 h 45 : El Medjoub.
MEUDON, C.C.M. (626-41-20), 20 h 30 : Le Mariage de Monsieur Mississipi.
NANTERRE, centre G.-Brassens (725-36-32), 20 h 30 : Quatre-Un no 2.
POISSY, Usine-théâtre (074-70-18), 21 h : Avec vue sur la mer.
SUCY-EN-BRIE, Centre culturel (590-25-12), à 21 h : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Mercier (Wagner, Liszt, Strauss).
VINCENNES, théâtre D.-Sorano (374-73-74), *21 h : Vous êtes combien dans* ce service ?

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Boule de suif, de Christian-Jaque ; 19 h : Hommage à Gianfranco Mingozzi : Trio ; 21 h : Con il cuore fermo, Sicilia ; Michelangelo Antonioni.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Moïse et Aaron, de J.-M. Straub et D. Huillet ; 17 h : La famille dans le cinéma japonais : J'ai deux ans, de K. Ichikawa ; 19 h : J. Belushi : 1941, de S. Spielberg.

Les exclusivités

AMERIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
AMITYVILLE II (LE POSSEDE) (A., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (261-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 8e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-49) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64)) ; Murat, *16e (615-99-75)* ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
ANNIE (A., *v.o.*) : Ambassade, 8e (359-19-08). — (V.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BALANCE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Hollywood Boulevard, 9e (246-49-07) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; *Montparnasse Pathé*, 15e (322-19-23) ; Images 18e (à partir de ven.) (522-47-94).
LA BARAKA (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, *14e* (329-90-10).
BLADE RUNNER (*) (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
LA BOUM 2 (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
LE BRACONNIER DE DIEU (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Gloria, 17e (627-60-20) ; Images, 18e (522-47-94).
BRISBY, LE SECRET DE NIMH (A., v.o., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e *(343-00-65) ; Mistral, 14e (539-52-43)* ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
BRITANNIA HOSPITAL (Ang., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA COURTISANE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LE CRIME D'AMOUR (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
DANTON (Franco-polonais) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 9e (387-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, *16e (525-27-06)* ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82).
DINER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(271-52-36) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27)* ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
DOCTEURS IN LOVE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). — (V.f.) : Arcades, 20e (233-39-36) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).
E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
FIREFOX, L'ARME ABSOLUE (A., *v.o.) : Paramount-Odéon, 6e* (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
HECATE (Fr.) (*) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Calypso, 7e (380-30-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Bretagne, 6e (622-57-97).
LE JAPON DE FRANÇOIS REICHENBACH (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; ».
LE JOURNAL DE CAMPAGNE (Franco-israélien) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Républic Cinéma, 11e (805-51-33).
MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES MISÉRABLES (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88).
*MORA (Fr.) : Publicis Marignan, 8e (359-*31-97) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
NEW YORK 42e RUE (A., v.o.) (**) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) :; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
L'OMBRE DE LA TERRE (Fr.-Tun.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
PIRANHAS II (A., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).
PIRATE MOVIE (Am., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Opéra, 2e (261-50-32).
PLUS BEAU QUE MOI TU MEURS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LE QUART D'HEURE AMERICAIN (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
S.A.S. A SAN-SALVADOR (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e *(359-41-18)* ; *U.G.C. Boulevard, 9e* (770-11-24).
SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
TELL ME (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).
TIR GROUPÉ (*) (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
TRON (A., *v.o.*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LA VENGEANCE EST A MOI (Jap., v.o.) (*) Studio Médicis, 5e (633-25-97).
VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Passy, 16e (288-62-34).
YOL (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00). — Vf. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

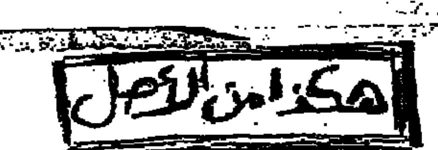
Les festivals

JAMES BOND (v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) : Opération Tonnerre.
BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86) : Ma Vache et moi.
MARX BROTHERS (v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : Plumes de cheval.
SEMAINE DU CINEMA SOVIETIQUE (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) : la Bien-aimée du mécanicien Gabrilov.
CYCLE : ON NE S'EN LASSE PAS : Studio 43, 9e (770-63-40) : Boudu sauvé des eaux ; Copie conforme ; Ces Messieurs de la Santé ; l'Atalante ; Zéro de conduite.
L'AILLEURS VU D'ICI (v.o.) Républic Cinéma, 11e (805-51-33), 18 h : Shakespeare Wala.
PAGNOL : André Bazin, 13e (337-74-39) : la Femme du boulanger.
STEVEN SPIELBERG (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04) : 1941 ; Rencontres du troisième type ; les Dents de la mer.
LUIS BUNUEL - ALAIN ROBBE-GRILLET : Denfert, 14e (321-41-01) : la *Mort en ce jardin* ; le *Grand Noceur* ; le Charme discret de la bourgeoisie ; Tristana ; le Fantôme de la liberté ; Cet Obscur objet du désir ; le Journal d'une femme de chambre ; l'Age d'or ; la Voie lactée ; Glissements progressifs du plaisir (xx).
CINEMA ET PSYCHANALYSE (v.o) : Olympic, 14e (542-67-42) : la Vallée de la peur.
AGATHA CHRISTIE (v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), Mort sur le Nil ; Meurtre au soleil ; le Miroir se brisa.
FESTIVAL HITCHCOCK (v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 18 h 30 : Mr et Mme Smith ; 20 h 30 : la Maison du docteur Edwards ; 22 h 30 : Psychose.

LES FILMS NOUVEAUX

COMMANDO, film britannique de Ian Sharp. V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, *15e* (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MENAGE A TROIS, film américain de Bryan Forbes. V.o. : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, *13e (580-18-03) ; Paramount-*Montparnasse, 14e (329-90-10).
PRENDS TON PASSE-*MONTAGNE*, ON VA A LA PLAGE, film français d'Eddy Matalon. U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Montparnasse 83, *6e* (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, *9e (246-66-44)* ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie 13e (580-18-03) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LA RIVIÈRE DE BOUE, film japonais de Kohei Oguri. V.o. : Forum, *1er (297-53-74)* ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Escurial, 18e (707-28-04) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE RUFFIAN, film français de José Giovanni. Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 8e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, *13e* (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumond-Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; *Victor-Hugo, 16e* (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
SALUT LA PUCE, film français de Richard Balducci. Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Arcades, 2e (233-54-58) ; Ambassade, 2e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
TRAVAIL AU NOIR, film anglais de Jerzy Skolimowski. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14-Juillet-Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-*Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-*Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
VIGILANTE (JUSTICE SANS SOMMATION) (**), film américain de William Lustig. V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-*56-31) ; Max-Linder, 9e* (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 12e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, *15e (579-33-00)* ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
WESTERN, film américain, en relief, de Ferdinando Baldi. V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; *v.f. : Paramount-Marivaux*, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (745-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).





A VOIR

Taulards et matons

L'extérieur est noir, silencieux : une forteresse médiévale plongée dans les neiges antarctiques ; l'intérieur est bruyant comme une volière, tendu comme un doigt sur une détente. On respire l'ennui, l'angoisse, à l'Institut pénitencier de Laval (Québec). Les vies sont en cage à l'écart du monde.

Une équipe de Radio-Québec a enquêté sur une prison d'une autre époque, que les autorités canadiennes envisagent de fermer dans les années à venir, et le « Nouveau Vendredi » de FR 3 nous offre ce reportage brut, saisissant, sans commentaires « off », en joual (patois québécois), heureusement sous-titré.

Parole donnée aux détenus, exclusivement à eux, assassins qui ne regrettent rien de leur crime et qui le recommenceraient sur-le-champ, c'est ce que nous propose « Faut pas nous prendre pour des oignons », réalisé par Bernard Tréthaut. Ces hommes, pour la plupart jeunes et tatoués à souhait, se racontent inlassablement près d'une heure, intense, et la caméra fait le va-et-vient d'une tête à l'autre. Méthode simple du gros plan à l'américaine : toujours efficace.

Passons sur la violence du langage, « si tu me regardes, je t'arrache la tête »... Le traducteur semble buter sur des expressions locales, qu'on imagine particulièrement choisies. Passons aussi sur la rage doublée de résignation des détenus : avoir purgé une année de détention et en avoir encore trente devant soi... Examinons plutôt la description de l'univers carcéral, qui fait la valeur de ce reportage. Ce qui frappe, outre la vétusté du lieu, qui n'est pas sans rappeler la prison de Mettray, de Jean Genet, c'est le caractère hautement hiérarchisé de cette petite société en conflit latent, toujours prête à exploser.

D'un côté, les matons, qu'on ne voit pas, mais dont on sent continuellement la présence ; de l'autre, les condamnés, classés selon la hiérarchie du crime. Ces deux catégories, qui entretiennent des rapports passionnés, ambigus, sont reliés par le mouchard, cet agent invisible qu'on retrouve souvent la gorge tranchée. L'utilisation du mouchard, sans quoi la discipline pénitentiaire ne saurait être assurée, crée un climat de suspicion qu'alimentent aussi des rumeurs de transfert de détenus ou des fouilles aussi inattendues que brutales.

Ces reportages d'outre-Atlantique souffrent parfois d'une mise en scène trop subtile tendant à privilégier le sensationnel au détriment des faits. Ici, exceptée une séquence sur un suicide qui a tout l'air d'une simulation, tout semble avoir la force du document, vrai, irremplaçable.

MARC GIANNÉSINI.

★ « Le Nouveau Vendredi », le 14 janvier, FR 3, 20 h 35.

A FRANCE-INTER

Le nouveau directeur de l'information veut redonner à la station « une image de liberté et d'indépendance »

Le nouveau directeur de l'information de Radio-France, M. André Chambraud, et son adjoint, M. Claude Sales, sont, depuis près de trois mois, à la tête de la rédaction de France-Inter. Après une période de prise de contact, pendant laquelle il a fallu aux deux transfuges de l'hebdomadaire *le Point* se faire accepter par des équipes réticentes, des changements sont apparus dans la manière de traiter l'information. Ces innovations sont-elles bien accueillies dans une rédaction que la baisse des auditeurs avait fait douter d'elle-même ? *« Il y a une remobilisation,* nous a déclaré M. André Chambraud. *Les journalistes retrouvent un peu d'optimisme. »*

Deux idées servent de toile de fond à cet effort de rénovation. D'une part, tenir compte de la spécificité de l'instrument radiophonique, de sa capacité de répondre avec rapidité à tout événement. D'autre part, *« redresser notre image et notre crédibilité politique »*, selon l'expression de M. Chambraud. Pour le directeur de l'information, France-Inter a été abandonnée par un certain nombre d'auditeurs qui n'ont pas apprécié l'accent très politique donné à l'information (1), ou bien ont trouvé que celle-ci était trop « gouvernementale ». Il estime en particulier que *« la mission du service public est d'informer le plus honnêtement possible. Il faut donner une image de liberté et d'indépendance ».*

Première application de ces principes : les journaux du matin, dans la tranche horaire 6 heures-8 h 45, celle où la radio recueille le maximum d'audience. La nouvelle formule réintroduit la musique, orchestrée par Philippe Caloni (*le Monde* du 3 décembre 1982). *« C'est un pari, l'auditeur se retrouve seul avec lui-même, sans le bla-bla habituel ».* Un seul éditorialiste (Pierre Briançon, de *Libération*) commente les faits économiques à 7 h 25.

Une demi-heure plus tard, trois ou quatre échos « confidentiels » : une nouveauté à la radio, qui a toujours laissé ce type d'information à la presse écrite, et notamment aux hebdomadaires (dont *le Point*). La rédaction parisienne, les correspondants en province et à l'étranger, alimentent cette rubrique. A travers elle, le nouveau directeur de l'information veut aussi renverser une tendance du journalisme radio : aller davantage chercher l'information, ne pas se contenter d'être un haut-parleur des dépêches d'agences et des déclarations des personnalités publiques.

En outre, la station a lancé pendant le week-end un Inter-Hebdo qui se définit comme *« un hebdomadaire radio réalisé sur quarante-huit heures ».* Avec des informations service, un magazine, etc.

Les municipales

L'indépendance de la rédaction de France-Inter, la nouvelle direction veut la prouver à travers des « opérations ». La première est commencée depuis le 10 janvier, sur le thème « argent et politique ». La station a écrit aux quatre « grands » candidats de la dernière élection présidentielle pour leur demander le bilan financier de leur campagne : (MM. Mitterrand et Marchais ont déjà répondu favorablement...) ; elle a fait de même avec les secrétaires généraux des grands partis politiques pour les finances de leurs organisations. Un débat entre ces derniers devrait marquer, le 24 janvier, la fin de cette enquête.

La deuxième opération se prépare avec les municipales. Du 25 janvier au 26 février, France-Inter comme Europe 1 (*le Monde* daté 9-10 janvier), se déplacera dans plusieurs villes (onze), où elle a fait réaliser par l'institut IPSOS un sondage préélectoral. Pour chacune, la station livrera en outre une enquête réalisée sur place et un débat entre les maires et leurs challengers (à 19 h 15). Une sixième semaine sera consacrée au débat général entre les partis politiques, à l'échelon national.

(1) L'expérience des quatre éditorialistes de « sensibilité » différente – MM. Cardoze, Claisse, Jamet et de la Taille – a été abandonnée avant la nomination de M. Chambraud.

● « Classé X », *l'émission « osée » que Jean-Luc Hennig et Guy Hocquenheim animaient depuis septembre 1982 sur Europe 1, les vendredis et samedis de 1 heure à 2 heures du matin, vient d'être supprimée. Selon Philippe Gildas, directeur de l'antenne, « Classé X » était d'abord une* « émission-laboratoire », *qui était* « loin de faire l'unanimité ». *Le responsable d'Europe 1 a cependant indiqué que la station allait* « certainement reprendre une émission de ce style ».

UN PROJET SANS CESSE RETARDÉ

La maison de la presse à Paris

Interrogé lors de l'émission « L'heure de vérité », M. Jack Lang, ministre de la culture, a répondu que le projet de création d'une Maison de la presse à Paris était, non pas enterré, mais inscrit désormais dans le projet plus vaste du Centre international de la communication. Pour sa part, le président de la République – recevant récemment l'Association de la presse présidentielle – a manifesté l'intérêt qu'il portait à ce projet, sans toutefois préciser ni le lieu, ni le délai (trois ou quatre ans ?) de sa réalisation, liée à la préparation de l'Exposition de 1989.

Si la Maison de la presse n'est pas tombée, comme on pouvait le craindre dans les oubliettes, le projet risque cependant de rester au congélateur un bon moment !

Il y a trois ans et demi que le gouvernement Barre a entrepris de faire étudier la réalisation d'un tel centre et décidé lors du conseil des ministres (le 14 août 1979) qu'il serait installé dans une aile du Grand Palais. En novembre 1979, M. Jean Gélamur, président-directeur général de Bayard-presse, était chargé d'une mission d'étude (1).

Après avoir procédé à une analyse comparative des principales expériences étrangères ainsi qu'à une très large consultation des instances professionnelles françaises sur leurs besoins, M. Gélamur et l'équipe dont il s'était entouré ont effectué une évaluation chiffrée des frais d'aménagement et d'équipement de la partie du Grand Palais à affecter à cette réalisation. La mission Gélamur a aussi étudié et proposé des structures juridiques et institutionnelles lui apparaissant les mieux appropriées pour assurer l'indépendance et l'efficacité de l'établissement à créer, tant vis-à-vis de mécènes ayant des préoccupations mercantiles que vis à vis de l'Etat. M. Jean Gélamur remit son rapport le 30 juin 1980. Il appartenait au président de la République de se prononcer sur la suite à donner à ce rapport, mais M. Giscard d'Estaing ne fit pas connaître son sentiment et ne prit aucune décision avant son départ de l'Elysée.

On pouvait craindre que le nouveau gouvernement issu des élections de 1981 ne marque guère d'empressement à reprendre ce dossier. Mais très vite le ministre de la communication, M. Georges Fillioud, prit position en faveur de sa réalisation au Grand Palais et proposa d'inscrire au budget de 1982 les crédits liés à une première tranche de travaux. Le premier ministre manifesta son accord, mais le ministre de la culture, M. Jack Lang, se déclara opposé à l'installation de la Maison de la presse au Grand Palais, qu'il destine dans son ensemble à des salons et à des expositions.

Où pourra donc être aménagée la Maison de la presse ? Si elle est intégrée au Centre international de la communication, qui doit être réalisé à la Défense, la déception du millier de journalistes étrangers, résidant à Paris en qualité de correspondants de différents médias, rejoindra celle de leurs confrères français, car ce quartier est beaucoup trop excentré pour accueillir un lieu de rencontre d'accès facile.

Le président de la République a déclaré aux journalistes accrédités à l'Elysée qu'elle prendrait place parmi les réalisations de l'Exposition universelle dont la plupart seront édifiées près de la Seine. Il doit donc être possible, à défaut du Grand Palais, de retenir un site conforme aux vœux des futurs utilisateurs de la Maison de la presse. – C. D.

(1) Voir l'article consacré à ce dossier dans *le Monde* du 27 novembre 1981.

● *Les actions de* l'Est républicain *(21 %),* dont la propriété est disputée entre la Compagnie française de communication, la Grande chaudronnerie lorraine et *le Républicain lorrain,* ont fait l'objet, mardi 11 janvier, devant la chambre civile du tribunal de grande instance de Nancy, de six heures de plaidoiries et de débats. La déclaration du procureur, Mme Munier, a été brève : *« Il s'agit de se prononcer sur l'article 276 de la loi du 24 juillet 1966* (1), *le délai de trente jours était préfixé. Il ne peut en aucun cas être interrompu ni suspendu. Aux juges d'en tirer les conclusions qui s'imposent. »* Le tribunal, qui doit aussi se prononcer préalablement sur des exceptions d'incompétence, rendra son jugement le 8 février prochain. – *(Corresp.)*

(1) Cette loi considère l'agrément du conseil d'administration comme acquis après un délai de trente jours francs en bourse.

Jeudi 13 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Téléfilm : Les poneys sauvages
La chaleur d'Aden. Réal. R. Mazoyer, avec J. Weber, Y. Beneyton, F. Maziot...
Nº 4. La chaleur d'Aden : la révolte yéménite contre les Anglais servira de toile de fond à ce quatrième épisode de cette pâle adaptation d'un roman de Michel Déon : Georges part en reportage sur les lieux accompagné de Sarah.

22 h 05 Histoire des inventions : Inventer l'inconnu.
Emission de D. Costelle.
Des inventions électriques, de Volta à celles plus récentes de Thomas Edison, en passant par celles de Benjamin Franklin, un documentaire alerte sur les grandes découvertes, un vrai plaisir.

22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Magazine : L'heure de vérité.
Avec M. Raymond Barre, ancien premier ministre.

21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
A la recherche d'un chanteur disparu, Alain Bashung avec les comédiennes Pascale Portillaud, Anne France Bodin, le groupe Bill Baxter ; Spécial Laurie Anderson, etc.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Nosferatu, fantôme de la nuit.
Film Allemand de W. Herzog (1978), avec K. Kinski, I. Adjani, B. Ganz, J. Dufilho, R. Topor, V. Ladengast, C. Bidinus
Attiré dans un château des Carpathes, un jeune homme est mordu au cou par son hôte, un vampire. Celui-ci, part pour l'Allemagne, apportant une armée de rats et la peste. Il veut être aimé de la femme de sa victime. Hommage au Nosferatu *de Murnau (1921), ce film est aussi, et surtout, la propre vision, revenue aux sources du romantisme allemand, du mythe de « Dracula » par Herzog. Splendeur et magie des images, interprétation étonnante et douloureuse de Klaus Kinski, transformation d'Isabelle Adjani. Des rêves fous.*

22 h 20 Journal.

23 h 30 Prélude à la nuit.
Prélude ; « le Vent dans la plaine » de Debussy ; *Klavierstück 9* de K. Stockhausen, par A. Kontarsky, au piano.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'éthique médicale.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : « Sonnette d'alarme », d'A. Boviatsis, avec P. Annen, Y. Arcanel, F. Bergé...
22 h 30, Nuits magnétiques : Athènes en hiver.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert : (en direct du Théâtre du Ranelagh à Paris) « Quatuors pour piano et cordes » de Copland et de Beethoven ; « Trios » de Condé et de Tessier, par le Trio à cordes de Paris : C. Frey, violon ; M. Michalakatos, alto ; J. Grout, violoncelle ; W. Chodack, piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musique de nuit ; 23 h, Studio de recherche radiophonique ; 0 h 5, Nocturnes.

Vendredi 14 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 Vision plus.
12 h Météorologie.
12 h 10 Suspens.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h Ils ont votre âge. Arnaud et Pierre.
Emission du C.N.P.D.
Comment des enfants souffrant d'un handicap visuel ont pu être intégrés en milieu scolaire normal.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 Météorologie.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Gilbert Bécaud.
Monsieur « cent mille volts » à la Baie James. La vedette, en chandail sur la crête d'un barrage enneigé, parle de lui, de sa vie. Autour de lui, Martine St-Clair, chanteuse québécoise et Jacques Drapeau, danseur canadien.
21 h 40 Série : Merci Sylvestre.
de J.-J. Tarbes, réal. S. Korber, avec C. Maurier, J.-P. Darras, F. Berset...
Deuxième épisode : Sylvestre, de nouveau en chômage, tombe sur une curieuse petite annonce : s'agit-il d'un psychanalyste en quête d'un valet de chambre ou d'un valet de chambre cherchant un psychanalyste ?
22 h 40 Histoires naturelles : Pêche « au coup » en Irlande.
Émission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.
22 h 30 Les grandes expositions : Fantin-Latour.
Réal. Jacqueline Plessis.
Célèbre pour ses portraits collectifs d'artistes et d'écrivains, Fantin a vite été rangé dans le clan des réalistes. Mais c'est aussi un spécialiste des natures mortes et du « monde » de la musique.
23 h Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal.
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Série : la vie des autres.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h Série : Hawaï, police d'Etat.
15 h 45 Reprise : les jours de notre vie.
(A propos du cancer du sein. Emission diffusée le 12 à 22 h 10).
16 h 40 Les étoiles de papier.
16 h 55 Itinéraires
Emission de S. Richard.
Musique-mémoire du Bengale : Le chant des fous, réalisation G. Luneau ou l'histoire et la vie des Bauls, ces chanteurs errants qui parcourent les villages du Bengale exaltant les chemins de l'amour. La mystique érotique comme voie libératoire.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : l'Epingle noire.
D'après le roman de D. Saint-Alban, réal. : M. Frydland. Avec C. Chamiolleau, P. Arditi, G. Desarthe, etc...
Nº 5. Tout recommence : Damien, de retour en France, a entendu parler de la mort de Lorraine qui par un stratagème est devenue Stéphanie devant la loi. Le coup d'Etat de Napoléon III éclate... une fresque épique joliment mise en images.
21 h 35 Apostrophes
Magazine littéraire de B. Pivot
Des femmes parlent de la sexualité. Avec F. Dolto (Sexualité féminine, libido, érotisme), F. Huser (La maison du désir), S. Chauveau (Débandade), S. Auffret (Des couteaux contre des femmes ; l'excision et l'infibulation), C. Bertin (La dernière Bonaparte).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club : Dracula.
De T. Browning
Film américain de T. Browning (1931), avec B. Lugosi, D. Manners, H. Chandler, D. Frye, E. van Sloan, F. Dade (V.o. sous-titrée. N.)
Un aristocrate d'Europe centrale, qui est en réalité un vampire, réussit à se faire transporter en Angleterre où il sème la terreur. Un savant entre en lutte avec lui. Cette adaptation du roman de Bram Stoker (différente du Nosferatu fantôme de la nuit *d'Herzog, puisé à la même source, FR 3, 13 janvier) appartient à l'âge d'or du cinéma fantastique américain. Dans une atmosphère inquiétante, Bela Lugosi, que le rôle marqua à jamais, apparaît comme un dandy du vampirisme.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre
Initiative républicaine et socialiste.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les jeux de vingt heures.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
La réhabilitation thermique d'un immeuble.
20 h 35 Le nouveau vendredi : Faut pas nous prendre pour des oignons.
Réalisation R. Tétrault.
Un reportage de Radio Québec sur des prisonniers du pénitencier de Laval de Saint-Vincent-de-Paul (Québec) : sans commentaire, les détenus parlent de leur vie, etc. ; un document frappant sur l'univers carcéral.
21 h 30 Téléfilm : Toile de fond.
De D. van Cutsen, réal. R. Kurt, avec F. Personne, J. Clève, P. Castagne...
Un mineur silicosé, en convalescence en Savoie, se découvre un attachement au grand Nord... grâce à la peinture.
22 h 30 Journal.
23 h Prélude à la nuit.
Plainte et la Sicilienne de F. Couperin le Grand par Reine Flachot, au violoncelle.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Norvège marais bleu et or noir.
8 h, Les chemins de la connaissance : les sorciers et leur sabbat à 8 h 32, le Proche-Orient arabe.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : les Guss avec A. Caprile.
11 h 2, Musique : Suite sans esprit de suite, raretés et découvertes ; Pour clore l'année Stravinsky (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons : Mexico.
14 h 5, Un livre, des voix : le lieu le plus obscur de M. Suffran.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : les inconnus de l'histoire.
18 h 30, Feuilleton : les bonnes femmes du dix-huitième siècle.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : la navette spatiale.
20 h, Relecture : Charles Du Bos par H. Juin avec J. Mouton, B. Didier, M. Pleynet et M. Drouin.
21 h 30, Black and blue : Dupont, go home ?
22 h 30, Nuits magnétiques : Athènes en hiver.

FRANCE-MUSIQUE

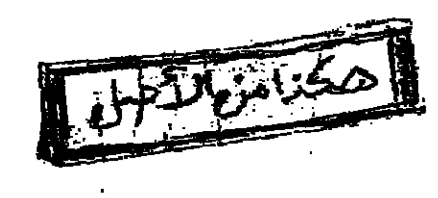
6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Haydn, Nin-Culmel, J.S. Bach, Dussek, Prokofiev.
8 h 7, Le Bongolama 8-9.
9 h 5, Le matin des musiciens : J. P. Rameau ; œuvres de Pignolet de Montéclair ; d'Angleterre, Frescobaldi, Rameau.
12 h, Equivalences : œuvres de Liszt.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes : (en direct du studio 119) œuvres d'Orléans, Gervaise, Paine, Marshall, Wheatley, J.S. Bach, Purcell, Borghuis, Satie, Bartok, Desportes, Franco, Poulenc, Leontovich, Hart, Franco Corea, Joplin.
14 h 4, Boîte à musique.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, D'une oreille l'autre : Discothèque R.D.A. ; œuvres de Telemann, Pfitzner, J. Brahms, Haydn, Mozart.
17 h 5, L'histoire de la musique : œuvres de Maynard, Ward, Johnson, Danyel, Holborne.
18 h 30, Studio-Concert : (en direct du Studio 106) œuvres de Janequin, Bertrand, Milano, Lejeune, des Prés, Morlaye, Janequin.
19 h 38, Jazz : le clavier bien rythmé.
20 h, Concert : (en direct de Baden-Baden) « Concerto pour clavecin et orchestre en ré majeur » de Haydn ; « Symphonie nº 9 » de Bruckner, par l'orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. K. Kord ; sol. E. Stefanska-Ludowicz, soliste.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : les mots de Françoise Xenakis, 23 h 5, écrans, 0 h 5, musiques traditionnelles.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 13 JANVIER

– *M. Georges Marchais,* secrétaire général du P.C.F., participe au journal d'Antenne 2, à 20 heures.

– *M. Raymond Barre,* ancien premier ministre, est l'invité de l'émission « L'heure de vérité » sur Antenne 2, à 20 h 30.



SPORTS

« Limoges, sa porcelaine et son basket »

Correspondance

Limoges. — Le Cercle Saint-Pierre de Limoges a battu les Italiens du Banco di Roma par 87 à 80, mercredi 12 janvier, en quart de finale de la Coupe Korac. L'équipe dirigée par André Buffière, qui avait gagné cette épreuve en 1982, éprouvera tout de même des difficultés à se qualifier dans sa poule si elle n'obtient pas de victoire à l'extérieur. A la mi-temps, les Limougeauds comptaient dix-neuf points d'avance, mais leur parcours en seconde période fut d'une moins forte intensité. Sept mille spectateurs assistaient à la rencontre dans un palais des sports archicomble, preuve de l'attachement de la ville à son club.

Match de corpo ? Cela ne fait aucun doute à l'enseigne des maillots. Il s'agit d'un inter-banques européen. Le Crédit agricole vient de faire sauter le Banco di Roma, et, si le chèque tiré n'est que de sept points, M. Xavier Popelier, président d'un club qui fait du bénéfice, se frotte les mains car la coque du palais des sports a encore chaviré du trop-plein de tendresse qu'éprouve le public pour son équipe.

« Je rêve », disait, au terme d'une première mi-temps flamboyante, ce commerçant jovial, alors plus blanc que la plus blanche des laines qu'il vend au centre de la ville. Jean-Michel Senegal, Ed Murphy et leurs co-équipiers venaient d'affoler les poids lourds italiens qui n'avaient su comment jouer des coudes dans la « raquette » malgré les coups de génie de leur meneur, l'Américain Wright, sorte de Samy Davis junior doué de double vue pour percevoir les bons espaces. En somme, un nouveau sommet atteint sur la ligne de crête européenne, où le Cercle Saint-Pierre saute depuis trop peu d'années pour ne pas apprécier ce grand moment.

Après tout, qu'importent les bégaiements de la fin. La rencontre fut rassurante à bien des égards. Le jeu des Limougeauds progresse, et leur avenir sur les planchers s'annonce serein, malgré le départ à la retraite du manager André Buffière en fin de saison. D'autre part, le courant qui passe entre la scène et les gradins se maintient à un si haut voltage qu'on se demande si les majorettes ne sont pas maintenant devenues d'inutiles potiches, après avoir un temps fait œuvre de précurseur dans les mœurs du basket-spectacle national. Composé pratiquement pour moitié de femmes (*« On se défoule en famille »*, fait remarquer M. Popelier), ce public semble assez adulte aujourd'hui pour se passer des harangues d'un M. Loyal s'époumonnant dans un micro et fondre de plaisir, sans insulter l'adversaire.

Cette très bruyante convivialité est une des facettes de la solidarité dont se targue le Cercle Saint-Pierre, en rappelant ses origines de cordial patronage devenu un phare pour le basket français. L'unité des dirigeants, forgée dans l'anonymat de championnats d'envergure mineure, explique sans doute la digestion en souplesse des succès de l'année dernière. La solidarité peut aussi parfois n'avoir plus rien de catholique et prendre des formes intéressées, comme cette *affiche* placardée par une grande surface durant l'été : *« Limoges, sa porcelaine et son basket »*.

La solidarité se retrouve aussi dans l'appui marqué des diverses *formes de pouvoir*, dont ceux de la mairie et de la presse régionale, extrêmement mobilisée. Les succès européens, la couleur des maillots, les *« Allez les Verts ! »*, entonnés à tue-tête, les folles soirées, comme celle de mercredi, rapprochent immanquablement cette aventure de la grande époque des footballeurs stéphanois. D'ailleurs, l'écroulement du château de cartes forézien n'a pas laissé de marbre M. Popelier, bien qu'il émette de grosses réserves sur la comparaison entre les deux sports : *« Nous savons bien que la réussite n'est pas éternelle. Mais si nous devons décliner, ce sera lentement, parce que notre vrai capital, c'est vingt ans de patience et de stabilité. »*

Histoire de prolonger cette stabilité sur le champ de jeu, le Cercle Saint-Pierre a ouvert en septembre *un centre de formation au sein duquel* il a pris totalement en charge (hébergement, études, argent de poche) sept jeunes garçons de seize et dix-sept ans. Le coût de l'opération s'élève à 300 000 F, soit 9 % du budget du club. *« Pour moi, l'équipe de ce soir a cessé d'exister »*, disait-il pour mieux se faire comprendre. Ce n'était qu'une formule, mise entre parenthèses deux heures plus tard dans la tourmente du palais des sports.

LLUBERT TARAGO.

LES AUTRES RÉSULTATS

*Tours bat Malines 86-83
*Orthez bat Rieti 107-97
Monaco bat *Badalone 80-75

Tempêtes sur le rallye Paris-Alger-Dakar

Agadès (Niger), *(A.F.P.)*. — Vent de sable dans le désert du Ténéré, vent de déroute pour de nombreux concurrents, et peut-être vent de révolte des motards, ce jeudi 13 janvier, pour protester contre les conditions de l'étape-marathon, de 2 300 kilomètres entre Agadès et Khorhogo (Côte d'Ivoire)) : le rallye Paris-Alger-Dakar est pris dans les tempêtes.

Alors que la nuit tombait sur Agadès, mercredi, trois douzaines de concurrents seulement avaient touché au port sur les 203 partis le matin de Dirkou pour la traversée du Ténéré. Cette « Transat des sables », longue de 617 kilomètres, a fait exploser le peloton.

Il y a ceux qui ont réussi à trouver leur chemin dans un vent de sable qui limitait la visibilité à quelques dizaines de mètres : Marc Joineau (Suzuki), vainqueur de l'étape, Hubert Auriol (B.M.W.), toujours premier au classement général, Drobecq (Honda), Kirkpatrick, Bacou et Olivier (Yamaha) chez les motards ; Metge (Range-Rover), vainqueur de l'étape en catégorie « autos », Ickx (Mercedes), qui garde sa première place, mais avec des problèmes de suspension, Trossat (Lada), Sarrazin (Range-Rover), Lartigue (Range-Rover), etc, etc.

Il y a ceux qui sont sortis de la piste et l'ont payé cher, comme Michel Merel (Yamaha), déjà victime d'un arrachement des ligaments d'un genou au cours d'une précédente chute et transporté cette fois à Agadès avec une fracture du bras et un traumatisme crânien.

Il y a surtout ceux qui se sont perdus ou ensablés, et qui ont dû passer la nuit dans le désert. Parmi eux, on trouve Jaussaud (Mercedes), ensablé pendant plusieurs heures en compagnie de Rousseau (Range-Rover), Debussy (Mitsubishi), victime d'un tonneau, et les frères Marreau, qui ont dû lutter contre un début d'incendie sur leur Renault.

Après l'appel, Thierry Sabine, l'organisateur, devait, jeudi, lancer ses avions de reconnaissance et des appels radios à ses voitures de médecins ou de contrôleurs restées sur la piste avec les concurrents. Pendant ce temps, la troupe, décimée, aura repris la course avec un menu d'embûches encore plus copieux et indigeste : l'étape-marathon Agadès-Niamey-Léo-Khorhogo. Un périple de 2 300 kilomètres à travers les pistes sinueuses et cassantes du Niger, de la Haute-Volta et de la Côte d'Ivoire.

VOLLEY-BALL. — *Cannes a battu le C.S.E.P.E.L. de Budapest par 3 sets à 0 (15-3, 15-7, 15-6), le 12 janvier, à Cannes, en match aller des demi-finales de la Coupe d'Europe des clubs champions. Pour préparer le championnat d'Europe des nations, Claude Chanou a été désigné pour succéder à Jean-Marc Buchel (entraîneur de Cannes), comme entraîneur de l'équipe de France.*

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE JANVIER DES SIGNES DU ZODIAQUE
TIRAGE N° 03 DU 12 JANVIER 1983

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER F.
1	0 511	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	6 821	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	4 621	scorpion	15 000
		autres signes	1 500
	6 121	poissons	15 000
		autres signes	1 500
	8 961	poissons	15 000
		autres signes	1 500
	19 281	vierge	150 000
		autres signes	15 000
	34 611	balance	150 000
		autres signes	15 000
2	5 032	lion	10 000
		autres signes	1 000
	9 512	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	36 692	taureau	150 000
		autres signes	15 000
3	3	tous signes	100
	213	tous signes	500
	283	tous signes	500
	363	tous signes	500
	623	tous signes	500
	0 583	verseau	15 100
		autres signes	1 600
	7 983	cancer	15 100
		autres signes	1 600
	2 313	bélier	15 100
		autres signes	1 600
	31 483	poissons	4 000 100
		autres signes	150 100
4	8 114	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	69 904	verseau	150 000
		autres signes	15 000
5	7 595	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	0 555	balance	15 000
		autres signes	1 500
6	0 705	taureau	15 000
		autres signes	1 500
6	9 216	sagittaire	15 000
		autres signes	1 500
	06 166	poissons	150 000
		autres signes	15 000
	14 506	lion	150 000
		autres signes	15 000
	28 126	cancer	150 000
		autres signes	15 000
	33 586	gémeaux	150 000
		autres signes	15 000
7	27	tous signes	200
	57	tous signes	200
	3 417	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	7 517	vierge	15 000
		autres signes	1 500
8	4 548	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	2 718	lion	15 000
		autres signes	1 500
	27 208	bélier	150 000
		autres signes	15 000
9	59	tous signes	200
	679	tous signes	400
	1 419	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	2 939	balance	10 000
		autres signes	1 000
	9 089	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	6 929	capricorne	15 000
		autres signes	1 500
	00 139	capricorne	150 000
		autres signes	15 000
	17 229	scorpion	150 000
		autres signes	15 000
0	0	tous signes	100
	00	tous signes	300
	010	tous signes	500
	6 850	sagittaire	10 100
		autres signes	1 100
	28 760	sagittaire	150 100
		autres signes	15 100

PROCHAINS TIRAGES LE 19 JANVIER 1983
TRANCHE DES MIMOSAS à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
L'ARLEQUIN à MORZINE (Haute-Savoie)

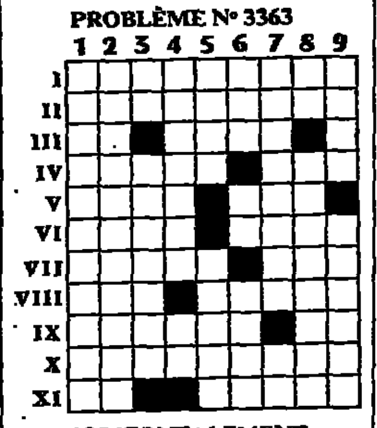
LOTO TIRAGE N° 02 — 11 15 18 29 42 45 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 24

PROCHAIN TIRAGE LE 19 JANVIER 1983 - VALIDATION JUSQU'AU 18 JANVIER APRÈS-MIDI

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3363



HORIZONTALEMENT

I. Offre une réduction sur certains sujets. — II. Sont donc sages *ou nous en font voir*. — III. Démonstratif. Femmes merveilleuses ou *femmes du merveilleux*. — IV. Certains en sont totalement dépourvus. Sigle. — V. A l'habitude d'être plaqué. Ménage la monture. — VI. Chef de « service » à l'étranger. Est donc toujours bon à prendre. — VII. Ne sont pas appréciés dans le « cochon ». Plante fourragère. — VIII. Marque la place. Peut donc s'appuyer sur les arrières. — IX. On peut en obtenir réparation. On le double pour mieux le doubler. — X. Son dernier mot est pour les autres. — XI. Adverbe. Vallée étouffante pour un certain roi.

VERTICALEMENT

1. Reste fidèle à sa ligne de conduite. — 2. Termine dans un fauteuil. — 3. Symbole. Se sont donc creusés pour arriver à un maigre résultat. — 4. Nous excite parfois au point de ne pas pouvoir fermer l'œil. Lettres du patron. — 5. Leur pas a laissé des traces profondes. Gros malin. — 6. Était du genre bovin. C'est un ordre ! Port français. — 7. Viennent de loin mais auraient pu y rester. Se suivent en tremblant. — 8. Démonstratif. Plus elle rebondit et moins on peut la saisir. — 9. Du pin sur la blanche. Presse donc une affaire.

Solution du problème n° 3362

Horizontalement

I. Adversité. — II. Noisettes. — III. Tus. Et. — IV. Élèves. EO. — V. Cerisiers. — VI. Eu. RP. — VII. Dressoir. — VIII. Est. Otton. — IX. Aster. — X. Toge. Relu. — XI. Suées. Sua.

Verticalement

1. Antécédents. — 2. Douleurs. Ou. — 3. Viser. Etage. — 4. Es. Vils. See. — 5. Rêves. Sot. — 6. St. Siroter. — 7. Ite. Épîtres. — 8. Téter. Ro. Lu. — 9. Es. Ost. Noua.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 13 janvier :

DES DÉCRETS

● Portant création du groupe de sécurité de la présidence de la République ;

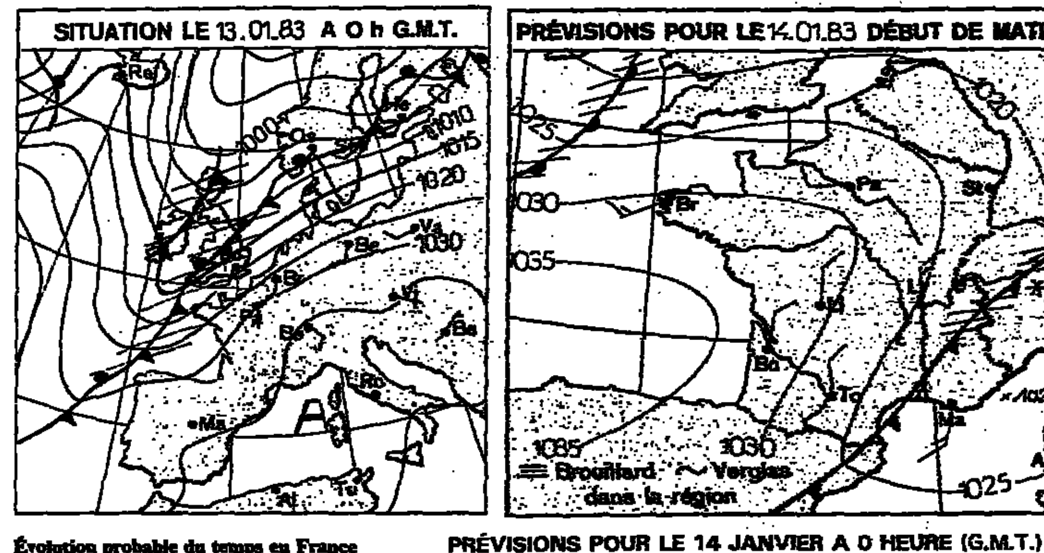
● Relatif à la taxe parafiscale des industries textiles ;

● Portant nominations, affectations et admissions par anticipation dans le cadre des officiers généraux (active et réserve).

UN ARRÊTÉ

● Relatif au programme d'implantation des unités de l'Agence nationale pour l'emploi.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 14 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)

Évolution probable du temps en France entre le jeudi 13 à 0 heure et le vendredi 14 janvier à minuit.

A l'arrière du front froid qui traverse la France s'établit un flux de nord-ouest instable et frais. Une nouvelle perturbation abordera le nord-ouest du pays vendredi matin.

Vendredi, une zone nuageuse et pluvieuse (neige au-dessus de 1200/1500 mètres) s'étendra le matin des Pyrénées Orientales aux Alpes (faible activité près de la Méditerranée). A l'arrière de cette zone, qui s'éloignera vers le Sud-Est, c'est un temps frais et nuageux qui prédominera avec quelques faibles gelées dans l'intérieur ; quelques averses résiduelles de neige sur les Pyrénées, les Alpes et le Massif Central pourront être observées au-dessus de 800 mètres. La nouvelle zone faiblement pluvieuse qui abordera dans la matinée les régions du nord-ouest s'étendra dans la journée à la moitié nord du pays. Elle sera accompagné de vents d'ouest-nord-ouest modérés. Vent de nord modéré l'après-midi dans la vallée du Rhône. Les températures maximales atteindraient 5° à 11° du nord au sud.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 13 janvier à 7 heures, de 1 022,4 millibars, soit 766,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 janvier ; le second le minimum de la nuit du 12 au 13 janvier) : Ajaccio, 12 et 2 degrés ; Biarritz, 12 et 4 ; Bordeaux, 10 et 2 ; Bourges, 3 et – 1 ; Brest, 11 et 7 ; Caen, 8 et 5 ; Cherbourg, 8 et 7 ; Clermont-Ferrand, 4 et – 3 ; Dijon, 2 et 0 ; Grenoble, 7 et 1 ; Lille, 7 et 3 ; Lyon, 10 et 4 ; Marseille-Marignane, 12 et 10 ; Nancy, 4 et 0 ; Nantes, 8 et 4 ; Nice-Côte d'Azur, 14 et 4 ; Paris-Le Bourget, 7 et 2 ; Pau, 12 et 0 ; Perpignan, 10 et 0 ; Rennes, 8 et 5 ; Strasbourg, 4 et – 2 ; Tours, 4 et 0 ; Toulouse, 11 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 0 degré ; Amsterdam, 7 et 4 ; Athènes, 13 et 6 ; Berlin, 7 et 4 ; Bonn, 6 et 0 ; Bruxelles, 7 et 2 ; Le Caire, 19 et 12 ; îles Canaries, 19 et 17 ; Copenhague, 7 et 5 ; Dakar, 31 et 22 ; Djerba, 16 et 6 ; Genève, 1 et – 3 ; Jérusalem, 13 et 4 ; Lisbonne, 12 et 4 ; Londres, 11 et 6 ; Luxembourg, 3 et – 1 ; Madrid, 8 et – 3 ; Nairobi, 24 et 12 ; New-York, 8 et 0 ; Palma-de-Majorque, 15 et 0 ; Rome, 12 et 0 ; Stockholm, 8 et 6 ; Tozeur, 16 et 4 ; Tunis, 13 et 4.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

SAMEDI 15 JANVIER

« Sur les pas de Mme de Sévigné », 14 h 30, 23, rue de Sévigné, Mme Bouquet des Chaux.

« Grands portails romans et gothiques présentés aux jeunes », 14 h 30, Musée des monuments français, M. Lépany.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mlle Brossais.

« Le Moyen Age et la Renaissance », 15 heures, Petit Palais, Mlle Lemarchand.

« Les jacobins et leur séminaire », 15 heures, place Saint-Thomas-d'Aquin, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« L'atelier de François Desportes à la Manufacture de Sèvres », 15 heures, Louvre, pavillon de Flore (Approche de l'art).

« Chardin », 10 h 30, Louvre, porte Denon (Arcus).

« Exposition Fantin-Latour », 15 h 15, Grand Palais (Arts et curiosités de Paris).

« Trésors d'Irlande », 10 h 30, Grand Palais, D. Bouchard.

« Trésors d'Irlande », 15 h 15, Grand Palais, Mme Caneri.

« Chez un grand restaurateur de meubles », 15 heures, église Saint-Julien-le-Pauvre, M. de Lavalade (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Arsenal de Sully », 14 h 30, porte de l'Arsenal, Mme Ferrand.

« Hôtel de Seignelay », 15 heures, 80, rue de Lille, Mme Haullet.

« Hôtel de Lassay », 15 heures, 128, rue de l'Université, Mme Hager.

« Maison de Balzac », 15 heures, 47, rue Raynouard (Histoire et archéologie).

« Le Sénat », 15 heures, 20, rue de Tournon, M. Jaslet.

« Le Crucifix de Santa Croce », 14 h 30, Louvre, porte Denon, Mlle Leblanc.

« Hôtels du Pré-aux-Clercs », 14 h 30, métro Solférino (Paris pittoresque et insolite).

« Les Arènes de Lutèce et le quartier Mouffetard », 15 heures, métro Jussieu, Mme Lambin (Paris et son histoire).

« Couvent des Carmes », 15 heures, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'art du XVIIe dans les carmels de France », 14 h 30, Petit Palais, E. Romann.

« Un centre d'acupuncture », 15 heures, 12, rue de Ponthieu (Tourisme culturel).

« *Jardins, hôtels du Marais* », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux-Paris).

« *Exposition Fantin-Latour* », 11 heures, Grand Palais (Visages de Paris).

« De Carthage à Kairouan », 11 heures, Petit Palais, Mme Grislain.

CONFÉRENCES

14 h 30, 60, boulevard La Tour-Maubourg, M. Brumfeld : « Le monde de la Bible », et 16 h 30 : « La Genèse » (Rencontre des peuples).

15 heures, 1, rue Victor-Cousin, Bachelard, P. Canivet : « Lohengrin, opéra initiatique, la mission d'un initié » (Université populaire de Paris).

15 heures, 109, rue de Rivoli, Mme Desroches-Noblecourt : « La maison et l'art de vivre dans l'Égypte ancienne : l'établissement de la demeure ».

15 heures et 16 heures, 195, rue Saint-Jacques : « Film : le Testament de l'île de Pâques » (Centre de la mer et des eaux).

15 heures, 12, rue Vivienne, Maja : « Le cristal », et 17 heures, C. Truchot : « Les différentes formes de yoga » (Ergonia) (projections).

15 h 30, 17, rue de l'Arcade, F. Dupuis : « La clé des mondes secrets », et 16 heures, V. Ofman : « *L'Amour des trois oranges* », de Prokofiev » (Amitiés lyriques).

16 heures, 13, rue des Réservoirs, à Versailles, P. Verhoeven : « Rome, capitale de l'art baroque » (Théâtre Montansier).

16 h 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux : « Le siècle des lumières de l'époque médiévale ; le siècle de Saint Louis » (projections).

20 h 30, 199 bis, rue Saint-Martin, F. Mazières : « Un grand voyage vers l'île de Pâques » (film) (AMORC).

21 heures, 195, rue Saint-Jacques, J.-P. Truchot : « Des poissons à corps chaud : les thons » (Institut océanographique).

LA MAISON

Panorama des tissus

Le Xe Salon international des éditeurs de la décoration est ouvert au public du 14 au 19 janvier. Le *Grand Palais a été* choisi, cette année, pour réunir les quatre-vingt-dix exposants qui présentèrent leurs dernières créations, dans des ambiances conçues par des décorateurs en renom.

Cette exposition biennale est organisée sous l'égide des *éditeurs-créateurs de tissus*. Le dynamisme de cette profession *se manifeste par une grande* créativité en matière de textiles d'ameublement. De l'ensemble des nouvelles collections qui seront exposées au Grand Palais se dégagent les tendances de la décoration pour 1983. Les coloris pastel sont « poudrés » et légèrement estompés ou très lumineux. Les tons chauds (terre cuite, ocre, rouge) sont prolongés *par des tonalités sombres*, tel le bleu nuit ou le violet. *Quant au gris, il est en passe de* remplacer, enfin, le beige.

Les matières sont surtout naturelles, avec un grand vainqueur — le coton — *utilisé par tous les* éditeurs, y compris Joliet, spécialiste du lainage. *La soie fait* une entrée remarquée en tissu d'ameublement (Métaphores, Prelle, Verasseta, Zumsteg). Le lin réapparaît, comme dans la haute couture, notamment chez Frey et Larsen.

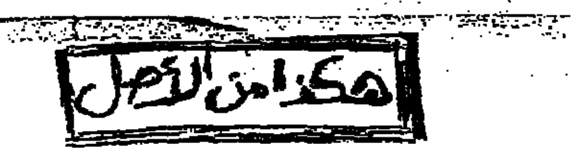
Côté texture, le jacquard est omniprésent. Tissé de plus en plus fin, il permet d'obtenir des effets de paysages impressionnistes (Deschemaker) ou prend l'aspect de brocards (Romanex). D'autres jacquards ont des *motifs géométriques* chez Lauer, ou des rayures très « jacobines » pour Canovas. *Les nouveaux* velours sont à tout petits dessins dans les collections de Chanée et d'Urgé.

Les tissus imprimés s'inspirent parfois de documents fin *dix-neuvième siècle* (Lelièvre, Martine Nourissat) ou des années 30 : *Frey, Rubelli. Le tissu* mural se renouvelle avec de l'étamine de laine (Bisson-Bruneel) et du chintz (Chotard). Quant à la passementerie, elle s'adapte — par de nombreuses créations — à la décoration d'aujourd'hui. C'est un panorama de cent vingt mille *références* de tissus de tous styles (unis, *armurés et imprimés*) qui sera présenté en ce début d'année.

JANY AUJAME.

★ *Grand Palais, avenue Churchill*, 75008 Paris. Tous les jours, de 10 heures à 19 heures. Entrée : 30 F.





	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

RESPONSABLE DE LA VISITE MEDICALE PARIS
250 / 300 000 F — Laboratoire Pharmaceutique

Un laboratoire pharmaceutique qui a acquis une grande notoriété en développent une gamme de produits spécifiques, recherche un RESPONSABLE DE LA VISITE MEDICALE. Sous l'autorité du Directeur Commercial avec lequel il définira les grandes lignes des actions à entreprendre et en liaison avec le service marketing médical qui lui fournira les argumentaires, la documentation, les moyens d'information médicale, les supports,... il sera responsable de la définition, de l'orientation, de l'animation et du contrôle de l'activité de plusieurs dizaines de visiteurs médicaux répartis en neuf régions et chargés de visiter le corps médical et les centres hospitaliers en vue de promouvoir les produits mis au point par le laboratoire. Il sera chargé d'organiser des soirées médicales et des colloques scientifiques. Le candidat retenu, âgé d'au moins 45 ans, possèdera une solide culture générale littéraire ou scientifique et plusieurs années d'une expérience professionnelle analogue lui ayant permis de prouver de réelles qualités d'organisateur et d'animateur. Ecrire sous référence 553/M à :

GRH conseils
3, avenue de Ségur 75007 PARIS.
Discrétion assurée.



...présente ses meilleurs vœux aux annonceurs du

Monde

Nos services demeurent à votre disposition pour tous problèmes de petites annonces tant sur Paris que la province ou l'étranger (Membre adhérent du B.V.P. et du S N P A C.)

Recherche
coordonnateur
mi-temps
« Stage jeunes technique électronique ».
Exp. pédagog. ou entreprise.
C.V. GRETA. 94-EST.
2, av. Pablo-Picasso.
94120. Fontenay-sous-Bois.

Recherchons
CHAUFFEUR DE DIRECTION
Sérieuses références exigées. Disponibilités et discrétion. Rémunération en fonction.
Ecrire sous le nº 252582 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

emplois régionaux

SUD-FRANCE
LYON
INGÉNIEUR
ÉTUDES B.A.
exp. 3-5 ans, stable
C.V. précis
1, cours d'Herbouville
LYON 4 (7) 828-63-58.

E.R.G.
recrute pour
Sud-Est France
INGÉNIEUR GÉOTECHNICIEN
Ayant première expérience. Libre très rapidement. Tél. : (16-94) 94-23-84.

emplois internationaux

URGENT
Importante société suisse recherche pour chantier
CAMEROUN
INGÉNIEUR MATÉRIEL
Pour prendre la responsabilité d'un parc de 300 véhicules VL/PL et engins T.P.
Écrire avec C.V. à Sté I.O.T.A.
1, rue Tour-de-l'Isle
Case Postal 344.
1211 GENEVE 11.

URGENT
Importante association médico-sociale bâtiment T.P.
recherche
1º) pour son centre chirurgical orthopédique PARIS-19e
PANSEUSE DIPLOMÉE INFIRMIER/E
de jour et de nuit
2º) pour sa clinique
Mº CHATEAU VINCENNES
PANSEUSE
diplômée, expérimentée
39 heures hebdo
Bonnes conditions de travail
Avantages sociaux
Reprise passé professionnel
Tél. pour PARIS-19e :
202-22-26
Pour VINCENNES :
808-40-43.

P.S.I.
PHOTON SCIENCE INSTRUMENTS
Nouveau leader dans le domaine électro-optique
recrute
INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
Adjoint au directeur commercial, il aura rapidement la responsabilité de la promotion et de la vente des produits des départements :
— lasers ;
— traitement de faisceau et détection ;
— fibres optiques. Bilingue anglais, ce poste demande des compétences en électro-optique indiscutables, mais peut convenir à un ingénieur débutant :
— stages de formation aux U.S.A., Angleterre et Allem.
Carrière évolutive pour candidat de valeur.
Envoyer C.V., photo et prét. à P.S.I., 65-67, av. J.-Jaurès. 91120 PALAISEAU.

ORGANISME CULTUREL
recherche pour chaque département
UN CHARGÉ DE MISSIONS
Ces postes s'adressent à des H. ou F., même retraités, disposant de quelques heures par semaine. Bénéficiant d'une bonne introduction auprès des collectivités locales et fortement motivés par la création artistique. Statut indépendant avec indemnités de fonction.
Adresser C.V. détaillé + photo sous nº T 037.789 M
RÉGIE PRESSE
85 bis, rue Réaumur. Paris 2e.

Language school seeks qualified english Teacher. Téléphone : 661-06-02.

Clinique Jeanne-d'Arc
15, rue Jeanne-d'Arc
94160 ST-MANDÉ. 374-12-10.
recherche
INFIRMIERS
(temps complet
(9 h 15/18 h 15)
AIDES-SOIGNANTS
Ecrire ou se présenter.

Jean REGNIER Publicité
nous présente ses meilleurs vœux pour 1983



Jean REGNIER Publicité
39, rue de l'Arcade 75008 PARIS
Téléphone : 266 15 45

La DASS des Hauts-de-Seine
recrute
ÉDUCATEUR CHEF
chargé de la direction d'un centre d'hébergement départemental.
Les candidatures devront parvenir au Service du Personnel, 130, rue du 8-Mai-1945 (92021) NANTERRE CEDEX.
Tél. : 725-95-33.
poste 3119 ou 3120.

Société BIJOUTERIE en gros
recherche
COMPTABLE II
3 à 4 ans d'expérience, pour comptabilité clients, fournisseurs, compt. générale et déclarations fiscales.
Connaissances saisie informatique, souhaitées.
Libre rapidement.
Ecr. avec C.V., ph. et prét. à :
GUIHENEUC S.A.
153, rue du Temple,
75003 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

RESPONSABLE D'ORGANISATION ET METHODE - 35 ans - Nat. Britannique - Maîtrise de gestion - Bonne connaissance de la formation, personnel - Rompu aux relations haut niveau - Résolvant des problèmes organisation et méthode anglo-saxonne - Sens du contact.
RECHERCHE : situation similaire dans l'exportation, restauration, commerce ou industrie - Paris (déplacements acceptés étranger) - (Section BCO/JCB 307).

J.F. 30 ans - Bonne expérience audio-visuel, relations publiques - Esprit d'initiative - Anglais.
RECHERCHE : emploi en rapport mais ETUDIERAIT : toutes propositions (Section BCO/JCB 308).

CADRE MARKETING - F. 34 ans - Formation droit, gestion, communication - Anglais, espagnol courants - Bonnes notions allemand - 6 ans expérience direction marques et produits grande consommation dans groupe anglo-saxon ; développement, gestion, études, publicité - Responsable stratégie produits - Expérience achats.
RECHERCHE : poste à responsabilités marketing et/ou commercial, produits grand public, réseau fond ou traditionnel - Paris - Banlieue Ouest Nord (Section BCO/JCB 309).

JURISTE - 30 ans - Docteur en droit (droit international, maritime offs shore et communautaire) - Anglais, allemand courants - Stages divers en entreprise - 1 an expérience cabinet US et France + 4 ans expérience universitaire, synthèse et rédactionnelle - Sens du travail en équipe - Grande disponibilité.
RECHERCHE : situation à responsabilités dans toutes entreprises à vocation internationale (banque, Assurances services, import-export) désirant renforcer département juridique - France - Etranger (Section BCO/JCB 310).

ANPE
ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

JEUNE HOMME, 28 ans, rech. poste auprès de personnalités pour protection rapprochée ou sécurité. Arts martiaux, 1 m 87, 77 kg. Bonnes notions anglais. Permis VL.
Ecrire s/réf. 11.828 à VALENS CONSEIL, 59, rue de richelieu, PARIS-2e qui transmettra.

Jeune femme, 31 ans, 7 ans expérience milieu scolaire et animation, D.E.S.S. psychologie, souhaite emploi stable, de préférence au sud de la Loire. Libre de suite.
Ecrire : AUCKENTHALER, 3, rue Notre-Dame 33000 Bordeaux.

JURISTE ZAIROISE, 34 ans cherche travail Afrique francophone. M. MEFALESI, 1, rue Fernand-Petit, nº 122. 58200 COSNE-sur-LOIRE.

J.F. analyste prog. ass. cob. cherche emploi, 2 ans expér. Tél. après 18 h. 343-67-95.

JOURNALISTE POLYVALENT
MAQUETTISTE
METTEUR EN PAGES
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
PHOTOGRAPHE
connaissant la FABRICATION recherche situation en rapport ou collaboration extérieure.
Ecr. s/nº 6.432 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JOURNALISTE ET PUBLICITAIRE
met à votre disposition son expérience de MAQUETTISTE, REDACTEUR, PHOTOGRAPHE pour tous problèmes : IMAGES DE MARQUES, ANNONCES, CATALOGUES, MAILING, REPORTAGES, RELATIONS PRESSE. Toutes formes de collaborations possibles.
Ecr. s/nº 6.431 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

42 ans, nationalité espagnole, marié avec une Française, docteur sociologie (Sorbonne), licence Sciences Sociales, diplômé Ephe économie, 10 ans expérience direction bureau recherches socio-économiques, 5 ans DG de P.M.E. cherche situation adjoint à PDG ou DG ou similaire dans entreprise française ou espagnole Pablo-Sanchez, 89, bd Victor-Hugo. 92110 Clichy. Tél. 739-45-70.

travaux à façon

ENTREPRISE, sérieuse réf. effectue rapidem. travaux paint., revêt. sol et mur, électr., plomb., décor., Devis gratuit sauf sinistres.
Tél. 368-47-84 & 893-30-02.

capitaux propositions commerciales

Sté Services exportant à 80 % Japon et U.S.A. cherche prêt moyen terme, de 3 à 500.000 F. Ttes formes de rémunér. possible. Tél. C. GIRON. de 14 à 17 h., au 723-80-81.

enseignement

LA CALIFORNIE PEUT-ÊTRE... L'AMERICAN CENTER SUREMENT
261, bd Raspail, 75014 Paris
633-67-28.
Méthode orale, conversations
A PARTIR DE FÉVRIER ET EN AVANT-PREMIÈRE
ANGLAIS SECOURS
2 sessions intensives de 15 jours chacune
INSCRIPTION A PARTIR DU 15 JANVIER
pendant l'année as usual
SESSIONS TRIMESTRIELLES :
Hiver : janvier-mars.
Printemps : avril-juin.

propositions diverses

L'ETAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C16) Boîte Postale 402.09 PARIS.

villégiature

Séj. à CANNES. Le JOSEFA meublé à la semaine.
Gd standing et calme. 1re mise en service 02/83. Entre Croisette et rue d'Antibes.
Renseignements : SORGI 7, rue du 14 juillet 06400 - Cannes. Tél. (93) 43-28-04.

automobiles ventes

de 5 à 7 C.V.

Part. vd Peugeot 104 SR 6 CV. 1980, beige. 41.000 km Prix 24.000 F.
Tél. 732-02-60, poste 2251 ou 918-39-35.

L'immobilier

appartements ventes

4e arrdt

CŒUR MARAIS
76, RUE VIEILLE-DU-TEMPLE
Toutes surfaces à rénover. Prix moyen : 12.000 F le m². Propriétaire : 766-03-18.

ILE DE LA CITÉ 4, rue Massillon, appt duplex, liv., 2 chbres, s.de bains, cab. toil., cuis., 2 W.C., gde terrasse. Prix 1.137.000 F.
Visite sur place samedi 15 janvier de 10 h à 13 h.
NOTAIRE 633-15-87.

5e arrdt

NEUF CONSTRUCTION EN COURS
IMM. TRÈS GRAND LUXE DE 29 APPARTEMENTS
Livraison 1er trimestre 1983
JARDIN DES PLANTES
1 ET 3, R. POLIVEAU
DU 2 AU 5 PIÈCES et DUPLEX-TERRASSES
Prix moyen 15.000 F le m² Ferme et définitif
APPARTEMENT TÉMOIN
Tous les jours 14 h à 19 h Sauf mercredi et dimanche
A.W.I. Tél. : 267-37-37.

6e arrdt

ODÉON, 2 P., 70 m²
Charme, asc., 354-42-70.

Mº ODÉON
Grd studio 45 m², refait neuf. Px 450 000 F. Tél. 280-50-71.

7e arrdt

19, AV. TOURVILLE
4 P., 110 m². w.-c., bains, ch. cent., à rénover, 900 000 F. Visite vendredi 11 h-16 h. Escalier B, 1er étage.

10e arrdt

Voie privée Fg Temple
Dans superbe rénovation, 78 m², gd séj. 34 m², 2 chbres, charme, luxe, 530.000 F - 704-43-43.

12e arrdt

Daumesnil, 2 pces, tt cft. 2e ét., très clair. 59 000 F cpt + 3 850 F mens. Viager. Fme 80 ans, appt libre. 266-19-00.

13e arrdt

MAISON INDÉPENDANTE
180 m², dble liv., 4 ch., gde terr., direct. pptaire. 325-33-08 (ap. 19 h, 326-13-00).

ATELIER LOFT
clair, calme, 200 m² à aménager sur 2 niveaux possibles : diviser, directement propriétaire 325-33-08 (après 19 h. 326-23-00).

15e arrdt

Mº PORTE VERSAILLES-ISSY 5 P., CFT. PARFAIT ÉTAT, 2e ét., asc., balcon, URGENT. Prix 845.000 F, 577-96-85.

MÉTRO VOLONTAIRES
MODERNE 3 P., 75 m², 750.000 F DORESSAY, 624-93-33.

16e arrdt

DAUPHINE. 60 m² sur jardin, liv. + chambre, imm. récent, GARBI. 567-22-88.

EXCEPTIONNEL
CONVENTION - RÉCENT
liv. dble, 3 chbres, état neuf, 10e ét. s/ter. de 108 m² ; park., 1 600 000 F. 532-86-10.

17e arrdt

45, AV. DE VILLIERS
Mº MALESHERBES
DUPLEX avec MEZZANINE de 2-4-5 PCES et STUDIOS. LUXUEUSE RÉHABILITATION. Vis. jeudi, vendr. 13-18 h.

BD MALESHERBES
Pr. PEREIRE. Insolite Bois ATELIER DUPLEX, grd living, 2 chbres, 5e ss asc., 850.000 + gar. dans imm. 577-96-85.

20e arrdt

PARIS-20e (métro Gambetta)
STUDETTE A VENDRE
Tél. : 020-16-28 (après 20 h).

77 Seine-et-Marne

CHELLES
Appartement F4, rez-de-chaus., avec cave + garage. Prêt d'Etat à reprendre de 92.000 F à 6 %
Px 310.000 F. T. : 020-72-37
M. et Mme MILLET, 6, rue de l'Ilette. Bât. Alizé. 77500 Chelles.

78-Yvelines

CHATOU
près commerces 10' R.E.R. appts 3 pièces = 74 m² dans parc, tout confort 490.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET. (3) 976-05-90.

ST-GERMAIN EN LAYE
CENTRE 130 m² + 25 m² balc. expos. sud, séj. 34 m², 4 chbres, 2 S. de bns. gar. + park. Px 1.360.000 F 451-28-02.

ST-GERMAIN EN LAYE
2' RER dans hôtel part. XVIIe, 185 m² dont 110 m² libres excellent état et 75 m² occupés DÉPENDANCE AMÉNAGÉE jardin 750 m². 451-28-02.

92 Hauts-de-Seine

Dans immeuble style
HOTEL PARTICULIER
Beau 4 p., calme, soleil, terrasse ; limite Neuilly, Levallois. Prix intéress., directement propriétaire 329-58-65 (après 19 h, 326-13-00).

NEUILLY GRAND 5 P.
VUE, 2 chbres, serv. Parkg. Px intér. VERNEL 526-01-50.

MEUDON
Maison de ville neuve, disponible de suite, dans petite résidence. 6 pièces, 2 bains, garage, s/place, 29, rue Jean-Brunet, l'après-midi, du jeudi au dimanche. Tél. : 534-81-71.

NEUILLY près Maurice Barrès, terras. pl.-pied, arborisée triple récept. + 3/4 chbres, calme, soleil. 567-47-47, matinée.

BOURG-LA-REINE
220 mètres du métro
2 PETITS IMMEUBLES DE TRÈS GRANDE CLASSE EN PIERRE DE TAILLE
R.-de-ch. + 3 et 4 étages, du studio au 4 pièces et gds duplex de 4 et 5 pièces. Livraison prévue 2e trimestre 1983. SPDI 350-14-80.

MEUDON-BELLEVUE, part. vend ds résid. gd standing, appt 86 m² avec loggia s/parc, à 400 m gare. Prix 600 000 F. Tél. 876-62-64.

93 Seine-Saint-Denis

La Courneuve (93) F4. 85 m², belle cuisine, loggia, parking, 6e et dernier ét. dans imm. récent. Proximité R.E.R., bus, commerces, écoles, espaces verts. Prix : 370.000 F
Téléphone : 838-07-45.

Province

A vendre STUDIO 4 personnes CLUB-HOTEL
TIGNES GRANDE-MOTTE
Période 2e semaine février Tél. 16 (42) 25-37-57 h. b. ou (42) 61-83-76 après 18 h.

locations non meublées offres

Province

Epinay-sous-Sénart, 23 km S.E. de Paris. Pavillon F 4 + gar., n.f., confort, 3.150 F mens. net. direct particulier : 903-55-28.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES
Louez vite et sans frais ENTRE PARTICULIERS OFFICE DES LOCATAIRES. Téléphonez au : 296-58-10.

Région parisienne

Pour Stés Européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction. Beaux appts de standing, 4 pces et plus — 281-10-20.

propriétés

EST DE LA FRANCE
TRÈS BELLE RÉGION DE CHASSE
MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ
MAISON DE MAITRE
Comprenant 12 chambres, toutes avec salle de bains ou douche, salle à manger avec cheminée, salon avec cheminée, cuisine avec office, salle d'armes. Maison de gardien avec chambre froide et chambre congélateur pour gibier. Maison entièrement meublée, d'un goût raffiné, avec literie, linge de maison, etc., entourée de 1,61 hectare de terrain entièrement clos avec petit étang.
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
Prix très intéressant.
S'adresser au Cabinet Daniel SCHMITT.
10, rue Napoléon à SARREBOURG.
Téléphone : (8) 703-27-44.

GORDES
LUBERON
Mas restauré 5 P. princip. dont gd séj. avec cheminée, chauff. élec., eau ville, téléph., terrain 1,2 ha. boisé de chênes dont 2 centenaires devant le mas.
TRÈS BELLE VUE, PISCINE.
Agence E. GARCIN
8, rue Mirabeau, 13210 ST-RÉMY-DE-PROVINCE.
Tél. (90) 92-01-58 et 71-92-86.

Part. vend Marignane (B.-d.-Rh.). 20 min. mer. Propriété quartier calme ét. F4, loggia, terrasses, C.C.M., cheminée provençale, rez jardin, F3, garage, jardin clos 1 250 m², puits, cuisine été. 1 050 000 F A DÉBATTRE. Tél. 16 (42) 88-37-27.

domaines

Achèterais VASTE PROPRIÉTÉ DE CHASSE SOLOGNE
Ecrire sous le nº 251789 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

pavillons

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire
Centre d'information FNAIM de Paris Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER. 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. 277-44-44.

ARCUEIL (94)
2 km Porte d'Italie, 4 autobus à proximité particulier vend pavillon bon état sur 282 m² terrain (arbres fruitiers, potager), au rez-de-chaussée salle séjour, grande cuisine, entrée, W.C., au 1er étage 2 chambres, lingerie, salle de bains avec W.C., grenier, le tout sur sous-sol 40 m², chauffage central. Prix : 580.000 F. Tél. ou vis. tous les jours : M. Jegou, 547-59-07.

TOURNAN, pav. s/450 m², traditionn., entrée, cuis. équipée, séjour, salon, 3 chbres, w.-c., s. de bns, cellier, gar., habitable de suite. 580.000 F. à débattre. 425-43-12. h. bur.

maisons de campagne

PARTICULIER VEND MAISON, FINISTÈRE-SUD
20 mn mer, pont de buis, 4 grandes pièces, cave, ch. cent., 4 pièces aménageables sut et jardin clos 415 m². ttes commodités.
Prix 250 000 Francs.
Tél. 16 (42) 88 37 27.

fermettes

FERMETTE AMÉNAGÉE
cuisine, séjour, 4 chambres, bns, wc, chauffage centr. grandes dépend. s/s 2 000 m² Px. 350.000 F. Crédit 90 %. THYRAULT 89170 St-Fargeau. Tél. : (86) 74-08-12 ou le soir après 20 H : (38) 31-13-93.

50 km PARIS-EST, fermette, s/900 m², cave, séjour, salon, bur., cuis., s. de bns. 5 chbres, cellier, gar., habit. de suite. 450.000 F. 425-43-12. h. bur.

SUD DROME, limite ALPES, entre NYONS et SERRES
Sur 2 ha. de prairie en bordure ruis., jolie ferm., caract., p. app., 4 pces à aménager, cheminée, four à pain, voûtes, nombreuses dépendances. Prix exceptionnel : 320.000 F.
LOGINTER SISTERON
26, r. de la Pousterale
04200 SISTERON. (92) 61-14-18.

SOLOGNE
A vendre pour chasse et placement forestier petits TERRITOIRES avec ou sans étangs et bâtiments Ecr. Havas Orléans Nº 200648.

ALLIER
SPLENDIDE PROPRIÉTÉ
10 P. + dépend. parc 11 ha. Tt. boisé. Etang 1/2 ha. chasse poss. 125 ha. att. Paris 300 kms Px tt. 1.050.000 F. Renseignements + photo M. PEZET BP 41 — 03500 ST Pourçain /Sioule tél. : (70) 45-35-70.

PÉRIGORD
Vds prop. 3 120 m². 1 000 m² hab. + comm. restaurant. Tél. (53) 28-01-74.

terrains

30 km Aix-en-Provence, à Rians (Var). Deux beaux terrains plats dans colline, à 400 m village. Constructibles. 3.000 m² : 150.000 F. et 4.000 m² : 200.000 F.
M Coulomb, 1, rue Ferdinand-Pelloutier. 83100 Toulon. Tél. : (94) 92-36-46.

CHATOU
Bord de SEINE beau terrain. 1000 m² toutes viabilités. Px. 500.000 F. TVA incluse AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET (3) 976-05-90.

COTE D'AZUR
dans petit lotissement résidentiel : lots de terrains. 1.800 à 2.250 m², plein sud, vue splendide, à partir de 500.000 F. ARES, 1, PLACE GUYNEMER, BP. 45. 06603 ANTIBES.

SAINT-GERVAIS (74)
Part. vend 2 terrains, C.U., 1.200 m² et 1.273 m² parcelles attenantes. Téléphone : (50) 93-62-00.

forêts

Près LAIGLE (61) Futaie 10 ha résineux feuillus 100 m3/ha. HOUDIARD BP 83 LAVAL T. (43) 56-61-80.

LIGNIÈRES (18)
3 parcelles, chênes et pins, 5 à 11 ha à part. 185 000 F Tél. 294-22-78.

viagers

Etude LODEL — 35, bd Voltaire, PARIS (11e). Tél. : 355-61-58. Spécialiste viager. Expérience, discrétion, conseils.

F. CRUZ. 266-19-00.
8, rue La Boétie (8e). Prix rentes indexées garanties. Étude gratuite discrète.

Libre Verneuil/s/Seine, gd pav. 4/5 p. ss-sol, gar. s/500 m². Cpt 300 000 + 4.800 F/mois. Viagers F. Cruz. 266-19-00.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Un service gratuit interprofessionnel et interbancaire pour tout achat d'appartements et de pavillons neufs.
Renseign. sur de nombreux programmes PAP et prêts conventionnés.
525-25-25.
49, av. Kléber, 75116 Paris.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

Locations

66, CHAMPS-ÉLYSÉES
DOMICILIATION 600 F
BUREAUX MEUBLES
SECRÉTARIAT-SERVICES
B.E.B. — Tél. : 562-66-00.

Architecte cherche colocataire pour bureau de dessin installé. 700 m², 1 000 F/mois à GRIGNY, Essonne.
Ecr. s/nº 6436 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DOMICILIATIONS
Artisans 80 F - R.C. 160 F. Constitution de Sté sous 5 jrs. G.S.M.P., 54, rue Crimée, 19e. Tél. 607-62-00.

bureaux

VOTRE BUREAU OU DEPUIS 150 F/MOIS : 1 DOMICILIATION + SERVICES SARL Artisans. 296-36-74.

immeubles

ACHAT IMM. VIDE, même avec gros travaux. Paris, banlieue. Tél. : 590-86-06 de 7 h à 21 h.

immobilier information

ANCIENS-NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire :
Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER. 27, avenue de Villiers, 75017 PARIS. Tél. 227-44-44.

locaux commerciaux

Ventes

BOULOGNE 980 000
Charmante petite maison entre Mº et bois, commerce et habitation. 605-10-08.

fonds de commerce

Ventes

COTE D'AZUR. Magasins aux meilleurs emplacements pour commerces de luxe : Antibes et Juan-les-Pins. Droit au bail ou murs. ARES 1, place Guynemer B.P. 45. 06603 Antibes.

Le Monde

économie

LOGEMENT

M. Roger Quilliot espère la mise en chantier de 370 000 logements en 1983

Seules les exportations et les opérations d'amélioration de l'habitat peuvent apporter quelque optimisme au secteur du bâtiment et des travaux publics, qui a connu, en 1982, une année très difficile. C'est ce qu'a reconnu M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, en présentant ses vœux à la presse, mardi 11 janvier.

En effet, le nombre des logements mis en chantier en 1982 n'aura guère été que de trois cent quarante-cinq mille et le ministre n'espère plus, en 1983, atteindre les quatre cent mille logements qu'il avait envisagés pour 1982, mais se contenterait de trois cent soixante-dix mille logements, si toutefois le secteur de financement privé reprend son activité. L'amélioration de l'habitat et, singulièrement, les travaux pour économies d'énergie ont, en revanche, « *compensé en partie les défaillances de la construction neuve* », selon M. Quilliot, avec trois cent cinquante mille logements améliorés en 1982 avec une aide publique directe. Au total, 47 milliards 628 millions de francs ont été consacrés au gros entretien des logements, ce qui représente 33,5 % du chiffre d'affaires du bâtiment réalisé dans le logement.

En matière d'exportations le chiffre d'affaires du B.T.P. devrait avoisiner 50 milliards de francs en 1982, contre 38 milliards de francs en 1981, et la France reste le troisième exportateur mondial, après les États-Unis et la Corée du Sud.

AFFAIRES

La publicité a connu en 1982 une « année exceptionnelle » avec une croissance de 17 %

L'année 1982 aura été bonne pour la publicité : les investissements publicitaires ont atteint, en effet, 27 milliards de francs, contre 23,2 milliards en 1981, soit une progression de 17 %. Selon M. Touati, vice-président de l'Institut de recherches et d'études publicitaires (IREP), qui a rendu publique, mercredi 12 janvier, l'enquête annuelle sur le marché publicitaire français, il s'agit même « *d'une année assez exceptionnelle, comparable en termes réels à 1976 (effets du plan de relance) et à 1979 (effets de la libération des tarifs)* ».

Ce « *rattrapage assez spectaculaire* » n'a pas bénéficié de la même façon à tous les médias. La télévision se taille la part du lion, avec une croissance de ses recettes de 29,5 % (contre 17 % l'année précédente) ; le cinéma (+ 25 %) et la publicité extérieure (+ 17 %) sont au-dessus de la moyenne.

En revanche, la presse continue de perdre du terrain (+ 15 % d'augmentation des recettes) et la radio a connu une année « *relativement médiocre* » (+ 10,5 %). La part que se taille chacun des grands médias dans la manne publicitaire continue à évoluer dans le même sens depuis plusieurs années : la presse, avec 58,5 % de l'ensemble, reste le premier des médias, mais sa part continue de diminuer (60 % en 1980, 59,5 % en 1981), la télévision vient ensuite avec 16 % (14,5 % en 1980, 15 % en 1981), la publicité extérieure se maintient à 15 %, la radio à 9 % et le cinéma à 1,5 %.

AU PREMIER SEMESTRE 1982

Les pertes de Boussac-Saint Frères ont été de 458 millions de francs

Le comité central d'entreprise (C.C.E.) de la Compagnie Boussac-Saint Frères (C.B.S.F.), convoqué en session extraordinaire, devait se réunir ce jeudi 13 janvier à Wambrechies, près de Lille (Nord) pour donner son avis sur le projet de budget d'investissement de la firme pour 1983. Quelques jours plus tard, le 24 janvier, le conseil d'administration de la société sera appelé à adopter définitivement ce projet. Le montant de ce budget est de 377 millions de francs et les deux tiers seulement de ses sources de financement sont connues pour le moment (*le Monde* daté 12-13 décembre 1982).

La nouvelle équipe de direction de la firme devrait être officiellement présentée ce jeudi aux représentants du personnel. Les directeurs généraux adjoints ne seraient plus que cinq au lieu de sept. M. Jean-Marie Lepargneur, le nouveau directeur général, a pris officiellement ses fonctions le 1er janvier, mais, à partir de la mi-novembre, en accord avec la société D.M.C. qu'il vient de quitter, M. Lepargneur a commencé à travailler à temps partiel dans la C.B.S.F.

Au C.C.E. devrait être aussi présenté un compte d'exploitation de la société pour le premier semestre 1982. Me Albert Chassagon le commentera ; il mettra ainsi comme un point final à la tâche de syndic que lui avait confiée le tribunal de commerce de Lille, en juillet 1981, lors de la mise en règlement judiciaire de Boussac-Saint Frères. Depuis le 1er juillet, en effet, c'est la C.B.S.F. qui a repris en location-gérance le fonds de commerce de B.S.F. Selon Me Chassagnon, au cours des six premiers mois de 1982, le montant des pertes a été de 458 millions de francs qui étaient provisionnés notamment pour couvrir le coût d'opérations de restructuration. Pendant la même période, 48 millions de francs ont été investis.

Pour la période plus récente, les résultats ne sont pas connus. Et on ne se hasarde pas non plus à présenter des objectifs pour les mois à venir, publiquement du moins.

Faudra-t-il attendre que soient arrêtés les objectifs commerciaux de la C.B.S.F. puis, à partir de ceux-ci, les possibilités industrielles de la compagnie ? Les premiers devraient être connus au printemps, les seconds à la veille de l'été au plus tard en octobre prochain. C'est là un exercice difficile devant la rédaction duquel on paraît reculer. Car, compte tenu de la situation de la firme, de la toute relative qualité de son outil industriel (bien vétuste) et aussi de la conjoncture générale, l'avenir apparaît médiocre pour la compagnie. Force sera alors pour elle de reparler, hélas ! de licenciements. Actuellement, la C.B.S.F. emploie dix-huit mille personnes contre près de vingt-deux mille il y a dix-huit mois. Or, selon les résultats non publiés d'une expertise faite à la demande des pouvoirs publics durant l'été 1981, pour redresser la barre de la firme, il faudrait supprimer un poste de travail sur deux.

Enfin, lors de la réunion du C.C.E. de ce jeudi, la direction, tout en se défendant de faire la « *chasse aux sorcières* », devrait annoncer le départ ou la mutation de postes de plusieurs cadres. Ces cadres, dit-on, seraient encore trop proches – par les habitudes professionnelles au moins – des anciens propriétaires. M. Antoine Willot, qui supervise toujours le département ingénierie, – l'un des rares qui soit rentable, – pourrait être écarté. Cette décision de renouveler une partie du personnel d'encadrement de la firme est demandée avec insistance par les représentants du personnel.

Des difficultés avaient opposé au cours de l'été dernier (*le Monde* daté 5-6 septembre 1982) l'Institut de développement industriel (IDI), actionnaire principal de la compagnie au nouveau directeur de celle-ci, M. René Mayer. Elles avaient eu pour conséquence le départ de M. Georges Jollès, le directeur général, venu quelques semaines auparavant du groupe Bidermann, qu'il a regagné. M. Jollès était, dit-on, l'« homme » de l'IDI. Celle-ci, pour silencieuse qu'elle soit, reste vigilante.

Dans cette querelle, les syndicats ouvriers ont eu une position de neutralité. Aujourd'hui, ils considèrent que M. Mayer a renforcer sa position. Il a su s'entourer, disent-ils. Mais eux aussi restent attentifs. Ils attendent de pouvoir juger sur pièces.

ALPHONSE THÉLIER.

● **La C.G.I.P. a pris 27,5 % du capital de CAP Gemini Sogeti.** – Le Crédit lyonnais, le groupe Drouot et la Lyonnaise des dépôts cèdent leurs parts. Le président Serge Kempf en contrôle toujours plus de 40 %. Le nouveau partenaire apportera à la société de services informatiques son expérience dans l'informatique industrielle.

● *M. Jean-Pierre Bouyssonnie*, ancien président du groupe Thomson, a été nommé président du Comité français de la chambre de commerce internationale, en remplacement de M. Jean Vilgrain, décédé.

Trois cent-cinquante délégués représentant une soixantaine de nations se réuniront à Paris du 21 au 23 juin, lors de la conférence annuelle de la chambre, dont le thème portera sur : « La concurrence internationale dans les années 80 ».

ÉNERGIE

UN RAPPORT SUR LES COMMANDES D'E.D.F.

Les groupes Empain-Schneider et C.G.E. se partagent près de 40 % du marché

Demandée par la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale le 11 juin 1979 à la commission de la concurrence – demande renouvelée le 9 septembre 1981 toujours par l'ancienne majorité, – une étude sur les commandes des entreprises du secteur de l'énergie a été remise il y a déjà quelque temps à M. Ansart, président de cette commission et député (P.C.) du Nord.

Chargée de constituer, avec un rapport déjà remis sur les commandes dans l'électronique, un élément de réflexion pour l'instauration éventuelle d'une commission des commandes publiques, cette étude a été limitée par son rapporteur au cas d'E.D.F. « *L'ampleur exceptionnelle des investissements de l'établissement dans les années récentes, la puissance économique et industrielle que lui confère la mise en œuvre de notre programme énergétique, l'ambiguïté sous-jacente du partage des responsabilités entre l'établissement, le ministère de l'industrie et les entreprises les plus puissantes dans le domaine de l'équipement électrique justifient ce choix* », affirme le rapporteur, M. Jenny. Pourtant l'étude des commandes d'E.D.F. « *du strict point de vue de la concurrence* » voit son intérêt atténué par le fait que toute la politique suivie depuis dix ans a consisté pour les pouvoirs publics à regrouper, fusionner, de telle sorte qu'il n'y a plus sur le marché français que monopole ou duopole pour les éléments les plus importants des réacteurs.

Les commandes d'E.D.F. se sont élevées à 23,9 milliards de francs en 1979 et à 35,1 milliards en 1980. Sur ce total, la part des deux premiers fournisseurs de l'entreprise nationale – Framatome et Alsthom Atlantique – a atteint 33 % en 1979 et 30 % en 1980. Encore ne s'agit-il que des seules sociétés. Si l'on parle en terme de groupe, la part de la C.G.E. et d'Empain-Schneider atteint 45,27 % en 1979 et 38,35 % en 1980. « *Certes*, reconnaît le rapport, *la restructuration et la concentration des industries du matériel électrique et électro-mécanique qui a accompagné la mise en œuvre du programme nucléaire a contribué, pour de nombreux matériels à réduire le nombre des offreurs potentiels au niveau national. Il reste cependant, d'une part, que la mise en compétition des entreprises françaises n'est pas toujours recherchée par l'établissement lorsqu'elle est concevable et, d'autre part, que le recours à l'appel d'offres international reste exceptionnel.* »

« *Le calcul économique*, souligne encore ce rapport, *laissait à penser que le passage des centrales 900 MW aux centrales 1 300 MW permettrait une réduction du coût de production du kWh de l'ordre de 5 à 7 %.* » En fait, ce coût est supérieur de l'ordre de 10 %. « *Le résultat semble être, pour une partie substantielle, dû à la disparition de la concurrence dans le domaine des principaux équipements des centrales nucléaires.* »

De même le rapport montre-t-il un certain nombre de cas – ponts tournants, turbines hydrauliques, vannes confiées, par exemple, sans appel d'offres à Neyrpic, parce qu'on était « *certain* » qu'une société suisse « *était à même de proposer des prix très inférieurs à ceux du constructeur français* », etc. – de défaut de concurrence qui ont pu entraîner un renchérissement du coût des investissements d'E.D.F. « *globalement non négligeable* ».

Ce défaut de concurrence peut provenir « *de la volonté délibérée de l'établissement de répartir ses marchés, d'ententes (tout au moins implicites) entre les concurrents potentiels sollicités* », « *de la concentration de l'offre nationale* », « *des pressions (plus ou moins occultes) exercées par les pouvoirs publics pour éviter, dans certains domaines, l'attribution de commandes à des sociétés étrangères* ». Quant à la commission des marchés d'E.D.F., il lui serait difficile d'« *établir un constat indépendant de celui suggéré par l'établissement* ».

L'auteur du rapport s'inquiète donc de l'ambiguïté du rôle des entreprises publiques, service qui doit être fourni au moindre coût à la collectivité et relais de la politique industrielle et économique des pouvoirs publics. Il suggère un appel plus large à la concurrence (notamment internationale), une obligation faite aux entreprises qui se voient attribuer des commandes de dévoiler les accords internationaux (en raison du cartel dénoncé dans la construction électrique), voire des examens plus approfondis des comptes des fournisseurs comme la loi l'autorise.

Concurrence et politique industrielle

Le marché de l'équipement nucléaire n'est pas concurrentiel en France. C'est le résultat d'une politique délibérée des pouvoirs publics depuis 1974. Ce rapport montre les inconvénients d'une telle situation. Encore sera-t-il excessif d'attribuer à la seule absence de concurrence la dérive des coûts des réacteurs de 1300 mégawatts par rapport à ceux de 900 mégawatts. Opposés à une telle montée en puissance, les constructeurs français se la sont vu imposée par les ingénieurs d'E.D.F. Sans doute a-t-on atteint un niveau de déséconomie d'échelles : le maintien de la série des 900 mégawatts eût été moins coûteux.

D'autres rapports rédigés à la demande du ministère de l'industrie – notamment un rapport de M. La Génière – l'ont prouvé de manière plus convaincante que celui-ci, qui fait plus appel à l'intuition qu'à la démonstration. De même, la dénonciation du cartel des grosses entreprises d'équipement électrique n'est pas nouvelle, si elle reste toujours nécessaire.

Cela ne signifie pas que les sociétés fournisseuses d'E.D.F. ne se portent pas bien du programme nucléaire français. Il est certain que Creusot-Loire et Alsthom-Atlantique – filiale de la C.G.E., désormais nationalisée – ont bénéficié – excessivement ? – de leur situation de monopole. Mais n'était-ce pas la contrepartie d'une efficacité industrielle et quel eût été le coût du maintien de plusieurs fournisseurs, de deux technologies ?

E.D.F. doit « *tenir* » assez bien ses prix puisque, selon une comparaison internationale effectuée en 1981 et rapportée à 1 kilowatt de puissance continue nette, pour un coût de construction de 100 du 1 300 mégawatts français, on arrive à 135 en Belgique, 120 à 180 aux U.S.A. (pour un dollar alors à 5,80 F), 150 en R.F.A. et 290 au Royaume-Uni (pour la filière A.G.R.).

De plus, au nom de la stricte concurrence, le rapport s'indigne de voir E.D.F. servir la politique industrielle du gouvernement. E.D.F. ne cache pas passer parfois des contrats de gré à gré pour fournir à une entreprise des références utilisables à l'exportation ou de répartir un marché entre tous les soumissionnaires plutôt que de l'attribuer au moins disant dans une conjoncture déprimée.

Quant à la suggestion maintes fois répétée de recourir plus souvent à l'appel d'offres publiques internationales – assez tentante pour qu'E.D.F. à une époque ait menacé de passer commande à K.W.U. – elle est pleine de risques. Ne verra-t-on pas des sociétés étrangères faire des prix d'appel pour obtenir la référence E.D.F. à l'exportation et concurrencer alors les entreprises françaises sur les marchés étrangers ?

Au moment où l'on parle de reconquête du marché intérieur, les conclusions de ce rapport sont pour le moins divergentes de la politique officielle. Sa publication n'est donc pas neutre alors qu'E.D.F. va annoncer plus de 8 milliards de francs de pertes en 1982 et qu'une mission de l'inspection des finances est actuellement *entre ses murs* pour s'interroger sur un endettement de 140 milliards de francs et passer la gestion d'E.D.F. au peigne fin, à la demande de M. Hervé.

BRUNO DETHOMAS.

En 1982

LA FRANCE A PRODUIT 18,38 MILLIONS DE TONNES DE CHARBON

La France a produit 18,38 millions de tonnes de charbon en 1982, soit une baisse de l'ordre de 9 % par rapport à 1981 (20,18 millions de tonnes). Les Houillères du bassin de Lorraine (H.B.L.) ont produit plus de la moitié (55,10 %) de l'extraction nationale avec 10,134 millions de tonnes. En 1972, sur une production française de 32,7 millions de tonnes, les Houillères du bassin de Lorraine en extrayaient un tiers.

Le rendement par mineur s'est nettement dégradé (– 6,7 %) en passant de 3 537 kg en 1981 à 3 299 kg en 1982.

● **La Fondation du futur** organise, vendredi 14 janvier, de 15 h 30 à 20 h 30, à l'Assemblée nationale (101, rue de l'Université), un colloque sur le thème : « *Les nouvelles dimensions du XXIe siècle, les défis du troisième millénaire* », avec la participation de MM. Fourastié, Lattès, Lesourne, François-Poncet, Rémond et Sauvy notamment.



SOCIAL

LE DÉBAT SUR LE TRAVAIL NOIR

Certaines idées avancées par M. Dupeyroux sont critiquées au Conseil économique et social

Le Conseil économique et social a, dans sa séance du 12 janvier, adopté le projet d'avis sur le rapport relatif au travail clandestin présenté au nom de la section du travail et des relations professionnelles par M. Maurice Ragot, rapporteur. Trente-quatre conseillers sur cent soixante-quatre votants se sont abstenus : les conseillers C.G.T., et dix-sept personnalités représentant les entreprises privées autres que les P.M.E.

La veille, une quinzaine d'orateurs représentant les partenaires sociaux avaient pris part à la discussion

M. Ventejol, président du Conseil économique et social, a tenu en début de séance, mardi 11 janvier, à faire une déclaration sur la sortie simultanée des rapports Dupeyroux et Ragot.

« Il s'avère que le rapport de M. Dupeyroux a été porté à la connaissance de la presse à la fin de la semaine dernière, soit quelques jours à peine avant que n'aboutissent nos délibérations. Mélanger ici des travaux administratifs et nos délibérations, mettre sur le même plan des travaux menés par une seule personne, si qualifiée puisse-t-elle être, et les recommandations de notre assemblée, représentative de l'ensemble des milieux économiques et sociaux, ne peut que semer le trouble et la confusion dans les esprits. La préoccupation constante du Conseil économique et social est qu'il n'y ait pas double emploi, que nous soyons toujours saisis en temps utile, autrement dit les premiers, puisqu'il s'agit simplement d'avoir, au sein du Conseil économique et social, une possibilité de discussion aussi large que possible. »

M. Ventejol a également annoncé que le premier ministre lui avait dit être désolé qu'aucun ministre n'ait pu être présent à la discussion du 11 janvier.

Puis les débats ont commencé. Ainsi, M. Viot, pour l'Union nationale des associations familiales, « *s'en tient aux propositions prudentes et réalistes* » du projet d'avis. M. Goguet, pour l'artisanat, s'en tient à ses conclusions lui aussi, mais précise que les artisans « *n'accepteront jamais que les impôts et charges soient supportés par les seules entreprises qui sont déclarées* ». M. Murcier, pour la C.F.D.T., juge le rapport « *globalement positif* » ; mais il alerte l'opinion sur le « *renforcement de la répression, qui n'est pas suffisante et qui pourrait avoir des effets pervers : encouragement à la délation, développement d'une société policière* ». M. Boisson, représentant les chefs d'entreprises industrielles privées (C.N.P.F., chambres de commerce et d'industrie, etc.) critique le rapport Dupeyroux, qui « *élève la délation à la hauteur d'une institution* » et félicite les conseillers pour leur rapport qu'il juge plus sérieux. Il met en garde les pouvoirs publics contre une information qui « *pourrait mettre la puce à l'oreille* » à des gens mal intentionnés. « *Si nous ne voulons pas que le travail au noir devienne un poumon pour l'économie, cessons d'enfermer celle-ci dans un carcan d'acier* », a conclu M. Boisson.

Selon Mme Dubois, représentant la C.G.T., cette confédération ne se prononce pas avant la fin de la discussion et en particulier avant de savoir le sort qui sera réservé aux amendements qu'elle propose. La déclaration obligatoire de l'embauche à la Sécurité sociale, à faire dans un délai de vingt-quatre heures selon le Conseil, doit, pour la C.G.T., être « préalable » ou « au plus tard dans les vingt-quatre ». Contrairement au Conseil, la C.G.T. s'oppose à ce que l'inspecteur du travail ait le droit de relever l'identité du travailleur en cas de présomption de fraude – cela pour ne pas renforcer la culpabilité de ce dernier.

Enfin, la C.G.T. souhaite que l'inspecteur du travail ait le droit de pénétrer, de jour comme de nuit, dans une entreprise soupçonnée de fraude.

M. Gruat, de la C.F.D.T., a estimé « *surprenant de la part d'un professeur de droit* » – M. Dupeyroux – qu'il élève la délation à la hauteur d'une institution. M. Gruat s'est estimé scandalisé par l'affront fait au Conseil et au rapporteur dans le fait d'avoir nommé un autre rapporteur, M. Dupeyroux, sur le même sujet. M. Marchelli (C.G.C.) approuve ce rapport, mais il souligne « *la fâcheuse conjoncture* » de la publication des deux rapports déjà cités. « *Ce n'est pas la première fois que notre association se trouve dans cette situation* », a dit M. Marchelli, qui a élevé une vive protestation « *contre ce qui pourrait discréditer le Conseil* ». M. Marchelli s'est étonné, lui aussi, « *de l'appel lancé par M. Dupeyroux à la pratique courante et rémunérée de la délation* ».

Enfin, pour M. Blanc, de la C.G.T.-F.O., le partage des revenus et du travail est à rejeter car il favorise le travail au noir. M. Blanc s'inquiète encore d'« *un appel à la délation. Plus que la coercition, c'est au patronat d'assumer sa responsabilité* ».

DANIELE ROUARD.

Une réalité difficile à quantifier

Le rapport du Conseil économique et social évoque l'ampleur du travail clandestin, en restant très prudent sur les diverses évaluations. Selon des statistiques reprises par un rapport parlementaire de la commission d'enquête sur la situation de l'emploi et du chômage (juin 1979 – M. Philippe Seguin), en France il y aurait eu 800 000 travailleurs clandestins en 1978 pour un chiffre d'affaires de 90 milliards de francs – l'équivalent du secteur automobile – et un montant de salaires distribués de 10 milliards de francs.

De son côté, le Centre de documentation et d'information de l'assurance évaluerait le chiffre d'affaires annuel du travail clandestin à 35 ou 40 milliards de francs, soit la moitié de l'évaluation Seguin. Ce Centre évalue la perte subie par la Sécurité sociale et l'assurance-chômage à 18 milliards de francs et le manque de la T.V.A. à récupérer à 6 milliards de francs.

La Fédération parisienne du bâtiment, pour sa part, a estimé, pour la seule région d'Ile-de-France, le travail clandestin équivalant à celui produit par une entreprise de 4 500 personnes faisant un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs par an, soit l'équivalent de 2,5 % du chiffre d'affaires de cette activité dans la région. La perte des cotisations sociales serait de 250 millions de francs, celle de la T.V.A de 150 millions.

Selon un expert du Bureau international du travail, M. Viteck, en 1977, le nombre de travailleurs clandestins aurait représenté de 3 à 5 % de la main d'œuvre dans les pays de l'O.C.D.E.

Le Conseil recense d'autres évaluations faites selon, principalement, cinq méthodes différentes. Ainsi, d'après la méthode du professeur Gutmann, pour l'année 1978, en Australie, le secteur occulte représenterait 10 % du P.N.B., 15 % au Canada et 30 % en Italie

Selon un responsable financier du F.M.I., M. Vito Tanzi, en 1978 également, aux Etats-Unis, le revenu non déclaré aurait représenté 4,4 % du P.N.B. Au Royaume-Uni, l'économie souterraine représenterait 7,5 % du P.N.B. Elle aurait doublé en vingt ans. En Suède, cette économie représenterait 13,2 % et en R.F.A. 9 %.

Pour le Conseil, on ne peut *« que rejoindre l'analyse faite par le rapport Fau en ce qui concerne la mesure du phénomène du travail clandestin. Le Conseil estime en effet que s'il est possible de connaître les secteurs où cette forme semble sévir plus que dans d'autres, il est par contre, en l'état actuel des connaissances sur le sujet, totalement impossible d'apprécier quantitativement, au plan macro-économique du moins, l'importance de cette forme d'activité »*. – D. R.

Trois millions de salariés seront concernés par le projet de loi sur la formation

Le projet de loi sur la réforme de la formation continue, qui doit être soumis au Parlement au printemps, va étendre le droit au congé de formation individuelle aux entreprises de moins de dix salariés. Trois millions de personnes sont concernées par cette mesure.

Le nouveau texte, évoqué mercredi 12 janvier devant le conseil des ministres par M. Rigout, ministre de la formation professionnelle, actualisera la loi de 1971 (*le Monde* du 8 octobre 1982.

La réforme a été préparée à partir de juillet 1981, par une concertation avec les partenaires sociaux. D'autre part, ces derniers avaient signé un accord paritaire en septembre dernier, dont les éléments nouveaux – notamment l'extension du droit à la formation individuelle – seront codifiés par la nouvelle loi.

M. Marcel Rigout a souligné qu'il s'agissait de réaliser « *un effort de rattrapage considérable intéressant plusieurs millions de travailleurs* » et d'étendre à tous, y compris dans les entreprises de moins de dix salariés – employant au total trois millions de personnes – le bénéfice de la loi, mais « *sans charges nouvelles pour ces petites entreprises* ».

Le gouvernement s'est assuré, en outre, deux autres objectifs : la formation professionnelle des jeunes sortis du système éducatif sans formation ; l'utilisation « *optimale* » des fonds consacrés à la formation professionnelle.

Le projet de loi comportera notamment des dispositions visant à redéfinir et étendre aux petites entreprises (moins de dix salariés) le droit au congé individuel ; préciser les conditions de la négociation dans l'enteprise sur les objectifs et les moyens de la formation ; ouvrir la possibilité de programmes concertés de formation entre l'Etat, les régions et les entreprises ; redéfinir, dans le cadre de la décentralisation, le rôle des comités régionaux et départementaux de la formation professionnelle ; garantir le pluralisme des organismes de formation.

A propos des moyens mis en œuvre pour l'extension du congé individuel de formation, M. Rigout a précisé qu'il serait fait appel à la solidarité des citoyens et, entre autres, des employeurs, pour financer l'opération. « *Libre aux employeurs de participer*, a ajouté le ministre. *Mais le financement se fera de toute façon, par un redéploiement des aides au congé-formation. Pour une P.M.E., 0,1 % du 1,1 %, cela représente beaucoup d'argent, et il est difficile de remplacer le salarié qui part en formation, et qui est souvent l'homme-clé de ce genre d'entreprise. C'est pourquoi ce salarié sera pris en charge par le fonds paritaire, pour les caisses de l'Etat. Par ailleurs, nous demanderons aux organisations d'employeurs de faciliter le remplacement des salariés placés en formation.* »

A propos de son budget, M. Rigout a rappelé qu'il atteindrait 13,43 milliards de francs en 1983, « *soit une progression de 29 % par rapport à l'année dernière, et de 64 % en deux ans* ». Sur cette somme, 4,78 milliards de francs sont prévus pour l'insertion et la qualification des jeunes, dont 2,25 milliards pour les 16-18 ans. D'ici à fin février, plus de 100 000 jeunes de 16 à 18 ans seront en formation (*le Monde* du 6 janvier 1983).

● **M. Yvan Charpentié**, président d'honneur de la C.G.C. (dont il fut président en exercice de 1975 à 1979), à lancé le 11 janvier à Paris l'association Cadres et responsabilité politique (1). Les objectifs de cette association sont de « *favoriser l'accès des cadres à la vie politique ; assurer la formation de ses adhérents ; créer entre les adhérents un lien leur permettant une expression politique dans les divers domaines de la vie nationale* ».

(1) Adresse postale : 96, rue Haxo, 75020 Paris.

LE COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE F.O.

Un ton plus ferme pour « un syndicat qui ne change pas »

C'est avec un intérêt évident que la classe politique et syndicale va *suivre* les travaux du comité confédéral national de Force ouvrière, réuni jusqu'au 14 janvier (*le Monde* du 13 janvier). Rassuré par les résultats des élections prud'homales – sa confédération, avec 17,78 %, a progressé de 0,38 point, alors qu'il craignait la perte d'un point, – M. André Bergeron est inquiet par l'évolution de la situation économique et sociale. Soulignant que le nombre de chômeurs indemnisés vient de franchir la barre des 2 millions, le secrétaire général a affirmé, le 12 janvier, devant ses militants : « *Pour ce qui est de la France, rien ne permet d'espérer une amélioration rapide, quels que soient les artifices auxquels on aura recours pour masquer la dimension du chômage.* »

Face à une telle dégradation, M. Bergeron reste fidèle à ce qu'il proclamait déjà au congrès confédéral de Vichy, en 1977 : « *J'ai entendu évoquer une possibilité de consentir des sacrifices en cas de victoire de la gauche. Je suis peut-être un réformiste, mais cela, je ne vous le demanderai jamais.* » Préoccupé par une montée des mécontentements nourrie principalement, selon lui, par les remises en cause des régimes de l'indemnisation du chômage et de la préretraite, il note que « *le terrain est fertile* » en tensions pouvant déboucher potentiellement sur des conflits, d'où un souci plus affirmé d'obtenir pour les syndicats davantage de « *grain à moudre* » pour maintenir et développer le dialogue social.

Dans un tel contexte, le comité confédéral devrait marquer une durcissement de ton à l'égard du gouvernement. Répondant le 11 janvier aux critiques que M. Rocard a adressées aux syndicats, M. Bergeron a révélé que le ministre du Plan lui avait demandé si son organisation serait prête à signer un pacte avec le gouvernement aboutissant à entériner une baisse du pouvoir d'achat. Réfutant très vivement une telle perspective, le dirigeant syndical est revenu à la charge, le 12 janvier, en déclarant qu'il convient de « *résister à la tentation – ou à l'illusion – d'imaginer qu'une sorte d'alliance des partis et des syndicats pourrait être profitable, notamment en période de crise économique* ». Pour le syndicaliste réformiste, le syndicat doit demeurer « *un contrepoids nécessaire à l'équilibre du pouvoir politique* ».

Si M. Bergeron entend résister – contrairement à ce qui s'était produit en mai 1977 – à l'organisation immédiate, avant les élections municipales, d'une grève générale (les dernières actions dans la fonction publique ayant montré un faible degré de mobilisation), il n'entend pas pour autant s'engager dans une sorte de trêve de longue durée .

Une partie des travaux du comité confédéral devait être consacrée aux tumultueuses relations avec la C.F.D.T. Depuis le congrès cédétiste de Metz, en mai 1982, M. Bergeron est de nouveau saisi d'une proposition de rencontre avec M. Maire. Mais les récentes et très vives attaques contre la C.F.D.T. (*le Monde* du 6 janvier) ne favorisent guère un quelconque rapprochement. Pourtant, plusieurs facteurs jouaient en faveur d'une esquisse de dialogue. La fin de l'unité d'action privilégiée C.G.T.-C.F.D.T. a permis de lever un préalable, jusqu'alors insurmontable. L'aggravation de la crise joue elle-même en faveur d'une recherche de convergences ponctuelles entre syndicats. De fait, lors des négociations sur la formation professionnelle, l'assurance-chômage et les retraites, des contacts ont été noués entre F.O. et la C.F.D.T. pour tenter d'harmoniser les positions. Le 11 janvier, malgré quelques difficultés, MM. Maire et Bergeron se sont retrouvés dans une même délégation de la Confédération européenne des syndicats, reçue par M. Mitterrand. Il ont ensuite déjeuné à la même table pour répondre aux questions des journalistes...

On a ainsi entendu M. Maire proclamer, sans encourir de réaction de la part de M. Bergeron : « *Il y a des risques de détérioration profonde du tissu social et démocratique des pays occidentaux, ce qui fait que, entre l'inconvénient de voir toucher au pouvoir d'achat de certains et l'autre de voir se dégrader la démocratie, je suis convaincu que les choix de F.O. et de la C.F.D.T. seront les mêmes.* » Cependant, qu'il s'agisse du « partage du travail », du pouvoir d'achat ou de l'expression des salariés, les options des deux centrales sont très opposées, la C.F.D.T. étant, d'autre part, accusée de jouer au « parti syndical » en s'intégrant dans l'appareil de l'Etat.

S'il n'écoutait que lui, M. Bergeron pourrait accepter de rencontrer la C.F.D.T. – même si cela n'aboutissait, selon lui, qu'« *à constater qu'on n'a pas les mêmes conceptions* », – mais une bonne partie de l'état-major confédéral et la grande majorité des militants sont hostiles à de tels contacts. En marge de la réunion élyséenne du 11 janvier, le leader de F.O. n'a laissé aucun espoir à celui de la C.F.D.T. au cours de la conversation qu'ils ont eue : « *Nous ne sommes pas faits pareils. On ne peut pas marier les gens malgré eux. Il y a le discours de Maire et il y a le comportement des militants de la C.F.D.T. dans les entreprises, qui ne correspond pas aux engagements du sommet.* »

Or, se démarquer nettement de la C.F.D.T. est aussi, à l'heure actuelle, un moyen pour M. Bergeron de renforcer encore la cohésion interne de F.O. Tel est l'esprit du manifeste doctrinal – d'une tonalité identique à la déclaration adoptée à l'issue du congrès de Bordeaux, en 1980, – qui en quatre feuillets résume les positions de F.O., « *un syndicat qui ne change pas* ». Ce document, qui doit être publié le 14 janvier, met en six chapitres « *les pendules à l'heure* ». Réaffirmant les positions connues sur la politique conventionnelle et la protection sociale, il souligne que « *l'expression des travailleurs conduira à la mise sous tutelle des salariés, à qui on fera miroiter l'illusion d'un pouvoir fictif au détriment des questions sociales et salariales* », et appelle « *les salariés à refuser leur intégration* » dans des structures parallèles aux syndicats comme les conseils d'atelier.

Alors que la succession de M. Bergeron, âgé de soixante et un ans, secrétaire général depuis vingt ans, se prépare, un tel manifeste témoigne, comme en 1980, d'un quasi-unanimisme autour de la direction confédérale. Les anarcho-syndicalistes et les trotskistes (14,2 % des voix au congrès de 1974, 6,90 % en 1977) ont amélioré d'autant mieux leur audience qu'ils se retrouvent parfaitement dans les thèses mises en avant avec de plus en plus d'insistance sur le rejet de « *toute intégration* » ou de « *démocratie économique, participative ou autogestionnaire* ».

MICHEL NOBLECOURT.

LA RETRAITE A SOIXANTE ANS

M. Pierre Bérégovoy reçoit dès vendredi un à un les partenaires sociaux

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales, commence, dès vendredi 14 janvier, ses entretiens sur la retraite à soixante ans en recevant un à un les partenaires sociaux. Ces contacts devraient se poursuivre, lundi 17 janvier, et seront suivis d'une réunion tripartite : syndicats, patronat, gouvernement.

Le ministre, constatant qu'une seule réunion plénière aboutit à gommer les différences entre les partenaires et à inciter ces derniers à faire front commun pour se retourner vers l'Etat, souhaite d'abord faire le point des diverses propositions avancées par les uns et les autres. Plusieurs syndicats, notamment la C.G.T. et la C.F.D.T., ont en effet posé des conditions que le C.N.P.F. à refuser. Toutes les confédérations souhaiteraient enfin que la retraite à soixante ans – pour être plus attractive et plus juste – soit vraiment égale à ce qu'elle serait à soixante-cinq ans, ce qui suppose la validation des points de cotisation qu'un retraité aurait pu obtenir de soixante à soixante-cinq ans. Le ministre s'y déclare aussi favorable. Reste le principal point d'achoppement : le financement.

Les partenaires sociaux souhaitent que l'Etat fasse des avances d'environ 25 milliards de francs d'ici à 1988. La C.F.D.T. demande que les caisses de retraites complémentaires fassent un effort en utilisant une partie de leurs réserves. Le C.N.P.F. refuse – du moins à cours terme – toute majoration de cotisation et se déclare sceptique sur l'utilisation des réserves.



AGRICULTURE

LES ÉTATS-UNIS EXPORTENT LEUR CRISE

(Suite de la première page.)

Dans un vigoureux pamphlet contre la politique agricole commune (PAC), le département américain de l'agriculture donne quelques chiffres en conclusion de son étude (1)

» Entre 1976 et 1980, le déficit de la balance extérieure de l'agriculture européenne est passé de 17,8 à 19,8 milliards de dollars, tandis que le solde positif des exportations agricoles américaines croissait de 11,5 à 23,4 milliards de dollars, soit un doublement.

» La première fois que j'ai rencontré le ministre américain de l'agriculture, il m'a déclaré que son agriculture étant plus efficiente que la nôtre, elle produisait aussi à meilleur compte et que les Européens n'avaient qu'à s'en remettre aux États-Unis pour les nourrir et nourrir le monde.

» Produits moins chers outre-Atlantique ? C'est exact pour les céréales, tel le maïs, mais le prix garanti du lait américain est supérieur au prix communautaire aujourd'hui encore. Si les Américains poursuivaient leur propre logique, ils vendraient leurs céréales aux Européens qui les transformeraient en lait, renvoyé aux États-Unis sous forme de beurre et de fromage.

» Or les États-Unis sont dans ce domaine l'un des pays les plus protectionnistes au monde et se retranchent derrière un arsenal de quotas et d'obstacles non tarifaires pour empêcher l'entrée des produits laitiers sur leur territoire. Le fait que, par son importance, le lobby laitier vienne en deuxième position après celui des professions médicales, n'est sans doute pas étranger à cette contradiction.

La loi de la jungle

» Face à ces attaques, la Communauté a proposé des accords à long terme pour stabiliser les marchés mondiaux, accords qui permettent d'offrir essentiellemnt aux producteurs un prix raisonnable et aux consommateurs un approvisionnement régulier. De tels arrangements sont possibles. La C.E.E. et la Nouvelle-Zélande ont réussi à remonter le marché mondial des produits laitiers et à le stabiliser. Hélas, devant l'accumulation des stocks, l'administration Reagan a bradé, à l'automne 1981, 100 000 tonnes de beurre sur le marché mondial, ce qui a entraîné son effondrement.

» Le libéralisme de l'administration américaine ne conçoit que la loi du marché. Dans la réalité, cela s'appelle la loi de la jungle. Car ce système d'accords à long terme est vigoureusement combattu par exemple par le cartel des cinq, cinq sociétés céréalières américaines qui fixent à Chicago le cours mondial des céréales.

» L'offensive américaine contre la PAC a connu son maximum d'intensité lors de la réunion ministérielle du G.A.T.T. en novembre dernier, offensive que la fermeté de M. a permis de repousser. La France et les autres Etats membres de la C.E.E. ont alors fait preuve de responsabilité politique en refusant de laisser s'envenimer une querelle entre alliés qui serait néfaste à une politique où une harmonie est plus que jamais nécessaire. Nous avons préféré examiner les problèmes en recherchant calmement et avec réalisme les moyens de désarmorcer cette querelle.

» Après que M. Schulz, le secrétaire d'Etat américain fut, venu à Bruxelles le mois dernier, une délégation de la Commission dirigée par M. Claude Villain se trouve actuellement aux Etats-Unis. M. Reagan a montré ce qu'il pensait de cette attitude apaisante en reprenant à son compte les attaques engagées contre la PAC et en annonçant un programme de soutien massif à l'agriculture américaine par le biais notamment de subventions à l'exportation. La sanction électorale dans les bastions ruraux du parti républicain dicte-t-elle cette politique inquiétante ?

» Il est en définitive regrettable et dommageable de constater que, sans régler leurs problèmes internes, les Etats-Unis exportent désormais leur crise. »

EDITH CRESSON.

(1) *Foreign Agriculture – U.S.D.A.*, mars 1982.



MONNAIES

RÉÉCHELONNEMENT DES DETTES DU COSTA-RICA ET DE L'ÉQUATEUR

Réunis au sein du Club de Paris, les pays créanciers du Costa-Rica (Etats-Unis, R.F.A., France, Royaume-Uni, Japon, Italie, Suède, Espagne, Autriche, Mexique) ont accordé à ce pays un « réaménagement important » de sa dette extérieure garantie venant à échéance entre le 1er juillet 1982 et le 31 décembre 1983. Le communiqué précise que le remboursement sera effectué sur une période de neuf ans comportant une période de grâce de quatre ans. Aucune indication n'est donnée sur le montant, mais on suppose que l'accord porte sur une centaine de millions de dollars. La dette totale du pays est estimée à 4 milliards de dollars.

D'autre part, le gouvernement de Quito a annoncé qu'un groupe, représentant les deux cents banques créancières, a donné son accord de principe pour le rééchelonnement, sur une période de sept ans (avec une période de grâce de deux ans) des dettes de l'Équateur. L'accord porterait sur environ 1,17 milliard de dollars, soit le quart de la dette totale de ce pays.

Réunion à Paris du groupe des Dix les 17 et 18 février
L'Arabie Saoudite prêtera au F.M.I. au moins 4,4 milliards de dollars

Le groupe des Dix (États-Unis, France, R.F.A., Grande-Bretagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Suède, Canada, Japon) se réunira à Paris, lundi 17 janvier, à l'échelon des suppléants (hauts fonctionnaires), et mardi 18, à l'échelon des ministres des finances. Les discussions porteront sur le relèvement des quotas du Fonds monétaire et sur l'augmentation des ressources mises, sous conditions, à la disposition de cette institution par le groupe des Dix plus la Suisse, et, éventuellement, l'Arabie Saoudite, dans le cadre des accords généraux d'emprunts. Les réunions de Paris devraient préparer la session du comité intérimaire du Fonds monétaire qui doit se tenir à Washington, très probablement soit les 9 et 10, soit les 10 et 11 février.

Le nouveau président du comité intérimaire, Sir Geoffrey Howe, chancelier de l'Échiquier, et M. Jacques de La Rosière, directeur général du F.M.I., ont récemment fait une visite à Ryad où leurs entretiens ont notamment porté sur l'importance de la contribution saoudienne. L'Arabie Saoudite serait disposée à prêter au Fonds monétaire une troisième tranche de 4 milliards de D.T.S. (environ 4,4 milliards de dollars) s'ajoutant aux deux tranches de même montant chacune prêtées, en 1981 et en 1982, pour une période de sept ans. La question de savoir si une contribution supplémentaire serait faite n'est pas encore, semble-t-il, tranchée.

Reste à déterminer la répartition des fonds avancés par Ryad. La plus grande partie serait prêtée directement au Fonds monétaire, et une autre le serait dans le cadre des accords généraux d'emprunts. Déjà, la Suisse, qui ne fait pas partie du groupe des Dix, participe régulièrement à la mise en œuvre de ces accords. De même, l'Arabie Saoudite serait appelée à jouer un rôle de prêteur, parallèlement à celui des Dix (sans disposer pour autant, semble-t-il, d'un droit de vote).

Signalons, d'autre part, que l'Arabie Saoudite vient de mettre 100 millions de dollars à la disposition de la Société financière internationale (S.F.I.) pour lui permettre d'accroître son concours au tiers-monde sous forme de prises de participation au capital de sociétés.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Burlington Northern prendra le contrôle de la compagnie pétrolière El Paso.** – Un accord est intervenu entre les deux groupes après plusieurs semaines de luttes et le lancement par Burlington Northern d'une offre publique d'achat. Selon l'accord conclu, Burlington Northern, conglomérat spécialisé dans les chemins de fer, retirera sa première offre publique et en proposera une nouvelle, portant sur 21 millions d'actions et non plus sur 25,1 millions, la différence étant obtenue auprès de El Paso elle-même, sa participation totale devant atteindre 51 %.

● **Cessation d'activités à Motte-Dewavrin.** – Les établissements Motte-Dewavrin, usine textile spécialisée dans le fil et la bonneterie à Roncq, dans la banlieue de Tourcoing, a bien annoncé la cessation de ses activités. Trois cent vingt-cinq emplois sont donc supprimés. Les établissements Motte-Dewavrin avait déposé leur bilan le 10 décembre dernier à la suite de difficultés financières. Ils avaient aussi subi les conséquences d'une restructuration opérée au sein de la société mère, les établissements Motte, installés à Mouscron, en Belgique. Des aides importantes obtenues des pouvoirs publics n'ont pas permis, dans les derniers mois, de rétablir la situation. La CODEFI avait accordé un prêt de 2 millions de francs et le FIDES, un autre prêt participatif de 5 millions. – *(Corresp.)*

● **Un nouveau P.D.G. aux usines Chausson.** – M. Marcel Carlier, cinquante-quatre ans, directeur général industriel de Renault-Véhicule industriel, va succéder à M. Paul de Buyer-Mimeure, cinquante-sept ans, comme P.D.G. des usines Chausson. Ce dernier vient de renoncer pour des « raisons de convenances personnelles » à ses fonctions. Filiale à 70 % de Renault et de Peugeot, Chausson, dont le chiffre d'affaires a été de 5,25 milliards de francs en 1981, a perdu au cours de cet exercice 197 millions de francs. Les résultats pour 1982 seront au moins aussi mauvais.

● ***Chômage technique* à la Société métallurgique de Normandie.** – 200 millions de francs de pertes brutes en 1982, une conjoncture économique particulièrement défavorable, la Société métallurgique de Normandie, 5 500 salariés, n'échappera pas en 1983 au chômage technique. La direction vient d'annoncer qu'à partir du 1er février il y aura, selon les nécessités commerciales, un chômage partiel de six heures par semaine en moyenne selon diverses formules adaptées aux différents postes. Pour le personnel travaillant à la chaîne principale notamment, il s'agira d'un arrêt de deux semaines consécutives. Cette mesure trouvera sa première application du 7 au 20 février. – *(Corresp.)*.

Social

● **M. Maurice Pagat et le Syndicat des chômeurs** seront reçus à l'Hôtel Matignon. Au dix-neuvième jour de sa grève de la faim, M. Pagat, secrétaire général du Syndicat des chômeurs, a été invité, comme il le demandait, à l'Hôtel Matignon par le premier ministre. Deux rencontres sont prévues : la première au niveau des experts, pour le 13 janvier ; la seconde pour le 18 janvier.

Pour « permettre à ces rencontres de se dérouler en toute sérénité », M. Pagat a décidé de suspendre sa grève de la faim. Le Syndicat des chômeurs prendra, à l'issue des négociations et en fonction des résultats obtenus, la décision d'arrêter définitivement la grève de la faim ou de la poursuivre avec le concours de nouveaux volontaires, notamment en province.

● **Saint-Gobain : deux ministres installent le comité de groupe.** – Le ministre du travail et le ministre de la recherche ont installé mercredi 12 janvier à Paris le comité de groupe Saint-Gobain : une structure nouvelle, issue des lois Auroux sur les droits nouveaux des travailleurs. Le comité de groupe, selon la loi du 28 octobre 1982, reçoit des informations sur l'activité, la situation financière et l'évolution de l'emploi dans le groupe et dans chacune des entreprises qui le composent. Dans le cadre de Saint-Gobain, soixante-quinze entreprises sont prises en compte, soit plus de soixante mille salariés. La première séance du comité a été consacrée à l'examen du projet de contrat de plan entre l'Etat et Saint-Gobain.

Composé de vingt-cinq membres du personnel (15 C.G.T., 5 C.F.D.T., 3 C.G.C. et 2 F.O.), le comité de groupe est présidé par le P.-D.G., en l'occurrence M. Roger Fauroux. En outre, les représentants des cinq organisations syndicales (les quatre précédentes et la C.F.T.C.) assistent aux réunions.

Industrie

● **M.B. Video Co produira des magnétoscopes en Allemagne dès le 25 janvier.** – Cette filiale de l'Allemand Bosch et du Japonais Matsushita, qui détient 65 % du capital, produira trente mille magnétoscopes du type V.H.S. par an, distribués par Blaupunkt, filiale de Bosch et directement par Matsushita.

● ***La production d'acier en* France a été de 18,4 millions de tonnes en 1982,** en baisse de 13,4 % par rapport à 1981 a annoncé la Chambre syndicale de la sidérurgie. La production de fonte brute a subit, pour sa part, une baisse de 12,9 % à 15 millions de tonnes.

Etranger

Autriche

● ***Le taux de chômage*** moyen en Autriche en 1982 a été de 3,67 % en 1982, a annoncé, mardi 11 janvier, le ministre des affaires sociales. A la fin du mois de décembre, cent cinq mille trois cent quarante-six personnes se trouvaient sans emploi.

BELGIQUE

● **Le nombre de chômeurs complets indemnisés est passé en Belgique** de 473 663 fin novembre à 483 989 au 31 décembre 1982, soit une augmentation de 2,2 % (+ 10 296) et 11,6 % de la population active. La région flamande a été particulièrement touchée, avec 6 427 chômeurs en plus, tandis qu'en Wallonie 2 903 travailleurs ont perdu leur emploi. Le nombre de chômeurs bruxellois s'est accru de 996 personnes. Parmi le nombre total de chômeurs indemnisés, 25 % sont des femmes, 32 % des jeunes et 43 % des hommes. – *(A.F.P.)*

ESPAGNE

● **Les réserves en devises et en or de la Banque d'Espagne** ont baissé de 4 172 millions de dollars en un an, revenant de 15 224 à 11 052 millions de dollars de décembre 1981 à décembre 1982. Cette forte chute est due à l'évolution négative de la balance commerciale pendant le premier semestre 1982 et à la spéculation sur la peseta avant sa dévaluation en décembre dernier, affirme-t-on officiellement. La situation s'est un peu améliorée depuis avec un important reflux de dollars acquis précédemment à des fins spéculatives. – *(A.F.P.)*

ÉTATS-UNIS

● **Vers une baisse des investissements en 1983.** – Les chefs d'entreprise américains prévoient de réduire encore leurs dépenses d'investissement au cours de l'année 1983. Selon le département du commerce, cette réduction, de 5,2 % en termes réels par rapport aux dépenses d'investissement de 1982, fait suite à une baisse de 4,8 % en 1982. Auparavant, depuis 1975, l'investissement avait été en progression aux Etats-Unis. Les chefs d'entreprises prévoient que les dépenses d'investissement s'élèveront, en 1983, à 315,7 milliards de dollars. Le sous-secrétaire au commerce, M. Robert Dederick, a affirmé que ces prévisions *« n'excluent pas qu'il se produise un retournement de tendance dans la seconde moitié de l'année »*. – *(A.F.P.)*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –	
$ E.-U.	6,6315	6,6360	+ 195	+ 230	+ 380	+ 430	+1120	+1240
$ can.	5,4315	5,4360	+ 75	+ 125	+ 190	+ 245	+ 645	+ 770
Yen (100)	2,9010	2,9050	+ 140	+ 170	+ 275	+ 315	+ 860	+ 935
DM	2,8340	2,8365	+ 170	+ 190	+ 325	+ 355	+ 990	+1055
Florin	2,5695	2,5715	+ 155	+ 175	+ 310	+ 335	+ 955	+1010
F.B. (100)	14,4155	14,4330	– 275	– 80	– 535	– 270	–1150	– 665
F.S.	3,4530	3,4575	+ 300	+ 330	+ 550	+ 590	+1610	+1695
L (1 000)	4,9400	4,9450	– 440	– 320	– 840	– 695	–2425	–2205
£	10,4630	10,4735	+ 30	+ 125	+ 95	+ 215	+ 480	+ 720

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 7/8	9 3/8	8 7/8	9	8 7/8	9	8 3/4	9 1/8
DM	5 3/16	5 9/16	5 3/16	5 9/16	5 3/16	5 9/16	5 3/16	5 9/16
Florin	5 1/8	5 5/8	4 15/16	5 5/16	4 15/16	5 5/16	4 7/8	5 1/8
F.B. (100)	12	14	13 1/4	14 3/4	13 1/2	15	13 1/2	14 1/2
F.S.	1/4	1 1/4	1 9/16	2 5/16	2 1/8	2 3/4	2 3/4	3 3/8
L (1 000)	17	20	20 1/4	23 1/8	22 3/8	23 1/2	22 1/4	23 5/8
£	11	11 3/4	11 7/16	12	11 7/16	12	11 5/16	12
F. franç.	14	16	18	19	19 1/2	20 1/2	20	21

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



INTERSÉLECTION FRANCE

Société d'Investissement à capital variable SICAV

L'assemblée générale ordinaire qui s'est réunie le 11 janvier 1983 sous la présidence de M. François Tabard a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1982. Rappelons que la SICAV s'est engagée depuis le 1er septembre 1978 à détenir 60 % au moins d'actions françaises pour faire bénéficier ses actionnaires des possibilités de détaxations fiscales offertes par la loi Monory et le Compte d'Epargne Actions (C.E.A.).

Au cours de cet exercice, la valeur liquidative de l'action est passée de 178,47 F à 192,05 F soit une hausse de 7,6 % à rapprocher de la légère baisse de 0,6 % subie par l'indice C.A.C. de la Bourse de Paris pour la même période ; en ajoutant le dividende net par action versé en janvier 1982, le gain pour l'actionnaire ressort alors à 14,1 %. L'actif est pour sa part en nouvelle progression, passant de 2 194,9 millions de francs à 3 043,6 millions de francs au cours de l'exercice.

Le compte de résultats fait apparaître un bénéfice distribuable de 228,9 millions permettant la mise en paiement d'un dividende net de 14,44 F assorti d'un crédit d'impôt de 2,22 F soit un revenu global de 16,66 F (en progression de 14 % sur celui de l'exercice précédent) qui, sur la base de la valeur liquidative ex-coupon au 30 septembre 1982, assure un rendement de 9,32 % contre 8,76 % l'année dernière.

Le dividende sera mis en paiement le 20 janvier 1983, contre remise du coupon n° 21 aux guichets des banques fondatrices :

- Société Générale.
- Société Générale Alsacienne de Banque.
- Société Centrale de Banque.
- Société Séquanaise de Banque.

Les actionnaires d'Intersélection France pourront, jusqu'au 19 avril 1983 inclus, réinvestir le dividende net en souscrivant des actions SICAV sans droit d'entrée.

DÉNONCIATION DE CAUTION

L'ASCOBATT, 26, rue Vernet, 75008 Paris, fait savoir que la garantie conférée depuis le 1er juillet 1982 par la Compagnie Les Assurances du Crédit à Compiègne pour le compte de la Société SERICOM, 1, avenue de la Gloriette, Z.I. de Fontcouverte, 84033 Avignon Cedex, dans le cadre de l'article L 124-8 du Code du Travail, prendra fin dans un délai de deux jours suivant la présente publication.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

C.N.T. - Obligations 8,50 % 1971

Les intérêts courus du 17 janvier 1982 au 16 janvier 1983 seront payables à partir du 17 janvier 1983 à raison de 38,25 F par titre de 500 F nominal contre détachement du coupon n° 11 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,25 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 6,37 F soit un net de 31,88 F.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux caisses des comptables du trésor (trésorerie générale, recettes des finances et perceptions), auprès des bureaux de poste, au siège de la C.N.T., 3, rue de l'Arrivée, Paris-15e, aux guichets de la Banque de France et des établissements désignés ci-après : Banque Nationale de Paris, Crédit lyonnais, Société Générale, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de Suez et de l'Union des Mines, Crédit Commercial de France, Crédit Industriel et Commercial, Caisse Centrale des Banques Populaires, Crédit du Nord, Banque de l'Union Parisienne, l'Européenne de Banque, MM. Lazard frères et Cie, Caisse des Dépôts et Consignations, Banque de l'Union Européenne, Société Marseillaise de crédit, Société Centrale de Banque, Société Générale Alsacienne de Banque, Banque de l'Indochine.

Il sera rappelé que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la Caisse Nationale des Télécommunications.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

12 janvier

Marché étale

Repli des cours de l'or

Après sa récente flambée qui lui a permis d'affleurer le niveau des 500 dollars l'once la veille, le cours de l'or est un peu retombé mercredi matin.

A Londres, l'once s'est négociée à 483 dollars (490,50 dollars mardi midi), alors que le lingot de 1 kg et le napoléon faisaient prudemment marche-arrière à Paris. A 730 F, le « jaunet » perd 20 F en vingt-quatre heures, tandis que le lingot cède 650 F, à 102 600 F.

Du côté des actions, le marché est très étale, mais « avec un bon fond » selon l'expression d'un spécialiste.

Les valeurs de crédit sont parmi les titres les mieux orientés : Comptoir des entrepreneurs (+ 2,3 % après une hausse supérieure à 6 % la veille), CFF (+ 2,5 %) et Cetelem (+ 2,2 %). Révillon, Vis, Printemps, Saulnes, UTA et C.F.D.E. gagnent de 2 % à 4 % tandis que Poclain gagne 8 %.

A l'inverse, Sacilor chute lourdement (–11 %) tandis que Saunier-Duval, Manurhin, Navale Dunkerque, Sommer-Allibert et Facom perdent 4 % à 6 %.

L'indicateur instantané, lui, évolue de 0,5 % de part et d'autre de la barre d'équilibre.

De son côté, la société Via-Banque a informé la Chambre syndicale des Agents de change qu'à la suite d'achats opérés en Bourse de Paris la participation détenue par la compagnie Abeille Paix Vie dans le capital de la société Centnne (inscrite à la cote officielle) a franchi le seuil réglementaire de 10 %.

Par ailleurs, la Compagnie financière de développement des entreprises (C.F.D.E.), qui fait partie du groupe Empain-Schneider, vient de franchir le seuil de 30 % en ce qui concerne sa participation dans la société SPIE-Batignolles à la suite de reclassements internes au sein du groupe.

NEW-YORK

A portée des 1 100

« A portée de la main. » De l'avis de tous, il s'en est fallu de peu que l'indice Dow Jones ne franchisse la barre des 1 100 points, pour rester à ce niveau au cours de cette séance de mercredi, marquée par de fortes hausses initiales.

A 14 h 30, en effet, le baromètre numéro 1 de Wall Street se situait à 1 100,07, en hausse de 16,28 points sur la veille, mais, visiblement, de nombreux opérateurs attendaient ce signal pour procéder aussitôt à des prises de bénéfices. *« Les chiffres ronds déclenchent toujours une excitation »*, faisait valoir un familier du « Big Board », en remarquant que la hausse initiale du marché s'était accélérée lorsque I.B.M. avait atteint, de son côté, le niveau des 100 points.

Après avoir crevé ce plafond des 1 100, la cote refluait ultérieurement, et le Dow Jones devait conclure la séance sur une baisse symbolique de 0,18 point pour s'établir à 1 083,61, les hausses l'ayant emporté sur les replis.

Les valeurs-vedettes continuent à figurer en tête des titres les plus activement traités, tels A.T.T., I.B.M., Mobil Oil, Exxon et, une fois de plus, Tandy, venue s'intégrer au groupe des « grands ». Il s'agit là d'un élément sain pour le marché, font valoir les boursiers new-yorkais, ajoutant que la nouvelle fermeté des valeurs américaines doit davantage à l'espoir, chaque jour plus nettement affirmé, d'une prochaine reprise économique qu'aux conséquences directes de la récente baisse du taux de base bancaire.

VALEURS	Cours du 11 janv.	Cours du 12 janv.
Alcoa	34 1/4	33 3/8
A.T.T.	64 1/8	64 1/2
Boeing	35 3/8	36 1/8
Chase Manhattan Bank	51 1/2	52 1/4
Du Pont de Nemours	41	41 7/8
Eastman Kodak	84 5/8	85
Exxon	30 3/8	30 3/4
Ford	39 1/4	40
General Electric	97 7/8	97 1/2
General Foods	39 3/8	38 7/8
General Motors	64 3/8	64 5/8
Goodyear	35 1/2	36 7/8
I.B.M.	97 7/8	98 1/4
I.T.T.	32	31 7/8
Mobil Oil	25 3/8	25 3/4
Pfizer	70 7/8	71 7/8
Schlumberger	48	49 1/2
Texaco	30 7/8	31 1/2
U.A.L. Inc.	32	32 7/8
Union Carbide	58 7/8	59
U.S. Steel	21 1/4	21
Westinghouse	42 1/2	43 7/8
Xerox Corp.	40 1/4	40 5/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

EMPAIN-SCHNEIDER. – La Compagnie financière de développement des entreprises (C.F.D.E.), société holding du groupe Empain-Schneider, vient de porter à plus de 30 % sa participation dans Spie-Batignolles, dont elle devient ainsi le principal actionnaire. Dans les milieux financiers, on estime que la C.F.D.E. possède à présent près de 34 % (contre 18,41 % précédemment) de cette entreprise de travaux publics dont le capital reste détenu, comme avant, par le groupe Empain-Schneider à hauteur de 67 % à travers diverses sociétés du groupe.

Cette opération correspond donc à un simple reclassement de titres consécutif, en partie, à la nationalisation de la banque du groupe, la Banque de l'Union Européenne (BUE), qui a permis à Empain-Schneider de recevoir d'importants montants sous forme d'obligations indemnitaires transformées en liquidités pour une part d'entre elles.

OBLIGATIONS INDEMNITAIRES. – La Caisse des dépôts et consignations indique qu'elle vient de procéder au calcul du coupon semestriel, payable le 1er juillet 1983 au titre des obligations indemnitaires de la Caisse nationale de l'industrie (CNI, janvier 1982) et de la Caisse nationale des banques (C.N.B., janvier 1982, C.N.B., juillet 1982, C.N.B. Paribas et C.N.B. Suez) remises aux anciens actionnaires de sociétés industrielles et bancaires nationalisées.

Cet établissement précise que le coupon payable le 1er juillet prochain (pour la période de référence du 1er juillet au 22 décembre 1982) ressort à 385,49 F par obligation de 5 000 F (soit 38,55 F pour les titres de 500 F). Sur la base de ce coupon semestriel, le taux de rendement actuariel est de 16,01 %.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	11 janv.	12 janv.
Valeurs françaises	102,1	
Valeurs étrangères	106,8	

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	11 janv.	12 janv.
Indice général	101,6	101

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 13 janvier .... 12 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12 janv.	13 janv.
1 dollar (en yens)	231	229,10

BOURSE DE PARIS Comptant 12 JANVIER

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	0 855
6 %	....	4 740
3 % amort. 45-54	....	1 356
4 1/4 % 1963	100 70	1 353
Emp. N. Eq. 6 % 67	....	3 715
Emp. 7 % 1973	9798	..
Emp. 8,80 % 77	103 50	5 666
9,80 % 78/93	84 70	4 967
8,80 % 78/86	86	0 772
10,80 % 79/94	87 30	3 876
13,25 % 80/90	96 50	8 132
13,80 % 80/87	98 25	3 365
13,80 % 81/99	98	13 724
16,75 % 81/87	105 95	5 736
16,20 % 82/90	104 95	16 200
16 % juin 82	104 80	9 556
E.D.F. 7,8 % 61	132 90	14 990
E.D.F. 14,5 % 80-92	....	8 168
Ch. France 3 %	172	..
CNB Bques janv. 82	98 90	0 511
CNB Paribas	98 70	0 511
CNB Suez	98 70	0 511
CNI janv. 82	98 99	0 511

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	180 20	....
Aciers Peugeot	56 30	58 60
Actibail	161	161 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Dagremont	99 80	99 90
Delalande S.A.	85 80	91 80
Dolmas-Vieljeux	490	476
Dév. Rég. P.d.C (Li)	118 10	118 10
Didot-Bottin	265	276
Dist. Indochine	306	....
Drag. Trav. Pub.	195	190
Duc-Lamothe	200	200
Dunlop	5 30	5 30
Eaux Bass. Vichy	888	892
Eaux Vittel	580	570
Ecco	1378	1433
Economats Centre	500	497
Electro-Banque	191	191
Electro-Financ.	340	330
Eli-Antargaz	160	160
E.L.M. Leblanc	405	400
Entrepôts Paris	159	159 50
Epargne (B)	1260	1253
Epargne de France	230 40	224
Epeda-BF	747	750
Escaut-Meuse	248	248
Eurocom	310	315
Europ. Accumul.	35 50	36
Eternit	216	210 10
Félix Potin	965	960
Ferm. Vichy (Ly)	103	107 d
Files-Fourmies	3 05	3 05
Finalens	75 10	77 80
FIPP	118	100 50 o
Fnac	258	253
Focep (Chât. eau)	1540	1550
Foncière (Cie)	136	140
Fonc. Agache-W.	84 60	88

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
162	East Rand	207	204	208	200
385	Ericsson	403	385 50	385 50	380
230	Exxon Corp.	261	260	262 90	262 90
330	Ford Motors	348 40	342 50	342 50	340
390	Free State	461	463 50	456	450
174	Gencor	212	212 50	212 50	209 30
205	Gén. Belgique	216	211	211 50	212
820	Gén. Electr.	855	852	849	850
515	Gen. Motors	549	550	550	550
63	Goldfields	75	74 70	74	75 40
162	Harmony	208	201 70	205 50	201 70
27	Hitachi	30 40	29 35	29 50	29 35
380	Hoechst Akt.	415 10	413	413	405

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
375	Schlumberger	417 50	415	416 90	413
53	Shell transp.	58 10	58	57 80	57 40
880	Siemens A.G.	951	925	917	930
120	Sony	125 90	124	124	121 60
179	T.D.K.	178 50	171 50	171 50	173
585	Unilever	678	668	664	....
480	Unit. Techn.	522	507	510	501
840	Vaal Reefs	1008	988	990	988
440	West Deep	557	545	543	535
395	West Hold.	505	500	504	497
315	Xerox Corp.	342	343 50	342	343 50
2 35	Zambia Corp.	3 08	3	3 08	2 94

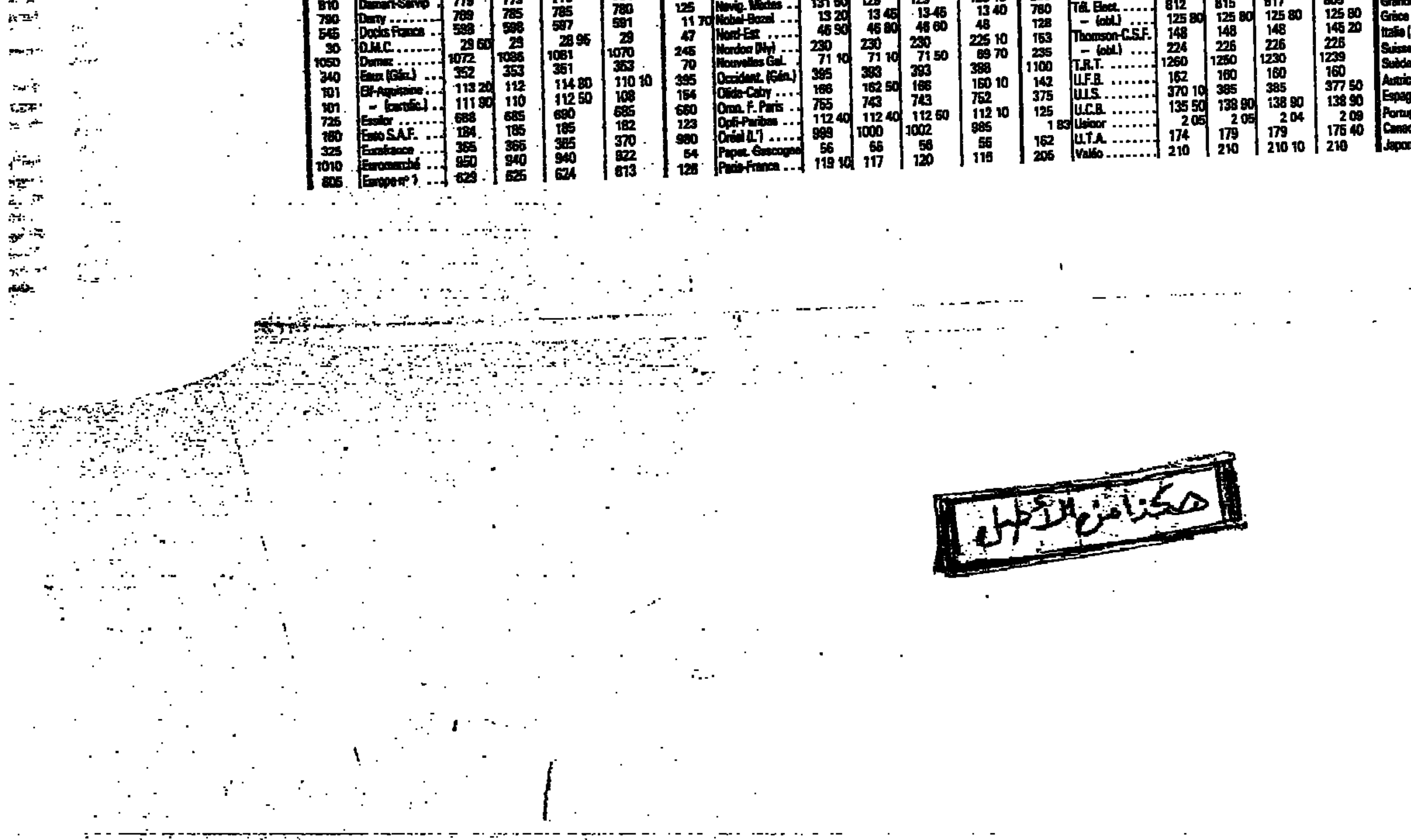
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 627	6 685	6 400	6 750
Allemagne (100 DM)	283 430	283 390	275	289
Belgique (100 F)	14 417	14 427	13 100	14 200
Pays Bas (100 fl.)	256 900	257 200	250	262
Danemark (100 krd)	80 390	80 450	76	82
Norvège (100 k)	95 060	95 290	93	99
Grande-Bretagne (£ 1)	10 410	10 530	10 150	10 850
Grèce (100 drachmes)	7 940	7 975	6 500	8 500
Italie (1 000 lires)	4 929	4 941	4 760	5 200
Suisse (100 fr.)	345 180	344 850	334	352
Suède (100 krs)	91 780	91 850	89	95
Autriche (100 sch)	40 370	40 380	39 400	41 100
Espagne (100 pes.)	5 310	5 312	5 100	5 500
Portugal (100 esc.)	7 280	7 270	6	7 200
Canada ($ can 1)	5 420	5 456	5 240	5 510
Japon (100 yens)	2 915	2 900	2 780	2 920

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/1
Or fin (kilo en barre)	104000	102800
Or fin (en lingot)	103250	102600
Pièce française (20 fr)	750	730
Pièce française (10 fr)	478	.....
Pièce suisse (20 fr)	730	715
Pièce latine (20 fr)	700	690
Souverain	835	828
Pièce de 20 dollars	3705	3630
Pièce de 10 dollars	1850	1835
Pièce de 5 dollars	890	.....
Pièce de 50 pesos	4265	4295
Pièce de 10 florins	745	710



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 13 janvier 1983 a été tiré à 513 968 exemplaires.

Situation tendue chez Renault malgré la reprise des négociations

La situation était toujours tendue chez Renault ce jeudi matin 13 janvier, tant à l'usine de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), où les ouvriers de l'atelier de peinture poursuivaient leur mouvement, qu'à celle de Flins (Yvelines), toujours paralysée par la mise en chômage technique de 10 400 des 18 000 salariés (*le Monde* du 13 janvier). Dans ce dernier établissement, deux autres secteurs, ceux de l'électrolyse et du centre de livraison, sont touchés par des débrayages.

A Boulogne-Billancourt, la grève des peintres continuait jeudi, malgré une première rencontre, mercredi, entre la direction et les représentants des salariés. Le nombre des grévistes s'élevait à 57 sur 109 pour l'équipe du matin et les chaînes tournaient au ralenti. La veille, 220 voitures seulement étaient sorties de l'atelier, contre 800 en temps ordinaire. Il n'était cependant pas question de chômage technique.

A Flins, malgré une amélioration du climat, des négociations entre syndicats et direction, la grève bouchon d'une partie des ouvriers de l'atelier de peinture — à l'origine du chômage technique décidé lundi par la direction — s'est en effet étendue au secteur de l'électrolyse, où une cinquantaine d'ouvriers ont débrayé dans chacune des deux équipes, et an centre de livraison, où deux équipes d'une trentaine d'ouvriers — les chargeurs sur trains — et l'une des équipes des chargeurs sur barges et sur camions, ont commencé un mouvement similaire.

Pour les peintres au pistolet, les négociations, suspendues depuis le mardi matin 11 janvier, avaient repris mercredi après-midi, durant cinq heures, et de nouveau ce jeudi matin. De nouvelles propositions ont été avancées par la direction, qui les chiffre à 105 francs par mois, contre 85 francs précédemment. Elles répondaient au « compromis » présenté par les travailleurs de l'atelier de peinture qui réclament non plus le passage à une qualification supérieure, mais seulement l'augmentation de salaire correspondante, soit 300 francs. Le tiers de cette somme étant proposé par l'entreprise, les syndicats ont suspendu une fois de plus la négociation, qui devait reprendre en fin de matinée. Cependant, un pas en avant avait été franchi par la direction, qui, de sa propre initiative, avait suggéré l'indemnisation partielle des jours de grève, à raison de cinq heures par jour, soit quatre jours récupérés sur cinq.

Le Parlement européen ne juge pas nécessaire de freiner la pénétration des automobiles japonaises

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Le Parlement européen ne croit pas utile de freiner, par exemple par la négociation d'accords d'autolimitation, les importations de voitures japonaises dans la Communauté. C'est ce qu'on retient en premier lieu de la résolution approuvée le 12 janvier après un mince débat consacré au rapport présenté par M. Filippi (P.P.C., Italie) (1) sur les importations d'automobiles japonaises.

Pour juguler la crise que traverse ce secteur, le Parlement préconise une plus grande coopération entre les fabricants de la C.E.E., la concentration des entreprises, bref une stratégie industrielle qui devrait être mise en œuvre par les producteurs, avec l'appui des syndicats et sous la houlette des institutions communautaires. La résolution floue et ambiguë, comme le rapport qui l'accompagne, adoptée par la majorité du centre droit de l'Assemblée, demande que la Communauté ait une politique unique, que la Commission se substitue aux État membres pour négocier, au nom des Dix, avec les Américains et avec les Japonais. Mais le texte reste muet sur ce que pourrait être le contenu de telles négociations. Il est toutefois préconisé que les pays qui appliquent des mesures nationales de défense commerciale — la France et l'Italie — y mettent fin ! Quant à la politique à suivre à l'égard des investissements japonais, on ressent la même impression de flou.

Le Parlement, en réagissant de la sorte, se contredit lui-même : fin 1980, il adoptait en effet un rapport de M. Bonacini où il invitait la Commission, face au déferlement japonais, « *à prévoir des mesures efficaces pour protéger le marché intérieur* ». M. Bonacini a souligné mercredi qu'après deux ans il aurait été raisonnable de tirer les conclusions de ce qui s'est passé : les ventes des voitures japonaises à l'Europe ont continué à croître. L'orateur, qui prépare un nouveau rapport (ce mauvais débat se double d'une rivalité ridicule entre la commission des relations extérieures, à laquelle appartient M. Filippi, et la commission économique et monétaire, dont dépend M. Bonacini), a regretté qu'en se montrant aussi imprécis le Parlement se place en retrait par rapport à la Commission européenne et au conseil des ministres, qui s'orientent — en mettant l'accent sur d'autres secteurs industriels — vers la négociation d'accords d'autolimitation avec le Japon. — Ph. L.

(1) P.P.C. Le parti populaire européen, où siègent les députés démocrates-chrétiens.

LE « MAL DU PAYS » D'UN INGÉNIEUR SOVIÉTIQUE

Dans la nuit du lundi 27 au mardi 28 décembre, M. Evgueni Chinkorenko *tente de se suicider de deux coups de couteau. M. Chinkorenko, ingénieur soviétique*, séjourne à Paris depuis deux mois pour y effectuer un stage à l'entreprise Solex de Nanterre. *Cette firme, qui a passé* des accords avec l'entreprise soviétique Artoprounimport accueille régulièrement des stagiaires des pays de l'Est. Mais M. Chinkorenko a le mal du pays. Il est victime d'une dépression nerveuse à l'idée de devoir rester en France encore deux mois, il se languit de sa femme et de son enfant. Comme il est citoyen soviétique, on trouvera bizarre que ce soit des personnes de l'ambassade qui, la nuit où il a commis son acte, l'aient transporté à la clinique de la Défense. Non moins curieux qu'il n'ait pas voulu avouer autre chose qu'un état de langueur.

***Plus inquiétant* encore qu'il ne soit pas revenu sur ses aveux. *« J'ai voulu me tuer parce que je trouvais les Français tristes. J'étais trop loin de mon pays et de ma famille. »* Voilà ce que M. Chinkorenko n'a cessé de répéter aux enquêteurs. On lira donc qu'il s'est suicidé en se donnant « sept » coups de couteau. Ce qui est faux.**

Personne ne voudra croire le démenti de l'ambassade d'U.R.S.S. : *« Il s'agit d'une affaire personnelle. »* Quand les Soviétiques — des amis peut-être — viendront le chercher dans sa clinique, mercredi 12 janvier, pour le conduire à l'aéroport, à 9 heures du matin — l'avion de Moscou décolle à 16 heures, — on dira encore : *« Ils sont venus à l'heure du laitier. »* A l'Est, il n'y a donc que deux types de suicides possibles : une liquidation camouflée ou la « déprime » du dissident. Aimer Moscou, sa femme et son enfant au point de vouloir en mourir à Paris ? — C. C.

J.-L. BORGÈS AU COLLÈGE DE FRANCE

Invité par le président de la République et le ministre de la culture, l'écrivain argentin Jorge-Luis Borgès a donné, le mercredi après-midi 12 janvier après-midi, au Collège de France, devant une assistance nombreuse, une leçon sur « la création poétique ». Le lundi 17 janvier, il sera reçu à l'Académie des sciences morales et politiques. Mercredi 19, à l'Élysée, il recevra de M. François Mitterrand les insignes de commandeur de la Légion d'honneur.

L'ASSURANCE-CHOMAGE

Le Monde publiera dans ses éditions de vendredi (datées du samedi 15), un dossier sur les nouvelles dispositions de *l'assurance-chômage*.



La direction du P.S. juge inopportune la réduction des taux d'intérêt de l'épargne

Le bureau exécutif du parti socialiste a débattu mercredi 12 janvier, de la réduction du taux d'intérêt des livrets de caisse d'épargne annoncée par le ministère de l'économie et des finances. Cette initiative avait immédiatement provoqué des inquiétudes au sein du parti socialiste où elle est jugée politiquement inopportune à l'approche des élections municipales.

Lors de la précédente réunion du bureau exécutif, le 5 janvier, M. Jospin l'avait commentée dans l'analyse de la situation politique qu'il présente chaque semaine à l'ouverture des travaux. Puis M. Michel de la Fournière, secrétaire national, proche de M. Michel Rocard, l'avait vivement critiquée, ainsi que M. Jean Poperen, numéro deux du parti.

Le débat a été plus large le 12 janvier. Il en ressort que les dirigeants du P.S., dans leur ensemble, redoutent une initiative qui touche des catégories sociales qui ont déjà eu à supporter l'essentiel des rigueurs du blocage des salaires. La direction ne conteste pas qu'une réduction du taux d'intérêt soit techniquement justifiée, dans la mesure où la gauche, fidèle au principe de l'indexation sur l'évolution des prix, ne doit pas considérer cette fidélité comme un principe qui ne jouerait qu'à sens unique. L'indexation, logiquement, doit aussi s'appliquer à la baisse...

En revanche, elle estime, à l'exemple de M. Jean Poperen, qu'une baisse du taux d'intérêt serait actuellement « *un peu précipitée* », dans la mesure où le gouvernement serait bien avisé, selon lui, d'attendre afin de vérifier que l'inflation est sur une pente descendante à moyen terme. Ainsi, estime M. Poperen, une telle décision serait mieux venue dans quelques mois — après les élections municipales — si l'inflation se situe effectivement sur une pente de 8 % à 7,5 % ainsi que le souhaite le gouvernement.

Pour sa part, M. Michel de la Fournière considère cette affaire comme une « erreur politique » de grosse taille due à une méconnaissance, de la part de hauts fonctionnaires, des réalités de la vie des Français et des nécessités du réalisme politique.

Les dirigeants du parti socialiste ont l'intention de faire part de leurs préoccupations à M. François Mitterrand et à M. Pierre Mauroy. Ils ont quelques chances d'être entendus dans la mesure où le président de la République a été fort mécontent d'apprendre, comme eux, par la presse, le projet du ministère de l'économie et des finances.

Cette décision suscite également des oppositions au sein du gouvernement. Mercredi 12 janvier, au cours du conseil des ministres, M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, a tenté sans succès d'ouvrir le débat sur ce sujet et a dû se contenter d'exprimer par écrit sa surprise et ses craintes, à l'intention de M. Jacques Delors. — J.-Y. L.

LA SITUATION EN CORSE

Nouvelles manifestations contre la violence

Alors que deux manifestations contre la violence devaient avoir lieu jeudi, à Ajaccio et à Bastia, sur l'initiative de la FEN et de la C.G.T., l'attentat commis dans la nuit du 11 au 12 janvier contre des enseignants « continentaux » a suscité une vive émotion. A Oletta, près de Bastia, des inconnus ont mitraillé à coups de fusil la façade de la villa de M. et Mme Jean-Claude Genest (*le Monde* du 13 janvier). Des impacts de chevrotines ont été retrouvés jusqu'à l'intérieur d'une chambre où dormaient trois enfants âgés de dix ans, cinq ans et un an et demi. A quelques dizaines de centimètres du lit où dormait l'un d'eux, on a relevé des impacts.

Quelques instants après la fusillade, la voiture de M. et Mme Genest explosait. L'attentat n'a pas encore été revendiqué. M. et Mme Genest sont installés dans l'île depuis trois ans. Enseignants au lycée d'enseignement professionnel de Bastia, ils n'ont pas d'activité politique mais militent dans des associations : M. Genest est moniteur dans un club de plongée et son épouse, animatrice d'un foyer rural. Ils ont indiqué n'avoir jamais reçu de lettres de menaces mais ont déclaré que, « *depuis un an,* [ils ne] *supportaient plus le climat d'intolérance et de racisme qui sévit en Corse* ». Ils avaient d'ailleurs, le 14 décembre 1982, déposé une demande de mutation auprès du rectorat. « *Maintenant,* a dit Mme Genest, *nous allons partir, c'est sûr* ». D'autre part, des militants de la Consulte des comités nationalistes corses (C.C.N., qui défend des thèses proches de celles du F.L.N.C.) ont été interpellés à Bastia dans la nuit du 12 au 13 janvier, alors qu'ils peignaient des slogans sur des murs. Ils ont été relâchés après vérification d'identité, ainsi qu'un lycéen qui avait distribué devant son lycée des tracts « *contre la répression* ».

Une inspection judiciaire

Enfin, on a appris qu'à la demande du garde des sceaux une mission de l'inspection des services judiciaires est actuellement en Corse. Composée de MM. Gilbert Mangin, Jean Geronimi et Jean Nadal, elle a été décidée avant les événements de ces dernières semaines, mais elle est, naturellement, liée à la situation dans l'île. Il s'agira d'établir un « check-up » des services judiciaires après la mise en cause de leur fonctionnement par certains magistrats, notamment à Bastia.

Composé de gendarmes et de policiers

UN « GROUPE DE SÉCURITÉ » EST CHARGÉ DE LA PROTECTION DU CHEF DE L'ÉTAT

Un groupe de sécurité de la présidence de la République est créé par un décret paru au *Journal officiel* du 13 janvier. Ce texte, dont la parution était attendue depuis plusieurs jours, met fin à la polémique survenue, en décembre, à propos de la protection du chef de l'État, des policiers s'étant inquiétés d'un projet étendant le rôle de la gendarmerie (*le Monde* du 22 décembre). Le décret, signé par MM. Mitterrand, Mauroy, Defferre, Hernu et Franceschi, confirme les hypothèses évoquées alors : le service des voyages officiels et de la sécurité des hautes personnalités, dépendant du ministère de l'intérieur, est dessaisi de la protection rapprochée du président de la République au profit de ce groupe spécialisé, composé à la fois de gendarmes et de policiers.



A B C D F G H



